A
N 2

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE
RACCOLTA NENCINI
C
I
17

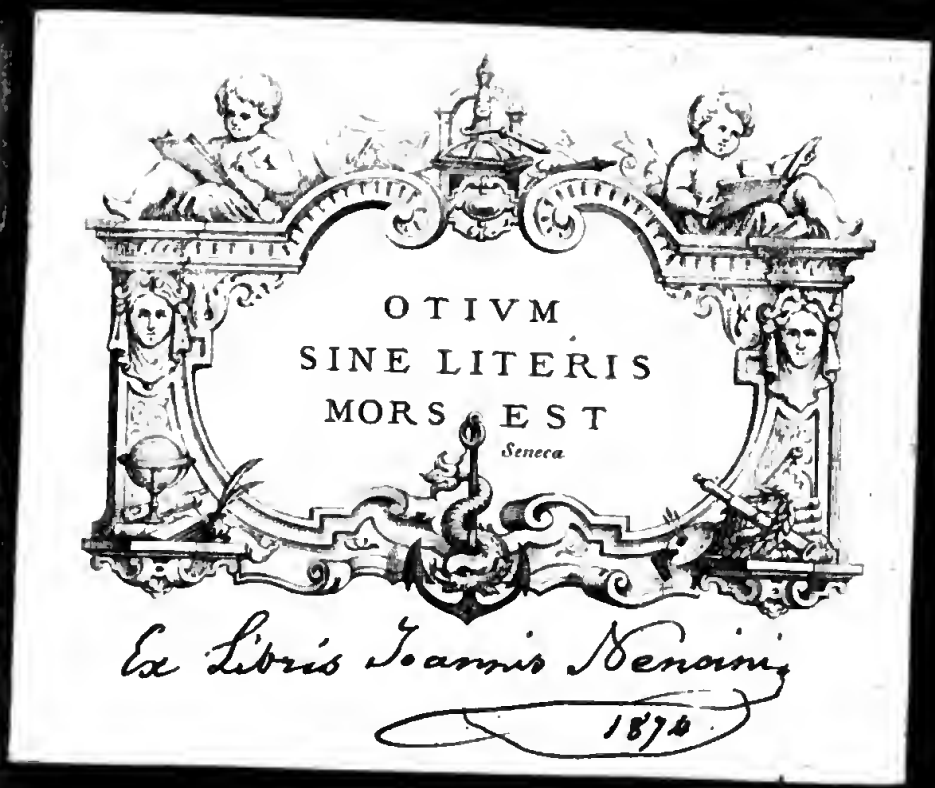

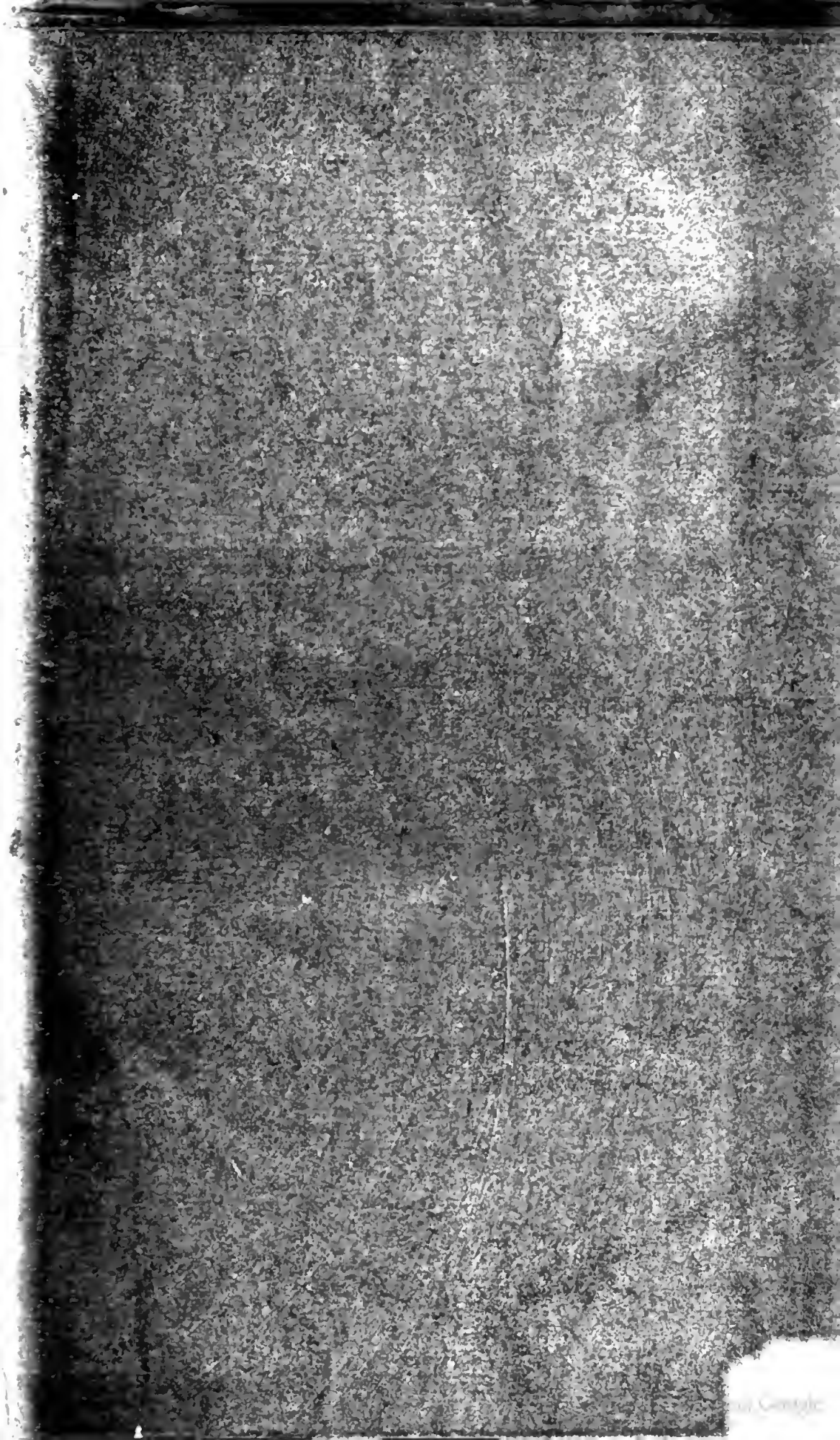

~~1/1/82~~
C. 1.

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

M. DE SAINT-FOIX.

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX,
Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME SIXIÈME.

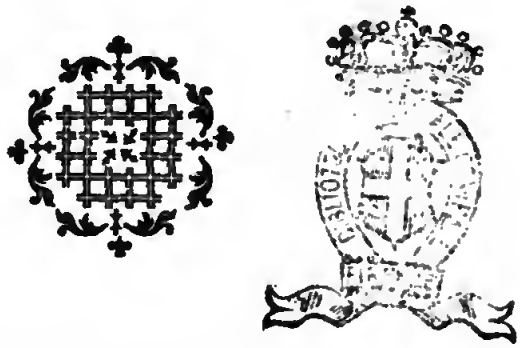

A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DE L'ORDRE
DU S. ESPRIT.

Tous les Auteurs qui juſqu'à préſent ont parlé de l'Ordre du S. Eſprit, ne ſe ſont uniquement attachés qu'aux Généalogies. Les (1) Statuts de l'Ordre de S. Michel, de la Toiſon d'Or, de la Jarretiere, & de tant d'autres inſtitués en Europe, leur indi-

(1) Henri V., Roi d'Angleterre, dans une Lettre datée du 13 Avril 1415, preſcrit au Chroniqueur de l'Ordre de la Jarretiere, d'écrire toujours à l'avenir en Anglois, les faits d'armes des Chevaliers. Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dans un Chapitre de la Toiſon d'Or qu'il tint à Dijon en 1433, nomma Benoît Colinet Chroniqueur de cet Ordre; & l'appointa à cent cinquante livres de gages.

quoient un objet plus intéreſſant ; ils portent *que le Greffier, ou quelque* * *Clerc idoine & prépoſé à cet effet, rédigera & conſervera par écrit les actions les plus remarquables des Chevaliers.*

Je ne me ſuis pas propoſé de m'étendre en long détails ſur ceux que nos Rois ont admis dans l'Ordre du S. Eſprit ; mais, en rappellant leurs noms, je rapporterai quelques anecdotes ; & ces différens traits de fermeté, d'intrépidité, d'humanité, de bienfaiſance, de déſintéreſſement & d'amour pour la Patrie, préſenteront une ſuite d'exemples honorables à la Nation & dignes d'un Ordre illuſtre. D'ailleurs, on verra que j'ai tâché de découvrir l'origine de pluſieurs uſages qu'on y a conſervés ; que j'ai donné ſur quelques Statuts des éclairciſſemens abſolument néceſſaires, & que j'ai relevé des erreurs conſidérables, & pluſieurs fautes de nos Hiſtoriens.

* Homme lettré.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ancienne Chevalerie.

PERSONNE n'ignore que le Gouvernement féodal s'introduisit en France vers la fin du règne de Charles le Chauve ; que Hugues Capet le confirma, & que par cette forme de Gouvernement, tout Vassal & arrière-Vassal devoit être toujours prêt à suivre son Seigneur à la guerre. C'étoit un devoir qu'il falloit remplir, & qui ne conduisoit à aucunes distinctions. On n'étoit jamais que simple combattant sous la bannière de son Seigneur. Il n'y avoit aucuns grades militaires ; mais, à leur défaut, le génie guerrier de la Nation imagina un titre d'honneur, un titre éminent, qui seroit la marque & la récompense d'une valeur distinguée, & qui, par conséquent, exciteroit l'émulation de toute la Noblesse. Voilà l'origine de la Chevalerie & de ses prérogatives : je crois qu'on en doit fixer l'époque dans (1) l'onzième siècle.

(1) M. de Sainte Palaye * remarque très-judicieusement,

* Mémoires de Littérature, T. 10, p. 613.

Il étoit naturel que cette nouvelle carrière, qu'on ouvroit à l'ambition, augmentât dans les parens le désir de procurer à leurs enfans les avantages de l'éducation ; & ils en trouvoient aisément les moyens : les Cours des Princes, & les Châteaux des riches Seigneurs & des hauts Barons, offroient de tous côtés, dans les Provinces, des écoles où la jeune Noblesse pouvoit s'exercer

qu'il seroit difficile de faire remonter l'origine de la Chevalerie au-delà de l'onzième siècle, en la regardant comme elle étoit, c'est-à-dire, comme une dignité qui donnoit le premier rang dans l'Etat militaire, qu'on ne devoit obtenir qu'après s'être signalé par des actions, & qui se conféroit par une espèce d'investiture, accompagnée d'un serment solemnel ; mais, ajoute-t-il, si on ne veut la considérer que comme une cérémonie par laquelle les jeunes gens recevoient leurs premières armes, on peut la faire remonter jusqu'à des siècles très-reculés. * Chez les Germains, nos ancêtres, le Prince, le père, ou le plus proche parent du jeune homme en état de porter les armes, l'introduisoit dans l'Assemblée générale de la Nation, & lui donnoit solemnellement le javelot & le bouclier. Charlemagne donna solemnellement l'épée & la ceinture militaire au Prince Louis son fils ; & l'on voit même des exemples de cette cérémonie sous la première race.

* *Tacit. de Morib. German. c.* 13.

& ſe former au métier des armes. *Tout Chevalier*, dit un ancien Romancier, *doit mettre ſon fils Page chez un autre Chevalier; il y apprendra mieux le métier de la Chevalerie, que dans la maiſon paternelle.*

Lorſqu'un jeune homme, après avoir été ſept ans Page, avoit atteint ſa quatorzième année, le Seigneur ou le parent chez qui il étoit, lui donnoit une épée; & il devenoit *Ecuyer*. Mais il n'étoit encore rien dans l'État. Le fils même d'un Souverain, juſqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier, n'avoit ni ſceau ni armoiries; on ne lui donnoit que le titre de *Damoiſel*, de *Varlet* (1), ou de *Noble Homme*; on n'appelloit ſa femme que *Mademoiſelle*; & ils ne pouvoient porter l'un & l'autre que de l'argent ſur leurs habits. Les Rois même ſe faiſoient recevoir Chevaliers; c'étoit le

(1) Ville-Hardouin, dans ſon Hiſtoire, en parlant du Prince Alexis, fils d'Iſaac, Empereur de Conſtantinople, le nomme quatre ou cinq fois *le Varlet de Conſtantinople*; parce que ce Prince, quoique héritier de l'Empire d'Orient, n'étoit pas encore Chevalier. Par la même raiſon, les trois fils de Philippe le Bel, Louis, Philippe & Charles, ſont qualifiés *Varlets* dans un compte de ſa Maiſon, en 1313.

plus haut grade d'honneur dans le Militaire ; mais on n'y pouvoit parvenir qu'après avoir ſervi pluſieurs années, & s'être diſtingué dans des occaſions périlleuſes. D'ailleurs, il falloit joindre à une nobleſſe au moins de trois races, des mœurs & une conduite ſans tache & ſans reproche. Un Chevalier étoit qualifié *Monſeigneur*, & ſa femme *Madame ;* il portoit le grand manteau doublé de menu-vair (1) : l'or brilloit ſur ſes habits, & même ſur ſes éperons ; les éperons dorés étoient un des attributs affectés à la Chevalerie. Tout Chevalier avoit le droit d'en faire d'autres ; mais on le condamnoit à une amende conſidérable, ſi l'on découvroit que celui à qui il avoit conféré cet honneur, n'étoit pas noble ; & l'on dégradoit ce Roturier *en lui coupant les éperons ſur un fumier.* Par Arrêt du Parlement de 1280, Guy, Comte de Flandres, fut condamné à une amende, pour avoir fait un non-noble Chevalier. Le motif de cet Arrêt fut qu'en conférant la Chevalerie à un Roturier, on l'annobliſſoit, & que le Roi ſeul

(1) Le menu-vair étoit compoſé de deux peaux, l'une blanche & l'autre griſe.

avoit le droit d'annoblir. *Dictum fuid quòd non obſtante uſu contrario ex parte Comitis Flandrenſis propoſito, non poterat nec debebat facere de Villano Militem, ſine autoritate Regis.*

Lorſque l'État étoit en guerre, les grands Vaſſaux de la Couronne (le Duc de Bourgogne, le Duc de Normandie, le Duc d'Aquitaine, le Comte de Toulouſe, le Comte de Flandres, le Comte de Champagne,) devoient fournir leur contingent ; il conſiſtoit dans leurs Vaſſaux & arrière-Vaſſaux. On appelloit Chevalier Banneret, celui qui, poſſédant des terres conſidérables, pouvoit amener ſous ſa bannière un certain nombre de Chevaliers & d'Écuyers ſes Vaſſaux.

Le titre de Chevalier, dit Caſtelnau dans ſes Mémoires, T. 1, pag. 457, *étoit un honneur qui ne donnoit aucun rang, mais qui rendoit les perſonnes ſi conſidérables, que cela a donné lieu aux Ordres de Chevalerie qui furent inventés dans la ſuite, pour mettre diſtinction entre les Chevaliers, à cauſe de la quantité qui s'en étoit faite dans les fâcheuſes circonſtances de nos guerres avec les Anglois.*

Charles VII, en 1445, établit les Compagnies d'Ordonnance de cent Hommes d'armes.

Ce Corps de troupes réglées, permanent, ſoudoyé (1) en paix comme en guerre, & qui n'étoit compoſé que de Gentilshommes (2), produiſit un changement entier dans la Milice Françoiſe. Le droit féodal n'eut plus lieu à l'égard du Service militaire, c'eſt à-dire, que les Seigneurs & les Vaſſaux n'y furent plus obligés, excepté dans les cas extraordinaires de convocation de l'arrière-Ban. Cependant on continuoit toujours de donner l'acolade, & de faire des Chevaliers (3) avant & après les batailles; mais ce n'étoit plus qu'une

(1) Juſqu'alors on n'avoit impoſé la taille que pour un tems, & dans les beſoins preſſans de l'Etat; ce fut pour ſoudoyer ces Compagnies qu'on la rendit annuelle & perpétuelle.

(2) Chaque Homme-d'armes avoit avec lui trois Archers, un Ecuyer & un Page.

(3) François I ſe fit recevoir Chevalier par Bayard, & Henri II par le Maréchal de Biez. *François I*, dit Brantôme, *ne ſe voulant pas contenter d'être Chevalier de* * *l'Ordre, voulut, à la bataille de Marignan, être Chevalier de Chevalerie par les mains du brave Chevalier Bayard, qui n'étoit que Chevalier de Chevalerie, & non de l'Ordre encore, comme il le fut après.*

* L'Ordre de S. Michel.

ſimple cérémonie guerriere, un vain ſouvenir de l'ancienne Chevalerie; elle n'exiſtoit plus que de nom, après avoir fait pendant cinq cens ans la force de nos Armées.

CHAPITRE II.

Origine des Ordres particuliers de Chevalerie.

QUELQUES Pélerins, après avoir viſité les Saints Lieux, réſolurent d'y reſter, & de s'aſſocier pour protéger & ſecourir tous ceux qu'une ſemblable dévotion y ameneroit. Leur aſſociation devint bientôt aſſez nombreuſe; ils firent des Statuts, ſe lierent par des vœux, & formèrent l'Ordre des Chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem: celui des Templiers s'établit auſſi à-peu-près dans dans le même tems. *A l'exemple de ces perſonnes dévouées au ſervice de Dieu dans des fonctions militaires, les Princes*, dit le Père Meneſtrier, *ont inſtitué des Ordres de Chevaliers dévoués à leurs perſonnes & à leur ſervice, les engageant par ſerment à être leurs hommes-liges, & leur donnant pour marque & ſymbole de ce dévouement, un col-*

lier ou un ruban ſur l'épaule, ou une médaille ſur la poitrine.

Favin, la Colombiere, Hermant, & la plûpart de ceux qui ont écrit ſur les Ordres particuliers de Chevalerie, diſent que S. Louis inſtitua l'*Ordre de la Coſſe de Geneſt*; qu'il fit Chevaliers de cet Ordre ſon fils, ſon neveu & les principaux Seigneurs de ſa Cour; qu'ils portoient un manteau de damas blanc, & un chaperon violet, avec un collier d'or compoſé de coſſes de geneſt émaillées au naturel, & entrelacées de fleurs de lys d'or renfermées dans des lozanges * clechées, & qu'au bout de ce collier pendoit une croix d'or fleurdelyſée. Ils ajoutent que ce Prince, ayant pris une garde de cent Gentilshommes, fit broder ſur leurs hoquetons, devant & derrière, un arbriſſeau de geneſt autour duquel on liſoit ces mots : *Deus exaltat humiles.* Ce prétendu Ordre n'étoit qu'une Confrairie de dévotion, & qui ne ſubſiſta que pendant la vie de S. Louis. Il n'inſtitua aucun Ordre militaire; & ces Auteurs citent fauſſement Guillaume de Nangis, en diſant que dans ſa Chro-

* Ouvertes.

nique on lit, *Milites novos geniſtillæ fecit.* Guillaume de Nangis dit ſimplement que S. Louis fit Chevaliers ſon fils, ſon neveu & pluſieurs Seigneurs de ſa Cour, *Milites fecit.*

Ces mêmes Écrivains parlent d'un Ordre de la ſainte Ampoule, inſtitué par Clovis après ſon baptême. Ils diſent auſſi que Charles Martel, ayant défait les Sarraſins auprès de Tours, trouva dans la tente d'Abderame, leur Général, pluſieurs belles fourures de (1) genette; qu'il en diſtribua ſeize à ſeize Officiers de ſon armée, qui s'étoient diſtingués dans le combat, & qu'en même-tems il inſtitua, en commémoration de ſa victoire, l'Ordre de la Genette, dont il les fit Chevaliers : ils ajoutent que le collier de cet Ordre étoit d'or, à trois chaînons entrelacés de roſes, & qu'au bout des chaînons pendoit une genette d'or ſur une terraſſe émaillée de fleurs. Ces prétendus Ordres de la ſainte Ampoule, de la Genette & de la Coſſe de Geneſt, ſont des fables ridicules, qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter.

(1) Eſpèce de fouine de la grandeur des chats, & dont le poil eſt brun & d'une odeur agréable.

CHAPITRE III.

De l'Ordre de l'Étoile.

LE premier Ordre Royal de Chevalerie qu'il y ait eu en France, a été celui des Chevaliers de Notre-Dame de la Noble Maiſon. Le Roi Jean l'inſtitua le 6 de Novembre 1351 : cette noble maiſon étoit ſon Palais de Saint-Ouen, autrement Clichi, entre Paris & Saint-Denis. Les Chevaliers devoient s'y rendre & s'y aſſembler (1) chaque année le 15 d'Août, fête de l'Aſſomption de la Vierge. On les appelloit auſſi les Chevaliers de l'Étoile, parce qu'ils portoient une étoile ſur leur chaperon & ſur leur manteau ; il y avoit au centre de l'étoile un petit ſoleil d'or ſur un fond azur : chaque Chevalier portoit au doigt un anneau, autour duquel ſon nom & ſon ſurnom

(1) La ſalle où ils s'aſſembloient à Saint-Ouen, avoit vingt toiſes de long ſur dix de large ; il y avoit, à chacun des quatre coins, une groſſe tour avec des girouettes en étoiles ; le tuyau de la cheminée, orné d'étoiles en relief, & colorées, étoit auſſi haut que le clocher de la Chapelle.

étoient écrits. Ils avoient pour habillement de cérémonie, un grand manteau rouge, doublé de menu-vair ; ſous ce manteau, une ſoutane ou tunique blanche qui deſcendoit juſqu'aux pieds ; leurs ſouliers étoient d'étoffe d'or. Les principaux Statuts portoient que le Roi Jean, comme (1) Inventeur & Fondateur dudit Ordre, en ſeroit le Chef, ainſi qu'à l'avenir les Rois ſes Succeſſeurs ; qu'aucun des Chevaliers n'entreprendroit un voyage lointain ſans le dire au Chef ; que chaque Chevalier jureroit qu'autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir, il aideroit le Chef de ſes conſeils, ainſi que d'armes & autres moyens ; que celui qui ſeroit d'un autre Ordre le quitteroit pour entrer dans celui-ci, & que s'il ne le pouvoit *bonnement* quitter, celui-ci ſeroit toujours le premier. La plûpart

(1) Favin & la Colombiere diſent que le Roi Robert, fils de Hugues Capet, avoit inſtitué l'Ordre de l'Etoile ; que cet Ordre s'étoit toujours ſoutenu avec éclat ; qu'il ne commença de décheoir que ſous le règne de Philippe de Valois, & que le Roi Jean n'en fut que le Reſtaurateur. Si cet Ordre avoit déja exiſté, & ſi le Roi Jean, fils de Philippe de Valois, n'avoit fait que le rétablir & le relever, auroit-il dit dans ſes Statuts, qu'il en étoit l'Inventeur & le Fondateur ?

des Hiſtoriens diſent que cet Ordre étoit déja très-avili ſous le règne de Charles V, & qu'il continua de s'avilir au point, que Charles VII, pour l'abolir en quelque ſorte, & pour que perſonne ne ſe ſouciât plus de le porter, le donna en 1445 au Capitaine du Guet, & ordonna qu'à l'avenir ſes Archers porteroient une étoile ſur leurs caſaques. D'autres ſoutiennent que Louis d'Orléans, fils de Charles V, le portoit; que Charles VII, en 1448, le donna au Prince de Navarre, Gaſton de Foix, ſon gendre, & que par conſéquent cet Ordre n'étoit point tombé dans l'aviliſſement; que d'ailleurs, dès l'année 1254, dans une Ordonnance de S. Louis, le Capitaine du Guet étoit qualifié *Miles Gueti*, & qu'il eſt très-certain que *Miles* étoit un titre très-diſtingué. Sans entrer dans cette diſcuſſion, je dirai ſeulement qu'en étendant, par un des Statuts, le nombre des Chevaliers de l'Étoile juſqu'à cinq cens, le Roi Jean ôta preſque tout l'éclat qu'il vouloit donner à ſon Ordre, & l'émulation qu'on auroit pu avoir pour y entrer; qu'auſſi ne voyons-nous point que Bertrand Dugueſclin, Olivier de Cliſſon, Tannegui du Châtel, & autres grands Hommes, ſous les règnes de Charles V, Charles VI & Charles VII, en aient été décorés, preuve très-certaine qu'ils ne s'en

étoient pas ſouciés. La deviſe de cet Ordre étoit une étoile avec ces mots, * *Monſtrant Regibus Aſtra viam*, faiſant alluſion à l'étoile qui conduiſit les trois Rois à Bethléem.

CHAPITRE IV.

De l'Ordre de S. Michel.

LE premier jour d'Août 1469, Louis XI inſtitua l'Ordre de S. Michel, *premier Chevalier*, dit-il, *qui, pour la querelle de Dieu, victorieuſement batailla contre le Dragon, ancien ennemi de nature humaine, & le trébucha du ciel, & qui ſon lieu & oratoire, appellé le Mont S. Michel, a toujours ſûrement gardé, préſervé, défendu & empêché d'être pris, ſubjugué ni mis ès mains des anciens ennemis de notre Royaume.....*

Sigebert, dans ſa Chronique, rapporte qu'en 709, ſous le règne de Childebert III, S. Michel apparut en ſonge au pieux Aubert, Evêque d'Avranches, & l'avertit de lui faire bâtir un Ora-

* Les Aſtres guident les Rois.

toire ſur le rocher qui a été appellé depuis ce tems-là le Mont S. Michel. On raconte que toutes les fois que les Anglois, ou autres ennemis de la France, ont tenté de s'approcher de ce Mont, on y a vu cet Archange exciter des orages en l'air & ſur la mer; & que voilà l'origine de la deviſe de l'Ordre de S. Michel, *Immenſi tremor Oceani.*

ARTICLE PREMIER.

Premièrement, avons ordonné & ordonnons qu'en ce préſent Ordre de S. Michel, il y aura trente-ſix Chevaliers, Gentilshommes de nom & d'armes, ſans reproche, dont nous ſerons l'un, Chef & Souverain en notre vie, & après nous, nos Succeſſeurs Rois de France; leſquels Freres & Compagnons dudit Ordre, à l'entrée d'icelui, ſeront tenus de délaiſſer & délaiſſeront tout autre Ordre, ſi aucuns en avoient, excepté Empereurs, Rois & Ducs, qui, avec ce préſent Ordre, pourront porter l'Ordre dont ils ſeront Chefs, moyennant le conſentement de nous & de nos Succeſſeurs, Chefs & Souverains dudit Ordre; pourront, s'il nous plaît, porter l'Ordre de l'un des ſuſdits Empereurs, Rois ou Ducs, avec le nôtre, pour plus grande démonſtration de vrai amour l'un envers l'autre, & pour l'eſpérance du bien qu'il en pourra arriver.

L'uſage,

L'uſage, entre les Souverains, de s'envoyer réciproquement le collier de leurs Ordres, tire ſans doute ſon origine de l'ancienne adoption militaire. Un Prince faiſoit cette adoption en donnant, ou en envoyant par des Ambaſſadeurs, ſon armure à un autre Prince. Ce fut ainſi que Théodoric, Roi des Oſtrogoths, adopta le Roi des Hérules, & qu'il avoit été lui-même adopté par l'Empereur Zénon. Les titres & les ornemens de Patrice, de Conſul & d'Auguſte, envoyés à Clovis par l'Empereur Anaſtaſe, n'étoient, je crois, qu'une ſemblable adoption. Elle étoit uniquement une marque d'eſtime & d'amitié, & ne donnoit aucun droit à la ſucceſſion du père adoptif.

Dans la Liſte des Chevaliers de S. Michel, on voit des Rois de Suede, de Danemarck, d'Écoſſe, l'Empereur Charles-Quint, Philippe II ſon fils, les Rois d'Angleterre Henri VIII & Édouard VI. On voit de même dans la Liſte des Chevaliers de la Jarretiere, nos Rois François I, Charles IX, Henri III & Henri IV.

Un Souverain, en recevant le collier de l'Ordre d'un autre Souverain, promet d'en garder & obſerver les Statuts, *en ce qu'ils ne ſeront point contraires au bien de ſon État, à ſa grandeur & majeſté royale.* Un Particulier qui reçoit le collier

de l'Ordre d'un Prince dont il n'eſt pas le Sujet, jure auſſi d'en obſerver les Statuts, *en ce qu'ils ne ſeront pas contraires au devoir & à la fidélité qu'il doit à ſon Souverain.*

ARTICLE III.

Pour faire connoître ledit Ordre & les Chevaliers qui en ſeront, nous donnerons, pour une fois, à chacun deſdits Chevaliers, un collier d'or, du poids de deux cents écus d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double las, aſſiſes ſur chaînettes & mailles d'or, au milieu duquel il y aura une image d'or de Monſieur Saint Michel ſur un roc, laquelle image pendra ſur la poitrine, Lequel collier nous & nos ſucceſſeurs, & chacun des Chevaliers dudit Ordre, ſeront tenus de porter chaque jour, à découvert, ſur peine de faire dire une Meſſe, & donner pour Dieu, le tout juſqu'à la ſomme de ſept ſols ſix deniers tournois; laquelle choſe ſe fera en conſcience de la part des défaillans, chaque jour qu'ils manqueront de le porter, excepté à l'armet ſeulement, où il ſuffira de porter ladite image de S. Michel pendante à une chaînette d'or, ou lacet de ſoie; & pareillement, quand ledit Souverain ou l'un des Chevaliers voyageront, ou

ſeront en particulier en leurs maiſons, ou à la chaſſe, ne ſeront aſtraints de porter ledit grand collier, mais ſeulement ladite image de S Michel de la maniere qu'il eſt dit.

« Il ne falloit jamais quitter le petit cordon, » dit Brantôme, dans quelques batailles, com- » bats ou dangers que l'on ſe trouvât, fût-ce pour » ſauver ſa vie, ou n'être pas mis à ſi groſſe ran- » çon. J'ai ouï dire, ajouté-t-il, que François I » réprimanda vivement un Chevalier qui ayant » été pris dans un combat, avoit ôté & jetté ſon » cordon, afin que ne le connoiſſant point, on » ne le mît pas à ſi grande rançon; diſant le Roi » que pour tous les biens du monde, il ne falloit » cacher une telle marque d'honneur ».

La rançon ordinaire d'un priſonnier ne devoit être que d'une année du revenu de ſes terres, charges, penſions & appointemens; *mais il y en a qui en exigent bien davantage*, dit Montluc dans ſes Commentaires: *cela eſt indigne*, ajoute-t-il, *de les écorcher ainſi juſqu'aux os, ſur-tout quand ce ſont perſonnes d'honneur qui portent les armes.*

Le Marquis de Villarceaux, en 1690, ayant été nommé pour être Chevalier des Ordres, obtint de Louis XIV que ſon fils, au lieu de lui, ſeroit honoré de cette diſtinction. Le nouveau

Chevalier partit pour l'armée, ſe trouva à la bataille de Fleurus, & y fut fait priſonnier : ſe voyant tiraillé par cinq ſoldats, il crut qu'en leur faiſant remarquer ſon cordon, ils le traiteroient avec plus d'égards ; mais l'eſpérance & l'avidité de la rançon d'un priſonnier de cette importance, n'en devinrent que plus vives. Ils ſe le diſputerent, & ne pouvant s'accorder, ils le maſſacrerent.

Il eſt expreſſément dit dans le ſerment que font les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, qu'ils porteront à jamais la croix brodée en argent ſur leurs habits, & celle d'or au cou. La Ville de Paris, aſſiégée par Henri IV en 1590, ayant député, pour traiter avec ce Prince, le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lyon, ils ſe rendirent à l'Abbaye de S. Antoine. Le Chancelier de Chiverni & le Maréchal de Biron furent ſurpris de voir que ce Cardinal, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, n'en portât pas les marques. Il leur dit qu'il ne les avoit jamais quittées ; mais que ne pouvant les porter publiquement ſans s'expoſer à être aſſommé par les Ligueurs, il les avoit dans ſa poche, d'où en effet il tira le cordon bleu & la croix pour les leur montrer.

Dapper, dans la Relation de ſes Voyages, rap-

porte que le Roi de Bénin donne un collier de corail à ſes Miniſtres, aux principaux Mercadors & aux Vieillards qui ſe ſont rendus recommandables par leur probité, leurs ſervices & la ſageſſe de leurs conſeils; que ce collier eſt une marque de la plus grande diſtinction, & que quand on en a été honoré, il faut toujours l'avoir au cou, ne le jamais quitter, & prendre bien garde de le perdre, parce qu'il en coûteroit la vie. Il en cite deux exemples: Un Seigneur Nègre, dit-il, à qui l'on avoit dérobé ſon collier, fut condamné à mort, & exécuté. Le voleur fut le lendemain arrêté & pendu, avec trois perſonnes, qui ayant eu connoiſſance du larcin, n'en avoient pas averti la Juſtice. L'autre exemple n'eſt pas moins extraordinaire. Un Capitaine de Vaiſſeau Portugais, ennuyé d'attendre le payement de ſes marchandiſes, prit le parti de faire arrêter à bord un de ſes principaux débiteurs; c'étoit un très-riche Marchand Nègre, qui fit tous ſes efforts pour s'échapper; mais le Pilote, qui l'avoit ſaiſi par ſon collier, ayant mis en pièces & jetté à la mer cette précieuſe parure, il demeura immobile, conſterné, ne ſe défendit plus, & conſentit à reſter ſur le Vaiſſeau; quelques heures après, voyant le Pilote endormi, il s'approcha de lui, le perça de pluſieurs coups, le tua, & jet-

tant enſuite ſon couteau : *On peut à préſent faire de moi ce qu'on voudra*, dit-il ; *ma mort étoit certaine après avoir perdu mon collier ; il ne ſçauroit rien m'arriver de pis.*

ARTICES V, VI, VII, IX, XIV, XV.

Ces articles portent qu'il régnera une entiere fraternité entre les Chevaliers dudit Ordre de S. Michel ; qu'ils s'aideront, ſe défendront mutuellement ; que la même fraternité régnera entr'eux & le Chef Souverain ; qu'ils ſoutiendront de tout leur pouvoir ſon autorité, ſon honneur, ſes droits & la dignité de ſa Couronne ; qu'en cas de guerre, ils marcheront & le ſerviront en perſonne, & de tous leurs moyens ; qu'aucun deſdits Chevaliers ne ſortira du Royaume ſans ſa permiſſion, ni ne ſe mettra au ſervice d'un autre Prince ; que de ſon côté, le Chef Souverain, ſi quelqu'un deſdits Chevaliers eſt léſé dans ſon honneur ou dans ſes biens, le défendra & emploiera tout ſon pouvoir pour lui faire rendre juſtice ; qu'on ſera dégradé dudit Ordre pour héréſie, trahiſon, pour avoir fui dans une bataille, ou autres cas honteux.

Charles IX, par ſon Ordonnance du 14 Août 1569, enjoignit à tous les Chevaliers de l'Ordre

de S. Michel, qui n'avoient pas ſoixante ans, ou qui n'étoient pas employés ailleurs pour ſon ſervice, de ſe rendre inceſſamment, dans un équipage convenable, à l'armée que commandoit ſon frere le Duc d'Anjou, ſous peine, s'ils y manquoient, de n'être plus regardés comme Chevaliers dudit Ordre. Tout Chevalier de S. Louis, quoique retiré du ſervice, ſeroit dans le cas d'une pareille convocation, ſi le Roi la jugeoit néceſſaire.

Le Seigneur de S. Valier, atteint & convaincu d'être entré dans les projets de révolte du Connétable de Bourbon, fut condamné à mort par le Parlement, le 16 Janvier 1523. Un Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Charles de Luxembourg, commis par le Roi, alla dans ſa priſon, accompagné d'un Préſident & de pluſieurs Conſeillers, & lui lut la Sentence qui le dégradoit dudit Ordre, & lui ordonnoit d'en rendre le collier. Saint Valier répondit qu'il n'avoit point mérité ce deshonneur, & que le Roi ne pouvoit lui faire ôter ledit collier, que ſes Confreres ne fuſſent préſens & aſſemblés ; que d'ailleurs, il ne l'avoit plus ; que le Roi ſçavoit où il l'avoit perdu, & que ç'avoit été à ſon ſervice ; qu'à l'égard du petit cordon qu'il portoit ordinairement à ſon cou, il l'avoit

perdu lorſqu'il fut arrêté & conſtitué priſonnier. Le Comte de Luxembourg lui préſenta un autre collier; il refuſa long-tems de le prendre; mais enfin, ſur les remontrances réitérées qu'on lui fit qu'il devoit obéir au Roi, il le prit, le mit à ſon cou; & auſſi-tôt le Comte de Luxembourg le lui ôta, après qu'on lui eut lu une ſeconde fois ſa Sentence de dégradation.

Martin Hallé, Chevalier du même Ordre, ayant été condamné pour crime de faux, par Arrêt du Grand-Conſeil, le Hérault de l'Ordre ſe tranſporta dans la ſalle d'audience, & ayant pris place dans le banc des Gens du Roi, expoſa ſa commiſſion. En conſéquence, Martin Hallé fut amené de la priſon; le Hérault lui commanda de ſe mettre à genoux, & lui ayant lu la Sentence des Chevaliers de l'Ordre, du 3 Août 1579, qui le condamnoit à en être dégradé, il lui enjoignit d'en ôter le cordon de ſon cou, & de le lui remettre; à quoi Martin Hallé ayant obéi, le Hérault déclara à Meſſieurs du Grand-Conſeil qu'ils pouvoient à préſent procéder, quand bon leur ſembleroit, à l'exécution de leur Arrêt.

En 1580, un Capitaine Allemand, nommé d'Eſſe, Chevalier de cet Ordre, atteint & convaincu de trahiſon envers le Roi, fut pendu à Tours,

par Jugement de ſes Confreres, qui lui firent ſon procès, conformément à l'article LXV des Statuts.

ARTICLES XXI, XXIV, XXVI, XXIX.

Il eſt dit dans ces articles, qu'il y aura dans ledit Ordre un Chancelier, perſonnage notable & conſtitué en dignité eccléſiaſtique ; un Greffier, un Tréſorier, & un Hérault appellé *Mont S. Michel.* Louis XI, le 12 Décembre 1476, y joignit un Prévôt-Maître des Cérémonies. Celle qu'on pratiquoit anciennement à la réception d'un Hérault, paroîtra ſingulière. *Le ſoir après ſouper*, dit la Colombiere, *les Rois, ou Princes ſouverains, ſe faiſoient préſenter le Hérault qu'il falloit nommer, & en préſence de toute leur Cour, après qu'il avoit prêté le ſerment en tel cas requis, ils prenoient une coupe d'or, pleine de vin, & la lui verſoient ſur la tête, en lui donnant le nom attaché à ſon office.*

ARTICLES XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII.

Ces articles portent que tous les ans, la veille de la S. Michel, les Chevaliers & Officiers, à moins d'un excuſe valable, ſe rendront auprès du Sou-

verain, en habit de cérémonie de l'Ordre; l'accompagneront à Vêpres, le lendemain à la Meſſe, & dîneront enſuite à ſa table; qu'après le dîner, vêtus de manteaux & chaperons noirs, excepté le Souverain dont le manteau & le chaperon ſeront violets, ils retourneront à l'Egliſe, aſſiſteront aux Vigiles, & le lendemain à la Meſſe & au Service qu'on célébrera pour les Chevaliers trépaſſés, & qu'après que toutes ces cérémonies religieuſes ſeront finies, on tiendra Chapitre, où l'on examinera les vie & mœurs de chaque Chevalier & Officier, en commençant par le dernier reçu, & finiſſant par le Roi, *qui ſe ſoumet comme les autres à la correction, peine & punition, de l'avis des Freres de l'Ordre, ſi le cas y échet;* que chaque Chevalier, ou Officier, ſortira de l'Aſſemblée, pour laiſſer la liberté de l'examen, & qu'on le fera enſuite rentrer pour louer ou blâmer ſa conduite. Je laiſſe au Lecteur à faire ſes réflexions ſur un Statut, par lequel un Prince ſoumet ſa conduite & ſes mœurs à être tous les ans examinées & cenſurées. Il faut en même tems obſerver qu'on juroit ſur les SS. Evangiles, en entrant dans l'Ordre de S. Michel, d'en garder & d'en ſuivre exactement tous les Statuts.

L'habit de cérémonie, ſous les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I, conſiſ-

toit dans un manteau de damas blanc à longue queue, doublé d'hermine, & enrichi tout autour d'une broderie d'or en coquilles : le chaperon brodé de même, étoit de velours cramoiſi.

CÉRÉMONIE de l'Ordre de S. Michel, célébrée à Lyon par Henri II, le 28 Septembre 1548, & jours ſuivans.

..... *Marchoit premièrement l'Huiſſier de l'Ordre, vêtu d'une longue robe de ſatin blanc, avec le chaperon ou mantelet de ſatin cramoiſi, & portant une groſſe maſſe d'argent doré, aux armes du Roi. Après lui, le Hérault; enſuite le Greffier, le Tréſorier & le Maître des Cérémonies, vêtus comme ledit Huiſſier, chacun ſa coquille d'or pendante au cou. Derrière eux, marchoit le Cardinal de Guiſe, Chancelier de l'Ordre, vêtu par-deſſus ſon rochet d'un manteau rond de velours blanc, rattaché ſur l'épaule droite, & rebraſſé ſur le bras gauche; le chaperon de velours cramoiſi. Les Chevaliers venoient enſuite deux à deux, avec chacun ſon manteau traînant juſqu'à terre, de drap d'argent, rattaché & rebaſſé comme celui du Chancelier; & tout autour dudit manteau régnoit une riche broderie en or, qui formoit alternativement des coquilles & des*

* *croiſſans, avec des trophées, des rayons & des flammes : ils portoient ſur leur chaperon de velours cramoiſi & brodé d'une ſemblable broderie, le grand collier de l'Ordre ; l'habillement de deſſous étoit de velours ou de ſatin blanc. Puis venoit le Roi, vêtu comme les autres, excepté que ſon habillement étoit enrichi de groſſes perles, & de franges d'or autour de ſon manteau ; il étoit ſuivi des Cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Lorraine & de Ferrare, revêtus de leurs rochets & grandes chappes de Cardinal de camelot rouge. Sa Majeſté étant entrée dans le chœur de l'Egliſe, ſe mit à la place du Doyen ; & les Chevaliers ſe mirent à droite & à gauche, ſuivant leur rang, laiſſant vuides les places de leurs Confreres abſens ; & au-deſſus de chaque place étoient attachées les armoiries & noms des abſens, & ſeulement les armoiries des préſens. Le Samedi matin, jour de la fête de S. Michel, le Roi, les Chevaliers & Officiers allerent entendre la Meſſe, dans le même ordre que la veille : au ſortir de-là, vinrent tous dîner enſemble dans la grande ſalle du logis du Roi ; puis ils allèrent à Vêpres, vêtus de grands manteaux & chaperons de drap noir, excepté le Roi, dont le manteau & le chaperon*

* C'etoit la deviſe de Henri II.

étoient violets ; & le jour ſuivant, vêtus encore de noir, ils allèrent entendre la Meſſe & les Prières pour les Chevaliers trépaſſés, & dînerent enſuite avec Sa Majeſté.

Le Roi de Navarre, (depuis Henri IV,) & le Prince de Condé, après le maſſacre de la S. Barthélemi, toujours gardés à vue, & ſans ceſſe menacés de la mort, furent forcés de profeſſer la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Le 28 Septembre 1572, c'eſt-à-dire, trente quatre jours après cet horrible maſſacre, Charles IX affecta de célébrer la fête & cérémonie de l'Ordre de S. Michel, où ils furent obligés d'aſſiſter. *Pour achever de triompher de ces deux jeunes Princes*, diſent les Mémoires de l'Etat de France, *le Roi délibéra de célébrer la ſolemnité de l'Ordre de S. Michel dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Les préparatifs y étant faits, Sa Majeſté arriva dans le chœur, & s'aſſit à droite ſous un dais de drap d'or ; & un peu plus bas, du même côté, étoient aſſis le Duc d'Anjou ſon frère, les Ducs de Montpenſier, de Nevers, de Guiſe, le Maréchal de Tavannes, le Prince Dauphin, les ſieurs de la Chapelle aux Urſins, Rubempré & Villequier le jeune. De l'autre côté du chœur, à main gauche, étoit un autre dais de drap d'or, ſous lequel il n'y*

*avoit perſonne ; on y voyoit ſeulement les écuſſons & armoiries des Rois d'Eſpagne * , de Danemarck & de Suéde. Un peu plus bas étoient aſſis le Roi de Navarre , les Ducs d'Alençon & d'Uzès , le Prince de Condé , les ſieurs de Lanſac , de Loſſes , de Chavigny , le Comte de Retz & Villequier l'aîné. Tous ces Seigneurs étoient habillés de blanc , & couverts de leurs grands manteaux de drap d'argent , avec la queue traînante juſqu'à terre , le chaperon de velours cramoiſi , enrichi de broderies d'or , comme les manteaux , & le grand collier de l'ordre par-deſſus. Au-devant du Roi , dans le chœur , étoient aſſis ſur des ſiéges couvers de drap d'or , le Chancelier , le Maître des Cérémonies , le Tréſorier , le Greffier , le Hérault & l'Huiſſier de l'Ordre , tous vêtus de grandes robes de ſatin blanc , avec les chaperons de ſatin cramoiſi... En allant à l'offrande, premièrement marchoit le Roi ſeul , précédé par les Officiers de l'Ordre , tenant un cierge en main , & ſuivi du Duc d'Anjou , ſon frère , qui préſenta ſon offrande. Le Roi étant retourné dans ſon ſiége , le Duc d'Anjou , précédé par les ſuſdits Officiers , alla auſſi préſenter ſon offrande lui ſeul , comme*

* Ils étoient Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

auſſi firent le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre.*

Pourquoi le Roi de Navarre étoit-il aſſis un peu plus bas, & pourquoi n'étoit-il pas ſous le même dais où étoient les Rois d'Eſpagne, de Danemarck & de Suède, s'ils avoient été préſens ?

L'Ordre de S. Michel, depuis ſa création, s'étoit ſoutenu dans le plus grand éclat, & n'avoit été compoſé que des perſonnes les plus recommandables par la naiſſance & par leurs ſervices. *La diſtinction d'en être*, dit Brantôme, *étoit telle, ſi précieuſe & ſi chère, que l'on a vu pluſieurs Gentilshommes & Seigneurs obtenir plutôt une Compagnie de Gendarmes que le collier de S. Michel, même attendre très-long-tems après ; car ce n'étoit pas le tout de combattre, & de faire quelques petites proueſſes ; il en falloit faire quantité pour le mériter, ou bien en faire une très-ſignalée . . . On en a vu quelques-uns*, ajoute cet Ecrivain ſatyrique, bavard & toujours envieux, *qui avoient livré leurs femmes, ou qui avoient donné de leurs biens, comme fit M. de Châteaubriant, qui donna ſa belle maiſon de Châteaubriant à M. le Connétable de Montmorenci, pour qu'il lui fît obtenir d'être un des Chevaliers de cet Ordre.*

* Frère du Roi.

Sous le règne de Charles IX, on en augmenta le nombre à un tel point, & l'on y admit tant de gens de peu de naiſſance & de mérite, que l'on commença à ne le plus regarder comme une marque de diſtinction; & il acheva de décheoir par l'inſtitution de celui du S. Eſprit. *Etant jeune, je demandois*, dit Montagne, *à la Fortune, autant qu'autre choſe, l'Ordre de S. Michel; car c'étoit l'extrême marque d'honneur de la Nobleſſe Françoiſe, & très-rare; elle me l'a plaiſamment accordé: au lieu de me hauſſer & monter pour l'atteindre, elle m'a plus gracieuſement traité; elle l'a ravallé & rabaiſſé juſqu'à mes épaules & au-deſſous.* Voilà comme parle Montagne; & voici contre lui un trait digne du ſieut Brantôme, ſon Confrère dans l'Ordre de S. Michel, & qui certainement n'étoit pas renommé par ſes exploits militaires. *Nous avons vu*, dit-il, *des Conſeillers ſortir des Cours de Parlemens, quitter la robe & le bonnet quarré, ſe mettre à traîner l'épée, & obtenir auſſi-tôt ce collier, ſans avoir fait la guerre, comme le ſieur Montagne, duquel le métier étoit meilleur de continuer d'exercer ſa plume à écrire ſes Eſſais, que de la changer contre une épée qui ne lui ſéoit ſi bien.* Montagne avoit été élu Maire de Bordeaux

après

après le Maréchal de Biron, & eut pour ſucceſſeur en cette place le Maréchal de Matignon.

Ce Duc de Moldavie & ſon fils, chaſſés de leur État par le Turc, choiſirent leur aſyle en France. Henri IV fourniſſoit honorablembent à leur entretien, & les fit Chevaliers de S. Michel. Cet Ordre, depuis l'inſtitution de celui du S. Eſprit, ne pouvoit plus avoir le même éclat; mais il étoit aiſé de lui conſerver un certain luſtre. Henri IV & Louis XIII eurent cette attention; il eſt rare qu'ils l'aient donné qu'à des perſonnes d'une certaine naiſſance, ou diſtinguées par leur mérite. Il n'en fut pas de même ſous la minorité de Louis XIV: on le prodigua comme on avoit fait du tems de Charles IX. Ce Prince, par ſa Déclaration du 12 Janvier 1665, ayant réſolu de le tirer de la confuſion & de l'aviliſſement où il étoit tombé, & voulant le rétablir dans l'éclat & la dignité convenable, ordonna que ſur les titres & preuves que repréſenteroient les Chevaliers qui y avoient été reçus par le paſſé, on choiſiroit ceux dont la naiſſance, le mérite & les ſervices ſeroient jugés plus conſidérables, leſquels auroient ſeuls le droit de le porter & de s'en qualifier Chevaliers, faiſant très-expreſſes défenſes à tous autres de ſe qualifier ainſi, & d'en porter la marque, malgré tous Brevets &

Certificats de réception qu'ils pourroient avoir obtenus, leſquels Sa Majeſté déclare nuls & de nul effet.

Que le nombre des Chevaliers ſera & demeurera déſormais réduit à cent, outre * ceux du S. Eſprit; qu'il y en aura ſix Eccléſiaſtiques, Prêtres, âgés de trente ans, pourvus d'Abbayes ou de places conſidérables dans les Carhédrales ou Collégiales, & ſix qui auront ſervi dix ans dans les Compagnies ſouveraines, & qui feront les mêmes preuves de Nobleſſe, d'âge & de Religion, que les autres Chevaliers dudit Ordre.

Qu'on ne pourra y être admis, qu'on ne ſoit noble de deux races, âgé de trente ans, reconnu pour être de bonnes mœurs, & ayant ſervi au moins pendant dix ans dans des emplois conſidérables à la guerre; que d'ailleurs, tous feront profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, excepté les Étrangers que Sa Majeſté ſe réſerve d'admettre audit Ordre, & dont le nombre ne ſera point limité, parce qu'ils n'y ſeront que comme ſurnuméraires, & non compris dans le nombre réglé de cent pour ſes Sujets. Elle

* Parce qu'ils ſeront auſſi Chevaliers de S. Michel.

envoya, en 1666, l'Ordre de S. Michel à l'Amiral Ruiter, & le donna, en 1679, à l'Ambaſſadeur de la République de Veniſe, Dominique Contarini, lorſque cet Ambaſſadeur alla prendre ſon audience de congé.

Les Arts, les Sciences, le Commerce maritime & les Manufactures, contribuent trop à l'opulence, la gloire & la ſplendeur d'une Nation, pour que ceux qui ſe diſtinguent dans ces différentes carrieres, n'aient pas droit aux récompenſes honorables. D'ailleurs, ces récompenſes, en excitant l'émulation & l'induſtrie, ne peuvent que concourir au bien général. Louis XIV, après avoir inſtitué, en 1693, l'Ordre de S. Louis, uniquement pour les Militaires, fit en même-tems Manſard & Lenôtre Chevaliers de S. Michel. Pierre-Corneille Hooft, pour avoir écrit l'Hiſtoire de Henri IV, avoit été auſſi annobli, & honoré du même cordon par Louis XIII. Les Hiſtoriens font aſſez ſouvent mention des Chevaliers d'armes, *Equites Milites*, & des Chevaliers lettrés, *Equites litterati*. Dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes de 1466, il y a une Ordonnance de Louis XI pour la penſion de Pierre Sarlat, Chevalier ès Loix, Profeſſeur dans l'Univerſité d'Orléans. Guillaume Bailli, célèbre Avocat au Parle-

ment de Paris, *fut fait Chevalier par Henri II.* Barthole prétend qu'un Juriſconſulte qui a profeſſé pendant vingt ans le Droit Civil, a acquis la Nobleſſe. François I, par ſes Lettres Patentes du mois d'Avril 1533, donna le droit de Chevalerie aux Profeſſeurs de l'Univerſité de Toulouſe ; & l'un d'eux, Blaiſe Auriol, ayant reçu de ce Prince l'anneau, l'épée & les éperons dorés, les Profeſſeurs de cette Univerſité ſont depuis ce tems-là enterrés avec ces marques d'honneur.

Le Roi commet tous les ans deux Chevaliers de ſes Ordres, un Duc & un Gentilhomme, pour préſider, en ſon nom, l'un en l'abſence de l'autre, aux Cérémonies & Chapitre de l'Ordre de S. Michel, & pour recevoir les nouveaux Chevaliers que Sa Majeſté a nommés,

On a vu que ces cérémonies ſe célébroient la veille, le jour & le lendemain de la S. Michel ; mais comme c'eſt la ſaiſon où l'on a ordinairement affaire dans ſes terres pour la récolte & les vendanges, elles ſe célebrent à préſent deux fois l'année, le 8 de Mai & le premier Lundi de l'Avent, dans le Couvent des Cordeliers de Paris. On a choiſi le 8 de Mai ; parce qu'à pareil jour, en 1429, les Anglois furent battus devant Orléans, & obligés d'en lever le ſiége. On prétend

que dans cette action si décisive pour Charles VII, S. Michel (1) apparut & combattit visiblement pour ce Prince. Il arrive assez souvent qu'on reçoit des Chevaliers de S. Michel à la cérémonie du premier Lundi de l'Avent, quoiqu'elle ne soit établie que pour célébrer une Messe & un Service pour le repos des ames de ceux qui sont morts.

Le grand Sceau de cet Ordre a été fait d'après le beau tableau de Raphaël ; il représente S. Michel ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, & foulant aux pieds & précipitant dans les flammes l'Ange rebelle. On lit ces mots autour de ce Sceau : *Louis XI, Roi de France, Instituteur de l'Ordre de S. Michel en 1469 : Louis XIV, Roi de France & de Navarre, Restaurateur en 1664.*

Les Chevaliers portent la croix attachée au bout d'un large ruban noir tabisé, passé en bandrier,

(1) Les Portugais racontent aussi que leur Roi Alphonse I, de la Maison de France, institua en 1166, l'Ordre de l'Aile de S. Michel, parce que dans une bataille qu'il gagna contre les Maures, on avoit vu cet Archange renverser d'un coup d'aile, & noyer dans le Tage, plusieurs milliers de ces Mécréans.

& qui deſcend de l'épaule droite ſur le flanc gauche.

On pourroit reprocher à M. de Thou d'affecter quelquefois de ſe ſervir d'expreſſions trop recherchées & pédanteſques ; au lieu d'appeller tout ſimplement l'Ordre de S. Michel, *Ordo Regis* ou *Ordo ſancti Michaëlis*, il l'appelle *Ordo conchyliatus*, parce que le collier étoit anciennement compoſé de coquilles d'or enlaſſées les unes dans les autres.

CHAPITRE V.

De l'Ordre du S. Eſprit.

Louis d'Anjou Tarente, de la Maiſon (1) de France, Roi de Jéruſalem & des Deux Siciles, par ſon mariage avec la Reine Jeanne I, ſa couſine, inſtitua à Naples, en 1352, un Ordre du S. Eſprit. Tous nos Hiſtoriens, entr'autres le Gendre, Daniel, le Laboureur, dans ſes Notes ſur les Mé-

(1) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frère de S. Louis.

moires de Caſtelnau, & le nouvel Éditeur du Journal de l'Étoile, diſent qu'attendu les troubles dont ſon règne recommença d'être agité dès l'année 1354, cet Ordre du S. Eſprit ne put ſe ſoutenir, & que peut-être même ignoreroit-on qu'il eût exiſté, ſi le haſard n'avoit pas fait tomber le titre original de ſon inſtitution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit préſent à Henri III, lorſqu'il paſſa par Veniſe à ſon retour de Pologne; que ce Prince voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché, & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour ſon nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conſerva cette piece rare & curieuſe, en partie à cauſe des belles mignatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après ſa mort, elle paſſa dans la Bibliotheque de l'Évêque de Chartres, ſon fils, & de cette Bibliotheque dans celle du Préſident de Maiſons. Si les Hiſtoriens que je viens de citer, & qui n'ont fait que ſe copier les uns les autres, avoient confronté les Statuts de l'Ordre du S. Eſprit de Naples, inſtitué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Étoile, inſtitué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils ſont

à-peu-près les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Étoile étant très-connus en France, Henri III, par conſéquent, n'avoit pu penſer à s'en approprier l'idée. D'ailleurs, parmi les Statuts de notre Ordre du S. Eſprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq, qui reſſemblent à ceux de l'Ordre du S. Eſprit de Naples; & ces quatre ou cinq ſe trouvent auſſi parmi ceux de l'Ordre de S. Michel, inſtitué par Louis XI. Ainſi ce ne ſeroit pas de l'Ordre du S. Eſprit de Naples que Henri III les auroit pris; mais de l'Ordre de S. Michel. Enfin, quiconque lira les Statuts de nos Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, verra que le fond en eſt entierement le même, & n'y trouvera que les changemens qu'exigeoit la différence des tems & des uſages. On voit au Cabinet des Eſtampes du Roi, les Statuts de l'Ordre du S. Eſprit de Naples. Louis d'Anjou & les Chevaliers y ſont repréſentés vêtus de blanc, avec la figure du S. Eſprit ſur le côté gauche, les aîles déployées & rayonnant; voilà la ſeule idée que l'on pourroit ſoupçonner que Henri III auroit priſe de cet Ordre Étranger.

J'ai dit que l'Ordre de S. Michel étoit tombé dans l'aviliſſement, par le grand nombre de gens

de peu de naiſſance & de mérite qu'on y avoit admis. Henri III, ſans l'abolir, & même ſur (1) cet Ordre, réſolut d'en établir un qui ſeroit une marque de la plus haute diſtinction. Il ſe flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la (2) Nobleſſe de ſon Royaume, non-ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre, & le ſerment particulier que chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt. Il fit demander au Pape ſon approbation pour mettre en Commanderies militaires juſqu'à la concurrence de cent mille écus de biens eccléſiaſtiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ſes nouveaux Chevaliers, qui en auroient joui, quoique mariés. Le Pape n'y voulut pas conſentir; & le Clergé ne manqua pas de s'y oppoſer, excité d'ailleurs par les Chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit continuèrent & ont toujours continué de pren-

(1) Il faut être reçu Chevalier de S. Michel, avant que de l'être de l'Ordre du S. Eſprit.

(2) C'étoit dans les mêmes circonſtances & dans les mêmes vues, que les Rois Jean & Louis XI avoient inſtitué les leurs.

dre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur inſtitution ; & ils jouiſſent (1) chacun, en attendant les Commanderies, d'une gratification annuelle de mille écus, ſur le revenu du (2) Marc d'or.

Ce fut au mois de Décembre 1578, que Henri III inſtitua ſon Ordre ſous le nom & à l'honneur du S. Eſprit ; parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour en 1574, il avoit ſuccédé à la Couronne de France. Quelques Hiſtoriens, Favin, l'Étoile, la Colombiere, ont ajouté, *& parce qu'il étoit auſſi né le jour de la Pentecôte ;* & même les Cordeliers de Paris firent mettre ſur la principale vître du chœur de leur Égliſe, derriere le grand autel, cette inſcription :

(1) Le Roi a deux mille écus, comme Chef & ſouverain Grand-Maître ; le Grand-Aumônier a auſſi deux mille écus, c'eſt-à-dire, mille écus comme Commandeur, & mille écus comme Aumônier de l'Ordre ; M. le Dauphin & tous les Chevaliers n'avoient que mille écus, juſqu'au commencement de l'année 1764, que le Roi a augmenté de moitié la gratification des vingt plus anciens Chevaliers ; elle eſt à préſent de deux mille écus.

(1) Le Marc d'or eſt un droit qu'on lève ſur tous les Offices, à chaque changement de Titulaire.

Hocce die, quo almus cœlo deſcendit ab alto
Spiritus, inflammans pectora Apoſtolica,
Erricus Franco ter maximus ortus in orbe eſt;
Electus populi Rex quoque Sarmatici;
Et Rex Francorum Carlo ſucceſſit amori,
Ipſe amor, & Franci delicia populi.

Il eſt bien ſingulier que tout un Couvent de Moines, au milieu de Paris, ignorât dans quel mois étoit né le Prince ſous le règne duquel ils vivoient. Henri III naquit le 19 de Septembre 1551; jamais la fête de la Pentecôte ne peut ſe trouver dans ce mois.

Le 31 Décembre 1578, & le premier & le 2 de Janvier 1579, il fit avec beaucoup de pompe & de magnificence, les premières cérémonies de ſon nouvel Ordre, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris. Comme elles ſont encore aujourd'hui les mêmes, ainſi que la façon d'y être habillé, je n'entrerai, quant à préſent, en aucuns détails à cet égard; je dirai ſeulement que s'étant mis à genoux, & ayant fait le ſerment ſur les ſaints Evangiles, comme Chef & ſouverain Grand-Maître, il reçut le grand manteau & le collier des mains de Jacques Amiot, Commandeur-né de ce nouvel Ordre, ſuivant les Statuts, par ſa place de Grand-Aumônier de France. Henri III avoit nom-

mé pour grands Officiers, & pour Hérault & Huiſſier, ceux qui l'étoient déja de l'Ordre de S. Michel. Après avoir fait prêter le ſerment & donné le grand manteau au Chancelier, au Prévôt & au grand Tréſorier (le Secrétaire étoit abſent), il commença à recevoir les Chevaliers. On prétend que cette première promotion fut de quarante; il eſt certain qu'il n'y en eut que vingt-ſept de reçus : *Ce Prince*, diſent les Hiſtoriens, *ne voulut pas remplir le nombre de cent porté par les Statuts, afin de laiſſer à pluſieurs Seigneurs l'eſpérance de participer à cet honneur ; & pour attirer par cet appât les principaux Gentilshommes du Royaume.* A l'égard des Commandeurs Eccléſiaſtiques, ils firent des difficultés ſur le ſerment qu'ils devoient prêter, & ne furent reçus que l'année ſuivante, le premier Janvier 1580.

La haine des Ligueurs contre leur Roi étoit ſi acharnée, que tandis qu'il dînoit avec ſes nouveaux Chevaliers dans une ſalle du Couvent des Grands Auguſtins, on afficha contre lui, à la porte de l'Egliſe, un placard fort inſolent; c'étoit une mauvaiſe application du premier chapitre d'Iſaïe : *Ecoutez la voie du Seigneur, Tyrans de ſon Peuple, Princes qui imitez les Rois de Sodôme ; je hais vos ſolemnités, &c.*

Les principaux Statuts de l'Ordre du S. Eſprit portent, que le Roi en ſera le Chef & ſouverain Grand-Maître, ladite ſouveraine & grande Maîtriſe étant à jamais unie & incorporée à la Couronne ; que le lendemain de ſon Sacre, il recevra des mains de celui qui l'aura ſacré, le grand manteau & le collier dudit Ordre, après avoir juré ſur le Livre des ſaints Evangiles d'en obſerver les Statuts ; qu'il y aura dans ledit Ordre quatre Cardinaux & quatre Archevêques, Evêques ou Prélats, & que le Grand-Aumônier de France y ſera aſſocié par ſa place, ainſi que tous ſes ſucceſſeurs ; qu'on ne pourra y être reçu ſi l'on ne fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'après avoir prouvé qu'on eſt Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins ; que les Princes y ſeront admis à vingt-cinq ans accomplis, & les Ducs & Gentilshommes à trente-cinq ; c'eſt-à-dire, les Princes étrangers établis en France, & qui y ſont reconnus pour être iſſus de Maiſon Souveraine : à l'égard des Princes du Sang, ils ſont ſuſceptibles de l'Ordre dès qu'ils ont fait leur première Communion ; je dis ſuſceptibles, le Roi étant le maître de différer de les admettre auſſi long-tems qu'il le juge à propos. Les fils de France ont la croix & le cordon

bleu dès l'inſtant de leur naiſſance, mais ſans faire nombre parmi les Chevaliers juſqu'à ce qu'ils aient été reçus. M. le Dauphin, fils de Louis XIV, né le premier Novembre 1661, ne fut reçu que le premier Janvier 1682; ſon fils, M. le Duc de Bourgogne, né le 6 Août 1682, ne fut reçu que le 22 Mai 1692; M. le Dauphin, fils du Roi régnant, né le 4 Septembre 1729, ne fut reçu que le 18 Mai 1741; Philippe * d'Orléans, né le 2 Août 1674, fut reçu à onze ans, le 2 Juin 1686: il ne commença, comme les autres Princes du Sang, à porter le cordon bleu & la croix qu'après ſa réception.

Le nombre des Chevaliers du Saint-Eſprit ne peut être augmenté; il eſt & il a toujours été limité à cent, outre le Roi, & y comprenant les quatre Cardinaux, les quatre Prélats, le Grand-Aumônier de France, le Chancelier dudit Ordre, le Prévôt, Maître des cérémonies, le Grand-Tréſorier & le Secrétaire, qui tous ont le titre de *Commandeurs*, & ſont obligés, excepté le Grand-Aumônier, le Grand-Tréſorier & le Secrétaire, de faire les mêmes preuves de Nobleſſe que les Che-

* Depuis Régent de France.

valiers. Il faut obſerver que les quatre Cardinaux & les cinq Prélats aſſociés à l'Ordre, ne prennent que le titre de *Commandeurs de l'Ordre du Saint-Eſprit*, & ne portent à leur croix que la figure du Saint-Eſprit; au lieu que les Chevaliers & les quatre grands Officiers, prennent le titre de *Commandeurs des Ordres du Roi*, & portent à leur croix, d'un côté l'image du Saint-Eſprit, & de l'autre celle de Saint-Michel, parce qu'ils ſont en même tems Chevaliers ou grands Officiers de ces deux Ordres.

Le Roi reçoit dans ſa Chapelle, ou dans quelques Egliſes, après la Meſſe, ceux qu'il a nommés pour être Chevaliers du Saint-Eſprit; il commence la veille ou le matin même, avant la Meſſe, par les recevoir, dans ſon cabinet, Chevaliers de Saint-Michel. Leur habillement de Novices conſiſte dans un pourpoint & trouſſes d'étoffe (1) d'argent, caleçon, bas de ſoie, & ſouliers blancs;

(1) C'étoit l'habillement des Novices dans l'ancienne Chevalerie; après qu'ils s'étoient baignés en ſigne de pureté, on leur donnoit des habillemens blancs. D'ailleurs, un Prince même, comme je l'ai déja dit, ne devoit pas porter de l'or, & ne devoit avoir que de l'argent ſur ſes habits, juſqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier.

le fourrean de l'épée eſt de la même couleur ; la garde & la poignée ſont d'argent. Ils ont au cou un * rabat de point d'Angleterre, & ſur les épaules un capot de velours-raz noir ; leur toque, au lieu de chapeau, eſt noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une maſſe de héron. Ils ſe proſternent aux genoux du Roi qui eſt aſſis ſur ſon trône, placé dans le ſanctuaire du côté de l'Evangile, & après qu'ils ont fait & ſigné le ſerment, on leur ôte le capot ; & Sa Majeſté leur donne le grand manteau & le collier de l'Ordre.

Ce grand manteau, retrouſſé du côté gauche & ouvert du côté droit, eſt de velours noir, doublé de ſatin jaune orangé ; il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or ; il regne tout autour une broderie auſſi en or, large de dix pouces : le mantelet par-deſſus ce manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez bas ſur la poitrine & ſur les épaules ; il eſt de moire vert-naiſſant & argent. La broderie du manteau & du mantelet, & les chaînons du grand collier, formoient des *Lambda*, des *Phy*, des *Delta*, lettres grecques, des H & des M. Les Ligueurs, qui tâchoient ſans

* Sous les règnes de Henri III & de Henri IV, c'etoit une fraiſe gaudronnée.

ceſſe

ceſſe de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie, & ſa paſſion inceſtueuſe pour Marguerite de Valois, ſa ſœur, lui avoient fait imaginer ſon nouvel Ordre; que l'orangé, le verd naiſſant, le blanc & le bleu, étoient les couleurs de cette Princeſſe; que les H & les M déſignoient Henri-Marguerite; que les Phy & les Delta (*fidelta*) ſignifioient la fidélité qu'il lui avoit jurée, & que les fleurs de lys au milieu des flammes, exprimoient l'ardeur de ſon amour. Henri IV, pour faire ceſſer, diſent les Hiſtoriens, ces malignes interprétations, fit ôter en 1597, tous ces chiffres & monogrammes; enſorte que les chaînons du grand collier & la broderie du grand manteau & du mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne ſçais pas ſi Henri IV fit ces changemens pour faire ceſſer ces malignes interprétations; ce qu'il y a de très-certain, c'eſt qu'il n'y en eut jamais de plus fauſſes. Marguerite de Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit étroitement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ſes révoltes. Henri III devoit donc la haïr & la haïſſoit mortellement. Il l'avoit enfin éloignée de Paris; & elle étoit au fond de la Gaſcogne, lorſ-

qu'il inſtitua l'Ordre du Saint-Eſprit. On peut croire que les M déſignoient Catherine de Médicis ; les H & les Lambda, Henri & Louiſe de Vaudemont, ſa femme ; les fleurs de lys dans les flammes, & les Phy & les Delta, leur tendre & fidelle union. A l'égard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois ; & le verd naiſſant étoit, dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers : les vingt-deux qui furent les principaux tenans dans le tournoi que Charles VI donna à Saint-Denis en 1380, étoient vêtus de verd, *pour obſerver religieuſement*, dit l'Hiſtorien contemporain, *les formalités de l'antique Chevalerie.* Je pourrois dire encore que Marie de Cleves, Princeſſe de Condé, fut la ſeule perſonne que Henri III aima paſſionnément ; qu'étant en Pologne, il ne lui écrivoit jamais que de ſon ſang ; qu'après qu'il eut ſuccedé à Charles IX & qu'il fut de retour en France, il prenoit des meſures pour l'épouſer ; qu'elle fut empoiſonnée ; qu'à la nouvelle de ſa mort, il tomba dans des ſaiſiſſemens de douleur & dans un déſeſpoir qui fit craindre qu'il ne voulût ſe tuer ; qu'il fit peindre de petites têtes de mort ſur les rubans & les éguillettes de ſes habits ; que depuis, pendant tout ſon regne, on remarqua qu'il mêloit tou-

jours du noir aux autres couleurs qu'il portoit; que voilà peut-être la cauſe de la couleur noire qu'il choiſit pour le grand manteau de l'Ordre du Saint-Eſprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'eſt qu'il eſt très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de cette Princeſſe.

Les quatre grands Officiers ont le grand manteau & n'ont pas le collier. Les Commandeurs Eccléſiaſtiques n'ont ni le grand manteau ni le collier. Les Cardinaux doivent être en chape rouge. Les Prélats en ſoutane violette avec leur rochet, leur camail & un manteau violet où la croix de l'Ordre eſt brodée en argent ſur le côté gauche. Après qu'ils ont fait le ſerment, Sa Majeſté leur paſſe au cou, comme aux quatre grands Officiers, la croix de l'Ordre pendante à un ruban bleu céleſte : cette croix, faite en croix de Malte, eſt d'or, émaillée de blanc ſur les huit raies; il y a une fleur de lys d'or à chacun des quatre angles, & une colombe au milieu, les aîles déployées. On n'appelle Novices, que ceux qui vont être reçus Chevaliers; & ce n'eſt qu'à eux que le Roi donne le collier. Il eſt dit dans le quatre-vingt-ſixieme Statut, qu'il ſera du poids de deux cent écus ou environ : la croix

de l'Ordre y eſt attachée & pend ſur la poitrine. Quand les Chevaliers & les grands Officiers ne ſont point en habits de cérémonie, ils portent la croix attachée au bout d'un large ruban bleu, paſſé en baudrier, & qui deſcend de l'épaule droite juſques ſur le flanc gauche. Les Commandeurs Eccléſiaſtiques portent toujours ce ruban autour du cou, & la croix ſur la poitrine. Outre cette croix, les uns & les autres, ſur leurs habits, manteaux de Ville & robes de chambre, en portent journellement une ſemblable à l'endroit du cœur, mais bien plus grande, brodée en argent.

Le grand Sceau de l'Ordre repréſente Henri III avec le grand manteau, le mantelet & le collier, aſſis ſur un trône, la couronne en tête. Le Chancelier, Philippe de Chiverni, eſt debout à ſa droite, tenant le Livre des ſaints Evangiles. Le Grand-Tréſorier eſt à ſa gauche, auſſi debout, faiſant les fonctions du Secrétaire qui étoit abſent, & liſant à Louis de Gonzague, Duc de Nevers, le ſerment que les Chevaliers font à leur réception. Louis de Gonzague eſt à genoux devant Henri III, la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles. Le S. Eſprit, ſous la forme d'une colombe rayonnante, répandant des *langues* de feu,

remplit le haut du Sceau. On lit ces mots autour : *Henri III de ce nom, par la grace de Dieu, Roi de France & de Pologne, Auteur & Souverain de l'Ordre des Chevaliers du Saint Eſprit.*

Tous les ans, dit ce Prince, articles 70, 72, 81, 87, *la fête de l'Ordre ſe célébrera le premier de Janvier, dans l'Egliſe des Auguſtins de notre bonne Ville de Paris, qui eſt le lieu que nous avons choiſi & deſtiné à cet effet ; & ſi les affaires publiques de notre Royaume ne nous permettoient pas d'être en notredite Ville de Paris ledit jour, ladite fête ſe célébrera où nous ſerons, & dans la plus ſpacieuſe Egliſe que faire ſe pourra..... auquel jour leſdits Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers, nous accompagneront ; & à l'Offerte de la Meſſe, nous offrirons autant d'écus * d'or au ſoleil que nous aurons d'années, & leſdits Commandeurs chacun un écu ſol, que nous avons dès-à-préſent donnés & affectés à l'entretenement & nourriture des Religieux Novices deſdits Auguſtins..... & afin qu'il ſoit mémoire à jamais de l'élection que nous avons faite de ladite Egliſe des Auguſtins de notre bonne Ville de Paris, pour y célébrer les fêtes dudit Ordre, nous avons ordonné*

* Cet écu d'or eſt évalué aujourd'hui à dix livres.

& ordonnons auxdits Religieux & Couvent la ſomme de * *trois cens écus un tiers de rente annuelle, à la charge qu'ils diront, chaque jour de l'année, deux Meſſes, l'une haute, pour la proſpérité & ſanté du Souverain, des Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, & l'autre baſſe pour les Trépaſſés..... En outre, tous les Cardinaux, Prélats & Commandeurs dudit Ordre, aumôneront, à leur réception, dix écus d'or* * *ſol au Couvent* (1) *deſdits Auguſtins.*

Henri IV, le 7 Décembre 1595, & le premier & 2 Janvier 1599; Louis XIII, le premier & 2 Janvier 1620; & Louis XIV, le premier & 2 Janvier 1662, célébrerent les cérémonies de l'Ordre du S. Eſprit dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris; mais depuis ce temps-là ces cérémonies n'ont plus été faites dans cette Egliſe; elles ſe font ordinairement à préſent dans la Chapelle de Verſailles.

* Evalué aujourd'hui à mille livres.

** Au ſoleil.

(1) Chaque Commandeur Eccléſiaſtique, chaque Chevalier, ou grand Officier, doit faire faire ſon portrait & l'envoyer dans les ſalles de ce Couvent. On y voit les portraits de tous ceux qui ont été dans l'Ordre du S. Eſprit, depuis ſon inſtitution juſqu'à préſent.

CHAPITRE VI.

De la Marche & Préſéance.

LA marche & préſéance dans les cérémonies de l'Ordre du S. Eſprit, s'obſervent de la façon ſuivante.

Les Chevaliers-Ducs ont la préſéance ſur les Chevaliers-Gentilshommes. Les Princes reconnus pour être iſſus de Maiſons Souveraines, comme ceux de la Maiſon de Lorraine ont la préſéance ſur les Chevaliers-Ducs.

Les Maréchaux de France qui ne ſont pas Ducs, ne marchent que parmi les Chevaliers-Gentilshommes; & même les Ducs & les Maréchaux de France Ducs, mais dont les Lettres de Duc n'ont point été enregiſtrées au Parlement, ne marchent que parmi les Chevaliers-Gentilshommes.

Les Chevaliers-Gentilshommes marchent entre eux ſelon la date de leur réception dans l'Ordre; au lieu que les Chevaliers Ducs marchent entre eux ſuivant la date de l'enregiſtrement de leurs Lettres de Duc au Parlement.

Un Duc qui n'eſt point Pair, mais dont les Lettres de Duc ont été enregiſtrées au Parlement avant celles d'un Duc-Pair, précede ce Duc Pair dans les cérémonies de l'Ordre; au lieu que les Ducs qui ne ſont point Pairs n'ont point ſéance au Parlement.

Les Princes de la Maiſon de Lorraine ſe reglent ſur la primogéniture, c'eſt-à-dire, que le Prince d'une branche cadette de cette Maiſon, quoique plus ancien Chevalier, cede le pas au Prince d'une branche aînée.

Depuis le Concordat fait en 1702, entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, les Grands d'Eſpagne jouiſſent à la Cour de France des mêmes prérogatives que nos Ducs; & nos Ducs ont à la Cour de Madrid les mêmes prérogatives que les Grands d'Eſpagne. Ainſi un François, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, qui a obtenu ou qui obtient la Grandeſſe en Eſpagne, & qui eſt autoriſé par un Brevet du Roi à jouir des honneurs & prérogatives qu'elle donne en France, prend ſon rang parmi les Chevaliers-Ducs, & marche ſelon la date de l'enregiſtrement de ſes Lettres de Grandeſſe au Conſeil de Caſtille. A l'égard des Eſpagnols & autres Etrangers, Grands d'Eſpagne, qui viennent en France & qui y ſont

reçus Chevaliers du S. Eſprit, ils prennent rang parmi les Chevaliers-Ducs, du jour du Concordat, ſi leur Grandeſſe eſt antérieure; & du jour qu'ils l'ont obtenue, ſi elle eſt poſtérieure.

Il faut encore obſerver que les Chevaliers-Gentilshommes, les Chevaliers-Ducs & les Chevaliers, Princes de la Maiſon de Lorraine, ne marchent jamais que deux à deux; & que, ſi les Princes de la Maiſon de Lorraine ſe trouvent en nombre impair dans la cérémonie, la gauche eſt occupée par le plus ancien des Ducs; & de même, ſi les Chevaliers-Ducs ſe trouvent en nombre impair, le plus ancien des Chevaliers-Gentilshommes remplit la gauche du dernier Duc.

Il n'y a que les fils de France, les Princes du Sang, & les Princes légitimés qui marchent ſeuls, c'eſt-à-dire, l'un après l'autre; ils ne ſe trouvent jamais en concurrence avec perſonne; au lieu qu'il peut y en avoir d'un Prince de la Maiſon de Lorraine avec un Duc, & d'un Duc avec un Chevalier-Gentilhomme. Les Fils de France & les Princes du Sang, marchent dans le rang de leur proximité à la Couronne.

Les Chevaliers-Gentilshommes ont quelquefois formé des oppoſitions à la préſéance accordée aux Chevaliers-Ducs; & les uns & les autres

ont auſſi formé des oppoſitions à la préſéance accordée aux Princes Lorrains & autres Princes reconnus en France pour être iſſus de Maiſons Souveraines ; mais nos Rois ont toujours déclaré qu'ils vouloient qu'on continuât de ſe conformer à l'article LXXXII des Statuts, & ont ſeulement permis de faire des proteſtations.

CHAPITRE VII.

Réception du Grand-Maître.

LES Statuts portent que le Roi ne ſera reçu Grand-Maître de l'Ordre du S. Eſprit, qu'après ſon Sacre. La cérémonie de la réception de Louis XV en cette qualité, ſe fit à Reims, le 27 Octobre 1722. Le grand Autel de la Cathédrale fut paré des ornemens de l'Ordre ; ils ſont de ſatin verd, ſemés de flammes brodées en or. Le trône ſur lequel il devoit être aſſis pendant Vêpres & Complies, fut dreſſé ſous un dais à la première place à droite en entrant dans le chœur, & fut auſſi paré des ornemens de l'Ordre. On éleva près de l'autel, du côté de l'Evangile, un autre trône avec un pareil dais, & ſous lequel Sa Majeſté devoit

ſigner ſon ſerment & recevoir le manteau & le collier de l'Ordre. Ses armoiries furent miſes aux deux dais, & celles de tous les Chevaliers au-deſſus des ſtales qu'ils devoient occuper..... (1) Lorſque les Vêpres furent finies, les quatre grands Officiers de l'Ordre, revêtus du grand manteau, & précédés du Hérault & de l'Huiſſier, en habit de cérémonie, ſortirent de leurs places, & s'étant avancés juſqu'aux marches du ſanctuaire, commencèrent leurs révérences, & allèrent enſuite ſe placer ſur l'eſtrade du trône, élevé dans le ſanctuaire, près de l'autel, du côté de l'Evangile, le Chancelier à côté du trône à la droite, le Prevôt-Maître des cérémonies à côté du trône à la gauche, le Grand-Tréſorier auprès du Chancelier, & le Sécretaire auprès du Prévôt-Maître des cérémonies, le Hérault & l'Huiſſier au bas de l'eſtrade. Les Chevaliers de l'Ordre, revêtus du grand manteau avec le collier par-deſſus, deſcendirent de leurs ſtales, s'avançèrent deux à deux juſqu'aux marches du ſanctuaire, y firent les révérences, entrèrent dans le ſanctuaire & ſe placèrent aux avenues du trône, en obſervant que les plus éminens

(1) J'obmets toute la pompe & les cérémonies, qui n'ont point un rapport eſſentiel à l'Ordre.

en dignité en fuſſent les plus près. Le Roi deſcendit alors du trône placé au bas du chœur, & où il avoit entendu les Vêpres; il marcha à l'autel, précédé de deux Huiſſiers de la Chambre portant leurs maſſes, & ſuivi du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, des Ducs de Villeroi & d'Harcourt, ſes Capitaines des Gardes, du Duc de Charoſt, ſon Gouverneur, & du Prince de Turenne, Grand-Chambellan. Sa Majeſté étoit en habit de Novice & ſans le cordon bleu; elle l'avoit toujours porté depuis l'inſtant de ſa naiſſance; mais elle l'avoit quitté ce jour-là, étant (1) cenſé qu'elle ne commençoit à le recevoir qu'à cette cérémonie. Elle fit ſes révérences au pied du ſanctuaire, & monta enſuite au trône placé, comme j'ai dit, près de l'autel. Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, & par conſéquent de l'Ordre, ſe plaça ſur l'eſtrade entre le Chancelier & le Grand-Tréſorier. L'Archevêque de Reims vint au trône; & s'étant aſſis dans un fauteuil qu'on apporta & qu'on plaça ſur l'eſtrade vis-à-vis du Roi, il lui demanda s'il vouloit ſigner le (2) ſer-

(1) C'eſt ce que j'expliquerai plus amplement dans un autre Chapitre.

(2) « Nous, Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France

ment de l'Ordre du S. Eſprit qu'il avoit fait à ſon Sacre ; ce que le Roi ayant agréé, le Secrétaire lui préſenta un Regiſtre où les Rois ſes Prédéceſſeurs & les Chevaliers de l'Ordre, depuis ſon inſtitution, ont tous ſigné leur ſerment & leur profeſſion de Foi, & où Sa Majeſté ſigna. Enſuite s'étant levée, & ayant ôté ſa toque, & le Grand-Chambellan qui étoit derrière ſon fauteuil, lui ayant ôté ſon capot de Novice, elle ſe mit à genoux ſur un carreau : l'Archevêque de Reims lui paſſa au cou le cordon bleu avec la croix ; le Prévôt-Maître des cérémonies le revêtit du grand manteau ; & l'Archevêque de Reims lui paſſa enſuite au cou le

» & de Navarre, jurons & vouons ſolemnellement en vos » mains, à Dieu le Créateur, de vivre & mourir en la » ſainte Foi & Religion Catholique, Apoſtolique & Ro» maine, comme à un bon Roi très-Chrétien appartient ; » & plutôt mourir que d'y faillir : de maintenir à jamais » l'Ordre du S. Eſprit, ſans jamais le laiſſer décheoir, » amoindrir ni diminuer, tant qu'il ſera en notre pouvoir : » d'obſerver les Statuts & Ordonnances dudit Ordre, en» tièrement, ſelon leur forme & teneur, & les faire exac» tement obſerver par ceux qui ſont & ſeront ci-après re» çus audit Ordre, & par exprès ne contrevenir jamais, » ni diſpenſer ou eſſayer de changer ou immuer les Statuts » irrévocables d'icelui. »

collier, & lui préſenta le Livre de Prières de l'Ordre, avec un Dixain ou Chapelet compoſé de dix grains. Ces cérémonies étant achevées, le Roi s'aſſit ſur ſon trône, ſe couvrir, & les Chevaliers, les Cardinaux, les Prélats & les quatre grands Officiers de l'Ordre, allèrent tous lui baiſer la main.

L'article LXXXVIII des Statuts porte, que *tous ceux dudit Ordre diront chaque jour un Chapelet d'un dixain, qu'ils porteront ordinairement ſur eux, & les Heures du S. Eſprit, avec les Hymnes & Oraiſons qui ſeront dedans un Livre qu'on leur donnera à leur reception, ou bien les ſept Pſaumes Pénitentiaux, avec les Oraiſons qui ſeront auſſi dans ledit Livre, & que, s'ils y manquent, ils ſeront obligés, à chaque fois, de donner une aumône aux pauvres.*

L'article V des Statuts de l'Ordre du S. Eſprit de Naples, preſcrivoit aux Chevaliers de jeûner tous les Jeudis ou de donner à manger à trois pauvres, *tant qu'ils puſſent être ſubſtantés pour toute la journée.* Dans l'Ordre du Croiſſant, inſtitué par René d'Anjou, en 1448, ſi un Chevalier manquoit de dire le matin les Heures de Notre-Dame, *il ne devoit ni dîner, ni ſe mettre à table ce jour-là, ni le lendemain.*

Les Statuts de l'Ordre de l'Étoile, de (1) S. Michel, de la Toiſon d'Or, du S. Eſprit & de preſque tous les Ordres de Chevalerie, portent qu'on mettra les armoiries de chaque Chevalier au-deſſus du ſiége qu'il doit occuper. Cet uſage tire ſon origine de ce qui ſe pratiquoit aux tournois: dans les Villes, ou autres endroits où ils ſe faiſoient, on étaloit dans le cloître d'un Monaſtère voiſin, ou autour de la place publique, les écus armoiriés de tous les Chevaliers qui devoient entrer en lice. On lit auſſi dans les anciens Romanciers, que les Chevaliers qui alloient chercher les aventures, s'arrêtoient au bout d'un pont, ou à l'entrée du chemin, dans quelque forêt, & y ſuſpendoient leurs écus à quelque arbre ou colonne, pour ſignifier qu'ils étoient toujours prêts à combattre pour l'honneur de leur Nation.

(1) François II, les 28, 29 & 30 Septembre 1560, célébra les cérémonies de l'Ordre de S. Michel dans le Monaſtère de S. Louis de Poiſſy; on voit encore au-deſſus des ſiéges du chœur de cette Egliſe, les armoiries de ceux qui étoient pour lors Chevaliers de cet Ordre.

CHAPITRE VIII.

Réception de Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, faite à Verſailles le Samedi 3 Juin 1724.

Les fêtes & cérémonies de l'Ordre du S. Eſprit ſe célebrent ordinairement le premier & 2 de Janvier, le 2 de Février, & le jour de la Pentecôte. Quelques jours avant chacune de ces fêtes, l'Huiſſier, en conſéquence des ordres du Roi, qui lui ſont donnés par le Prevôt-Maître des cérémonies, avertit tous les Chevaliers, les Cardinaux & Prélats-Commandeurs, & les quatre Grands Officiers, qui ſont à Paris ou à la Cour, de ſe trouver auprès de Sa Majeſté pour l'accompagner à la proceſſion & cérémonie, & entrer au Chapitre, ſi elle juge à propos d'en tenir un. Ceux qui ne peuvent s'y trouver doivent en informer le Prevôt-Maître des cérémonies, & lui marquer les raiſons qui les en empêchent.

Le Roi, lorſqu'il tient Chapitre pour les affaires de l'Ordre, eſt au haut bout de la table, ayant à ſa droite & à ſa gauche les Princes du Sang, chacun

chacun ſelon ſon rang; les Cardinaux, Prélats & Chevaliers ſont aux deux côtés de la table, ſans obſerver de rang entr'eux, & comme ils ſe trouvent; les quatre Grands Officiers ſont à l'autre bout, vis-à-vis de Sa Majeſté; le Hérault eſt derriere le Prévôt-Maître des cérémonies; l'Huiſſier du Cabinet en remet la clef à l'Huiſſier de l'Ordre, qui s'empare de la porte en dedans & la garde, après avoir fait ſortir toutes les perſonnes qui ne ſont pas de l'Ordre.

Si Sa Majeſté tient Chapitre pour une nouvelle Promotion de Chevaliers, ou de Cardinaux, ou de Prélats-Commandeurs, Elle dit, ou fait dire par le Chancelier, qu'Elle a fait faire une liſte de ceux qu'Elle a intention de nommer, & qu'on va la lire au Chapitre pour avoir ſon avis. Le Secrétaire, après l'avoir lue, & que chacun y a applaudi par une inclination reſpectueuſe, la fait ſigner au Roi & la contreſigne; enſuite le Prévôt-Maître des cérémonies, à qui Sa Majeſté remet cette liſte, ſort du cabinet, précédé du Hérault, fait ouvrir les portes de l'antichambre, & fait faire par le Hérault, à haute voix, la lecture & proclamation de cette nouvelle Promotion. Ceux qui y ſont compris doivent faire leur preuve de Nobleſſe & de Catholicité dans la forme preſcrite par les

Statuts ; & ordinairement à la prochaine fête de l'Ordre, le Roi tient Chapitre pour l'admiſſion de leurs preuves ; & lorſqu'elles ſont admiſes, Sa Majeſté ordonne au Prévôt-Maître de les faire entrer, & les reçoit Chevaliers de S. Michel.

M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, qui attendoit à la porte du cabinet en dehors, en habit de Novice, étant entré & s'étant mis à genoux devant Sa Majeſté, Elle le fit Chevalier de S. Michel en la maniere accoutumée, lui donnant l'accolade, après l'avoir frappé de ſon épée ſur l'une & l'autre épaule, en prononçant ces paroles : *De par S. Georges & S. Michel, je vous fais Chevalier.* Enſuite on fit entrer les autres Novices ; & après qu'ils eurent auſſi été reçus Chevaliers de S. Michel de la même maniere, on ſe mit en marche pour aller à la Chapelle.

Les Tambours, les Trompettes & les Fiffres des Écuries du Roi.

Les ſix Hérault d'armes dans leurs habits de cérémonies.

L'Huiſſier de l'Ordre, *portant la maſſe, & revêtu de ſon habit de cérémonie de l'Ordre, c'eſt-à-dire, d'un grand manteau de ſatin noir, avec le mantelet verd-naiſſant, l'un & l'autre bordés d'une frange d'or, & ſemés en plein de flammes brodées en or.*

Le Hérault, *vêtu de même.*

Le Prévôt-Maître des cérémonies, *ayant à ſa droite*, le Grand-Tréſorier, *& à ſa gauche*, le Secrétaire.

Le Chancelier, *ſeul.*

Ces quatre Grands Officiers revêtus de leurs grands manteaux de velours noir, avec le mantelet d'étoffe d'argent verd-naiſſant, l'un & l'autre brodés tout autour d'une broderie en or, & ſemés en plein de flammes brodées en or.

Les Novices, *en pourpoint & trouſſes d'étoffe d'argent, enrichis de dentelles d'argent, marchant deux à deux : quand le nombre des* Novices *ou des Chevalier eſt impair, il en marche trois à la tête :*

Le Marquis de Simiane, le Marquis de Caſtries, le Marquis de Clermont-Galerande.

Le Vicomte de Tavannes,
Le Marquis de Clermont-Tonnerre.

Le Marquis de Coëtlogon,
Le Marquis de Maillebois.

Le Comte de la Marck,
Le Marquis de Verac.

Le Comte de Beauveau,
Le Prince d'Iſenghien.

Le Marquis de Fimarcon,
Le Marquis de Senneterre.

Le Marquis de Brancas,
Le Marquis de Silly.

Le Marquis de Coigny,
Le Comte de Canillac.

Le Comte d'Aubeterre,
Le Vicomte de Beaune.

Le Comte d'Eſtaing,
Le Marquis de Laſſay.

Le Marquis d'Hautefort,
Le Comte d'Artagnan.

Le Marquis de Prie,
Le Marquis de Neſle.

Le Marquis de Fervaques,
Le Comte du Luc.

Le Marquis de Livry,
Le Comte de Gacé.

Le Maréchal de Monteſquiou,
Le Maréchal de Souvré.

Le Duc de Tallard,
Le Maréchal de Beſons.

Le Duc d'Antin,
Le Duc de Chaulnes.

Le Duc de Charoſt,
Le Maréchal de Barvick.

Le Duc de Treſmes,
Le Duc de Noailles.

Le Duc de Mortemart,
Le Duc de S. Aignan.

Le Duc de Luxembourg,
Le Duc de Villeroi.

Le Duc de Villars-Brancas,
Le Duc de la Rochefoucault.

Le Duc d'Uſez,
Le Duc de Sully.

Le Prince Charles de Lorraine,
Le Prince de Pons.

Le Comte de Clermont, Prince du Sang, *ſeul.*

Tous ces Novices avoient le bouquet de plumes blanches à la toque; comme les Chevaliers & les Grands Officiers.

Après eux, marchoient les Chevaliers, deux à deux, revêtus du grand manteau & du collier.

Le Maréchal d'Huxelles,
Le Marquis de Goësbriant.

Le Maréchal Duc de Tallard,
Le Comte de Matignon.

Le Maréchal Duc d'Eſtrées,
Le Maréchal Duc de Villars.

Le Comte de Toulouſe, *ſeul.*

Le Prince de Conti, *ſeul.*

Le Comte de Charolois, *ſeul.*

Le Duc de Bourbon, *ſeul.*

Le Duc d'Orléans, *ſeul.*

Le ROI, *revêtu du grand habit de l'Ordre, précédé de deux Huiſſiers de la Chambre, en manteau & pourpoint de ſatin blanc, portant leurs maſſes. Derriere Sa Majeſté*, le Cardinal de Geſvres *en chappe rouge de Cardinal:* les Archevêques de Lyon, d'Aix & de Narbonne, *en rochet & en camail: ce Cardinal & ces trois Archevêques alloient être reçus Commandeurs.*

On arriva dans cet ordre à la Chapelle, au bas de laquelle on avoit élevé, ſous un dais, entre les deux premiers pilliers, le trône où le Roi de-

voit être assis pendant les Vêpres & les Complies. Il y avoit à droite & à gauche de ce trône, des plians sans dos pour les Princes du Sang & les Princes légitimés ; & l'on avoit mis pour les Chevaliers, depuis ce trône jusqu'aux marches du sanctuaire, une longue * forme à droite, & une pareille longue forme à gauche, & devant chacune de ces deux formes, une (1) banquette pour les Novices. Le tabouret du Chancelier étoit devant ce trône, à la distance convenable ; celui du Prévôt-Maître des cérémonies, plus en avant & entre celui du Grand-Trésorier, à sa droite, & celui du Secrétaire, à sa gauche ; le tabouret du Hérault plus en avant, & celui de l'Huissier presque au milieu de la Chapelle. On avoit élevé dans le sanctuaire, près de l'autel, du côté de l'Evangile, un autre trône où le Roi devoit recevoir les Commandeurs Ecclésiastiques & les Chevaliers. Les Commandeurs Ecclésiastiques étoient sur une forme placée dans le sanctuaire du côté de l'Epître.

* Banc rembouré, sans dos.

(1) Si la cérémonie se faisoit dans le chœur d'une Eglise, les Chevaliers seroient dans les hautes stales, & les Novices dans les basses ; ces banquettes représentent les basses stales. Il n'y a ni hautes ni basses stales dans la Chapelle de Versailles.

Pendant les Vêpres, le Roi, les Princes, les Prélats Commandeurs, les Chevaliers & les Grands Officiers ſe couvrirent; lorſqu'elles furent finies, le Roi alla ſe placer ſur le trône dreſſé dans le ſanctuaire. Je n'entrerai point dans le détail & le long cérémonial des révérences; je dirai ſeulement qu'on les fait comme on les faiſoit anciennement, & à-peu-près comme les femmes, en joignant les jambes, pliant les genoux, & ſe relevant ſur ſes jarrets: que le Comte de Clermont, entre ſes deux Parreins, le Duc d'Orléans & le Duc de Bourbon, & précédé du Prevôt-Maître des cérémonies, du Hérault & de l'Huiſſier, s'avança au trône, ſe mit à genoux * ſur un carreau, & lut le Serment de l'Ordre, qui lui fut preſenté par le (1) Secrétaire, tandis que le Chancelier tenoit ouvert, ſur les genoux du Roi, le Livre des Evangiles; qu'enſuite l'Huiſſier lui ayant ôté ſon capot de Novice, & le Grand-Tréſorier ayant préſenté au Roi le cordon bleu au bas duquel pendoit

* Les Parreins reſtent debout.

(1) Les quatre Grands Officiers ſont ſur l'eſtrade du trône, le Chancelier à la droite, le Prévôt-Maître des cérémonies à la gauche, le Grand-Tréſorier auprès du Chancelier, & le Secrétaire auprès du Prévôt-Maître des cérémonies; le Hérault & l'Huiſſier au bas de l'eſtrade.

la croix de l'Ordre, Sa Majeſté le lui paſſa au cou, & que le Prévôt-Maître des cérémonies le revêtit du grand manteau, le Roi prononçant ces paroles : *L'Ordre vous revêt du manteau de ſon aimable Compagnie & union fraternelle, à l'exaltation de notre Foi & Religion Catholique, au nom du Père, & du Fils & du S. Eſprit.* Le Grand-Tréſorier ayant enſuite préſenté le collier à Sa Majeſté, Elle le paſſa au cou du Comte de Clermont ſur le grand manteau, en lui diſant : *Recevez de notre main le collier de notre Ordre du benoît S. Eſprit, auquel Nous, comme ſouverain Grand-Maître, vous recevons ; & ayez en perpétuelle ſouvenance la mort & Paſſion de Notre-Seigneur & Rédempteur Jéſus-Chriſt, en ſigne de quoi nous vous ordonnons de porter à jamais couſue ſur vos habits extérieurs, la croix d'icelui, & la croix d'or au cou, avec un ruban de couleur bleu-céleſte ; & Dieu vous faſſe la grace de ne contrevenir jamais aux vœux & ſermens que vous venez de faire, leſquels ayez perpétuellement en votre cœur, étant certain que ſi vous y contrevenez en aucune manière, vous ſerez privé de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les Statuts de l'Ordre : au nom du Père, du Fils & du S. Eſprit.*

Le Comte de Clermont répondit : *Sire,*

Dieu m'en donne la grâce, & plutôt la mort que jamais y faillir ; remerciant très-humblement Votre Majeſté de l'honneur & bien qu'il vous a plu me faire. En achevant ces mots, le Comte de Clermont baiſa la main du Roi, & s'étant relevé, alla auprès de l'autel ſigner le ſerment qu'il avoit prêté, dont voici les termes: « Je jure & voue à » Dieu, en face de ſon Egliſe, & vous promets, » Sire, ſur ma foi & honneur, que je vivrai & » mourrai en la Foi & Religion Catholique, ſans » jamais m'en départir, ni de l'union de notre » Mère Sainte Egliſe, Apoſtolique & Romaine ; » que je vous porterai entière & parfaite obéiſ- » ſance, ſans jamais y manquer, comme un bon » & loyal Sujet doit faire ; que je garderai, dé- » fendrai & ſoutiendrai de tout mon pouvoir, » l'honneur, les querelles & droits de Votre Ma- » jeſté Royale envers tous & contre tous ; qu'en » tems de guerre, je me rendrai à votre ſuite dans » l'équipage tel qu'il appartient à une perſonne » de ma qualité ; & en tems de paix, quand il ſe » préſentera quelque occaſion d'importance, tou- » tes & quantes fois qu'il vous plaira me man- » der pour vous ſervir contre quelque perſonne » qui puiſſe vivre & mourir, ſans nul excepter, » & ce juſqu'à la mort ; qu'en telles occaſions je

» n'abandonnerai jamais votre perſonne, ou le
» lieu où vous m'aurez ordonné de ſervir, ſans
» votre exprès congé & commandement ſigné de
» votre propre main, ou de celui auprès duquel
» vous m'aurez ordonné d'être, ſinon quand je lui
» aurai fait apparoir d'une juſte & légitime occa-
» ſion; que je ne ſortirai jamais de votre Royaume,
» ſpécialement pour aller au ſervice d'un Prince
» Etranger, ſans votre commandement, & ne
» prendrai penſion, gages ou état d'autre Roi,
» Prince, Potentat & Seigneur que ce ſoit, ni ne
» m'obligerai au ſervice d'autre perſonne vivante
» que de Votre Majeſté ſeule, ſans votre expreſſe
» permiſſion; que je vous revélerai fidèlement tout
» ce que je ſaurai ci-après importer à votre ſer-
» vice, à l'état & conſervation du préſent Ordre
» du S. Eſprit, duquel il vous plaît m'honorer,
» & ne conſentirai ni ne permettrai jamais, au-
» tant qu'il ſera en moi, qu'il ſoit rien innové ou
» attenté contre le ſervice de Dieu, ni contre
» votre autorité royale & au préjudice dudit Or-
» dre, lequel je mettrai peine d'entretenir & aug-
» menter de tout mon pouvoir; que je garderai
» & obſerverai très-religieuſement tous les Statuts
» & Ordonnances d'icelui; que je porterai à jamais
» la croix couſue & celle d'or au cou, comme il

» m'eſt ordonné par leſdits Statuts, & que je me » trouverai à toutes les Aſſemblées des Chapitres » généraux, toutes les fois qu'il vous plaira me » le commander, ou que je vous ferai préſenter » mes excuſes, leſquelles je ne tiendrai pour » bonnes, qu'autant qu'elles ſeront approuvées & » autoriſées de Votre Majeſté, avec l'avis de la » plus grande partie des Commandeurs qui ſe- » ront près d'Elle, ſigné de votre main, & ſcellé » du ſcel de l'Ordre, dont je ſerai tenu de retirer » acte ».

Le Comte de Clermont ſigna auſſi la Profeſſion de Foi que tous les Chevaliers ont ſignée depuis l'inſtitution de l'Ordre, & ayant enſuite fait, & ſes deux Parreins, une profonde révérence au Roi, il alla prendre ſa place parmi les Princes du Sang Chevaliers.

Les mêmes cérémonies furent obſervées à la réception des autres Novices.

La * réception du Cardinal de Geſvres & des Archevêques de Lyon, d'Aix & de Narbonne, ſe fit avant Vêpres. Ils s'avancèrent au trône, précédés par le Prévôt-Maître des cérémonies, le Hérault

* Réception de Commandeurs Eccléſiaſtiques.

& l'Huiſſier ; & s'étant mis à genoux ſur des carreaux aux pieds du Roi, & ayant tous les quatre la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles que le Chancelier tenoit ouvert ſur les genoux de Sa Majeſté, le Cardinal de Geſvres lut (1) le Serment qui lui fut préſenté par le Secrétaire: le Roi lui paſſa au cou le cordon ou pendoit la croix

(1) « Je jure * Dieu, & vous promets, Sire, que je » vous ſerai loyal & fidèle toute ma vie, vous reconnoî- » trai, honorerai & ſervirai comme Souverain de l'Ordre » des Commandeurs du S. Eſprit, duquel il vous plaît pré- » ſentement m'honorer ; que je garderai & obſerverai les » Loix, Statuts & Ordonnances dudit Ordre, ſans en rien » y contrevenir ; que j'en porterai les marques & en dirai » tous les jours le ſervice, autant qu'un homme Eccléſiaſ- » tique de ma qualité peut & doit faire ; que je comparoî- » trai perſonnellement aux jours de ſolemnités, s'il n'y a » empêchement légitime qui m'en empêche, & dont je » donnerai avis à Votre Majeſté ; que ne je révelerai jamais » choſe qui ſoit traitée ni conclue aux Chapitres d'icelui ; que » je ferai, conſeillerai & procurerai tout ce qui me ſemblera » en ma conſcience appartenir à la manutention, grandeur » & augmentation dudit Ordre ; que je prierai toujours » Dieu pour le ſalut, tant de Votre Majeſté que des Com- » mandeurs & Suppôts d'icelui, vivans & trépaſſés. Ainſi » me ſoit Dieu en aide, & ſes Saints Evangiles. »

* Serment des Commandeurs Eccléſiaſtiques.

de l'Ordre. Le Prévôt-Maître des cérémonies revêtit les trois Archevêques du manteau violet que les Commandeurs Eccléſiaſtiques doivent porter aux jours de cérémonies, & où eſt couſue la croix brodée en argent; ils baisèrent tous les quatre la main du Roi, ſe relevèrent, allèrent ſigner leur ſerment & leur profeſſion de foi, & retournèrent ſe placer ſur la forme * deſtinée pour les Commandeurs Eccléſiaſtiques, & placée dans le ſanctuaire du côté de l'Epître.

Cette promotion du 3 Juin 1724 fut ** nombreuſe, attendu que le Roi, par les Statuts, n'étant reçu Grand-Maître qu'après ſon Sacre, il n'y avoit point eu d'Aſſemblées de l'Ordre, & par conſéquent de Promotions pendant ſa minorité, comme il n'y en avoit point eu pendant les minorités précédentes.

Obſervons que Henri IV, à ſon avénement à la Couronne, étant Calviniſte, & ne pouvant pas être Grand-Maître, il y eut cependant des aſſemblées & ſolemnités de l'Ordre du S. Eſprit en 1591 & 1592: ce Prince ordonna qu'elles ſe fiſ-

* Banc ſans dos.

** Cinquante Chevaliers, & quatre Commandeurs Eccléſiaſtiques.

ſent, comme tout Souverain peut ordonner & permettre dans ſon Royaume toutes les aſſemblées qu'il juge néceſſaires & convenables.

CHAPITRE IX.

Proclamation. Parreins.

J'AI dit qu'à chaque nouvelle Promotion, le Prévôt-Maître des cérémonies ſort du cabinet du Roi, traverſe la chambre, & fait proclamer, par le Hérault, à la porte de l'antichambre, les Chevaliers qui viennent d'être nommés: c'eſt une ſuite de ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne Chevalerie. Les Héraults conduiſoient le nouveau Chevalier ſur la place publique, l'annonçoient au Peuple & le proclamoient au bruit des fanfares.

Lorſque Charles VI, en 1387, fit Chevaliers ſes deux couſins germains, Louis d'Anjou, Roi de Naples, & Charles d'Anjou, Prince de Tarente, ils furent conduits, dit la Chronique de S. Denis, par des Parreins: Louis d'Anjou, par le Duc de Bourgogne & le * Duc de Touraine:

* Frère de Charles VI.

Charles d'Anjou, par le Duc de Bourbon & par Meſſire Pierre de Navarre.

Les Novices, Princes du Sang, à leur réception dans l'Ordre du Saint-Eſprit, ont pour Parreins les deux (1) fils de France, ou Princes du Sang, les plus proches de la Couronne. Les Novices Ducs, ont pour Parreins les deux Ducs derniers reçus. Les Novices qui ne ſont point Ducs, ont pour Parreins les deux plus anciens Chevaliers Gentilshommes.

Les Cardinaux & les Prélats, à leur réception, ne ſont point aujourd'hui aſſiſtés de Parreins: ils en avoient ſous les regnes de Henri III & de Henri IV. *Auſſi-tôt que Sa Majeſté fut aſſiſe*, dit Cayet, Chronique novennaire, L. 7, pag. 478, *M. de Rhodès, Maître des cérémonies, précédé du Hérault & de l'Huiſſier, alla avertir, par les révérences ordinaires, le Cardinal de Gondi & l'Evêque de Langres, Commandeurs de l'Ordre du Saint-*

(1) M. le Duc d'Orléans & M. le Duc de Chartres furent Parreins de M. le Dauphin à ſa réception, le 13 Mai 1742. M. le Dauphin & le Comte de Clermont le furent de M. le Prince de Condé à ſa réception, le 2 Février 1752; M. le Comte de Clermont, par l'abſence des Princes plus proches que lui de la Couronne.

Eſprit,

Eſprit, d'aller prendre les Evêques de Nantes & de Maillezais, Prélats nommés pour entrer audit Ordre, leſquels ils amenèrent au Roi, &c.

CHAPITRE X.

Réception du Dauphin & des Fils de France.

Dès que le Dauphin, ou un Fils de France eſt né & ondoyé, le Roi lui paſſe au cou le cordon bleu avec la croix, ou le lui envoie par le Grand-Tréſorier. Henri IV le paſſa lui-même au cou de ſes deux Fils, Louis XIII & Gaſton d'Orléans. Louis XIII le paſſa de même au cou de ſes deux Fils, Louis XIV & Philippe d'Orléans. Louis XIV, à la naiſſance de Monſeigneur, le premier Novembre 1661, le lui envoya, & l'a toujours envoyé, & ne l'a jamais donné lui-même à aucun des Fils & Petits-Fils de France. Louis XV l'envoya à M. le Dauphin, né le 4 Septembre 1729. M. de Machault, Grand-Tréſorier, à la naiſſance de M. le Duc de Bourgogne, le 13 Septembre 1751, le lui paſſa au cou, en préſence de Sa

Majeſté, dans l'appartement de Madame la Dauphine.

Le Dauphin & les Fils de France, quoiqu'ils aient le cordon bleu dès qu'ils ſont nés, ne font nombre parmi les Chevaliers, qu'après leur réception, dont la cérémonie ne ſe fait, comme je l'ai déja dit, qu'après leur première Communion.

La façon dont ils ſont reçus n'eſt pas différente de celles des autres Chevaliers; ils ſont aſtreints aux mêmes formalités; l'Archevêque reçoit une Commiſſion pour faire l'information de leurs vie & mœurs; ils font leur profeſſion de Foi devant le Grand-Aumônier : à l'égard des preuves de Nobleſſe, le Lecteur préſume bien qu'ils en ſont diſpenſés. Ils ont l'habit de Novice, ſans le cordon bleu : car, quoique juſqu'alors ils l'aient porté, il eſt cenſé qu'ils ne le reçoivent qu'après avoir prêté le ſerment ; & voilà peut-être pourquoi Louis XIV & Louis XV n'ont point voulu le leur paſſer eux-mêmes au cou, à leur naiſſance.

Le Roi leur donne l'accolade & les reçoit Chevaliers de Saint-Michel dans ſon cabinet, & enſuite, dans l'Egliſe, Chevaliers du Saint-Eſprit.

CHAPITRE XI.

Réception des quatre Grands Officiers-Commandeurs.

Le Chancelier, le Prévôt-Maître des cérémonies, le Grand-Tréſorier & le Secrétaire doivent être reçus, conformément aux Statuts, à l'Egliſe, le jour d'une fête de l'Ordre, & avec les mêmes cérémonies & formalités que les Chevaliers, excepté qu'ils n'ont point de Parreins, & que le Roi ne leur donne ni l'accolade ni le collier. Il arrive ordinairement, qu'attendu la néceſſité des fonctions de leurs charges, dès qu'il y en a une vacante, Sa Majeſté y pourvoit ſans attendre le jour d'une fête de l'Ordre, & reçoit le nouvel Officier dans ſon cabinet, les trois autres Grands Officiers, le Hérault & l'Huiſſier préſens, & y faiſant leurs fonctions comme ſi la réception ſe faiſoit à l'Egliſe. Il ſe met à genoux ſur un carreau aux pieds du Roi aſſis dans un fauteil; il prête le ſerment, la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles; le Roi lui paſſe au cou le cordon bleu où pend la croix, & le revêt du grand manteau: il remercie Sa Majeſté, lui

baiſe la main, & va ſigner ſon ſerment ſur la table du cabinet.

Les quatre Grands Officiers jouiſſent des mêmes privileges, honneurs, prérogatives & exemptions que les Chevaliers. Le Chancelier & le Prévôt-Maître des cérémonies ſont obligés de faire les mêmes preuves de Nobleſſe : les Statuts n'en exigent pas du Grand-Tréſorier, du Secrétaire, ni du Grand-Aumônier.

Le Prévôt-Maître des cérémonies prête le ſerment l'épée au côté, prérogative attachée à ſa charge.

Le Chancelier eſt diſtingué des trois autres Grands Officiers par le collier qu'il porte en broderie ſur ſon manteau.

CHAPITRE XII.

Des Preuves de Nobleſſe.

QUELQUES Ecrivains diſent que nos Rois ont quelquefois nommé pour être Chevaliers du Saint-Eſprir, des Perſonnes qu'ils diſpenſoient en même tems de faire leurs preuves de Nobleſſe, ou à qui ils accordoient cent ans pour les faire : rien n'eſt plus faux ; & la nomination du Maréchal Fabert, l'unique exemple que citent ces Ecrivains, prouve le contraire de ce qu'ils avancent.

Le père de Fabert, Maire Echevin de la Ville de Metz, & fils d'un Libraire de Nancy, avoit été annobli par Henri IV. Fabert, par ſes ſervices & ſes actions, mérita d'être & fut élevé à la digniré de Maréchal de France en 1658. Trois ans après, Louis XIV lui écrivit qu'il ne l'oublieroit pas dans la Promotion qu'il alloit faire des Chevaliers de ſes Ordres. Le Maréchal Fabert montra cerre lettre à M. de Termes, ſon inrime ami, & lui dit qu'un Gentilhomme d'une rrès-ancienne nobleſſe, mais pauvre, & qui s'appelloit Fabert comme lui, avoit voulu pluſieurs fois lui perſuader qu'ils étoient

de la même famille ; mais que, comme il étoit très-certain que c'étoit une pure flatterie de la part de ce Gentilhomme, il avoit toujours refuſé les titres qu'il lui avoit offerts. *Or*, ajouta-t-il, *je ne veux pas qu'aujourd'hui mon manteau ſoit honoré par une croix, & que mon ame ſoit deshonorée par une impoſture : je vais écrire au Roi.*

LETTRE du Maréchal FABERT *au Roi.*

« SIRE,

» AGRÉEZ que je renonce à la grace que Vo-
» tre Majeſté veut me faire en me nommant pour
» être Chevalier de ſes Ordres ; un obſtacle inſur-
» montable s'y oppoſe. On ne peut qu'avec beau-
» coup de peine refuſer un honneur préſenté par
» ſon Roi ; mais, Sire, pour recevoir celui-là, il
» faudroit que je mentiſſe à Votre Majeſté ; la
» ſeule penſée m'en fait horreur. Si l'on pouvoit,
» par quelque ſervice, ſuppléer à cet obſtacle,
« j'entreprendrois tout ce qui ſe peut faire ;
» & mes efforts feroient voir combien j'eſtime
» l'honneur qui m'eſt offert, & combien la vie
» m'eſt peu conſidérable, en comparaiſon de me
» rendre digne des graces dont il plaît à Votre
» Majeſté de m'honorer. »

Je ſuis, &c.

A Sedan, le 11 Décembre 1661.

RÉPONSE DU ROI.

» MON COUSIN,

» Je ne ſçaurois vous dire avec quelle eſtime » pour vous j'ai lu, par votre Lettre du 11 de » ce mois, l'excluſion que vous vous donnez vous » même pour le Cordon bleu, dont j'avois réſolu » de vous honorer. Ce rare exemple de probité » me paroît ſi admirable, que je le regarde com- » me un ornement de mon regne; mais j'ai un » extrême regret de voir qu'un homme qui, par » ſa valeur & ſa fidélité, eſt parvenu ſi digne- » ment aux premieres Charges de ma Couronne, » ſe prive lui-même de cette nouvelle marque » d'honneur, par un obſtacle qui me lie les mains. » Ne pouvant faire davantage pour rendre juſtice » à votre vertu, je vous aſſurerai du moins par » ces lignes, que jamais il n'y auroit eu de diſ- » penſe accordée avec plus de joie que celle que » je vous enverrois de mon propre mouvement, » ſi je le pouvois ſans renverſer le fondement de » mon Ordre. Ceux à qui je vais en donner le » collier, ne ſçauroient jamais en recevoir plus » de luſtre dans le monde, que vous en acquérez » par le refus que vous en faites par un motif

» ſi vertueux. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon » Couſin, en ſa ſainte & digne garde. »

A Paris, le 29 Décembre 1661.

LOUIS.

Dans les tournois, long-temps avant l'inſtitution des Ordres *particuliers* de Chevalerie, les Hérault alloient autour des lices, & crioient que *quiconque* (1) *avoit été récemment annobli, & ne pouvoit pas prouver ſa nobleſſe d'extraction par titres de quatre degrés au moins, eût à ſe retirer, & à ne pas ſe préſenter pour combattre.* On n'admettoit point auſſi dans les tournois ceux *qui s'étoient rabaiſſés par mariage, en épouſant des Roturieres.*

(1) *Quiſquis es recentioris notæ Nobilis, & non talis es ut à ſtirpe nobilitatem tuam & originem quatuor ſaltem generis auctorum proximorum gentilitiis inſignibus probare poſſis, his quoque ludis abeſto.*

CHAPITRE XIII.

Admiſſion des Rois, Princes Souverains, & Seigneurs Etrangers dans l'Ordre du S. Eſprit.

HENRI III, par l'article XXXVII des Statuts, avoit exclu de l'Ordre du S. Eſprit tous les Etrangers, à moins qu'ils ne fuſſent Regnicoles & naturaliſés. Il en avoit auſſi exclu tous ceux de ſes propres Sujets qui ſeroient déjà de quelque autre Ordre, excepté de celui de S. Michel. *Exceptons auſſi de ladite excluſion*, avoit-il ajouté, *les Cardinaux, Archevêques & Evêques, & pareillement nos Sujets, leſquels par permiſſion de Nous, ou des Rois nos Prédéceſſeurs, auroient été ou ſeront ci-après reçus ès Ordres de la Toiſon & de la Jarretiere, en conſidération de la proximité, bonne paix & amitié qui eſt entre Nous & les Chefs & Souverains deſdits Ordres.*

Henri IV, par une Déclaration du dernier de Décembre 1607, dérogea à cette excluſion des Etrangers. *Ordonnons*, dit-il, *que les Rois, Princes Souverains & Seigneurs Etrangers non*

Regnicoles, étant de la qualité (1) *preſcrite par les Statuts pour nos Sujets, pourront dorénavant, tant par Nous que par nos Succeſſeurs, être admis, reçus & aſſociés dans notre Ordre du S. Eſprit, comme les autres Princes, Seigneurs & Chevaliers d'icelui, Regnicoles & Sujets de notre Couronne.....*

Il preſcrivit en même temps, que, ſi c'étoit un Roi ou un Prince Souverain qu'on nommât pour entrer dans l'Ordre, le collier lui ſeroit porté par un Chevalier de l'Ordre commis à cet effet, & que ce Roi ou Prince Souverain, ſeroit tenu de faire faire ſon remercîment dans l'année de ſa réception, par une perſonne envoyée exprès; mais que cet Etranger, s'il n'étoit pas Prince Souverain, viendroit lui-même dans l'année de ſa nomination, recevoir le collier & l'habit de l'Ordre, & prêter le (2) ſerment, à moins qu'il n'en fût diſpenſé, auquel cas un Chevalier de l'Ordre ſeroit commis pour aller lui donner ledit collier, recevoir & prendre ſon ſerment, & en retirer la cédule ſignée de ſa main & cachetée du

(1) C'eſt-à-dire, de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.

(2) Voyez plus haut, ce que j'ai dit ſur ce ſerment.

ſceau de ſes armes. L'uſage ordinaire eſt, que les preuves de catholicité & de nobleſſe d'un Seigneur Etranger nommé pour entrer dans l'Ordre, ayant été admiſes, il fait ſupplier Sa Majeſté qu'en attendant qu'il puiſſe venir pour ſe faire recevoir, il lui ſoit permis de porter les marques de l'Ordre, c'eſt-à-dire, le cordon bleu où pend la croix, & la croix en broderie couſue ſur l'habit ; ce que le Roi lui accorde ; & c'eſt ce qu'on appelle être *Chevalier admis & non reçu.*

Chez les anciens Peuples Septentrionaux & chez les Lombards, on ne jouiſſoit d'une pleine & entiere conſidération, qu'en montrant des marques de l'eſtime d'un Prince ennemi ou Etranger : l'adoption par les armes étoit alors la preuve d'eſtime en uſage. Alboin, fils d'Aubouin, Roi des Lombards, avoit beaucoup contribué par ſa valeur au gain d'une bataille contre les Gépides ; il avoit tué de ſa main Turiſmode, fils de Turiſende leur Roi. Le ſoir, les Seigneurs Lombards, voyant qu'il ſe tenoit debout pendant le banquet royal, ſupplierent Aubouin de lui permettre de ſe mettre à table. *Ne ſçavez-vous pas*, leur répondit-il, *que* (1) *la coutume parmi nous ne per-*

(1) *Scitis non eſſe apud nos conſuetudinem ut Regis Fi-*

met point au fils même du Roi, de manger avec ſon pere, juſqu'à ce que quelque Prince Etranger l'ait adopté par les armes? Alboin part le lendemain avec une ſuite peu nombreuſe, va trouver le Roi des Gépides, & lui expoſe le ſujet de ſon voyage. Ce Pere infortuné fait taire la nature en faveur d'un uſage qu'on regardoit comme ſacré; il reçoit le Prince Lombard avec bonté; &, quoique la vue d'un Guerrier teint du ſang de ſon fils lui arrache des oupirs, il l'admet à ſa table, après l'avoir adopté en lui donnant l'armure qui avoit appartenu à ce cher fils, & qu'il arroſe de ſes larmes.

CHAPITRE XIV.

Cérémonies & Service pour les Chevaliers & Commandeurs morts.

Il doit y avoir, au milieu du chœur de l'Egliſe, une repréſentation ou faux cercueil du dernier Roi décédé, couvert d'un drap mortuaire. Les

lius cum Patre prandeat, niſi priùs à Rege Gentis extera arma ſuſceperit.

armoiries des Commandeurs, Chevaliers & Grands Officiers morts pendant l'année, ſont attachées aux cierges autour de ce cercueil, au bas duquel il y a un banc où leurs colliers & cordons bleus avec la croix, ſont apportés & poſés par leurs plus proches héritiers, vêtus de longs habits de deuil. Les Chevaliers & les Grands Officiers ſont en grand manteau & mantelet de drap noir, en rabat & linge uni, & ſans plumes à leurs toques. Le Roi eſt en grand manteau & mantelet violets. Après la Meſſe, les héritiers des Commandeurs, Chevaliers & Grands Officiers morts, apportent & ont l'honneur de préſenter au Roi, les colliers & cordons bleus avec la croix, qu'ils avoient poſés, comme je viens de le dire, ſur un banc placé au bas du cercueil. Le Grand-Tréſorier reçoit ces colliers & cordons bleus.

CHAPITRE XV.

Quelques particularités & obſervations.

Le Continuateur de Nangis, en parlant du feſtin que notre Roi Charles V donna à l'Empereur Charles IV, dit *qu'à la table étoient le Roi, le*

Roi des Romains, le Duc de Berri, le Duc de Brabant, le Duc de Bourgogne & le Duc de Bar; & parce que deux autres Ducs, ajoute-t-il, *n'étoient pas encore Chevaliers, ils mangerent à une autre table.* On a vu ci-deſſus, que chez les anciens Peuples Septentrionaux, & chez les Lombards, le fils même du Roi ne pouvoit pas s'aſſeoir aux feſtins & banquets royaux, s'il n'avoit pas été fait Chevalier.

A l'ouverture des Etats de Blois, en 1588, Henri III fit faire une proceſſion ſolemnelle. Marchoient d'abord les Communautés des Egliſes; après elles, les Députés du Tiers-Etats, quatre à quatre; ceux de la Nobleſſe les ſuivoient, & étoient ſuivis des Députés du Clergé; venoient enſuite les Abbés, Evêques, Archevêques & Cardinaux. Quatre Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit portoient le poile ſous lequel l'Archevêque d'Aix portoit le S. Sacrement: le Roi ſuivoit à pied avec les Reines, Princes & Princeſſes. *Hiſt. des Troubles de France, Tome I, page 144.*

Henri III & Henri IV, à leur premiere communion, comme Chefs & Souverains Grands-Maîtres de l'Ordre du S. Eſprit, communierent ſous les deux eſpeces, après les eſſais ordinaires du pain & du vin. *Antiquités de la Chapelle du Roi. p. 729.*

Dans la Chapelle du S. Eſprit, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, on avoit mis un tableau, où Henri III étoit repréſenté donnant l'Ordre du S. Eſprit à pluſieurs Chevaliers, & au bas de ce tableau on liſoit cette inſcription :

Fortiſſimis & prudentiſſimis utriuſque
Militiæ Equitibus priſcæ
nobilitatis, bello & pace optimè
de Republicâ meritis, Henricus III
Galliæ & Poloniæ Rex auguſtus,
Divini Spiritûs apud Chriſtianos
Symbolum, pro equeſtri ſtemmate
eſſe voluit, juſſit, decrevit,
plaudente, acclamante,
venerante Populo, & noto pro ſalute
Principis nuncupante
ob ſingularem ipſius pietatem.
Lutetiæ Pariſiorum,
Kalend. Januar, anno M. V. LXXIX.

Les Ligueurs, dont la fureur contre leur Roi ſembloit augmenter chaque jour, arracherent & mirent en pieces cette inſcription le 25 Février 1589 : à l'égard du tableau, on croit que les Religieux l'emportèrent, en promettant de le brûler, On voit aujourd'hui, dans le chœur de cette Egliſe, cinq tableaux de ſeize pieds de haut ſur douze de large, & qui y ont été placés en 1733 ; ils

repréſentent cinq Promotions de Chevaliers ; c'eſt-à-dire, la premiere qu'a faite chacun des cinq Grands-Maîtres depuis l'inſtitution de l'Ordre, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV.

Dans preſque tous les Catalogues, les Cardinaux de Bourbon, de Guiſe & de Birague, Philippe de Lenoncourt, Evêque de Châlons ; Pierre de Gondi, Evêque de Paris ; Charles Deſcars, Evêque de Langres & René de Daillon, Abbé des Chateliers, ſont placés à la premiere Promotion : je ne les placerai qu'à la ſeconde, conformément à un Catalogue manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Ce Catalogue eſt de Martin Courtigier, ſieur de la Fontaine, Hérault d'armes ; il dit qu'il l'a commencé dès l'année 1578, date de la premiere Promotion à laquelle il étoit préſent. Ainſi j'ai cru que je devois m'en rapporter à lui.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ORDRE
DU S. ESPRIT.

HENRI III, *Roi de France & de Pologne, Fondateur & premier Chef & ſouverain Grand-Maître de l'Ordre du S. Eſprit.*

A son avénement au Trône, il trouva la Nation diviſée en deux partis. Il inſtitua l'Ordre du S. Eſprit, dans l'eſpérance d'unir encore plus étroitement à lui les grands Seigneurs du Royaume; il imagina des Confrairies pour s'attacher les Bourgeois de Paris & des autres grandes Villes où il ſéjournoit : ces Confrairies entraînoient des proceſſions, des ſacs de Pénitens & autres pratiques extérieures de dévotion, qui parurent puériles & peu convenables dans un Roi.

Il avoit toujours été très-ſenſible à l'amitié ; on l'accuſa de mœurs infâmes. Mais quels étoient ces hommes? La Marck, Maugiron, Joyeuſe, d'Épernon, & autres, qu'on appelloit ſes *Mignons*. La plûpart portoient ſur leurs (1) viſages des preuves de leur valeur ; on les avoit vus & on les vit toujours être les premiers à monter aux aſſauts. Dans l'idée de les oppoſer aux Guiſes, il les élevoit aux grandes charges, leur donnoit des Gouvernemens ; & ſon humeur naturellement libérale, tomboit pour eux dans des profuſions, que la haine qu'on a preſque toujours pour les Favoris ne manquoit pas d'exagérer.

C'étoit un bon Roi, s'il eût rencontré un meilleur ſiécle, dit l'Étoile, Écrivain très-véridique.

Les Huguenots le regardoient comme leur ennemi ; & les Catholiques, dès l'année 1577, commencèrent à former des aſſociations qui ne pou-

(1) *La Mark*, dit Brantôme, *fut le premier Gentilhomme qui monta ſur la breche au premier ſiége de Rouen :* il avoit au front une large cicatrice de la bleſſure qu'il y avoit reçue. Maugiron avoit perdu un œil d'un coup qu'il reçut en montant à l'aſſaut au ſiége d'Iſſoire. Joyeuſe eut la moitié de la mâchoire emportée ſur la breche, au ſiége de la Fere ; & d'Epernon y fut très-dangereuſement bleſſé.

voient devenir que très-préjudiciables à l'autorité royale. Il crut qu'en temporiſant, & par les voies de la modération & de la douceur, il parviendroit peu-à peu à pacifier les eſprits. Cette conduite ne parut que l'effet d'un caractère foible, fainéant, timide; & lorſque dans la ſuite il voulut tenir d'une main plus ferme les rênes de l'État, ſa mère & ſes Miniſtres, toujours guidés par des intérêts particuliers, le trahiſſoient ſans ceſſe, avertiſſoient ſes ennemis des réſolutions qu'il prenoit, & concouroient avec eux pour lui ſuſciter des obſtacles & de nouveaux embarras. Les Eccléſiaſtiques, pour le rendre odieux & mépriſable à ſon Peuple, ne rougiſſoient pas d'employer le menſonge & les impoſtures les plus atroces: je ne citerai que celle-ci. Ayant un jour mandé les Docteurs de Sorbonne, & leur ayant reproché, en préſence du Parlement, les libelles, les ſatyres & toutes les calomnies qu'ils répandoient contre lui, il fit ſortir de ſon cabinet, Burlat, Théologal d'Orléans; & s'adreſſant à Boucher, Curé de Saint Benoît: *Voilà ce Burlat*, lui dit-il, *que vous diſiez en chaire que j'avois fait coudre dans un ſac & jetter dans la riviere, tandis que vous l'aviez engagé à ne pas paroître en public, & qu'il buvoit & mangeoit tous les jours avec vous & vos Confreres;*

vous ne pouvez pas le nier, & que vous ne ſoyez donc le plus méchant de tous les hommes?

On voit dans les Mémoires de Nevers, T. I, p. 655 & 656, que les Chefs de la Ligue, dès l'année 1584, avoient réſolu d'aſſaſſiner ce malheureux Prince, & qu'ils firent ſolliciter Grégoire XIII, par un de leurs Émiſſaires à Rome, le P. Mathieu Jéſuite, *de conſentir à ce qu'on le tuât, parce qu'il gouvernoit mal ſon Royaume.* Quelle ſollicitation! Elle n'eſt pas moins étonnante qu'horrible.

Au mois de Décembre 1588, il ne put pas douter que le Duc & le Cardinal de Guiſe n'euſſent tout préparé pour attenter ſur ſa perſonne. Leur frère, le Duc de Mayenne, l'en fit avertir par une perſonne d'honneur & de confiance, Alphonſe d'Ornano. Le Duc d'Aumale, leur couſin, lui fit donner les mêmes avis par la Ducheſſe d'Aumale, qu'il envoya exprès à Blois; & ce même Duc de Mayenne & ce même Duc d'Aumale, dès qu'ils apprirent que par la mort des Coupables, il avoit prévenu l'attentat dont ils l'avoient averti, parurent furieux, crierent à la perfidie, à l'aſſaſſinat, & arborèrent l'étendard de la révolte & de la vengeance. Il eſt certain que le Duc de Guiſe, qui ménageoit le moindre Bourgeois de Paris,

s'étoit fait haïr de tous les Princes de ſa Maiſon, par le peu d'égards & de conſidération qu'il leur marquoit, & que le Cardinal ne leur étoit pas moins inſupportable par ſes emportemens. On ne peut guère douter que le Duc de Mayenne, auſſi ambitieux que ſes freres, avec qui d'ailleurs il avoit eu tout récemment des démêlés très vifs, n'eût eſpéré que par leur mort il deviendroit le Chef de la Ligue, & que le Duc d'Aumale, de ſon côté, ne ſe fût flatté de la même idée.

Il n'y a perſonne qui ne convienne que jamais Sujets ne furent plus coupables que les Guiſes envers leur Roi & l'État. Mais Henri III, dit-on, devoit les faire punir juridiquement: le pouvoit-il? N'avoit-il pas éprouvé, le jour des Barricades, que le Peuple de Paris leur étoit dévoué? N'éprouvoit-il pas tous les jours, qu'ils avoient beaucoup plus de pouvoir que lui dans les États généraux aſſemblés à Blois? S'il les avoit fait arrêter, quelle priſon eût été aſſez ſûre, & comment les y faire conduire? La Ligue, ſecondée des Eccléſiaſtiques, n'auroit-elle pas couru aux armes, & tout tenté pour les délivrer? Le Roi d'Eſpagne n'auroit-il pas prodigué des ſommes immenſes pour corrompre la fidélité de ceux qui auroient été chargés de les garder? Et Henri III ne ſe voyoit-il pas ſans

ceſſe trahi par les perſonnes même qu'il avoit le plus comblées de ſes bienfaits? D'ailleurs, Catherine de Médecis étoit liée d'intérêts avec les Guiſes. Que n'avoit-il pas à craindre de la plus dangereuſe, de la plus exécrable femme qui ait jamais exiſté, & dont la main perfide avoit tant de fois aiguiſé des poignards, & préparé des poiſons?

Il avoit juré ſolemnellement, diſoient les Ligueurs, une ſincere réconciliation avec le Duc de Guiſe, & un entier oubli de tout ce qui s'étoit paſſé; mais avoit-il juré qu'il lui pardonneroit de continuer à le vouloir détrôner? Le Duc de Guiſe ne s'étoit-il pas auſſi engagé, par un ſerment ſolemnel, à renoncer à toutes brigues, intrigues, aſſociations & intelligences au-dedans & au-dehors du Royaume? Y avoit-il renoncé? Ne pourſuivoit-il pas avec la même ardeur ſes criminels deſſeins? N'alloit-il pas les exécuter? C'étoit lui qui fut le parjure.

Je finirai ces réflexions par une anecdote peu connue. L'Auteur d'un Journal des choſes mémorables arrivées dans Paris, depuis le 25 Décembre 1588, juſqu'au dernier Avril 1589, rapporte *que le 25 Février 1589, on dreſſa dans la ſalle du Palais, un catafalque en l'honneur du Duc & du*

Cardinal de Guiſe ; qu'un Docteur en Théologie prononça leur Oraiſon funèbre ; que tous Meſſieurs du Parlement aſſiſtèrent à cette cérémonie, apparemment par la crainte des Ligueurs & des Seize qui en avoient déja traînés pluſieurs en priſon ; *que ce Docteur en Théologie, & qui avoit été un des Députés aux États de Blois, adreſſant la parole à tous ces Meſſieurs du Parlement, leur reprocha hautement en chaire, d'avoir tous ſigné l'Arrêt de mort deſdits Seigneurs de Guiſe, & que le Tyran* * *lui avoit montré leurs ſeings.*

PREMIÈRE PROMOTION

Faite dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris, le 31 Décembre 1578.

CHEVALIERS.

I.

LUDOVIC DE GONZAGUE, *Duc de Nevers & de Rhetelois, Pair de France, Prince de Mantoue,*

* Henri III.

Chevalier de (1) *l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Gouverneur des Provinces de Champagne & de Brie.*

Dans un combat contre un Parti Huguenot, le Capitaine Beaumont, ſur qui il s'étoit élancé, & qu'il avoit renverſé de deſſus ſon cheval, lui tira un coup de piſtolet qui lui caſſa le genou, & dont il reſta boiteux toute ſa vie. Il empêcha qu'on ne tuât ce Capitaine Beaumont. *Tu ajouteras*, lui dit-il, *que je t'ai donné la vie, lorſque tu raconteras que tu m'as bleſſé & peut-être tué.*

Son grand attachement à la Religion Catholique lui fit illuſion pendant quelque tems : il ſigna la Ligue ; mais dès qu'il en eut connu les véritables & criminels projets, il ne diſſimula point l'horreur qu'elle lui inſpiroit, & proteſta contre ſa ſignature. On dit qu'après la mort de Henri III, le ſcrupule de concourir à mettre ſur le Trône un Prince Calviniſte, lui fit d'abord prendre le parti de reſter neutre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quelques mois après l'avénement de Henri IV à

(1) Tous ceux qu'on verra qualifiés *Chevaliers de l'Ordre du Roi*, ſont ceux qui l'étoient déja de l'Ordre de S. Michel, quand ils furent admis dans celui du S. Eſprit.

la Couronne, & lorſqu'il manquoit abſolument d'argent, il lui prêta ſoixante-trois mille écus d'or, & que l'Été ſuivant, il lui amena, au ſiége de Paris, un renfort de troupes conſidérable, & que depuis il ne ceſſa jamais de lui être inviolablement attaché. *C'eſt au Ciel à l'éclairer*, diſoit-il; *c'eſt à moi de ſervir mon Roi, de quelque Religion qu'il ſoit.*

Il avoit fait imprimer une Relation de ſon voyage à Rome, & de ſes converſations avec le Pape Sixte-Quint en 1585. Les Seize firent pendre Tardif, Conſeiller au Châtelet, parce qu'on avoit trouvé ce Livre chez lui.

En cette année mourut, dit d'Aubigné, *le Duc de Nevers, Prince qui dans ſa jeuneſſe emportoit le prix aux exercices de ſon ſiécle; depuis bon Capitaine; meilleur François que les François mêmes, & ferme dans ſes délibérations. Le Dimanche 3 Octobre 1595, mourut à Neſle en Picardie*, dit l'Étoile, *M. de Nevers, Prince regrétable par ſa valeur, ſageſſe & bon conſeil.* Rien n'engageoit d'Aubigné & l'Étoile à faire cet éloge du Duc de Nevers, avec qui ils n'avoient eu aucunes liaiſons; d'ailleurs, leur témoignage eſt confirmé par celui de preſque tous les Mémoires de ce tems-là. Il me ſemble qu'on doit s'en rapporter plutôt à

eux qu'à M. de Sulli : c'étoit un très-grand & très-digne Miniſtre, mais à qui l'inimitié, l'humeur & la dureté de ſon caractère, ont fait quelquefois crayonner des portraits peu reſſemblans (1). On voit dans ſes Mémoires, qu'il avoit eu de fréquens démêlés avec M. de Nevers. Un jour, dans le Conſeil, piqué de voir que perſonne n'y étoit de ſon avis, il lui échappa de dire : *Meſſieurs, avez-vous toujours été auſſi attachés au Roi que moi?* C'étoit un reproche pour la plûpart : *Il eſt certain*, lui répondit M. de Nevers, *que vous avez été plus attaché à ſon ame qu'à la vôtre.* M. de Sulli, qui reſta toujours Calviniſte, rapporte dans ſes Mémoires, qu'il conſeilla à Henri IV d'embraſſer la Religion Catholique.

I I (2).

JACQUES, Comte DE CRUSSOL, *Duc d'Uzès, Pair de France, Seigneur de Levis, d'Aſſier, de Florenſac, &c. Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances.*

(1) Son nouvel Editeur en convient dans ſa Préface, pag. 17.

(2) Dans la Liſte des Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit.

Du vivant de ſon frere aîné, il s'appella le Baron d'Aſſier. Il avoit embraſſé la Religion Calviniſte, & fut un des principaux Chefs des Proteſtans. *Il étoit ſi renommé parmi eux*, dit le Laboureur, *qu'il eut le crédit de mettre ſur pied, en 1568, plus de vingt mille hommes de la meilleure milice du Royaume, avec leſquels il releva ſon Parti que l'on croyoit terraſſé au point, qu'on demandoit par raillerie s'il y avoit encore des Huguenots en France, hors de la Rochelle.*

N'ayant pu arriver aſſez tôt pour ſe trouver & combattre à la bataille de Jarnac, il ſe préſenta ſi fièrement, avec un Corps de trois mille hommes, devant les troupes victorieuſes du Duc d'Anjou, qu'il les arrêta, & donna le tems à l'Amiral de Coligni de recueillir & de raſſembler les débris de ſon armée. Il reçut deux bleſſures très-conſidérables au ſiége de Poitiers, & fut fait priſonnier à la bataille de Montcontour.

Martin Courtigier, que j'ai déja cité, place Jacques de Cruſſol le deuzième, c'eſt-à-dire, après Ludovic de Gonzague, & avant le Duc de Mercœur. Il étoit témoin oculaire à la première cérémonie de l'Ordre du S. Eſprit en 1578; ainſi l'on doit s'en rapporter plutôt à lui, qu'à tous les Catalogues qu'on a imprimés depuis, & où l'on ne place Jacques de Cruſſol qu'après le Duc de Mercœur.

S'il se distingua par ses talens militaires, il ne fut pas moins recommandable par son humanité, sa probité & l'honnêteté de son ame, dans ces tems affreux, où il sembloit qu'on ne se croyoit pas déshonoré par les actions les plus barbares, les perfidies les plus noires & les plus lâches trahisons. *M. le Duc de Montpensier*, dit Brantôme *, *haïssoit si mortellement les Huguenots, que quand il les prenoit à composition, il ne la leur tenoit nullement, disant, par le conseil du P. Babelot, son Directeur, qu'on n'étoit pas obligé de tenir sa parole à des Hérétiques. Il faisoit pendre les hommes; à l'égard des belles femmes & filles, il ne leur disoit autre chose, sinon,* Je vous recommande à mon Guidon; qu'on les lui mène : *or, ce Guidon*, continue Brantôme, *étoit M. de Montoiron, de l'ancienne Maison de l'Archevêque Turpin, & qui en portoit le nom; très-beau Gentilhomme, de haute taille, & à qui la nature avoit merveilleusement prodigué* (1) *tous les dons du Dieu des Jardins..... Cette punition pouvoit paroître très-*

* Tome VIII, p. 313.

(1) J'ai tâché de voiler, autant qu'il m'a été possible, les expressions un peu trop naturelles de Brantôme.

douce aux femmes, mais non pas d'abord aux jeunes filles.

Le Baron d'Aſſier écrivit au Duc de Montpenſier : « J'ai repris Bergerac ; perſonne n'y a été tué » de ſang-froid & qui n'eût les armes à la main ; » les femmes & les filles s'étoient retirées dans » une Egliſe ; je leur ai dit de retourner dans leurs » maiſons, & qu'elles y ſeroient en toute ſûreté ; » j'en ai ſeulement choiſi vingt parmi les plus » belles ; je vous les envoye pour que vous jugiez » ſi elles n'étoient pas très-propres à tenter d'uſer » de repréſailles ; elles vous diront qu'elles n'ont » eſſuyé aucun opprobre. Vous êtes dévôt ; vous » avez un Directeur ; votre table eſt toujours garnie de Moines ; vous entendez chaque jour » deux ou trois Meſſes ; & vous vous confeſſez » fréquemment : je ne me confeſſe qu'à Dieu ; je » n'entends point de Meſſes ; je n'ai que des Soldats à ma table ; l'honneur eſt mon ſeul Directeur ; il ne me conſeillera jamais d'ordonner le viol, de faire tuer un ennemi déſarmé, » & de manquer à la parole que j'aurai donnée ».

Son frère aîné, Antoine de Cruſſol, Duc d'Uzès, étant mort ſans enfans le 15 Août 1573, il hérita de ſes biens & de ſes dignités ; quelque

tems après, il abjura la Religion Calviniſte, & ſe fit Catholique.

III.

PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE, *Duc de Mercœur & de Penthiévre, Pair de France, Gouverneur de Bretagne.*

Jamais homme ne fut plus ingrat; il arma contre Henri III, qui l'avoit accablé de bienfaits, & qui avoit épouſé ſa ſœur, Louiſe de Vaudemont.

Eſt-ce que vous ſongez à vous faire Duc de Bretagne, lui demandoit un jour un Conſeiller du Parlement de Rennes? *Je ne ſais pas ſi c'eſt un ſonge*, répondit-il; *mais il y a dix ans qu'il dure.*

Lorſqu'enfin Henri IV parut ſur les frontières de cette Province, ce beau rêve s'évanouit. Le Duc de Mercœur envoya ſa belle-mère & ſa femme à Angers, pour y ménager ſon pardon. Ces deux Dames, ſi fières, ſi hautaines, & qui ſembloient avoir cru juſqu'alors que la dévotion & l'intérêt des bonnes mœurs exigeoient d'elles de ne parler de Gabrielle d'Eſtrées que dans des termes mépriſans, lui firent demander une audience, qu'elle ne leur accorda qu'après les avoir fait attendre

assez long-tems dans son antichambre; elles se jettèrent à ses genoux, pleurèrent, & finirent, pour l'engager à s'intéresser en leur faveur, par lui proposer le mariage du fils aîné qu'elle avoit du Roi, (César de Vendôme) avec Mademoiselle de Mercœur, la plus riche héritière du Royaume.

L'air humble & déconcerté du Duc de Mercœur, les révérences qu'il faisoit aux moindres valets, & un accident * ridicule qui lui arriva en s'inclinant devant Henri IV, lorsqu'après son accommodement il vint saluer ce Prince à Angers, le rendirent la risée de la Cour, d'autant plus qu'on se rappelloit qu'aux Etats de la Ligue il s'étoit mis sur les rangs pour être élu Roi.

Il prit le parti de s'absenter d'un Royaume où il se voyoit sans nulle considération. Les Turcs faisoient la guerre à l'Empereur en Hongrie. Il y mena, à ses frais, douze cens Gentilshommes, & s'y distingua, non-seulement par des actions courageuses, mais encore par quelques opérations militaires, dont les plus habiles Capitaines se seroient fait honneur. Il mourut à Nuremberg le 19 Février 1602, âgé de quarante-trois ans.

* *Crepitus.*

Il y a une Hiſtoire de ce Duc de Mercœur, imprimée à la Haye en 1692. L'Auteur (1) de ce très-inepte Ouvrage, le qualifie de Héros preſqu'à chaque page, & n'en rapporte aucun trait héroïque; il le loue beaucoup ſur ce qu'il n'avoit jamais fauſſé la foi conjugale. N'auroit-il pas mieux valu qu'il eût eu cent bâtards, & qu'il n'eût pas violé les ſermens qu'il avoit faits à ſon Roi & ſon bienfaiteur? La Bretagne fut pendant neuf ans le théâtre de ſes meurtres, de ſes trahiſons & de ſes maſſacres; il l'inonda de ſang.

IV.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc d'Aumale, Pair & Grand-Veneur de France, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances.*

La Maiſon de Lorraine n'a beſoin que de ſa véritable origine, pour être une des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Europe; mais, pendant les troubles de la Ligue, les Princes de cette Maiſon établis en France, & dont l'ambition commençoit à ſe flatter de pouvoir arracher la Couronne à ſes légitimes héritiers, imaginèrent qu'il

(1) Brulé de Monpleinchant, Chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles.

leur

leur ſeroit très-avantageux de faire croire au Peuple, qu'ils deſcendoient de Charlemagne. Le Duc d'Aumale ſe chargea de faire travailler à cette fauſſe généalogie ; & il ne lui fut pas difficile de trouver quelques miſérables Ecrivains qui lui dévouèrent leurs plumes. Le Livre de François de Roſieres, Archidiacre de Toul, *Stemmatum Lotharingiæ & Barri Ducum, Tomi ſeptem*, fut de tous ces mépriſables Ouvrages celui qui fit le plus de bruit. Le Chancelier de Chiverni crut devoir le dénoncer au Conſeil d'Etat, comme pouvant faire ſur l'eſprit du Peuple une impreſſion préjudiciable à la Maiſon royale. Cet Archidiacre fut arrêté, mis à la Baſtille, enſuite amené le 26 Avril 1582, dans le cabinet du Conſeil, où, à genoux, en préſence de la plûpart des Grands Officiers de la Couronne, des Ducs de Guiſe & de Mayenne, du Cardinal de Vaudemont, des Conſeillers & Secrétaires d'Etat, d'un Préſident du Parlement & des Gens du Roi, il (1) demanda pardon des pièces ſuppoſées, des fauſſetés, des

(1) Cet Archidiacre auroit été pendu, ſi ſon affaire eût été portée devant le Parlement. Henri III lui accorda ſa grâce, à la prière de la Reine Louiſe de Vaudemont.

calomnies, des invectives contre Hugues Capet & ſes deſcendans, & autres impudences répandues dans ſon Ouvrage. Cette ſcène dût être d'autant plus déſagréable pour Meſſieurs de Guiſe, que la principale honte en retomboit ſur eux, & que dans le procès-verbal qui en fut rapporté, il fut dit qu'ils étoient préſens. Quelques Savans firent l'honneur à François de Roſieres de le réfuter ſérieuſement, & n'eurent pas de peine à le convaincre de falſifications, & à prouver que le dernier des Princes de la race de Charlemagne, étoit mort ſans enfans mâles.

Le Duc d'Aumale, dans un Manuſcrit ſigné de ſa main, ſcellé de ſes armes & trouvé parmi ſes papiers après ſa mort, dit *que le Duc d'Epernon, voyant frapper Henri IV, lui donna lui-même un coup de couteau pour l'achever.* On ne peut guère douter que le Duc d'Epernon n'ait été un des principaux complices de l'aſſaſſinat de Henri IV; mais eſt-il vraiſemblable qu'il l'ait frappé lui-même? Eſt-il vraiſemblable, répondra-t-on, que le Duc d'Aumale, âgé de ſoixante-ans, qui étoit devenu dévôt, & qui mourut, après une aſſez longue maladie, ayant reçu deux fois ſes Sacremens avec beaucoup d'apparences de piété; eſt-il vraiſemblable qu'il n'eût pas jetté au feu & qu'il eût laiſſé

ſubſiſter une pareille accuſation, s'il n'avoit été ſûr que ce n'étoit point une calomnie ? Il étoit à Bruxelles, ajoutera-t-on, parmi les Eſpagnols; & il y a de bonnes raiſons pour croire qu'on y ſut mieux toutes les circonſtances de l'aſſaſſinat de Henri IV, que dans Paris où l'on trembloit ſous le Duc d'Epernon & ſes complices.

Une preuve que la plupart des faits inſérés dans ce Manuſcrit ſont faux & controuvés, c'eſt que des perſonnes qui ne pouvoient qu'être & qui étoient très-attachées à Henri IV, y ſont nommées comme ayant trempé dans cet attentat. D'ailleurs le Duc d'Aumale avoit toujours eu une très-mauvaiſe réputation; & ſa famille même ne ſe cachoit pas du mépris qu'elle avoit pour lui.

V.

HONORAT DE SAVOYE (1), *ſecond du nom, Marquis de Villars, Comte de Tende & de Sommerive, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal & Amiral de France, Gouverneur de Provence.*

Ayant reçu deux bleſſures à la bataille de Saint-

(1) Il étoit fils de René, bâtard reconnu de Philippe, Duc de Savoie, qui lui donna pour ſon appanage le Marquiſat de Villars en Breſſe, &c.

Quentin, il n'attendit pas qu'elles fussent guéries pour aller se jetter dans Corbie, & aider à défendre cette Place, disant à ceux qui vouloient le retenir, *que l'état déplorable où la perte de cette funeste bataille pouvoit réduire la France, ne permettoit pas à tout bon François d'attendre à être guéri pour retourner combattre.*

A la bataille de Moncontour, le Duc d'Anjou, emporté par son courage, se précipita dans un bataillon des ennemis qui se rallioit & qui l'enveloppa. Le Marquis de Villars n'eut que l'instant de s'en appercevoir; il s'élance, suivi de dix ou douze Gendarmes, perce ce bataillon, trouve ce jeune Prince abattu sous son cheval qui venoit d'être tué, le fait monter sur le sien, & le délivre.

Lorsque ce même Duc d'Anjou, devenu Henri III, lui eut annoncé qu'il l'avoit nommé pour être Chevalier du S. Esprit, il fit graver sur la lame de son épée les noms des batailles, des siéges & de tous les combats où il s'étoit trouvé. *Ce sera*, dit-il, *mon épée de l'Ordre.*

VI.

ARTUS DE COSSÉ, *Seigneur de Gonnor, Comte de Secondini, Maréchal & Grand-Panne-*

tier de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur de Metz, Mariembourg, de Paris en 1562, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanois, du Blésois & Pays Chartrain, Surintendant des Finances.

Il étoit le cadet, & fut le très-digne frère de Charles de Briſſac, un des plus illuſtres Capitaines & un des plus grands hommes de ſon ſiècle. Je continuerai de ſuivre le plan que je me ſuis propoſé en compoſant cet Ouvrage. Ainſi je n'entrerai en aucuns détails ſur les longs & importans ſervices qu'Artus de Coſſé rendit à l'Etat, ſur les ſiéges qu'il ſoutint & qu'il fit lever à l'Ennemi, les Villes qu'il prit & les batailles qu'il gagna; je dirai ſeulement, d'après tous les Hiſtoriens de ce tems-là, *qu'il avoit la tête auſſi bonne que le bras.*

Le 4 Mai 1574, Catherine de Médicis le fit arrêter à Vincennes & transférer à la Baſtille, l'accuſant d'appuyer un Parti qui ſe formoit en faveur du Duc d'Alençon, aux approches de la mort de Charles IX. Il y reſta dix-ſept mois. Henri III, lorſqu'il l'en fit ſortir, lui offrit des Lettres-Patentes qui le déclareroient abſolument innocent de tout ce qu'on lui avoit imputé. *Trou-*

vez bon, Sire, que je n'en veuille pas, répondit-il; *un Coſſé doit penſer que perſonne ne l'a cru coupable.*

Il avoit l'eſprit vif, l'humeur libre & gaie; il aimoit la table & beaucoup les femmes; mais jamais l'inſtant du plaiſir ne l'emportoit ſur celui du devoir. Mademoiſelle Ceton, une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, étoit une des jolies perſonnes de la Cour: ſa mère ayant arrêté ſon mariage avec un riche Gentilhomme de ſon Pays *, & la menant à ſon futur mari, paſſa par Abbeville. M. de Coſſé commandoit un Corps de troupes campées près de cette Ville: pendant la petite fête qu'il donna à Madame Ceton, il eut tout le tems d'entretenir ſa fille; il l'avoit toujours aimée; elle lui avoua qu'elle n'y avoit pas été inſenſible; il devint plus preſſant, s'exprima avec tant de feu, de paſſion; ſa tendreſſe & la douleur de toucher au moment d'être pour jamais ſéparé d'elle, étoient ſi bien peintes dans ſes yeux, & achevèrent de le rendre ſi ſéduiſant, qu'elle conſentit à l'introduire la nuit dans ſa chambre: il en attendoit le moment avec l'impatience d'un hom-

* Elle étoit Ecoſſoiſe.

me bien amoureux, lorſqu'on vint lui dire que le Capitaine Coqueville, à la tête de trois mille hommes, marchoit à Saint-Valery-ſur-Somme, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, s'il vouloit ſauver cette Place. *Parbleu*, dit-il, *il eſt bien cruel de paſſer ſur la ſelle & à combattre, une nuit qui auroit été ſi délicieuſe; les Huguenots me payeront le mauvais tour qu'ils me jouent.* Il monte à cheval, marche vers Saint-Valery, reprend d'aſſaut cette Place, dont Coqueville venoit de s'emparer; mais l'occaſion perdue avec Mademoiſelle. Ceton ne ſe rettouva pas.

VII.

FRANÇOIS GOUFFIER, *Seigneur de Crevecœur & de Bonnivet, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Lieutenant général au Gouvernement de Picardie, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.*

Catherine de Médicis l'ayant envoyé chercher pour lui annoncer que ſon fils venoit d'être nommé à un Régiment d'Infanterie : *Madame*, lui dit-il, en ſe jettant à ſes pieds, *il y a un mois que mon fils paſſant ſeul vers le ſoir dans une rue de Paris aſſez écartée, fut attaqué par cinq hommes;*

le Capitaine la Vergne, ſans le connoître, mit l'épée à la main, & chargea ces Aſſaſſins avec tant de courage, que deux furent tués; les trois autres s'enfuirent; agréez, Madame, que mon fils ne paſſe point devant ſon Bienfaiteur; vous mettrez le comble à la grace que vous nous accordez, en voulant bien en diſpoſer en faveur de la Vergne; depuis qu'il a quitté la Religion Calviniſte, il s'eſt diſtingué en pluſieurs occaſions; vous vous acquerrez un des plus braves hommes de France, & qui vous ſera à jamais dévoué: à l'égard de moi & de mon fils, vous connoiſſez notre inviolable attachement pour Votre Majeſté. Un cœur auſſi reconnoiſſant que le vôtre, lui répondit Catherine de Médicis, *engage à ne le pas refuſer; je conſens à ce que vous ſouhaitez, & n'oublierai pas votre fils.*

D'Aubigné rapporte un trait bien remarquable au ſujet de ces la Vergne, à la bataille de Jarnac. *Ce fut,* dit-il, *à la chûte du Prince de Condé, quand ſon cheval fut tué ſous lui, que ſe fit un combat le plus âpre & le plus opiniâtre qu'il y ait eu, je crois, pendant les guerres civiles. Un vieillard, nommé la Vergne, combattit ce jour-là au milieu de vingt-cinq de ſes neveux ou parens, & fut tué avec quinze, tous en un monceau, les dix autres bleſſés ou faits priſonniers.*

VIII.

FRANÇOIS, Comte D'ESCARS, *Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Lieutenant-Général au Gouvernement de Guyenne, Gouverneur de Bordeaux.*

Sur la nouvelle que le Duc de Bourbon-Montpenſier étoit en route pour ſe rendre au Sacre de Henri III, le Duc de Guiſe, dans l'antichambre de la Reine mere, ayant dit publiquement que ſi ce Prince ſe préſentoit pour lui diſputer la préſéance, il lui paſſeroit, au pied même de l'autel, ſon épée au-travers du corps : *Monſieur*, lui dit d'Eſcars, *il n'y a pas de François, au propos qui vient de vous échapper, qui ne fût tenté de vous y paſſer la ſienne, indigné de votre audace & manque de reſpect envers un Prince du Sang.*

Le Duc de Guiſe prétendoit qu'au Sacre & autres grandes cérémonies, l'uſage régloit le rang par l'ancienneté de Pairie, ſans égard à la naiſſance, & que le Comté de Guiſe ayant été érigé en Duché-Pairie * avant le Comté de Montpenſier **, il devoit donc avoir la préſéance ſur le

* En 1528. ** En 1539.

Duc de Montpenſier, quoique Prince du Sang.

Henri III ayant eu la foibleſſe d'écrire au Duc de Montpenſier qu'il lui feroit plaiſir de ne pas venir à ſon ſacre, d'Eſcars eut la fermeté de lui reprocher cette Lettre, & de lui dire qu'en autoriſant en quelque ſorte l'audace du Duc de Guiſe, au lieu de la réprimer, il avoit paru le craindre; que c'étoit l'accréditer parmi le Peuple, & enhardir l'ame de cet ambitieux dans des idées d'élévation, qui cauſeroient peut-être un jour bien des troubles dans l'Etat; enſuite il lui fit des repréſentations (1) ſi vives & ſi fortes ſur les droits naturels des Princes du Sang, avec qui perſonne ne devoit entrer en concurrence, qu'il le détermina à donner une Déclaration formelle à cet égard, dès que les Etats généraux qui devoient ſe tenir à Blois, ſeroient aſſemblés. Cette Déclaration fut publiée le 18 Janvier 1577; elle porte que nonobſtant tout uſage qui pourroit y avoir été contraire, les Princes du Sang, ſoit qu'ils ne fuſſent pas Pairs, ſoit que leurs Pairies fuſſent poſtérieures à celles des

(1) Les d'Eſcars avoient toujours été particulièrement attachés à la Maiſon de Bourbon; Gaultier d'Eſcars abandonna tous ſes biens, pour ſuivre l'infortuné Connétable de Bourbon hors du Royaume.

autres Pairs, les précéderoient par-tout; elle regle auſſi le rang entre les Princes du Sang, ſuivant leur proximité à la Couronne. N'étoit-il pas juſte que les enfans de la Maiſon & qui pouvoient devenir Rois, ne fuſſent pas précédés par des Seigneurs qui pouvoient devenir leurs Sujets?

Je remarquerai à cette occaſion, que par une ſuite de la Loi Salique, & un principe fondamental & inaltérable dans la Nation, la Couronne appartient ſolidairement à tous les Princes du Sang; que le droit qu'ils y ont, leur eſt intimement tranſmis avec la vie; que quand il y auroit cent Princes du Sang, & dans le degré le plus éloigné, le premier n'a, à cet égard, d'autre avantage ſur le dernier, que celui de la proximité immédiate au Trône; que dans les Royaumes où les filles ſuccedent, la Couronne n'y appartient pas ſolidairement à tous les Princes du Sang, parce qu'une Princeſſe pouvant en devenir l'héritiere, peut la faire paſſer dans une famille étrangère; & c'eſt ce qui diſtingue ſupérieurement nos Princes du Sang, le droit à la Couronne étant tranſmis, répandu & certain dans toute la famille; au lieu qu'il eſt incertain dans les familles royales, où les filles peuvent hériter du Trône.

Pour en revenir à la Pairie & au Sacre de nos

Rois, quand il n'y a pas le nombre ſuffiſant de Princes du Sang pour repréſenter les ſix Pairs Laïcs, il y eſt ſuppléé par les Ducs les plus anciens par leurs Pairies. Le Duc d'Orléans, au Sacre de Louis XV, repréſenta le Duc de Bourgogne; le Duc de Chartres, le Duc de Normandie; le Duc de Bourbon, le Duc d'Aquitaine; le Comte de Charolois, le Comte de Toulouſe; le Comte de Clermont, le Comte de Flandres; le Prince de Conti, le Comte de Champagne. Le Garde des Sceaux faiſant les fonctions du Chancelier, monta à l'autel, & les appella les premiers avant les Pairs Eccléſiaſtiques. Ils étoient vêtus d'une veſte d'étoffe d'or, qui leur deſcendoit juſqu'à la moitié de la jambe, & qui étoit ceinte d'une ceinture d'or; ils avoient par-deſſus cette longue veſte, un manteau ducal de drap violet, doublé & bordé d'hermines; leur collet rond étoit auſſi doublé d'hermines; ils avoient tous une couronne ſur un bonnet de ſatin violet. Le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon & le Prince de Conti, étant tous les trois Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, en portoient le collier ſur leurs manteaux. L'Archevêque de Reims prit ſur l'autel la grande couronne de Charlemagne & la poſa ſur la tête du Roi, chacun des Pairs Laïcs & Eccléſiaſtiques y portant la main.

IX.

CHARLES DE HALLWIN, *Seigneur de Piennes, Marquis de Maignelais, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances, Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Gouverneur de Metz & du Pays Meſſin, Duc-Pair de France en 1588.*

Il pouvoit, je crois, ſe vanter d'être le Gentilhomme du Royaume, qui avoit le plus verſé de ſon ſang au ſervice de ſes Rois; il s'étoit trouvé à quinze ſieges, à onze batailles ou combats, & y avoir toujours été bleſſé. Sa deſtinée, par rapport à ſes enfans, n'eſt pas moins remarquable; il avoit épouſé Anne Chabot; & il en avoit eu cinq fils & une fille; deux furent aſſaſſinés; les trois autres & le mari de cette fille furent tués.

L'aîné, Antoine de Maignelais, âgé de vingt ans, ayant eu querelle au bal avec Livarot, ils ſe donnèrent rendez-vous pour ſe battre le lendemain 5 Mai 1581. La Cour étoit alors à Blois. L'Etoile & Brantôme rapportent que Livarot avoit envoyé dès le ſoir ſon Laquais cacher une épée dans le ſable, au bord de la riviere de Loire, dans l'endroit où ils devoient ſe battre; que Maignelais tua Livarot, & que le Laquais de Livarot, avec l'épée

cachée dans le ſable, tua par derrière Maignelais, qui tomba mort ſur Livarot, & ne put prononcer que ces mots : *Ah ! mon Dieu, qu'eſt ceci ?* Ce Laquais ne fut que pendu.

Son frère, Florimond d'Hallwin, Gouverneur de la Fere, y fut aſſaſſiné, en ſortant de l'Egliſe, par Colas, Lieutenant des Gardes du Duc de Mayenne.

Leur troiſième frère, Robert d'Hallwin, Seigneur de Rouſſoi, fut tué à la bataille de Coutras.

Les deux derniers freres, Léonor d'Hallwin, Seigneur de Rouſſoi, Gouverneur de Dourlens, & Charles d'Hallwin, Comte de Dinan, furent tués à la priſe de cette Ville. François de Bouilli, leur beau-frere, fut tué à la bataille de Senlis.

X.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULT, *Seigneur de Barbeʒieux, de Linieres, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances, Conſeiller au Conſeil d'État & Privé, Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne & de Brie, Grand-Sénéchal de Guyenne.*

Henri III l'ayant nommé Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, & lui ayant demandé un état de ſes ſervices, il lui en remit un. *Je ne vois-là*, lui dit ce Prince, *que les ſiéges & les batailles où vous vous êtes trouvé ſous les règnes de mon père & de mon grand-père. Sire*, lui répondit-il, *nous combattions alors contre les Eſpagnols ou les Anglois. Contre qui avons-nous combattu depuis ? Quelles batailles, quels ennemis à S. Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour ! J'y ai vu quatre-vingt mille François, ſépares en deux armées, ſous les plus braves & les plus habiles Chefs de l'Europe, s'élancer les uns contre les autres, & s'égorger ! Peut-on mettre au rang de ſes ſervices le maſſacre de ſes parens, de ſes amis, de ſes compatriotes !*

Il étoit fils d'Antoine de la Rochefoucault, Seigneur de Barbezieux, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, Lieutenant-Général pour le Roi ſur terre & ſur mer, & qui commandoit en chef dans Marſeille, en 1536, lorſque Charles-Quint en fit & fut obligé d'en lever honteuſement le ſiége.

XI.

JEAN D'ESCARS (1), *Comte de la Vauguyon*,

(1) Il étoit fils de François d'Eſcars, Seigneur de la

Prince de Carenci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller au Conſeil d'État & Privé, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances, Maréchal & Grand-Sénéchal du Bourbonnois.

M. de la Vauguyon, dit Brantôme, tom. IX, p. 192, *a toujours ſervi le Roi tant qu'il a pu, & ne s'eſt jamais retiré, quoiqu'il fût fort vieux & caſſé; mais il vouloit toujours ſervir, tant il avoit le cœur & le zèle bon; il ſe trouva même au dernier ſiége de Chartres*, en 1591, *où il ne ſe ſoucioit non plus des arquebuſades que de rien, & ſe préſentoit auſſi hardiment hors des tranchées que tout autre. On diſoit qu'il faiſoit cela pour ſe faire tuer, voyant la fin de ſes jours approcher, les eſtimant mieux & plus honorablement achevés là que dans ſon lit.*

Il étoit Tuteur d'Anne de Caumont; il la maria à ſon fils, Claude d'Eſcars, que (1) Biron,

Vauguyon, & d'Iſabelle de Bourbon, fille & héritière de Charles de Bourbon, Prince de Carenci.

(1) Charles de Biron, depuis Maréchal de France, & qui fut décapité pour crime d'Etat; il avoit pour ſeconds, Lognac & Geniſſac : d'Eſcars & ſes deux ſeconds, d'Eſſiſſac & la Baſtie, furent tués; ils ſe battirent près de Mont-Rouge.

qui

qui avoit prétendu à cette riche héritière, fit appeller en duel & tua le 6 Mars 1585. Le mariage n'avoit point été conſommé, la Demoiſelle n'ayant pas douze ans. Six mois après, le Duc de Mayenne, en revenant de Bordeaux, l'ayant enlevée dans le deſſein de la marier à ſon fils, le Comte de la Vauguyon lui écrivit : « Vous avez » enlevé une Demoiſelle dont je ſuis le Tuteur & » le beau-pere ; je ſerai demain matin, entre » ſept & huit heures, derrière les Chartreux, » n'ayant avec moi qu'un Laquais, & pour toute » arme, mon épée ; ſi vous manquez d'y venir, » je ſçaurai vous trouver, vous aborder & vous » poignarder dans quelque lieu que ce ſoit ».

Madame de Nemours, mère du Duc de Mayenne, l'envoya chercher ſur l'avis qu'elle eut de ce cartel. *Mon fils*, lui dit-elle, *la campagne que vous venez de faire en Guyenne n'a pas été glorieuſe ; les Catholiques, comme les Huguenots, diſent que vos exploits, quoiqu'à la tête d'une belle armée, ſe ſont réduits à prendre quelques bicoques & une fille ; ſi vous alliez, à l'âge de trente-deux ans, vous battre & tuer un vieillard affoibli par les années, ſes bleſſures & ſes travaux à la guerre, que ne diroit-on pas encore ? Mais Madame*, répondit le Duc de Mayenne, *voulez-vous que je m'expoſe*

refuſée ; M. de Mayenne ſçait ce que je lui ai propoſé ; il ne le méritoit pas ; je ne ſerai point un aſſaſſin comme il a été (1) *de S. Maigrin ; il eſt averti ; je l'aborderai ſeul & le poignarderai, fût-il au milieu de tous ſes parens prêts à venger ſa mort.*

La concluſion de cette affaire fut, qu'au bout de quelques jours, la pupille fut rendue à ſon Tuteur ; il la remaria, un an après, à ſon ſecond fils, Henri d'Eſcars, qui mourut très-jeune, en 1590, ſans avoir eu d'enfans. Elle épouſa en troiſièmes nôces, le 5 Février 1595, François de Longueville, Comte de S. Pol.

XII.

CHRISTOPHE JUVENAL DES URSINS, *Seigneur de la Chapelle-Gautier & de Doue, Marquis de Traînel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller au Conſeil d'État & Privé, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France.*

(1) Le Duc de Mayenne, eſcorté de vingt-cinq ou trente hommes, fit aſſaſſiner S. Maigrin, qui ſortoit du Louvre vers les onze heures du ſoir, & qui n'étoit ſuivi que d'un Laquais.

Dans un Recueil de Pièces, imprimé en 1601, on trouve une vingtaine d'articles d'une eſpèce de Journal qu'il avoit fait des ſix derniers mois de l'année 1572, & du ſiége de la Rochelle en 1573; je n'en rapporterai que trois.

« Le 17 Juillet *, un Courier d'Eſpagne étant » arrivé, vers les dix heures du ſoir, la Reine » mère m'envoya chercher; je me rendis au Lou- » vre ſeul & déguiſé, comme j'avois fait précé- » demment. Notre entretien fut long. Elle me » parut frappée des réflexions que je lui fis faire » ſur le commerce continuel entre le Cardinal » de Lorraine & le Duc d'Albe, & très-détermi- » née à continuer d'entretenir la paix avec ceux » de la Religion. En m'en retournant, je fus at- » taqué par ſix hommes; mais comme alors je » marchois toujours avec défiance, ils ne purent » pas m'aſſaillir aſſez promptement, pour m'em- » pêcher de mettre l'épée à la main & de m'ac- » culer dans l'enfoncement d'une porte. L'un » d'eux me dit qu'ils n'en vouloient ni à ma bour- » ſe ni à ma vie, & qu'en leur donnant les pa- » piers que j'avois ſur moi, je pourrois continuer « mon chemin en toute ſûreté. Je réfléchis qu'at-

* 1572.

» taqué par ſix hommes, il me ſeroit aſſez diffi-
» cile de ne pas ſuccomber, & qu'alors ils me
» fouilleroient tout à leur aiſe; je leur dis donc
» de s'éloigner un peu, & que j'allois tirer mes
» papiers de ma poche; je n'y avois que la Lettre
» & le petit Mémoire que la Reine mère venoit
» de me remettre; je les tirai, & les déchirai
» très-bruſquement en mille morceaux. Appre-
» nez, dis-je, & à ceux dont vous êtes les Émiſ-
» ſaires, que je ſuis incapable de racheter ma vie
» par le ſacrifice des ſecrets qu'on m'a confiés;
» d'ailleurs ſi vous continuez de m'attaquer, vous
» éprouverez que je ſçais vendre chèrement mon
» ſang. Le haſard fit que dans l'inſtant le Vida-
» me de Chartres, éclairé par deux flambeaux,
» & ſuivi de quelques domeſtiques, ſortit
» d'une maiſon voiſine. Ces ſix hommes s'enfui-
» rent; & comme je n'étois pas éloigné de chez
» moi, j'y arrivai ſans autre accident.

» Le 7 Avril, * à l'aſſaut du baſtion de l'Évan-
» gile, j'avois gagné le haut de la bréche, lorſ-
» qu'une jeune femme que je me faiſois une hon-
» te & une cruauté de tuer, me déchargea un ſi
» furieux coup ſur la tête, qu'elle me renverſa

* 1573, au ſiége de la Rochelle.

» dans le foſſé, où j'eus l'épaule démiſe en tom-
» bant ſur les pierres.

» Le 31 Août **, huit jours après le maſſacre
» de la S. Barthelemi, j'avois ſoupé au Louvre
» chez Madame de Fieſque. La chaleur avoit été
» très-grande pendant toute la journée. Nous allâ-
» mes nous aſſeoir ſous la petite treille du côté
« de la riviere, pour reſpirer le frais; nous en-
» tendîmes tout-à-coup dans l'air un bruit horri-
» ble de voix tumultueuſes & de gémiſſemens
» mêlés de cris de rage & de fureur; nous reſ-
» tâmes immobiles, ſaiſis d'effroi, nous regar-
» dant de tems en tems ſans avoir la force de
» parler. Ce bruit dura, je crois, près d'une de-
» mie-heure. Il eſt certain que le Roi l'entendit,
» qu'il en fut épouvanté, qu'il ne dormit pas pen-
» dant le reſte de la nuit; que cependant il n'en
» parla point le lendemain, mais qu'on remar-
» qua qu'il avoit l'air ſombre, penſif, égaré ».

Si quelque prodige doit ne pas trouver des incrédules, c'eſt celui-là, étant atteſté par Henri IV. *Ce Prince*, dit d'Aubigné, Liv. I. chap. 6, page 561, *nous a raconté pluſieurs fois entre ſes plus familiers & privés Courtiſans* (*& j'ai pluſieurs té-*

** 1572.

moins vivans qu'il ne nous l'a jamais raconté ſans ſe ſentir encore ſaiſi d'épouvante), que huit jours après le maſſacre de la S. Barthelemi, il vint une grande multitude de corbeaux ſe percher & croacer ſur le pavillon du Louvre ; que la même nuit Charles IX, deux heures après s'être couché, ſauta de ſon lit, fit lever ceux de ſa chambre, & l'envoya chercher, pour ouïr en l'air un grand bruit de voix gémiſſantes, parmi d'autres voix furieuſes & menaçantes, le tout ſemblable à ce qu'on entendoit la nuit des maſſacres ; que tous ces différens cris étoient ſi frappans, ſi marqués, & ſi diſtinctement articulés, que Charles IX croyant que les ennemis des Montmorencis & de (1) *leurs partiſans, les avoient ſurpris & les attaquoient, envoya un détachement de ſes Gardes, pour empêcher ce nouveau maſſacre ; que ces Gardes rapporterent que Paris étoit tranquille, & que tout ce bruit qu'on entendoit, étoit dans l'air.*

(1) Les Montmorencis, quoique bons Catholiques, n'auroient pas échappé, le jour du maſſacre, à la haine de Catherine de Médicis & du Cardinal de Lorraine ; mais ils avoient été plus défians que l'Amiral de Coligni, & ſe tenoient ſur leurs gardes.

XIII.

FRANÇOIS LE ROI, *Seigneur de Chavigny, Comte de Clinchamp, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps, enſuite de la première* (1) *Compagnie des cent Gentilshommes de la Maiſon, Conſeiller d'Etat, Lieutenant-Général au Gouvernement des Provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine, Gouverneur de Chinon.*

Il diſoit que ſon père lui avoit ſouvent répété qu'avec une grande charge à la Cour, on n'étoit que Domeſtique, & qu'il falloit tâcher de ſe rendre Homme d'Etat. Il le devint, & des plus recommandables par des actions diſtinguées à la guerre, & par ſon habileté dans les différentes né-

(1) Il y avoit deux Compagnies de ces cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi; la ſeconde fut ſupprimée en 1688. On les appella Gentilshommes au bec de Faucon ou de Corbin, à cauſe de la hache d'armes au bec de Faucon, qu'ils portoient à la main. Le P. Daniel dit, *Hiſtoire de la Milice Françoiſe*, Tome II, p. 109, que M. de Chavigni, en 1595, pour prendre la première Compagnie de ces cent Gentilshommes, quitta celle des Gardes du Corps: les choſes ont bien changé.

gociations dont il fut chargé. Il étoit plein d'honneur & de probité, dit M. de Thou. Il eſt certain qu'au milieu d'une Cour où la dépravation du cœur & du caractère ſembloit être générale, il conſerva toujours la candeur & la franchiſe d'un bon & digne François. Charles IX, qui l'aimoit beaucoup, lui dit un jour que ſa mère (Catherine de Médicis) ſe vantoit qu'il n'y avoit pas dans le Royaume un Gentilshomme de dix mille livres de rente, chez qui elle n'eût un Eſpion. *Sire*, répondit-il, *je ne ſais pas ſi les Eſpions ſont les Tyrans, ou ſi les Tyrans ſont les Eſpions; mais je penſe qu'ils ne peuvent être utiles qu'à la guerre.*

Henri III ayant fait arrêter à Blois le Cardinal de Bourbon, le transféra d'abord au Château d'Amboiſe; mais il ne tarda pas à lui chercher un autre priſon, la fidélité du Gouverneur de ce Château lui étant devenue très-ſuſpecte; il le fit conduire à Chinon, & le mit ſous la Garde de M. de Chavigny, qui depuis cinq mois étoit devenu aveugle. Rien n'eſt plus ſingulier; & tout ce qu'on peut penſer, c'eſt que Henri III, qui ſe voyoit ſans ceſſe trahi par ceux même qu'il avoit le plus comblés de ſes bienfaits, étoit de jour en jour plus embarraſſé ſur le choix des perſonnes en qui il pouvoit avoir confiance. La probité de M. de Chavi-

gny lui étoit connue ; il connoiſſoit auſſi ſa ſageſſe & ſa prudence ; apparemment qu'il le conſulta, & que M. de Chavigny voyant ſon embarras, & lui ayant dit qu'il croyoit pouvoir ſe charger de garder le Cardinal de Bourbon, il le lui remit entre les mains ; il n'eut pas ſujet de s'en repentir.

XIV.

SCIPION DE FIESQUE, *Comte de Lavagne & de Caleſtan, Seigneur de Breſſuire & de Louroux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'Etat, Chevalier d'honneur des Reines Eliſabeth d'Autriche & Louiſe de Vaudemont.*

C'étoit, dit Brantôme, *un Seigneur d'honneur, de vertu & de grande valeur, ſi bien que pour ſes vertus, le Roi Charles IX & le Roi Henri III le firent Chevalier d'honneur des Reines leurs femmes, ayant été auparavant Ambaſſadeur vers l'Empereur Maximilien, où il traita le mariage de notre très-illuſtre Reine Eliſabeth d'Autriche.*

Il étoit parent de Catherine de Médicis ; elle voulut le faire Maréchal de France ; il refuſa de l'être. *Madame*, lui dit-il, *j'ai ſervi long-tems & ſur mer & ſur terre ; & j'ai aſſez d'actions pour être toujours honoré comme un bon & brave Gentilhomme ; mais je n'en ai pas aſſez pour l'être*

comme Maréchal de France : j'aime mieux la conſidération dont je jouis, qu'un plus haut rang, qui peut-être me la feroit perdre.

Une place de Chapelain de la Reine (Louiſe de Vaudemont) étoit vacante : un homme vint le prier de la lui faire obtenir, & pour l'engager à lui accorder ſa protection, lui remit une charte qu'un heureux haſard, diſoit-il, avoit fait tomber entre ſes mains. M. de Fieſque, après l'avoir bien examinée, vit que c'étoit un titre inconteſtable, & qui décidoit abſolument contre lui dans un procès très-conſidérable qu'il avoit pour ſa Terre de Louroux. *Je vais*, dit il à cet homme, *écrire à ma Partie qu'elle a gagné ſon procès, & que je ſuis prêt à lui payer tous les frais & les dédommagemens auxquels je dois être condamné ; elle recevra, avec ma Lettre, ce titre qui lui appartient & que vous auriez dû lui remettre : vous avez auſſi mal penſé de moi, que je dois mal penſer de vous; ſortez.*

Il aimoit & cultivoit la Poëſie ; il fit des ſtances fort touchantes ſur la mort de Henri III, & les accompagna d'une anagrame très-heureuſe, où l'on trouve, ſans ajouter, retrancher ni changer aucune lettre :

Frère Jacques Clément :
C'eſt l'Enfer qui m'a créé.

Son oncle, Jacques de Pons, Marquis de Mirambeau, fut le Fondateur de la Ville de Brouage, qu'on appella d'abord de ſon nom de baptême, *Jacopolis*.

Pons eſt une Sirauté fort ancienne, de laquelle relèvent deux cens cinquante Fiefs, & dont le Seigneur s'eſt toujours qualifié *Sire de Pons*. Cette Sirauté ne relève que du Roi; & la manière dont les Sires de Pons lui rendoient leur hommage, eſt aſſez ſingulière. Le Sire de Pons, armé de toutes pièces, ayant la viſière baiſſée, ſe préſentoit devant le Roi, & lui diſoit: *Sire, je viens à vous, pour vous faire hommage de ma Terre de Pons, & vous prier de me maintenir en la jouiſſance de mes priviléges*. Le Roi, après avoir reçu ſon hommage, le gratifioit de l'épée qu'il avoit ce jour-là au côté.

Antoinette de Pons, Marquiſe de Guercheville, étoit fille du Sire de Pons dont je parle dans cet article; elle ne fut pas moins célèbre par ſa beauté, que par le rare exemple qu'elle donna. Tous les attraits de l'amour & de l'ambition ne purent la ſéduire. Voici comment en parle la Princeſſe de (1) Conti, dans ſon Hiſtoire des Amours de

(1) Hiſtoire des Amours du grand Alcandre, par Louiſe-

avoit été véritablement Dame d'honneur, elle le ſeroit de la Reine ſa femme.

XVI.

JACQUES DE HUMIERES ET DE MONCHI, *Marquis d'Ancre, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances, Gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye, Lieutenant-Général au Gouvernement de Picardie.*

Quelques actions heureuſes à la guerre, ſes emplois, ſes grands biens, l'uſage généreux qu'il en faiſoit, ſes manières affables lui avoient acquis la plus grande conſidération dans ſa Province, la Picardie; il y fit ſigner à la plus grande partie de la Nobleſſe, le 23 Février 1577, une aſſociation contre les Huguenots. Cette aſſociation, dont l'exemple fut bientôt ſuivi dans pluſieurs Provinces, eſt regardée comme l'époque (1) & le commencement de la Ligue.

Il ne faut pas croire que les mouvemens qu'il ſe donna, partiſſent d'un véritable zèle pour la

(1) Les Guiſes, dès l'an 1568, avoient ameuté une pareille aſſociation en Champagne; mais elle n'avoit eu aucunes ſuites.

Religion Catholique ; il craignoit que Henri III ne voulût donner le Gouvernement de Picardie au Prince de Condé, & la Ville de Péronne pour Place de ſûreté. D'ailleurs, un procès très-conſidérable qu'il avoit eu avec Montmorenci-Toré, lui avoit inſpiré la haine la plus violente contre tout ce qui s'appelloit Montmorenci : il s'étoit donc entièrement ſacrifié aux Guiſes ; & c'étoit avec eux qu'il avoit rédigé les articles & la formule du ſerment de la prétendue Sainte Union. Voici deux de ces articles.

Si quelqu'un des Unis venoit à rompre ſes engagemens, il en ſeroit puni avec la derniere rigueur, comme traître & réfractaire à la volonté de Dieu, ſans que ceux qui s'employeroient à ſa juſte punition, puſſent encourir aucune peine, ſoit en public ou en particulier : ainſi l'on pouvoit aſſaſſiner ſans honte, ſans remords & en toute ſûreté.

On créera un Chef de l'Union, à qui tous autres jureront une obéiſſance aveugle & ſans bornes : c'eſt-à dire, qu'ils lui jureront la même obéiſſance, que le Vieux de la Montagne, du tems des Croiſades, trouvoit dans ſes Sujets, lorſqu'il les envoyoit poignarder tel ou tel Roi au milieu de ſa Cour.

Jacques d'Humieres mourut en 1579, & laiſſa un

un fils, Charles d'Humieres, qui fut auſſi Chevalier des Ordres, & un des plus ardens & des plus redoutables ennemis de la Ligue. *Je ne ſuivrai point mon Roi au Prêche*, diſoit-il à Henri IV; *mais je le ſuivrai & prodiguerai par-tout mon ſang contre ſes ennemis.*

XVII.

JEAN D'AUMONT, *Comte de Châteauroux, Baron d'Eſtrabonne, de Chapes, &c. Maréchal de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'État, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Gouverneur de Champagne, enſuite de Bretagne.*

Il fit ſes premieres armes à la bataille de Cériſoles; ſervit enſuite en Piémont ſous le Maréchal de Briſſac; repaſſa en France en 1557; fut bleſſé & retiré de deſſous un tas de morts à la bataille de S. Quentin; fut encore bleſſé à celle de Dreux, de S. Denis, & de Moncontour, & enfin au ſiége du Château de Compar en Bretagne; il mourut de cette derniere bleſſure à Rennes, le 19 Août 1595, âgé de ſoixante-treize ans. Le Roi & tous les bons François le pleurerent, dit (1)

(1) *A Rege ac univerſo Regno deploratus, tantoque in*

M. de Thou ; il étoit en une ſi haute eſtime, ajoute-t-il, qu'en cherchant dans ce ſiècle un homme tel que l'étoient les anciens Preux, on l'auroit d'abord nommé ; il rempliſſoit entièrement l'idée qu'on s'en fait, par ſa vaillance, ſes fatigues, ſes travaux, ſa force, ſa taille, la droiture de ſon caractère, ſa généreuſe franchiſe & ſa fermeté.

Le 30 Octobre 1589, Henri IV vint camper devant Paris. Quelques-uns des Seize, dans une aſſemblée qu'ils tinrent, délibérerent de mener les enfans du Maréchal d'Aumont à l'endroit des murailles qu'il attaqueroit, de les percer de coups à ſa vue, & de jetter enſuite leurs corps tout ſanglans dans le foſſé. Aubray (1), ſon ancien ami,

pretio ..... ut ſi noſtro ævo quærendus eſſet, qui antiquum Francorum-Galli equitis, hoc eſt ſine fuco, verè fortis ac probi Ducis ſpecimen, & corpore & ingenio, referret eum Aumontium eſſe. L. 113.

(1) Claude Aubray, Prévôt des Marchands en 1578. Il fut toujours très-fidèle à Henri III & à Henri IV, & ne reſtoit dans Paris, & ne feignoit d'être Ligueur, que pour leur être utile. Pendant la prompte attaque des Fauxbourgs, les Seize n'eurent pas le tems de penſer aux enfans du Maréchal d'Aumont : on voit dans l'entretien du Manant & du Maheutre, Satyre Ménippée, T. III. p. 470, que dans la ſuite Aubray trouva le moyen de les faire ſortir de Paris.

lui écrivit à quels excès de rage ces forcenés étoient capables de porter la haine qu'ils avoient contre lui. *Mon tendre & cher Aubray*, lui répondit-il, *le Roi a diviſé ſon armée en trois corps ; il en commande un, M. de Biron l'autre, & moi le troiſième ; nous attaquerons tous à la fois les Fauxbourgs S. Germain, S. Jacques & S. Marceau. J'eſpère que Dieu, qui me verra fidèle à mon devoir, à mes ſermens, combattant pour mon Roi, protégera & conſervera mes enfans. Mon tendre & cher Aubray, au milieu de quels furieux êtes-vous, & quels inſtans pour moi ?*

Le premier Novembre, à minuit, les Fauxbourgs S. Germain, S. Jacques & S. Marceau furent attaqués & emportés l'épée à la main en moins d'une heure ; mais, faute de l'artillerie néceſſaire pour battre la Ville, & le lendemain, 2 Novembre, le Duc de Mayenne y étant entré avec ſon armée par les portes S. Martin & S. Denis, Henri IV fut contraint d'en remettre le ſiége à un autre tems. *Il ſortit des Fauxbourgs*, dit l'Étoile, *le 3 Novembre & demeura en bataille rangée, dans le Pré* (1) *aux Clercs, pour attirer le Duc de*

(1) Où ſont aujourd'hui les rues Jacob, de l'Univerſité,

Mayenne à une bataille ; mais perſonne ne ſortit hors les portes.

Le ſoir de la glorieuſe journée d'Ivry, 14 Mai 1590, Henri IV, à qui l'on avoit ſervi à ſouper, voyant entrer le Maréchal d'Aumont qui venoit lui rendre compte de la pourſuite des fuyards, & lui demander ſes ordres pour le lendemain, ſe leva, courut à lui, l'embraſſa à pluſieurs repriſes, & le prenant par la main, le fit aſſeoir à table à côté de lui, en lui diſant *qu'il l'avoit trop bien ſervi le jour de ſes nôces, pour n'être pas du feſtin.*

Le Maréchal d'Aumont, en 1594, avoit aſſiégé un Fort que les Eſpagnols, favoriſés par le Duc de Mercœur, avoient conſtruit près du Conquet en Bretagne; deux attaques qu'il y fit donner, furent vigoureuſement repouſſées. *Si j'avois cru*, dit-il, *ce Fort ſi difficile à prendre, il ſeroit déja pris : oui*, répéta-t-il, *il ſeroit déja pris, parce que je me ſerois mis, comme je viens m'y mettre, à la tête de nos gens.* Il s'y mit; & le Fort fut emporté; il avoit alors ſoixante-douze ans.

On m'a raconté qu'en achevant de démolir, il y a dix ou douze ans, la Cathédrale de Rennes,

Taranne, de S. Pere, de Beaune, de Bourbon, de Verneuil, &c.

on avoit trouvé le Maréchal d'Aumont, dans ſon cercueil, comme s'il n'étoit mort que depuis trois ou quatre jours; ſa longue barbe parut un prodige; on s'imagina qu'elle lui avoit cru dans le tombeau, ne ſçachant ou ne réfléchiſſant pas que de ſon tems, toute la Nobleſſe & les Militaires portoient la longue barbe.

XVIII.

JEAN DE CHOURSES, *Seigneur de Malicorne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Poitou.*

A la nouvelle de la mort des Guiſes, tués à Blois, Paris & pluſieurs Villes ſe révolterent. Le Comte de Malicorne harangua ſi bien les Habitans de Poitiers, qu'ils envoyèrent des Députés à Henri III, pour l'aſſurer de leur obéiſſance, & que s'il lui plaiſoit de venir dans leur Ville, ils le recevroient avec tous les honneurs & l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Il y alla; on lui ferma les portes; & l'on tira même quelques coups de canon ſur la petite troupe qui l'accompagnoit : les prédications fougueuſes de l'Évêque & des Moines avoient entièrement changé les eſprits. Ces ſéditieux promenèrent long-tems le Comte de Malicorne dans les rues, le menaçant, & lui portant à chaque pas leurs hallebardes à la gorge. *Je n'ai*

jamais commis de lâchetés ; le ſerment que vous voulez que je faſſe en ſeroit une, leur répondit-il toujours ; *vous pouvez m'ôter la vie ; mais vous ne m'ôterez jamais l'honneur.* Ils le menèrent ſur le rempart, & le firent ſauter dans le foſſé, en lui criant, *Va trouver le Tyran.* L'endroit où il tomba étoit bourbeux & plein d'herbages ; il ne ſe fit aucun mal.

XIX.

ALBERT DE GONDI, *Comte & puis Duc de Retz, Pair & Maréchal de France, Marquis de Belliſle, Général des Galeres, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Provence.*

Un homme de la Cour de Henri III (le Comte de Dammartin) dans ſon Livre qui a pour titre, *la Fortune de la Cour*, parle ainſi du Maréchal de Retz : *On l'a vu ſe porter toujours humblement envers tout le monde, cacher ſa faveur & avoir peu de ſuite. Quant à ſes biens, il les a tenus comme enſevelis, les mettant en banque, & faiſant la plûpart de ſes acquiſitions loin des yeux de la Cour, & même, lorſqu'il avoit déja ſurmonté l'envie, il s'eſt logé fort petitement, & cependant ſi dextrement, qu'il s'eſt trouvé dans toutes les occaſions près de*

ſon Maître. A la campagne, il a tâché de paroître réparer plutôt que bâtir ſes maiſons, voulant qu'on crut que ce qu'elles avoient de magnifique n'étoit pas de lui, mais de ſon prédéceſſeur. Il ajoutoit encore à cette conduite, l'attention de n'avoir jamais de longues & apparentes inimitiés, ſe raccommodant le plutôt qu'il pouvoit, avec ceux avec qui il avoit eu quelques démêlés.

Ce portrait m'a paru très-remarquable. On y voit un homme qui réfléchit qu'étant comblé de biens & d'honneurs ſans avoir rendu des ſervices importans à l'État, il doit tâcher de calmer & d'adoucir l'envie par des mœurs ſimples, & n'affectant aucun éclat. Il eſt bien rare de réfléchir ſi ſagement, & de ſurmonter l'orgueil qu'inſpirent les richeſſes & les dignités. Il étoit fils d'Antoine de Gondi, Florentin, Banquier à Lyon, & de Marguerite-Catherine de Pierrevive, *laquelle*, dit l'Étoile, *avoit trouvé le moyen d'entrer au ſervice de Catherine de Médicis, & avoit eu enſuite la charge de la nourriture de ſes enfans au maillot, & même*, diſoit-on, *avoit aidé à cette Princeſſe, (mariée depuis dix ans ſans lignée) à en avoir : ce qui fut cauſe qu'étant devenue Reine & Régente du Royaume, elle avança tant en biens & en dignités, tous les Gondi.*

On a parlé diverſement de leur origine. Les uns ont dit qu'elle étoit (1) très-ignoble ; d'autres aſſurent qu'après l'avoir curieuſement recherchée, ils ont trouvé que leur famille, dès le treizième ſiècle, tenoit un rang conſidérable en Toſcane ; & qu'à l'égard d'Antoine de Gondi, en admettant même qu'il eût été Banquier à Lyon, ce ne devoit pas être un préjugé contre ſa naiſſance, pluſieurs autres des plus illuſtres familles de Florence ayant fait ce commerce, & les Médicis même le faiſant encore au commencement du ſeizième ſiècle. On pouvoit ajouter que ſi le Maréchal de Retz n'eût pas fourni des preuves authentiques & inconteſtables d'une ancienne & noble extraction, Henri III, qui étoit très-attentif & très-difficile ſur cet article, & qui d'ailleurs ne l'aimoit pas, ne l'auroit point admis parmi les Chevaliers du S. Eſprit.

On voit, dans l'Egliſe de Notre-Dame, le tombeau de ce Maréchal de Retz, avec une épitaphe telle qu'on l'auroit pu faire pour un des plus grands Capitaines de ce tems-là. Cependant il n'avoit ja-

(1) Brantôme tâche de flétrir de toutes façons le Maréchal de Retz, parce que ce Maréchal, qui avoit épouſé ſa couſine, ne lui avoit pas rendu, en certaines occaſions, tous les ſervices qu'il en eſpéroit.

mais commandé d'armée, ni pris ni défendu aucune Ville. C'eſt dans le Temple de Dieu, à côté de ſes autels, que la vanité, favoriſée par les Miniſtres de la Religion, grave ſur le marbre & tâche d'éterniſer de faſtueux menſonges.

Il avoit épouſé Claude-Catherine de Clermont, Baronne de Retz & Dame de Dampierre; elle ne fut pas moins célèbre par ſon eſprit & ſon goût pour les ſciences, que par ſa beauté; ce fut elle qui répondit en latin, pour Catherine de Médicis, aux Ambaſſadeurs de Pologne qui apportoient au Duc d'Anjou le Décret de ſon élection à cette Couronne. *Quelle honte! Quel malheureux ſiècle!* s'écrie un Sçavant; *les Seigneurs François ſçavoient ſi peu de latin, qu'il ne s'en trouva aucun qui pût s'entretenir avec ces Ambaſſadeurs, pendant ce voyage.* Je crois qu'il en ſeroit de même dans ce ſiècle-ci, & que ce ne ſeroit pas un grand malheur.

X X.

René de Villequier, *Baron de Clervaux, d'Aubigny & d'Evry, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, Conſeiller d'État, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances.*

Il fut un des Favoris de Henri III. Les uns prétendent qu'il lui fut toujours fidèle & affectionné; d'autres soutiennent qu'il devint Ligueur, & qu'il favorisoit le Parti des Guises. Il n'est pas douteux qu'en 1588, quelques jours avant les Barricades, il tâcha d'empêcher, & même avec menaces, Nicolas Poulain, Sujet fidèle & zélé, de continuer de donner à ce Prince des avis sur les attentats qu'on méditoit contre lui. On cite une autre preuve de son infidélité qui me paroît assez équivoque. Henri III, dit-on, apprenant que le Duc de Guise, malgré la défense qu'il lui en avoit faite, venoit d'arriver à Paris, & alloit même se présenter devant lui, parut très-courroucé, jetta trois ou quatre fois les yeux sur un épieu (1) qui étoit toujours, suivant l'ancien usage, au chevet du lit de nos Rois, passa dans son cabinet, y resta près d'un quart-d'heure, revint, toujours fort agité, regarda encore à l'endroit où devoit être l'épieu, & ne le voyant plus, demanda qui l'avoit

(1) Ce même Duc de Guise avoit déja pensé être tué de ce même épieu par Charles IX : *Ce jeune Monarque irrité*, dit Pierre Matthieu, *le poursuivit avec l'épieu qui devoit toujours être, suivant l'ancien usage, au chevet du lit du Roi.* Hist. de Charles IX, pag. 378.

ôté : *Moi, & j'ai cru vous ſervir,* lui répondit Villequier. Henri III, ajoute-t-on, le regarda fixément, ne lui répondit rien, & commença de ce moment à ne lui plus marquer d'amitié ni de confiance.

René de Villequier mourut, en 1590, en ſon Château d'Evry en Brie ; il avoit beaucoup d'eſprit, s'énonçoit agréablement, & réuſſit dans pluſieurs négociations très-délicates & très-difficiles. Il ſe faiſoit eſtimer à l'armée ; mais il redevenoit, à la Cour, un vrai Sibarite. Tous les Mémoires de ce tems-là lui reprochent des raffinemens outrés de luxe & de plaiſirs ; il fut le premier qui fit ſervir ſur ſa table une omelette ſaupoudrée de fines perles broyées.

Sa fille, mariée à Jacques d'Aumont, devint l'héritiere de tous les biens de ſa Maiſon, par la mort de Claude de Villequier ſon frere, & par celle de Georges de Villequier ſon couſin germain, les derniers de cette illuſtre famille.

XXI.

CLAUDE DE VILLEQUIER, *dit* l'aîné, *Seigneur & Baron de Villequier, Vicomte de la Guerche en Touraine, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

Son fils, Georges de Villequier, étant entré chez lui, bleſſé au bras, & lui ayant raconté qu'il venoit de tuer Lignerolles, & pourquoi il s'étoit battu contre lui : *Miſérable*, lui dit-il, *c'eſt pour complaire au Roi, c'eſt pour te mettre en faveur que tu as attaqué un homme avec qui tu n'avois aucune querelle! As-tu donc cru qu'en expoſant ta vie contre lui, tu couvrirois la honte de ton action? Ton prétendu courage n'eſt que baſſeſſe; il vaudroit mieux que tu n'en euſſes point. Malheureux, on ne dira jamais que tu es brave, que l'on ne penſe en même tems que tu es indigne de l'être.*

Lignerolles, Favori du Duc * d'Anjou, avoit eu l'imprudence de faire connoître à Charles IX, qu'il ſçavoit que ſa mère, Catherine de Médicis, venoit enfin de le déterminer à faire maſſacrer l'Amiral de Coligni & tous les Huguenots. Charles IX envoya chercher le Duc d'Anjou, & après lui avoir fait avouer qu'il avoit eu la foibleſſe de confier cet important ſecret à ſon Favori, lui déclara qu'il alloit prévenir les ſuites que pouvoit avoir ſon indiſcrétion. Il connoiſſoit le caractère inconſidéré de Villequier, & tout ſon empreſſement à lui plaire; il lui dit, comme en confiden-

* Depuis Henri III.

ce, qu'il n'étoit plus le maître de ſa haine contre Lignerolles, & qu'il eſpéroit de trouver quelqu'un qui, ſous le prétexte d'une querelle particuliere, le déferoit de cet odieux Courtiſan de ſon frere. Villequier, ſans réfléchir qu'il n'y a qu'un vil eſclave en qui la voix de l'humanité ſe tait, & dont la main s'aſſervit à toutes les volontés d'un maître, va chercher Lignerolles, l'inſulte, lui fait mettre l'épée à la main, & le tue.

XXII.

JEAN BLOSSET, *Seigneur & Baron de Torci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France.*

On voit ſon nom parmi les noms des principaux Officiers, à preſque tous les ſiéges & toutes les batailles de ce tems-là.

Ayant ſçu qu'on le ſoupçonnoit d'un commerce ſecret avec le Miniſtère d'Eſpagne, il demanda à Henri III de tenir un Chapitre de l'Ordre du S. Eſprit, pour y être dégradé ou déclaré innocent. Après s'être pleinement juſtifié : Meſſieurs, dit-il, je crois que je ſuis à préſent en droit de dire, *Domine, ne projicias me à facie tuâ, & Spiritum*

ſanctum tuum ne auferas à me : « Sire, ne me » banniſſez pas de votre préſence & ne m'ôtez » point votre S. Eſprit » : c'eſt un verſet de l'Office des Chevaliers de cet Ordre, p. 2.

En 1581, le Grand-Seigneur, Amurath III, ayant envoyé un Ambaſſadeur à Henri III, pour le convier d'aſſiſter, par un de ſes Ambaſſadeurs, à la cérémonie de la Circonciſion de ſon fils aîné, M. de Torci qui aimoit & cultivoit les Belles-Lettres, profita de l'occaſion pour aller à Conſtantinople, d'où il rapporta pluſieurs Manuſcrits Grecs.

Louis d'Ailli & Charles, ſon frère cadet, furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1567; Louis ne laiſſa point d'enfans; Charles en laiſſa. Leur ſucceſſion occaſionna dans la ſuite un procès; il fut queſtion de ſçavoir lequel des deux étoit mort le dernier. Le Parlement, qui ne put en avoir aucune certitude, jugea qu'il ne devoit pas renverſer l'ordre de la nature, & ſuivant la règle établie par le Droit, prononça en faveur de ceux qui prétendoient que la ſucceſſion avoit paſſé de l'Aîné au Cadet, & qu'étant les héritiers légitimes du Cadet, elle leur appartenoit. Pendant tout ce procès, il fut ſouvent mention du Baron de Torci, parce qu'on ſe ſouvenoit d'avoir entendu dire que c'étoit

lui qui avoit combattu & tué les d'Ailli. Il eſt aſſez étonnant que M. de Thou, qui parle de ce procès, ſe trompe au point de dire que Louis & Charles d'Ailli étoient le père & le fils.

XXIII.

ANTOINE D'ESTRÉES, *Marquis de Cœuvres, premier Baron & Sénéchal du Boulonnois, Vicomte de Soiſſons, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'État, Grand Maître de l'Artillerie de France, Gouverneur de la Fere, de Noyon & de l'Iſle de France, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances.*

Le Duc de Mayenne, renforcé par dix mille hommes de troupes eſpagnoles, écrivit aux Pariſiens, le 8 Mars 1593, qu'il marcheroit tout de ſuite à leur ſecours après la priſe de Noyon qu'il venoit d'aſſiéger, & dont il ſeroit le maître en trois ou quatre jours. Il l'eſpéroit, parce que la plûpart des Habitans de Noyon étoient Ligueurs, & que la garniſon n'étoit pas forte; mais Antoine d'Eſtrées, Gouverneur de cette Ville, par ſes ſages précautions, ſes largeſſes, le zèle & le courage qu'il inſpira à ſes Soldats, & par quelques ſtratagêmes de guerre qu'il imagina & qui lui réuſſirent, rendit ce ſiége ſi meurtrier pour les

Aſſiégeans, que lorſqu'il capitula au bout de trois ſemaines, leur armée ne fut plus en état de rien entreprendre, tant elle étoit ruinée & dépérie. *Parmi les plus importans ſervices qu'on m'ait jamais rendus*, diſoit Henri IV, *je compterai toujours la belle & l'étonnante défenſe de M. d'Eſtrées dans Noyon; elle fut cauſe que le Duc de Mayenne ne fut plus en forces pour attaquer mes poſtes ſur la Seine, au-deſſus & au-deſſous de Paris, ce qui contribua beaucoup dans la ſuite à ſa réduction.*

En 1594, après la mort du Marquis d'O, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, Henri IV en fit deux Gouvernemens; il donna celui de l'Iſle de France à M. d'Eſtrées. *A l'égard du Gouvernement de Paris*, dit-il en plaiſantant, *j'ai cherché quelque autre Gentilhomme de bonne maiſon, ayant de l'expérience, & qui pût être agréable aux Pariſiens; & j'ai jetté les yeux ſur moi.*

Les d'Eſtrées deſcendoient de Raoul d'Eſtrées, Maréchal de France en 1272, ſous le règne de Saint Louis, & dont le fils épouſa une Princeſſe du Sang, Marguerite de Courtenai.

XXIV.

CHARLES-ROBERT DE LA MARCK, *Comte de Braine & de Maulevrier, Baron de Pontarci, Duc de*

de Bouillon, Prince de Sedan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine des Cent-Suiſſes de la Garde.

J'ai dit, plus haut, qu'il étoit un des *Mignons* de Henri III, & que tous ces *Mignons*, toujours ſi parés, ſi bien friſés, ſi parfumés, ſi plongés dans les délices & les plaiſirs, n'en étoient pas moins braves. *M. Charles-Robert de la Marck*, dit Brantôme, *quoiqu'il aime à bien paſſer ſon tems, à rire, à goguenarder, à dire le mot, car il y eſt nompareil, ne s'y eſt cependant pas tant amuſé, qu'il n'ait bien fait preuve de ſa valeur; il fut le premier Gentilhomme qui monta ſur le haut de la bréche au premier aſſaut de Rouen, & y fut bleſſé; & il n'étoit pas encore bien guéri d'une autre bleſſure qu'il avoit reçue peu auparavant, dans la belle eſcarmouche qui ſe fit devant Corbeil.*

A l'occaſion de ce Charles-Robert de la Marck, voici un trait rapporté dans pluſieurs Mémoires de ce tems-là, & ſur lequel je ferai une réflexion qui paroîtra, je crois, très-juſte. Henri III, pendant une de ces retraites qu'il faiſoit aſſez ſouvent à Vincennes avec dix ou douze de ſes Pénitens, avoit ordonné un jeûne & une abſtinence dont Charles-Robert de la Marck s'ennuya. Il vint ſecrètement à Paris, & y acheta lui-même,

eu plein marché, deux belles ſolles, avec tout ce qu'il falloit pour y faire une bonne ſauce : tandis qu'il l'apprêtoit, l'odorat de Henri III, qui paſſoit par haſard dans le dortoir, en fut frappé ; il regarda par le trou de la ſerrure, apperçut la Marck qui ſouffloit le feu du réchaud où étoit ſon plat, lui cria pluſieurs fois, *Frere Robert, je vous vois, ouvrez*, en lui reprochant ſa gourmandiſe & ſa déſobéiſſance à la règle. Frere Robert, de fort mauvaiſe humeur, quitta ſon réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vouloit plus être Pénitent ; que Sa Majeſté & les autres pouvoient faire abſtinence tant qu'ils voudroient ; qu'il alloit achever de faire cuire ſes ſolles ; qu'il n'ouvriroit qu'après les avoir mangées, & qu'alors on pourroit le chaſſer, ſi l'on vouloit, de ſa cellule & de la Confrairie.

Les mêmes Écrivains qui rapportent ce trait, diſent que Henri III vouloit en impoſer au Peuple par de prétendus actes de dévotion qu'il ne pratiquoit pas, & que ſes fréquentes retraites au Bois de Vincennes, de Boulogne, & autres lieux, n'étoient que des parties de libertinage & de débauches. Mais, puiſqu'il enjoignoit le jeûne & l'abſtinence ; puiſqu'il en reprochoit la tranſgreſſion ; puiſque la Marck étoit obligé de ſe cacher pour

manger deux ſolles, n'eſt-ce pas une preuve que ces retraites n'étoient point des parties de libertinage & de débauches, & que toutes ces infamies qu'on diſoit qui s'y paſſoient, n'éroient que des calomnies que la rage des Ligueurs répandoit parmi le Peuple ?

XXV.

FRANÇOIS DE BALZAC, *Seigneur d'Entragues, de Marcouſſis, de Malesherbes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'État, Gouverneur d'Orléans, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances.*

Après la mort de ſa premiere femme, Jacqueline de Rohan, Dame de Gié, dont il avoit eu deux fils & une fille, il s'étoit remarié avec la belle Marie Touchet, maîtreſſe de Charles IX, & en avoit eu deux filles, Henriette & Marie d'Entragues. *Henri IV*, dit Mezerai, *ſe laiſſa prendre aux appas de Henriette d'Entragues : cette Demoiſelle enjouée, vive, ſpirituelle, engageante, tira de lui, par des refus attrayans, une promeſſe de l'épouſer, ſi elle lui donnoit un fils dans l'année.*

A peu près dans le même tems, le 9 Octobre 1599, le Parlement de Paris, joignant ſes repréſentations à celles des plus grands du Royaume &

des Miniſtres, ſupplia ce Prince d'aſſurer ſon repos & le bonheur de la France, en ſe mariant à une Princeſſe digne de partager ſon Trône, & qui pût lui donner des enfans. *Il conſentit, par pure importunité*, dit M. de Sulli, *que l'on traitât de ſon mariage avec Marie de Médicis : nous ne laiſsâmes pas languir cette affaire ; & les articles furent dreſſés & ſignés en très-peu de tems. Je fus chargé*, ajoute-t-il, *de les lui communiquer ; il ne s'attendoit pas à une ſi prompte expédition ; & lorſque je lui eus dit que nous venions de le marier, il demeura un quart-d'heure comme s'il eût été frappé de la foudre ; enſuite il ſe mit à parcourir ſa chambre à grands pas, en rongeant ſes ongles, ſe grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il ne put encore de long-tems me rien dire ; enfin revenant à lui-même, & frappant d'une de ſes mains dans l'autre : Eh bien, ſoit de pardieu*, s'écria-t-il ; *puiſqu'il n'y a plus de remede, & que vous prétendez tous que pour le bien de mon Royaume je dois me marier, il faut y conſentir.*

Au commencement de Juillet 1600, pendant un orage, le tonnerre étant entré dans la chambre de Mademoiſelle d'Entragues, la frayeur qu'elle en eut, la fit accoucher d'un enfant mort. A ce

triſte accident ſuccéda bientôt la nouvelle du (1) mariage de ſon Amant. Son dépit fut extrême : elle refuſa de recevoir trois Lettres qu'il lui écrivit ; & lorſqu'il alla la chercher à Verneuil, Terre qu'il lui avoit achetée & où elle s'étoit retirée, il eut à eſſuyer tous les reproches & les emportemens d'une Maîtreſſe ambitieuſe, qui ſe diſoit déshonorée & indignement trompée. Enfin ils ſe raccommodèrent ; & elle accoucha, l'année ſuivante, d'un ſecond enfant qui fut légitimé ſous le nom de Henri de Bourbon, Duc de Verneuil.

En 1604, ſur des avis certains des complots de M. d'Entragues & de ſon beau-fils, le (2) Comte d'Auvergne, Henri IV redemanda à Mademoiſelle d'Entragues la promeſſe de mariage qu'il lui avoit faite. Elle refuſa de la rendre : il la menaça ; elle en devint plus altiere, lui répondit qu'elle étoit ſa véritable & légitime épouſe, commença

(1) Marie de Médicis arriva à Marſeille le 3 Novembre 1600 ; & le mariage fut conſommé à Lyon le 9 de Décembre.

(2) Charles de Valois, Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet, & par conſéquent frère utérin de Mademoiſelle d'Entragues.

de le dire hautement dans tout Paris ; & *ce qu'on ne croiroit jamais*, dit M. de Sulli, *elle trouva des Eccléſiaſtiques qui la ſoutinrent dans ſes extravagances, & qui eurent l'inſolence de publier les bans du mariage qu'elle ſe vantoit d'obliger le Roi de contracter avec elle.*

M. d'Entragues & le Comte d'Auvergne furent arrêtés & mis à la Baſtille. On trouva dans une armoire du cabinet de M. d'Entragues, dans le Château de Marcouſſis, le chiffre & trois Lettres (1) du Roi d'Eſpagne, ſignées *yo el Rey*, l'une à M. d'Entragues, l'autre à Mademoiſelle d'Entragues, & la troiſième au Comte d'Auvergne. A ces trois Lettres étoit jointe une promeſſe du même Roi, avec ſerment ſolemnel, qu'en lui remettant le fils de Mademoiſelle d'Entragues, le Duc de Verneuil, il le feroit reconnoître pour Dauphin & légitime Succeſſeur de la Couronne

(1) On peut juger par ces Lettres trouvées à Marcouſſis, du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que rapporte Amelot de la Houſſaye, dans ſes *Mémoires Hiſtoriques*, *T. III*, *pag. 244*, au ſujet d'Antoine Chevillard. De toutes les erreurs & fauſſetés répandues dans ſon Livre, celle-là eſt une des plus indifférentes, & d'ailleurs ne décèle pas, comme beaucoup d'autres, la malignité de ſon âme.

de France ; lui donneroit cinq Fortereſſes en Portugal, avec une adminiſtration honorable, & cinquante mille ducats de penſion ; qu'il donneroit auſſi à M. d'Entragues & au Comte d'Auvergne, deux Places fortes, & à chacun vingt-cinq mille ducats de penſion, & les aſſiſteroit de toutes ſes forces quand l'occaſion s'en préſenteroit. Il faut avouer que les Maîtres de la terre, pour ſe nuire & cauſer des troubles dans les États les uns des autres, ſe ſervent quelquesfois de moyens bien petits, bien ignobles, & auxquels de ſimples Bourgeois qui ſe haïroient, auroient honte d'avoir recours ; obſervons encore que la France & l'Eſpagne n'étoient plus en guerre.

Par Arrêt du Parlement de Paris, le premier Février 1605, M. d'Entragues & le Comte d'Auvergne furent condamnés à mort, & Mademoiſelle d'Entragues à être détenue dans l'Abbaye de Beaumont, près de Tours, ſous un plus amplement informé. Henri IV l'aimoit encore, & lui pardonna entièrement. M. d'Entragues en fut quitte pour être relégué dans ſes Terres, & le Comte d'Auvergne pour reſter en priſon à la Baſtille ; il n'en ſortit que ſous le règne ſuivant, en 1616. Il avoit beaucoup d'eſprit & de valeur, & s'étoit diſtingué dans toutes les occaſions, ſur-tout

au combat d'Arques, où, n'ayant que ſeize ans, il avoit tué le vaillant Sagonne. Il avoit épouſé en premières noces, Charlotte de Montmorenci; elle mourut en 1636; il ſe remaria en 1644, à l'âge de ſoixante-onze ans, avec Françoiſe de Nargonne; & comme elle ne mourut qu'en 1713, âgée de quatre-vingt douze ans, on a dit qu'on avoit vu, par une eſpece de paradoxe chronologique, une bru mourir cent trente-huit ans après ſon beau-père, Charles IX, père du Comte d'Auvergne, étant mort en 1574.

Mademoiſelle d'Entragues mourut le Mercredi des Cendres 1633, âgée de cinquante-quatre ans; elle avoit fondé le Couvent des Filles Bleues, ou Annonciades Céleſtes. J'ignore ſi elle y a été enterrée; mais on voit, aux Minimes de la Place Royale, les tombeaux de ſon frere, le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême, & de ſa mère, Marie Touchet, morte le 28 Mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans, & belle encore: ils demeuroient dans ce quartier, rue Pavée, à l'Hôtel d'Angoulême, aujourd'hui l'Hôtel de Lamoignon.

XXVI.

PHILIBERT DE LA GUICHE, *Seigneur de Chau-*

mont, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître de l'Artillerie de France, Conſeiller d'Etat, Gouverneur du Bourbonnois, Beaujolois, Lyonnois & Forêt.

« Si j'étois la Guiche, & ſi la Guiche étoit Roi, » je ſerois sûr, diſoit Henri III, d'être auſſi aimé » de lui qu'il l'eſt de moi. » Il lui donna en 1578, la charge de Grand-Maître de l'Artilletie, vacante pat la démiſſion de M. de Biron, Armand de Gontaut.

Quand une Ville aſſiégée a laiſſé tirer le canon, & qu'elle eſt enſuite obligée de ſe rendre, toutes ſes cloches, toutes celles de ſes Egliſes, & les différens inſtrumens & uſtenſiles de guerre, en cuivre & en airain, appartiennent au Grand-Maître de l'Artillerie; & les Habitans ſont obligés de les racheter d'une ſomme d'argent. M. de la Guiche, tandis qu'il exerça cette charge, donnoit toujours cette ſomme à la veuve ou à la fille de l'Officier, peu riche, qui avoit été tué le premier au ſiege.

Ayant fait faire à l'Arſenal la grande porte en face du quai des Céleſtins, il fit mettre au haut l'inſcription qu'on y lit, la plus belle, je crois, qui ſoit dans Paris, & qui pouvoit faire alluſion aux

complots que la Ligue formoit déja contre ſon Roi:

Etna hæc Henrico Vulcania tela miniſtrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

PHILIBERT DE LA GUICHE,
Grand-Maître de l'Artillerie de France.
M. D. LXXXIV.

Il ne fut pas moins aimé & eſtimé de Henri IV, qu'il l'avoit été de Henri III; & tous les Hiſtoriens diſent qu'il contribua beaucoup à l'heureux ſuccès de la journée d'Arques & au gain de la bataille d'Ivri. Il mourut à Lyon le jour de la Fête-Dieu 1607.

XXVII.

PHILIPPE STROSSI, *Seigneur d'Epernai, Chevalier de l'Odre du Roi, Conſeiller d'Etat, Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe.*

Le Capitaine Charri, à la création du Régiment des Gardes Françoiſes, en 1563, fut nommé pour en être le Meſtre-de-Camp; ayant été tué ſur le pont Saint Michel, vers la fin de cette même année, M. de Stroſſi lui ſuccéda: il n'avoit que 22 ans; mais il s'étoit déja acquis beaucoup de réputation à cinq ſieges & à deux combats. En 1569,

après la mort de M. d'Andelot & celle du comte de Briſſac, tué au ſiege de Mucidan, il fut fait Colonel-Général de toute l'Infanterie Françoiſe, & ne tarda pas à obliger ſes envieux même de convenir, que perſonne n'étoit plus digne que lui de ce haut grade. L'armée du Roi étoit campée près de la Roche-Abeille en Limouſin : celle des Calviniſtes, un matin, à la faveur d'un brouillard, s'en approcha à l'improviſte & ſi ſoudainement, qu'ayant culbuté les premiers poſtes, elle l'auroit entièrement défaite, avant qu'elle pût ſe reconnoître & ſe ranger en bataille, s'il ne ſe fût pas promptement avancé, tâchant de rallier & de raſſurer les fuyards, & s'il n'eût tenu pendant plus d'une heure contre quatre mille Arquebuſiers, n'en ayant avec lui que cinq ou ſix cents. Au commencement de cette ſubite attaque des Gardes avancées, & lorſqu'elles fuyoient en déſordre, il étoit échappé à quelques Soldats, affectionnés à la mémoire du Comte de Briſſac, de dire, *Ah! où eſt Briſſac? Où il eſt*, leur dit M. de Stroſſi? *mordieu je vous menerai ſi avant & en lieu auſſi chaud, qu'il ait jamais pu vous mener ; ſuivez, ſuivez-moi.*

Au ſiege de la Rochelle en 1573, il monta deux fois le premier à l'aſſaut. *M. de Straſſi,*

lui dit le * Roi de Pologne, *ſi vos gens euſſent fait comme vous, & ne ſe fuſſent pas rebutés, la Ville étoit priſe.*

Catherine de Médicis, en 1582, lui donna le commandement de l'armée navale, qu'elle envoyoit pour tâcher de tirer quelques avantages de ſes prétentions ſur la Couronne de Portugal. Malgré la ſupériorité des Eſpagnols en troupes & en vaiſſeaux, il les attaqua près des Açores, le 26 Juillet. Accablé par le nombre, bleſſé & abandonné de pluſieurs de ſes vaiſſeaux à qui le combat parut inſoutenable, il fut fait priſonnier. Le Général Eſpagnol, le Marquis de Santa-Cruz, contre toutes les Loix de la guerre, de l'honneur, & de l'humanité, au lieu de le faire panſer, ordonna qu'on le perçât de deux coups de dague en ſa préſence, & le fit jetter, encore vivant, à la mer. Ainſi périt, à l'âge de quarante-deux ans, un des plus braves & des plus honnêtes hommes de l'Europe.

On lit dans le Journal de Henri III, T. I, p. 380, *que le Roi, le premier jour de l'an 1583, fit la ſolemnelle célébration de ſon Ordre du Saint-*

* Depuis Henri III.

Eſprit, aux Auguſtins, en la manière accoutumée, & que le lendemain, après le Service des morts, fut enterré ſolemnellement le manteau & l'ordre de Philippe Stroſſi.

Il étoit fils de Pierre Stroſſi, Maréchal de France, tué au ſiege de Thionville, le 20 Juin 1558. *Le Roi*, dit-il en tombant & en expirant, *perd en moi (1) un bon & fidele Serviteur.*

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS.

PHILIPPE HURAULT, *Seigneur de Chiverni & de Limours, Chancelier-Commandeur des Ordres du Roi* (2), *Chancelier & Garde des Sceaux de France, Gouverneur d'Orléans, d'Etampes, de Blois, d'Amboiſe, Lieutenant-Général pour Sa Majeſté auxdits Pays.*

Henri III l'ayant ſoupçonné d'être devenu Ligueur & ami du Duc de Guiſe, lui ôta les Sceaux

(1) *Concidit, cùm hæc tantum noviſſima verba protuliſſet, Regem in morte ſuâ optimum & fideliſſimum Miniſtrum admittere.* De Thou, L. 20.

(2) J'ai dit, ailleurs, que Henri III, lors de l'Inſtitution de l'Ordre du S. Eſprit, y nomma pour Grands Officiers & pour Hérault & Huiſſier, ceux qui l'étoient déja de celui de S. Michel.

en 1588. Henri IV les lui rendit en 1590, en lui disant : *Voilà, M. le Chancelier, deux pistolets que vous sçavez bien manier & dont je desire que vous me serviez ; vous m'avez fait avec eux du mal plusieurs fois ; mais je vous le pardonne, parce que c'étoit par le commandement & pour le service du feu Roi mon frere. Servez-moi comme vous l'avez servi, & je vous aimerai autant & mieux que lui, & croirai vos conseils ; car il s'est mal trouvé de n'avoir pas voulu les suivre. Messieurs*, ajouta-t-il, en se tournant vers les personnes qui étoient présentes, *ces deux pistolets que je remets à M. le Chancelier, ne font pas tant de bruit, que ceux dont nous tirons tous les jours ; mais ils frappent bien plus fort & de plus loin ; j'en ai l'expérience par les coups que j'en ai reçus.*

M. de Chiverni étoit très-petit, dit M. de Thou, mais bien fait dans sa taille, doux, civil, obligeant, cherchant à plaire, & cependant très-ferme quand il le falloit.

En 1594, il ne craignit point de s'attirer la haine & la vengeance des Princes Lorrains qui étoient encore alors très-puissans en France ; il fit en plein Conseil les plus vives représentations à Henri IV qui avoit promis le Gouvernement de Provence au Duc de Guise. « Je suis frappé de vos raisons,

» lui dit Henri IV ; mais j'ai donné ma parole ; je » la tiendrai. Votre Majeſté eſt la maîtreſſe, ré- » pondit-il ; mais elle voudra bien me donner un » certificat de tout ce que je viens de lui repré- » ſenter, afin qu'on ne me puiſſe pas reprocher, » & aux miens, qu'étant revêtu de la première » Magiſtrature du Royaume, j'ai gardé le ſilence, » par lâcheté ou par diſſimulation, ſur une affaire » ſi importante. » Il obtint ce certificat ; & lorſqu'il ſcella les Proviſions du Duc de Guiſe, il écrivit de ſa propre main, au deſſous du ſceau, que par un acte authentique, ſigné des quatre Secrétaires d'Etat, Sa Majeſté avoit reconnu que c'étoit contre ſon avis qu'elle avoit accordé ce Gouvernement.

On a beaucoup parlé de ſes amours avec la Marquiſe de Sourdis, tante de la belle Gabrielle. *Un Chancelier*, s'écrie un Hiſtorien, *être amoureux !* Cet Hiſtorien à qui cela paroit ſi ridicule & ſi étonnant, auroit donc été encore bien plus étonné, s'il avoit ſçu que M. de Châteauneuf, Garde des Sceaux, danſa en 1633, dans un Bal à Bordeaux.

Voici un trait qui ne prouveroit pas que les Eccléſiaſtiques aient grande confiance dans la bonne foi les uns des autres. Les Ligueurs étoient les maî-

tres de Reims. Henri IV, pour ſe faire ſacrer, choiſit la Ville de Chartres ; mais il falloit une ſainte Ampoulle. Le Chancelier de Chiverni ſe rappella qu'on diſoit qu'il y en avoit une à Marmoutiers, toute auſſi miraculeuſe que celle de Saint-Remi ; il écrivit aux Religieux de la prêter : ils penſèrent apparemment que les Chanoines de Chartres pourroient la leur filouter, & déclarèrent qu'ils ne la prêteroient que ſur bons gages. On leur donna, en ôtages, Henri Hurault, Comte de Chiverni ; Auguſte de Bellegarde, Baron de Thermes ; Caumont de Lauzun, & Hallwin de Piennes.

GUILLAUME POT, *Chevalier, Seigneur de Rhodes & de Chemaut, Prévôt Maître des cérémonies, Commandeur des Ordres du Roi, Grand-Maître des cérémonies de France, premier Ecuyer-Tranchant, Porte-Cornette* (1) *Blanche de Sa Majeſté.*

(1) La Cornette Blanche étoit l'étendard ſous lequel ſe rangeoient tous les Volontaires, & même les Princes, les Maréchaux de France & les Capitaines, dont les Régimens ou Compagnies n'étoient point dans l'armée. La charge de Porte-Cornette Blanche étoit conſidérable par les priviléges & les appointemens qui y étoient attachés.

Henri

Henri III, passant près du Château de Chemaut, s'y arrêta & y dîna : il fut surpris de rencontrer, dans la cour & les jardins, plusieurs hommes à qui il manquoit une jambe ou un bras. *Sire*, lui dit M. de Rhodes, *un Marchand qui croyoit avoir de grandes obligations à mon pere, mourut il y a trois ans ; n'ayant que des parens fort éloignés, il me légua par son testament une somme de soixante mille livres ; j'ai affecté le fonds & le revenu de cette somme à la nourriture & l'entretien de quinze Soldats, nés dans mes terres, & que leurs blessures auroient mis hors d'état de servir Votre Majesté.*

Cette fondation de M. de Rhodes, fit naître à Henri III l'idée d'un Ordre de la Charité Chrétienne, pour de pauvres Officiers & Soldats estropiés à la guerre ; il assigna pour leur entretien, des revenus sur les Hôpitaux & les Maladreries de France, & leur donna une maison située rue de l'Oursine, Fauxbourg Saint Marceau ; il statua que ceux qui seroient reçus dans cet Ordre, porteroient sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix ancrée de satin blanc en broderie, ornée & bordée de bleu céleste, chargée d une fleur de lys d'or, avec ces mots en broderie d'or, *pour avoir fidelement servi.* Les troubles dont le Royaume fut

agité, empêcherent que cet établiſſement pût ſe ſoutenir; il tomba encore après la mort de Henri IV qui en avoit repris le projet en 1605. Il étoit réſervé à Louis XIV d'élever l'Hôtel de Mars avec magnificence & ſur des fondemens ſolides.

NICOLAS DE NEUFVILLE, *Marquis de Villeroi, Seigneur d'Alincourt & de Magni, Baron de Buri, Secrétaire d'État, Grand-Tréſorier Commandeur des Ordres du Roi.*

Je parlerai de lui à l'article de ſon fils, Charles de Neufville, Marquis de Villeroi, Chevalier des Ordres. Il mourut à Rouen le 12 Novembre 1617.

CLAUDE DE L'AUBESPINE, *Seigneur de Verderonne, Secrétaire-Commandeur des Ordres du Roi.*

Il écrivit à Etienne de Neuilli, Premier Préſident à la Cour des Aydes : « Vous ſollicitez, » Monſieur, la place de Prévôt des Marchands; » je la ſollicite auſſi. Je ſais qu'hier, dans une » audience que vous eûtes du Roi, vous n'épar- » gnâtes rien pour me rendre très-ſuſpect à Sa » Majeſté : ſi je lui remettois ces deux Lettres & » ce Mémoire, vous ſeriez à jamais perdu dans » ſon eſprit; & je ſerois défait d'un Concurrent

» & d'un ennemi. Je vous renvoye le tout. Lorſ-
» que vous m'écrivîtes ces Lettres, & que vous
» m'envoyâtes ce Mémoire, nous étions amis; je
» ne dois pas abuſer de la confiance que notre
» amitié vous inſpiroit alors ».

C. de l'Aubeſpine.

On lit dans le Journal de Henri III, année 1582, qu'Étienne de Neuilli fut élu Prévôt des Marchands par ordre du Roi, qui dans la ſuite eut de fréquens ſujets de ſe repentir des marques de bienveillance qu'il avoit données, en différentes occaſions, à cet indigne Magiſtrat.

Claude de l'Aubeſpine, en 1608, ſe démit de ſa charge de Secrétaire des Ordres, en faveur d'Antoine Potier, Secrétaire d'Etat.

SECONDE PROMOTION

Faite dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris, le 31 Décembre 1579.

CARDINAUX ET PRÉLATS.

I.

CHARLES DE BOURBON, *Cardinal, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, & de S. Ouen.*

Son neveu, Henri de Bourbon, Prince de Condé, dont tous les Hiſtoriens, Catholiques & Proteſtans, parlent avec la plus grande eſtime, étant mort empoiſonné à S. Jean d'Angeli, il alla trouver le Roi: *Sire*, lui dit-il, avec exclamation, *voilà ce que c'eſt que d'être excommunié; oui, Sire, j'attribue la mort de mon neveu au foudre d'excommunication dont le Pape l'avoit frappé. Si tous ceux qui ſont excommuniés mouroient*, répondit froidement Henri III, *il mourroit bien du monde.*

Ce bon Cardinal fut toute ſa vie lié avec les Guiſes, quoique les plus grands ennemis de ſa maiſon, & qu'ils le trompaſſent & le jouaſſent en toute occaſion. Ce fut à leur perſuaſion, qu'après la mort du * Duc d'Alençon, il prétendit être le premier Prince du Sang, & le plus proche héritier de la Couronne. Ils lui firent quitter l'habit eccléſiaſtique & ceindre l'épée; ils lui promettoient de lui faire obtenir une diſpenſe du Pape pour ſe marier; & les Jéſuites l'aſſuroient qu'il auroit une nombreuſe poſtérité. Il avoit alors ſoixante-trois ans, & commençoit d'être fréquemment tourmenté d'une rétention d'urine, dont enfin il mourut le 8 Mars 1590, âgé de ſoixante-

* Frère de Henri III.

ſept ans. La Ligue l'avoit proclamé Roi ſous le nom de Charles X. On vient de voir qu'il attribuoit la mort du Prince de Condé au foudre de l'excommunication; on auroit pu dire que le Ciel voulut que le titre de Roi, qu'il avoit injuſtement adopté, fût la cauſe de la ſienne. Un très-habile Médecin qu'il avoit envoyé chercher, s'étant préſenté à la porte de ſa priſon, dit qu'*il venoit pour le Roi;* les Gardes répondirent qu'il n'y avoit point d'autre Roi en France que Henri IV, & qu'il n'entreroit pas tandis qu'il donneroit ce titre au Cardinal de Bourbon; ce Médecin s'obſtina, & aima mieux s'en retourner que de ne le lui pas donner.

M. de Villeroi, dans un Diſcours ſur les rangs & préſéances en France, rapporte qu'en 1561, aux Etats-Généraux tenus à S. Germain-en-Laye, le Cardinal Charles de Lorraine, ayant prétendu, comme plus ancien Cardinal, la préſéance ſur le Cardinal de Bourbon, on lui répondit qu'il pourroit la prétendre aux cérémonies eccléſiaſtiques; mais que dans les Aſſemblées de la Nation, il étoit bien étrange qu'il osât la diſputer à un Prince de la Maiſon de France; *& depuis*, ajoute M. de Villeroi, *aux tenues d'Etats, le Cardinal de Bourbon ne voulut plus tenir rang d'Eccléſiaſtique qui*

peut échéoir à un Cardinal ſimple Gentilhomme, & même à un pédant, ou à un vilain, mais tenir celui de Prince du Sang.

Pour éviter ces diſputes de préſéance, ou par d'autres raiſons, il n'y a point de Cardinaux en Pologne; & il eſt défendu aux Prélats de ce Royaume, par les Conſtitutions de 1633 & 1641, de ſolliciter le Cardinalat.

II.

LOUIS DE LORRAINE, *Cardinal de Guiſe, Archevêque-Duc de Reims, premier Pair Eccléſiaſtique, Légat né du Saint-Siége, Abbé de S. Denis, de Feſcamp & de Clugny, tué à Blois le 24 Décembre* 1588.

Il eſt certain que jamais Sujets ne furent plus coupables envers leur Roi & l'Etat, que le Duc & le Cardinal de Guiſe; que ſi Henri III ne les eût prévenus, ils alloient conſommer leur crime, en attentant ſur ſa perſonne; qu'ils s'étoient rendus ſi puiſſans, qu'il ne pouvoit les faire punir juridiquement; que dans ſon Conſeil il montra une lettre, par laquelle Sixte-Quint l'exhortoit *à ſe rendre le plus fort & le maître par toutes ſortes de moyens, & quelques violens qu'ils fuſſent*; & que cependant ce même Pape vouloit l'excommu-

nier, prétendant qu'un Cardinal n'étoit juſticiable que de la Cour de Rome. Quoi, lui répondit Claude d'Angennes, Evêque du Mans, un Sujet par le choix & la nomination de ſon Roi, poſſédera dans ſon Royaume des revenus conſidérables, lui aura fait ſerment de fidélité, trahira ce ſerment, excitera des révoltes, des ſéditions, & ce Membre de la Nation ne pourra pas être jugé par les Loix & les Juges de la Nation? Quel eſt le Souverain qui voudroit avoir des Cardinaux dans ſes Etats?

Le Cardinal de Guiſe n'avoit ni l'eſprit ni les manières prévenantes & affectueuſes de ſes frères; ſon accueil étoit ordinairement froid; parlant peu, moins par prudence que par fierté, il conſervoit ſon orgueilleuſe gravité juſques dans les bras de ſes maîtreſſes: Aimerie de Leſcherennes, dont il eut un fils qu'il reconnut publiquement, écrivoit à une de ſes amies, *qu'excédée d'ennui, elle avoit enfin quitté ſon Sultan.*

Henri III, né le 19 Septembre 1551; Henri IV, le 13 Décembre 1553; le Duc de Guiſe, le 31 Décembre 1550, & le Cardinal de Guiſe, le 6 Juillet 1555, étudioient enſemble au Collége de Navarre: tous les quatre furent aſſaſſinés.

III.

RENÉ DE BIRAGUE, *Chancelier de France, Cardinal, Evêque de Lavaur, Abbé de Flavigni, de Longpont, de S. Pierre de Sens, Prieur de Souvigni & de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, fils de Galeas de Birague, Gouverneur de Pavie, & d'Antonia Trivulce, sœur du fameux Capitaine Jean-Jacques Trivulce.*

Il étoit d'une des plus nobles & des plus anciennes familles du Milanois. Il vint en France où François I lui donna un office de Conseiller au Parlement de Paris. Henri II l'envoya premier Président au Sénat de Turin. Charles IX, en 1570, lui confia les Sceaux, & le nomma Chancelier en 1573. Sa femme, Valentine Balbiano, étant morte, il sollicita le chapeau de Cardinal, & l'obtint en 1578. On a prétendu qu'il disoit, *qu'il n'étoit pas Chancelier de France, mais du Roi;* & qu'on lui demanda *s'il n'étoit pas Cardinal de l'Eglise Romaine, mais du Pape.* Affable, civil, obligeant, (1) desintéressé, meilleur pour ses amis

(1) Brantôme l'accuse de s'être laissé gagner par l'argent & les présens du Duc de Savoie, pour persuader à Henri

& ſes ſerviteurs que pour lui-même, il ſe démit volontairement (1) des Sceaux, & uniquement pour les faire paſſer à Hurault de Chiverni qu'il aimoit. Quelque tems avant ſa mort, il répondit à quelqu'un qui étoit étonné qu'il ne laiſsât que très-peu de bien: *Je n'en avois pas apporté de mon pays; & il ſeroit honteux que j'en euſſe acquis dans les places que j'ai poſſédées; elles n'étoient pas de finance.* Ayant ſçu qu'on venoit d'empriſonner un homme pour avoir fait une chanſon contre lui, & l'avoir chantée dans un cabaret, il voulut qu'on le lui amenât; & après lui avoir fait répéter cette chanſon, *Je ne ſais pas*, lui dit-il, *ſi vous pourriez en faire, mais je ſais que vous en pourriez chanter de meilleures; d'ailleurs je défends qu'on vous remène en priſon; retournez chez vous ou à votre cabaret, ſi bon vous ſemble.* Il étoit né à Milan le 2 Février 1506; il mourut à Paris le 24 Novembre 1583, & fut enterré dans l'Egliſe du Val-des-Ecoliers, où ſon bon ami, le Chan-

III de rendre à ce Prince les Villes du Piémont. La fauſſeté de cette accuſation eſt prouvée dans le Journal de Henri III, Tome I, pag. 98.

(1) Varillas rapporte à ce ſujet une intrigue très-fauſſe, & dont Chiverni étoit incapable.

celier de Chiverni, lui fit élever un magnifique tombeau qu'on vient de démolir avec cette Egliſe; on y liſoit ces deux vers :

Quid tibi opus ſtatuâ ? ſatis eſt ſtatuiſſe, Birague,
Virtutis paſſim tot monumenta tuæ.

L'Auteur d'une Vie en latin de l'Amiral de Coligni, eſt le premier qui ait rapporté *que le Chancelier de Birague diſoit ſouvent que ce n'étoit point par la voie des armes, mais par la main des Cuiſiniers, qu'on pourroit venir à bout des Huguenots.* Je crois que cet Auteur, Calviniſte très-paſſionné, doit être très-ſuſpect.

I V.

PHILIPPE DE LENONCOURT, *Evêque de Châlons en Champagne, enſuite d'Auxerre, Abbé d'Epernai, de Moutier en Argonne, Moutier Saint Jean en Bourgogne, de Rebetz, de Barbeaux, Prieur de la Charité-ſur-Loire, Conſeiller d'Etat, Cardinal en 1586, nommé à l'Archevêché de Reims en 1589, fils de Henri de Lenoncourt & de Marguerite de Broye.*

Il ne poſſéda l'Evêché de Châlons que quatre ans; il ne l'avoit demandé que pour s'en démettre en faveur d'un ami qu'il eſtimoit, & qui n'au-

roit pas eu aſſez de crédit à la Cour pour l'obtenir. Ce fut dans la même intention qu'il demanda dans la ſuite l'Evêché d'Auxerre; il ne le garda qu'un an. Ces traits ſont ſi rares, qu'ils paroîtront preſque incroyables. Aux Etats de Blois, en 1577, on repréſenta qu'il étoit contre l'ancienne diſcipline & les canons, qu'un même Eccléſiaſtique poſſédât pluſieurs bénéfices. Il déclara qu'il étoit prêt à ne garder qu'une de ſes Abbayes. Les Députés du Clergé convinrent *qu'on feroit bien à l'avenir de ſe conformer aux Canons de l'Egliſe, mais que ceux qui étoient à préſent pourvus, garderoient ce qu'ils avoient.*

Henri III l'ayant nommé à l'Archevêché de Reims en 1589, ſouhaita qu'il allât à Rome. Quelques jours après qu'il y fut arrivé, il apprit la fin funeſte de ce malheureux Prince; & s'étant trouvé au Conſiſtoire ou Sixte Quint donnoit les plus grands éloges à l'exécrable action de Jacques Clément! *Que viens-je d'entendre*, s'écria til! *Quel triomphe pour les * Déſunis! & que penſeront les Infidèles, lorſqu'ils apprendront que le Chef de notre Religion applaudit aux aſſaſſinats, à l'aſſaſſinat d'un Roi! Je ſors*, ajouta-t-il en ſe levant,

* Les Calviniſtes.

je ſors ſaiſi d'horreur. La voix de la vérité en impoſe, du moins pour quelques momens, aux caractères les plus impérieux. Sixte-Quint baiſſa les yeux, ne lui répondit rien, congédia le Conclave, & le lendemain, ayant appris qu'il ſe préparoit à partir de Rome, feignit de l'ignorer.

Le Cardinal de Lenoncourt, de retour en France, rejetta avec indignation les offres que la Ligue lui fit faire, reconnut Henri IV, & fut de tous ſes Conſeils. Il mourut le 13 Décembre 1591, ſans avoir pu prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Reims, auquel le Duc de Mayenne, maître de cette ville, avoit nommé le Cardinal de Pellevé.

V.

PIERRE DE GONDI, *Chancelier de la Reine Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, Evêque de Langres, enſuite de Paris, Cardinal en 1587, Abbé de S. Jean-des-Vignes, de S. Crépin de Soiſſons, de S. Aubin d'Angers, & de S. Martin de Pontoiſe, fils d'Antoine de Gondi, Seigneur du Perron, & de Marie de Pierrevive.*

Dans ſes Ambaſſades à Rome vers Grégoire XIII, Sixte-Quint & Clément VIII, il donna, comme dans toutes les autres actions de ſa vie,

des preuves de la plus grande fidélité, & du plus véritable attachement pour ſes Rois, Henri III & Henri IV.

En 1585, Sixte-Quint ayant voulu, de ſon propre mouvement, le nommer Cardinal, il refuſa cette dignité, lui repréſentant qu'il ne devoit la recevoir que de l'agrément & à la nomination de ſon Roi: bel exemple & inſtructif! Il ne fut Cardinal que deux ans après, en 1587.

Au commencement de Janvier 1589, la Sorbonne lui *manda qu'il eût à excommunier Henri III, ſinon qu'elle l'excommunieroit lui-même.* Cette menace ne lui inſpira que de l'horreur & du mépris. Il ne fut pas moins inébranlable, en 1591, à toutes celles que Grégoire XIV lui faiſoit faire par ſon fougueux Nonce, Marſille Landriano; il refuſa toujours de ſigner le ſerment d'union contre Henri IV, & ſacrifia à ſon devoir, ſes biens & ſes revenus que la Ligue fit ſaiſir: ſacrifice d'autant plus méritoire, qu'on lui reprochoit d'avoir beaucoup de penchant à l'avarice. Il mourut à Paris, le 17 Février 1616, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il s'étoit démis de ſon Evêché, en 1598, en faveur de Henri de Gondi, ſon neveu. Ce Henri de Gondi, qui mourut d'une fièvre maligne, au camp devant Beziers, le 13 Août

1622, s'étoit fait nommer pour Coadjuteur Jean-François de Gondi ſon frère ; & ce Jean-François de Gondi, qui fut le premier Archevêque de Paris, avoit pris la même précaution en faveur de Jean-François Paul de Gondi ſon neveu, qui fut le fameux Cardinal de Retz ; ainſi, de neveu en neveu, l'Egliſe de Paris étoit devenue un héritage dans cette famille.

V I.

CHARLES D'ESCARS, *Evêque-Duc de Langres, Pair de France, Abbé de Gaillac, de Fontainebeze & de la Creſle, fils de Jacques de Peruſe, Seigneur d'Eſcars, & d'Anne Jourdain de l'Iſſe.*

Il s'étoit déclaré pour la Ligue contre Henri III, faiſoit prêcher contre Henri IV, & refuſa de ſe trouver à ſon Sacre, où il auroit dû aſſiſter comme Pair Eccléſiaſtique : il y fut repréſenté par Henri le Maignan, Evêque de Digne. Sa conduite & celle de ſon frère, Anne d'Eſcars, Evêque de Liſieux, & connu depuis ſous le nom de Cardinal de Giuri, étoient d'autant plus odieuſes, que leur famille avoit toujours été particuliérement favoriſée & diſtinguée par les Princes de la Maiſon de Bourbon. Ils étoient frères cadets de François d'Eſcars,

dont les ſentimens étoient bien différens des leurs : j'ai parlé de lui un peu plus haut. Charles d'Eſcars, dont il s'agit ici, & de qui j'aurai occaſion de parler plus amplement dans la ſuite, fut toute ſa vie ſujet à un accident fort ſingulier, & dont il ſeroit, je crois, très-difficile aux Naturaliſtes d'expliquer la cauſe. Dès qu'une éclipſe de Lune commençoit, il tomboit en ſyncope & y reſtoit pendant tout le tems que l'éclipſe duroit. Il étoit fort âgé, & malade à ſon Abbaye de Fontainebeze ; il y eut une éclipſe ; il tomba en défaillance, comme il lui étoit toujours arrivé ; mais ce fut la dernière ; il n'en revint pas.

VII.

RENÉ DE DAILLON DU LUDE, *Abbé des Chateliers, de Chaux & de Boiſſiere, Conſeiller d'Etat, nommé d'abord à l'Evêché de Luçon, enſuite à celui de Bayeux, fils de Jean de Daillon, Comte du Lude, & d'Anne de Batarnai.*

Les Calviniſtes, en 1569, ayant aſſiégé Poitiers, il ſe jetta dans cette Ville où ſon frère aîné, Gui de Daillon, commandoit ; il s'y ſignala à la défenſe de la Tour du Fauxbourg : ſon frère cadet, François de Daillon, Sieur de Briançon, fut tué en allant à ſon ſecours. Il ne combattit pas

avec moins de courage à Niort en 1576; il en chaſſa les ennemis qui s'étoient déjà rendu maîtres d'une porte. Quelques jours après que Henri III l'eut nommé de ſon Conſeil privé, *Ce Prince*, diſoit-il à ſes amis, *écoute & connoît ſi un conſeil eſt bon; il voudroit le ſuivre; d'ailleurs il eſt brave; mais le courage du cœur eſt, je crois, moins néceſſaire à un Roi que celui de l'eſprit.*

Après la mort de Henri III, il fut le premier Eccléſiaſtique qui alla ſaluer Henri IV, & lui promettre un attachement qui ne ſe démentit jamais; il l'avertit, en 1591, des deſſeins du Tiers-parti (1), en lui diſant en même tems: *Souvenez-vous, Sire, que le feu Roi, au lit de la mort, après vous avoir recommandé, comme ſon legitime ſucceſſeur, aux Seigneurs François qui étoient dans ſa chambre, vous jetta les bras au cou, & vous tenant preſſé contre ſon ſein, vous dit que vous ne ſeriez jamais Roi de France, ſi vous ne vous faiſiez Catholique.*

(1) Voyant que Henri IV différoit à ſe faire Catholique, il ſe forma un Parti pour mettre ſur le Trône ſon couſin germain, le jeune Cardinal de Bourbon, qui auroit été reconnu & appuyé du Pape & du Roi d'Eſpagne, dont il auroit épouſé la fille.

En

En 1593, il fut d'un avis contraire à celui des Prélats qui conseilloient à Henri IV d'établir un Patriarche. *Après votre solemnelle abjuration*, lui dit-il, *il est bien affreux que le Pape, en refusant de vous absoudre, veuille perpétuer les troubles dans ce malheureux Royaume, & y grossir les fleuves de sang qui l'ont inondé; mais la nomination d'un Patriarche, qui seroit convenable dans des tems plus tranquilles, peut devenir dangereuse dans les circonstances où vous vous trouvez; j'en explique les raisons dans ce mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter.* Henri IV les trouva si bonnes, qu'il ne pensa plus à donner à un seul une puissance, qu'il étoit alors prudent de partager entre plusieurs. Il ordonna par un Edit que les nominations aux Evêchés, Abbayes & autres bénéfices vacans, seroient confirmées par le Métropolitain, & à son défaut, ou sur son refus, par le Métropolitain le plus proche; que les Evêques accorderoient les mêmes dispenses que le Pape; que tous ceux qui enverroient à Rome, seroient punis comme pertubateurs du repos public, & que deux Prélats seroient commis pour délivrer aux Chancelier, Présidens, Maîtres des Requêtes & Conseillers au Parlement, l'Indult que les Papes leur avoient accordé. Voilà sous quel réglement les affaires ecclésiastiques furent diri-

gées pendant trois ans, malgré les atteintes que que quelques mécontens voulurent quelquefois y donner.

VIII.

JACQUES AMIOT *Abbé de Beloſane, de S. Corneille de Compiegne, Grand-Aumônier de France, Conſeiller d'Etat, Evêque d'Auxerre, fils de Nicolas Amiot, Boucher à Melun, & de Marguerite Deſamours.*

Il étoit né à Melun le 30 Octobre 1514. S'étant échappé, à l'âge de dix ans, de la maiſon de ſon pere, il s'égara; un Gentilhomme qui le vit étendu ſur le chemin, en eut pitié, le prit en croupe & l'emmena à Orléans où il le mit à l'Hôpital. Comme ſa maladie ne venoit que de laſſitude & de beſoin, il fut bientôt guéri; on le congédia, & on lui donna douze ſols. Il arriva à Paris; un de ſes compatriotes l'ayant rencontré, écrivit à ſes parens : ils conſentirent à le laiſſer faire ſes études, & à lui fournir ce qu'ils pourroient pour ſubſiſter. Il fit ſes Humanités & ſon cours de Philoſophie au College du Cardinal le Moine; enſuite il entra Précepteur auprès des enfans de M. Bochetel, Secrétaire d'Etat, qui, au bout de quatre ou cinq ans, lui procura la chaire de Lecteur en Grec & Latin à Bourges.

Il y traduiſit *les Amours de Théagene & de Chariclée*. François I, à qui on parla de cet Ouvrage, le lut, & en fut ſi content, qu'il lui donna l'Abbaye de Beloſanè. Quelques années après, M. de Selve, nommé à l'ambaſſade de Veniſe, l'ayant emmené avec lui, le choiſit, de concert avec le Cardinal de Tournon, en 1551, pour aller lire en pleine ſéance des Cardinaux, Evêques & autres aſſemblées à Trente, les proteſtations du * Roi contre tout ce qu'ils feroient & décideroient tandis qu'il ſeroit en guerre avec le Pape. Amiot s'acquitta de cette commiſſion avec une fermeté & une dignité qui lui firent beaucoup d'honneur. Il revint à Paris avec le Cardinal de Tournon, qui parla de lui ſi avantageuſement à Henri II, que ce Prince le nomma pour être Précepteur des Fils de France. Charles IX, le lendemain même du jour qu'il parvint à la Couronne, lui donna la place de Grand-Aumônier, enſuite l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne, & enfin, en 1570, l'Evêché d'Auxerre. Ce fut en ſa faveur que Henri III, lors de l'inſtitution de l'Ordre du Saint-Eſprit, fit le Statut où il eſt dit : *Outre leſquels quatre Cardinaux & Prélats, nous avons dès-à-préſent*

* Henri II.

incorporé & uni pour l'avenir audit Ordre, en titre de Commandeur, notre Grand-Aumônier & ſes ſucceſſeurs audit état, leſquels toutefois ne ſeront tenus faire preuve de nobleſſe.

L'Abbé de S. Réal, dans ſon Traité de l'Uſage de l'Hiſtoire, & Varillas, dans ſon Hiſtoire de l'Héréſie, racontent ſur Amiot pluſieurs particularités qui ſont plus que douteuſes. M. de Thou lui reproche d'avoir été aſſez ingrat envers Henri III, pour s'être laiſſé entraîner dans le parti de la Ligue: mais, diſent ſes défenſeurs, s'il avoit été Ligueur, les Ligueurs l'auroient-ils arrêté, outragé & dépouillé de tout ce qu'il avoit, comme ils firent lorſqu'il revenoit des Etats de Blois en 1589? Auroit-il eſſuyé de ſi fréquentes avanies de la part des Habitans d'Auxerre, qui tous étoient dévoués au Duc de Mayenne? Il mourut dans cette Ville le 7 Février 1593, âgé de ſoixante-dix-neuf ans; il légua douze cens écus à l'Hôpital d'Orléans, en reconnoiſſance des douze ſols qu'il en avoit reçus. Il y a peu d'hommes qui, dans l'opulence & le faſte des dignités, conſervent une ame aſſez noble, aſſez ferme, pour ne pas chercher à faire oublier, & à oublier eux-mêmes l'état miſérable où ils étoient nés.

CHEVALIERS.

I.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Prince de Conti, Souverain de Château-Regnault, Seigneur de Bonnetable & de Lucé, fils de Louis I, Prince de Condé, tué à Jarnac, & d'Eléonore de Roye.*

Il défit les Ligueurs eu pluſieurs rencontres, & ſoumit à Henri IV preſque toutes les Villes du Maine, de l'Anjou & du Poitou. On n'eſt point étonné qu'il combattit avec toute la valeur d'un Prince de ſon Sang; mais étant preſque ſourd & ſi begue, qu'on avoit de la peine à l'entendre, il paroît ſingulier de le voir commander des armées, & qu'enſuite Henri IV, pendant la paix, & lorſqu'il étoit obligé d'aller dans les Provinces, le nommât toujours pour veiller ſur Paris, & préſider, en ſon abſence, aux différens Conſeils. On prétend que ce dérangement dans ſes organes n'étoit point de naiſſance; mais qu'il provenoit de l'ébranlement qui ſe fit dans tout ſon corps, & de l'horreur dont il fut ſaiſi, lorſqu'au maſſacre de la S. Barthelemi, on vint poignarder Briou ſon Gouverneur, & qu'il fut arroſé du ſang de ce vieillard, âgé de quatre-vingt ans, qu'il tenoit embraſſé.

Davila rapporte que les Princes du Sang, qui étoient tous Catholiques, voyant que Henri IV différoit toujours sa conversion, commencèrent à penser, chacun pour soi, à la Couronne; que le Prince de Conti y étoit inhabile par ses défauts naturels, & d'ailleurs étant impuissant; mais qu'il espéroit que cette impuissance même qu'on publioit, lui serviroit auprès des Espagnols, & qu'ils le choisiroient préférablement à tout autre Prince, afin que l'Infante (1) n'ayant point d'enfans, ils pussent exécuter leur projet, d'unir la Couronne de France à celle d'Espagne.

Il mourut le 13 Août 1614, sans laisser de postérité: il avoit été marié deux fois; la première, avec Jeanne de Coesmes; la seconde (2), avec Louise-Margueritte de Lorraine, fille du Duc de Guise tué à Blois, la Princesse la plus aimable par l'esprit, la figure, & la plus capable d'une ten-

(1) Ils vouloient qu'étant par sa mère petite-fille de Henri II, on la reconnût, malgré la Loi Salique, pour héritière de la Couronne de France, qu'elle porteroit en dot au mari que lui choisiroient le Roi d'Espagne & les Etats Généraux, assemblés à Paris; desorte que, venant à mourir sans enfans, la Couronne de France auroit passé à l'Espagne.

(2) Il en eut une fille, qui ne vécut que douze jours.

dreſſe délicate & ſincère. Si l'on peut juger des femmes par leurs amans, ce fut Bellegarde, ce fut Baſſompierre qu'elle aima & dont elle fut aimée : Baſſompierre, qu'elle avoit épouſé ſecrettement après la mort du Prince de Conti, ayant été enfermé à la Baſtille le 23 Février 1631, elle tomba dans une triſteſſe, une langueur qui la conduiſit au tombeau le 30 Avril de la même année.

II.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Prince Dauphin d'Auvergne, Duc de Montpenſier, de S. Fargeau, de Châteleraut, Souverain de Dombes, fils de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, & de Jacqueline de Longwic.*

Généreux, compatiſſant, plein de bonté, ſimple, vrai dans toutes ſes actions, il étoit bien moins flatté de la gloire qui pouvoit lui en revenir, que de l'utilité dont elles pouvoient être à l'État. Toujours affable, civil, honnête, il ſembloit ne ſe ſouvenir de ſon rang & du crédit qu'il devoit lui donner, que lorſqu'il étoit queſtion d'obliger. Quand on lui parloit de ce qu'il avoit fait à la journée de Meſſignac, aux batailles de Jarnac, de Moncontour, & en Dauphiné : *Oui*, diſoit-il, *je fis aſſez bien là & là ; mais en telle &*

telle autre occaſion, je commis telle & telle faute. Il mena, en 1583, ſept mille hommes en Flandres pour y ſoutenir le Duc d'Alençon que les Flamands avoient proclamé leur Souverain & le Protecteur de leur liberté. N'ayant pu le détourner de ſon injuſte & funeſte entrepriſe ſur Anvers, il empêcha du moins que la perte des François ne fût auſſi conſidérable qu'elle l'auroit été ſans ſa prudence & ſa fermeté. Henri III, en 1589, lui donna le Gouvernement de Normandie; il y attaqua & défit entièrement *les Gautiers*, qui étoient devenus très-redoutables : c'étoient des Payſans, qui ne s'étoient d'abord attroupés que par un motif bien naturel, celui de défendre leurs biens, leurs femmes & leurs enfans contre le brigandage & la brutalité du Soldat; mais ils s'étoient enſuite laiſſé ſéduire par le Comte de Briſſac, & tenoient le parti de la Ligue. Le Duc de Montpenſier commanda ſous Henri IV à la journée d'Arques, d'Ivry, & à toutes les autres expéditions des années 1590 & 1591. Il mourut à Liſieux le 2 de Juin 1592; il n'étoit âgé que d'environ cinquante ans; mais les fatigues de la guerre avoient entièrement ruiné ſon tempérament.

III.

HENRI DE LORRAINE, *Duc de Guiſe, Pair &*

Grand-Maître de France, Prince de Joinville, Gouverneur de Champagne & de Brie, fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt.

François (1) de Lorraine, Duc de Guiſe, ſera toujours regardé comme un Héros & un grand Homme. On lui reproche trop d'ambition ; il n'eut, après tout, que celle de vouloir gouverner un État qu'il avoit bien ſervi. Son frere, le Cardinal de Lorraine, fut un très-méchant homme, diſent tous les Hiſtoriens. Les conſeils, les partis les plus violens, les plus atroces, lui ſembloient légitimes, lorſqu'il croyoit qu'ils pouvoient aider à cimenter l'édifice de grandeur & d'indépendance qu'il projettoit pour ſa famille. François de Guiſe avoit de la probité, de l'honneur, aimoit ſes Rois ; il mourut trop tôt pour ſes enfans ; ils tomberent ſous la tutelle de leur Oncle ; & leurs cabales, leurs intrigues, l'audace de leurs entrepriſes, & leurs perfides complots, dès qu'ils furent en âge d'en

(1) Je ſuis très-éloigné de penſer ſur ce Prince, comme le Préſident Hénault ; il lui attribue tous les reſſorts de la plus lâche & criminelle politique, dans ſon Drame de François II. Il prétend qu'il voulut faire périr le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & qu'il ſe flattoit de l'idée d'établir ſa famille ſur la ruine des Princes du Sang.

former, ne manifeſtèrent que trop l'éducation qu'ils en avoient reçue. Fourbe, diſſimulé, ſans foi, ſans parole, ſans ſcrupule ſur ſes ſermens, incapable d'amitié pour ceux même qui lui étoient le plus attachés, mais toujours careſſant, affectueux, *Henri I, Duc de Guiſe*, dit un Hiſtorien, *avoit un mot toujours prêt pour l'oreille du Gentilhomme intéreſſé qui venoit le voir; un autre mot pour le Bourgeois, qui, le cœur gros de l'honneur qu'il avoit reçu, s'en retournoit le raconter dans ſa famille. C'eſt ainſi*, ajoute cet Hiſtorien, *qu'il devint l'idole des Pariſiens, tandis qu'il tâchoit de rendre ſon Roi mépriſable par les Libelles & les calomnies atroces qu'il faiſoit répandre contre lui parmi le peuple.*

Enfin, le 23 Décembre 1588, à huit heures du matin, dans le Château de Blois, il reçut la juſte punition de ſes attentats. Il avoit, dit-on, paſſé la nuit avec une des plus belles femmes de la Cour; il me ſemble qu'avec un œil qui (1) ſuppuroit ſans ceſſe, il ne devoit guère être un homme à bonnes fortunes.

(1) D'un coup de piſtolet à la joue, au combat près Château-Thierry, en 1575.

IV.

Louis de S. Gelais de * Lusignan, dit *le Vieux, Seigneur de Lanſſac, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis, & Surintendant de ſa Maiſon, Capitaine de la ſeconde Compagnie des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, fils d'Alexandre de Saint-Gelais, Chambellan de Louis XII, & de Jacquette de Lanſſac.*

Après avoir chaſſé les Eſpagnols de la Ville & de la Citadelle de Sienne : *Le Roi mon maître*, dit-il aux Siennois, *pouvoit garder votre Ville ; il vous la remet, & cette Citadelle que ** l'Empereur avoit fait bâtir pour aſſervir votre liberté ; il veut que vous ſoyez libres comme l'étoient vos pères.*

Louis de Lanſſac avoit vu *** cinq Rois, & s'étoit acquis une très-grande réputation par ſes ſervices à la guerre & dans des ambaſſades. Quoiqu'attaché à Catherine de Médicis par ſes charges, on ſçavoit qu'il ne la flattoit pas, & qu'en différentes occaſions il lui avoit parlé avec toute

* Ou Lezignen.

**. Charles-Quint.

*** François I, Henri II, François II, Charles IX, & Henri III ; il vit même Henri IV.

la franchiſe & la noble hardieſſe de l'honnête homme : apparemment que ſur la fin de ſes jours il devint plus Courtiſan. Le Concile de Trente, en étendant l'autorité du Pape juſques ſur le temporel des Rois, ſembloit avoir voulu lui attribuer le pouvoir de diſpoſer des Couronnes, & d'en exclure les légitimes héritiers pour cauſe ou ſuſpicion d'héréſie, ou ſous d'autres prétextes. L'acceptation pure & ſimple de tous les Décrets de ce Concile n'auroit pu qu'être très-favorable aux vues ambitieuſes des Princes Lorrains ; leurs Partiſans la ſolliciterent vivement aux États de Blois de 1588 ; & Lanſſac, qui étoit entré dans le projet que Catherine de Médicis avoit formé, de faire tomber la Couronne au fils de ſa * fille, ſe joignit à eux, fit un pompeux éloge du Concile de Trente, & de tout ce qu'il y avoit vu pendant ſon ambaſſade, & finit par dire *que l'ordre, l'examen, la ſageſſe, le concours général dans toutes les déciſions, avoient été ſi admirables, qu'on ne pouvoit pas douter que le Saint-Eſprit ne les eût inſpirées.*

Jacques d'Eſpeſſes, Avocat Général au Parlement de Paris, lui demanda s'il avoit toujours penſé de même : *Sans doute*, répondit-il. Alors

* Claude de France, mariée au Duc de Lorraine.

d'Eſpeſſes fit lire publiquement des Lettres que le même Lanſſac avoit écrites dans ce tems-là à notre Ambaſſadeur à Rome, Lettres qu'il ne put pas déſavouer, & dans leſquelles il parloit bien différemment, diſant même que perſonne n'ignoroit *que les Couriers apportoient toutes les ſemaines le S. Eſprit de Rome à Trente dans leurs valiſes.*

Lanſſac fut ſi ſenſible à cette ſcène humiliante, qu'il en tomba malade, & depuis ne fit plus que languir, répétant ſouvent : *J'avois ſouhaité toute ma vie qu'on parlât de moi ; il faut aujourd'hui que je ſouhaite qu'on m'oublie.* Il mourut le 5 Octobre 1589. Son fils, Gui de Lanſſac, étoit un homme de mérite, mais zélé Ligueur. A l'égard de ſon bâtard, Urbain de S. Gelais, Evêque de Comminges, l'Hiſtoire n'en parle & n'en peut parler qu'avec horreur.

V.

JEAN EBRARD, *Baron de S. Sulpice, Conſeiller d'État, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Antoine Ebrard & de Jeanne de Levis.*

Jeanne d'Albret étoit tranquille à Pau ſur la foi des Traités ; elle alloit y être enlevée, & ſon * fils

* Depuis Henri IV.

& ſa fille. Le perfide Philippe II, dont quelques Émiſſaires étoient déja partis, ſe croyoit sûr de ſa proie, & ſe préparoit à la livrer, & ſes enfans, à l'Inquiſition. Le Baron de S. Sulpice, Ambaſſadeur de Charles IX à Madrid, y découvrit cette horrible conſpiration : il envoya promptement un Coutier à cette Princeſſe ; & lorſqu'il ſçut qu'elle & ſes enfans étoient en sûreté, il écrivit à Catherine de Médicis ; & ſans craindre ſa haine & ſon reſſentiment, il lui peignit, avec tous les traits de la plus vive indignation, toute l'horreur d'un pareil attentat : il ſçavoit, quoiqu'il feignît de l'ignorer dans ſa Lettre, que cette méchante femme, le Cardinal de Lorraine & le Pape, étoient entrés dans cet exécrable complot.

Pendant les États de Blois, en 1576, ſon fils, Henri Ebrard, fut tué en duel dans la baſſe-cour du Château, par Jean de Beaune, Vicomte de Tours. Le Duc (1) d'Alençon, dès qu'il en fut informé, alla trouver ce malheureux père, lui dit qu'il ſçavoit où le Meurtrier étoit caché, & qu'il alloit le faire arrêter. *Mon Prince*, lui répondit le Baron de S. Sulpice, *j'aimois tendrement mon*

(1) Il avoit été Gouverneur de ce Prince, frère de Charles IX & de Henri III.

fils ; je le pleurerai toute ma vie : mais il étoit l'aggreſſeur ; je ne ſerai point aſſez injuſte pour chercher à venger ſa mort.

Un autre de ſes fils, Armand Ebrard, avoit été tué, à l'âge de dix-ſept ans, au ſiége de la Rochelle. Le cadet, Bertrand Ebrard, mourut de deux bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Coutras. Tous les biens de cette maiſon paſſèrent dans celle de Cruſſol par le mariage de Claudine Ebrard avec Emmanuel de Cruſſol, Duc d'Uſez.

VI.

JACQUES GOYON, *Seigneur de Matignon, Comte de Thorigni, Prince de Mortagne, Maréchal de France, Lieutenant-Général pour le Roi en Guyenne, fils de Jacques Goyon, Seigneur de Matignon, & d'Anne de Silli.*

Il avoit été élevé Enfant d'Honneur auprès du ſecond fils de François I, qui fut depuis Henri II. Sans entrer dans le détail des ſiéges, des batailles où il ſe trouva, & des différentes actions qui lui méritèrent le commandement des armées & la dignité de Maréchal de France, on peut juger par les diſcours mêmes de ſes envieux, ſi ce n'étoit pas un homme d'un rare mérite. Ils diſoient que

l'eſprit, l'habileté, la prudence, le courage n'étoient point naturellement en lui, mais qu'ils lui venoient d'un pacte qu'il avoit fait avec un *Farfadet*, un diable. Il falloit que ce diable fût une bonne créature, M. de Matignon ayant donné dans toutes les occaſions des marques d'un caractère plein de douceur & d'humanité. Ayant pris d'aſſaut quelques Villes en Normandie, il en ſauva les Habitans de la fureur avide du Soldat, malgré les ordres ſanguinaires qu'il avoit reçus de Catherine de Médicis. Les Ligueurs étoient en grand nombre dans Bordeaux, & alloient s'y rendre les plus forts, lorſqu'averti qu'ils commençoient déja des barricades dans les rues, il ſortit de ſon hôtel, *tout en pourpoint* (1), dit Brantôme, *n'ayant que ſes Gardes, & chargea ſi fièrement ces rebelles, tête baiſſée & l'épée au poing, qu'il les mit en fuite & ſauva cette Ville au Roi :* il ne fit pendre qu'un Cordelier qui prêchoit ſéditieuſement. Quelques Payſans de Guyenne s'étant ſoulevés, vexés, diſoient-ils, pour la taille & autres impôts, leur

(1) A travers la tournure maligne de l'envieux & ſatyrique Brantôme, pour rabaiſſer le Maréchal de Matignon, on voit qu'il ne peut pas quelquefois s'empêcher de lui rendre juſtice.

nombre,

nombre, en moins d'un mois, groſſit au point, qu'ils étoient déja près de quarante mille aſſemblés, lorſqu'il marcha contre eux. Après quelques petits combats où ſon expérience lui ménageoit toujours l'avantage du terrein, il engagea leurs Chefs à venir le trouver, & leur parla avec une fermeté mêlée de tant de bonté, qu'il diſſipa, en moins de trois ſemaines, cette révolte qui pouvoit devenir très-dangereuſe. Quand ils furent ſéparés, loin d'uſer de rigueur & de vouloir faire des exemples, il intercéda pour eux, & obtint qu'on leur remettroit ce qu'ils devoient de la taille & autres impôts.

Tandis que les autres Provinces étoient en proie à toutes les horreurs d'une guerre civile, il ſçut maintenir la tranquillité dans la Guyenne; & rejettant toujours les offres brillantes que la Ligue lui faiſoit faire pour ſe déclarer pour elle, il ne fut pas moins fidèle à Henri IV qu'il l'avoit été à Henri III. Il mourut ſubitement à Bourdeaux, le 27 Juillet 1597, d'une attaque d'apoplexie. *J'ai entendu raconter*, dit Brantôme, *que lorſqu'on lui eut ſervi ſon ſouper, où il y avoit force poulets, gelinotes, perdreaux, pigeons & autres mets, il dit: Çà, çà, ſoupons; nous parlerons bien à eux; mais d'autres auſſi parleront bien à nous tantôt.*

Notez ce mot. S'étant aſſis & mangeant d'une gelinote, il ſe renverſa tout-à-coup ſur ſa chaiſe roide mort. Aucuns prirent ſujet ſur ce mot, D'autres parleront bien à nous tantôt, *d'inférer qu'il prévoyoit que ſon diable étoit en chemin pour venir le prendre.*

VII.

BERTRAND DE SALIGNAC, *Seigneur de la Motte-Fénelon, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, fils d'Hélie de Salignac, Seigneur de la Motte-Fénelon & de Catherine de Segur-Théobon.*

Pendant ſon ambaſſade en Angleterre, la Reine Eliſabeth lui avoit marqué une eſtime & une bienveillance particuliere. Catherine de Médicis & Charles IX, quelques jours après le maſſacre de la Saint Barthelemi, voulurent l'engager à écrire à cette Reine les raiſons qu'ils avoient eues pour ordonner ce maſſacre. *Sire*, répondit-il, *je deviendrois complice de cette terrible exécution, ſi je tâchois de la colorer; Votre Majeſté peut s'adreſſer à ceux qui la lui ont conſeillée.* Voyant que cette réponſe irritoit Charles IX: *Un Roi*, ajouta-t-il, *peut accabler un Gentilhomme de ſa puiſſance; mais il ne peut jamais lui ravir l'honneur.*

Avec beaucoup d'eſprit, de valeur, des ſervices ſignalés à la guerre & dans ſes ambaſſades, il paſſa la moitié de ſa vie plongé dans l'amertume de la plus vive douleur. Obligé de ſe défendre, & après tous les ménagemens poſſibles, il avoit tué le pere d'une perſonne qu'il adoroit, & dont il étoit tendrement aimé; elle ſe fit Religieuſe : il ne ceſſa jamais de l'aimer. Il refuſa la main d'une veuve, jeune, très-riche, très-belle & d'une grande naiſſance. Lorſqu'après quelque ſervice diſtingué à la guerre ou dans une ambaſſade, Henri III ou Henri IV lui donnoient les louanges qu'il méritoit, ſa mélancolie ſembloit augmenter; & l'on voyoit ſes yeux ſe couvrir de larmes. Ce qui peut paroître aſſez ſingulier, c'eſt qu'avant la perte de ſa Maîtreſſe, ayant reçu treize bleſſures à différens ſiéges, ou combats, il n'en reçut aucune dans un temps où il cherchoit la mort & ſe précipitoit dans tous les endroits où il eſpéroit de la trouver. Il mourut en 1599; il étoit frere cadet d'Armand de Salignac, Seigneur de la Motte-Fénelon, dont ſont iſſus les Comtes de Fénelon d'aujourd'hui.

TROISIÈME PROMOTION.

Faite dans l'Egliſe de Saint Sauveur de Blois, le 31 Décembre 1580.

CHEVALIERS.

I.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, *Duc de Piney, Pair de France, Prince de Tingri, Comte de Rouſſi & de Ligni, ſecond fils d'Antoine de Luxembourg, Comte de Brienne, & de Marguerite de Savoie.*

On ne pouvoit être d'une plus illuſtre maiſon; mais on trouvera, je crois, très-ſingulier que Henri III, dans ſes Lettres Patentes pour l'érection de la Seigneurie de Piney en Duché Pairie, Lettres Patentes enregiſtrées au Parlement le 30 Décembre 1581, diſe *que François de Luxembourg deſcendoit de Clodion le Chevelu.* Il dit auſſi : *dérogeons aux Édits, mœurs & établiſſemens de l'État de France, par leſquels on voudroit prétendre qu'il ne doit y avoir que ſix Pairs Laïques, & y dérogeons pour cette fois-ci, & ſans tirer à conſéquence :* ce qui n'étoit que pour cette fois-là, devint & eſt devenu bien fréquent.

Les Princes & les Seigneurs Catholiques qui reconnoiſſoient Henri IV, choiſirent M. de Luxembourg pour aller en ambaſſade à Rome. Sixte-Quint refuſa de recevoir & d'entendre le Député d'une Nobleſſe *qui n'avoit pas honte*, diſoit-il, *de ſoutenir le parti d'un Hérétique.* Mais après la victoire d'Ivry, ce Pape changea de ton & de conduite; il lui donna une audience publique & même affectueuſe. Cependant Henri IV, après le gain de cette bataille, n'étoit pas encore plus Catholique qu'auparavant; mais elle avoit mis les affaires de la Ligue en mauvais état.

M. de Luxembourg épouſa en premieres noces Diane de Lorraine, fille du Duc d'Aumale, & en ſecondes noces, Marguerite de Lorraine-Vaudemont, ſœur de la Reine Louiſe, femme de Henri III. Il mourut en 1613. On rapporte de lui qu'il diſoit, *que la vue d'un champ de bataille, après une victoire, tempéroit bien le plaiſir de l'avoir remportée.* La race maſculine de ſon illuſtre maiſon s'éteignit entiérement dans ſon fils, Henri de Luxembourg, mort en 1616.

II.

CHARLES DE BIRAGUE, *Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Con-*

ſeiller d'Etat, fils de Céſar de Birague & de Laure Turriane.

Le Maréchal de Bellegarde, ſe voyant auſſi haï de Henri III, qu'il en avoit été d'abord aimé, s'arrêta en Dauphiné & en Piémont, au lieu d'aller à ſon ambaſſade en Pologne, qu'il regardoit comme une eſpèce d'exil. Il aſſembla une petite armée de ſix ou ſept mille hommes; & ſur le prétexte de quelques affronts qu'il prétendoit avoir reçus de Charles de Birague, Lieutenant-Général pour le Roi dans le Marquiſat de Saluces, il l'attaqua, le chaſſa de ce Marquiſat, & commença d'y agir en petit Souverain. Charles de Birague, malgré leur inimitié, le fit avertir ſecrétement de ſe défier d'une petite Bourgeoiſe dont il étoit fort amoureux, & qu'il avoit menée à la conférence qu'il avoit eue avec Catherine de Médicis. Bellegarde négligea cet avis, & mourut ſubitement de poiſon quelques jours après cette conférence, où Catherine de Médicis avoit vu qu'il perſiſteroit dans ſa rébellion, & que les reſſources & les moyens qu'il avoit pour s'y ſoutenir, étoient aſſez ſûrs.

III.

JEAN DE LEAUMONT, *Seigneur de Puigaillard*,

Baron de Brou & de Moré, Capitaine de cinquante Hommes d'armes.

Il étoit Gouverneur d'Angers. Dès que la guerre recommençoit contre les Huguenots, on le voyoit toujours des premiers en campagne. Ayant un jour aſſemblé huit à neuf mille hommes pour une expédition ſur la Rochelle, le brave la Noue le prévint & l'attaqua; le combat fut très-acharné. *Mon cher Puigaillard, vous êtes bleſſé*, lui dit un de ſes couſins; *mais je ne ſuis pas tué*, répondit-il; & continuant de combattre, il ne ſe retira que lorſqu'il vit que ſes efforts pour rallier & ranimer ſes troupes, étoient abſolument inutiles.

Jacques de Cruſſol, Baron d'Aſſier, dont j'ai parlé plus haut, dans ce volume, faiſoit porter un étendard de taffetas verd, ſur lequel on voyoit une hydre dont toutes les têtes étoient diverſement coëffées en Cardinaux, en Evêques & en Moines qu'il exterminoit ſous la figure d'Hercule. Puigaillard fit faire un étendard où il écraſoit des couleuvres que vomiſſoit Calvin attaché à une potence.

I V.

René de Rochechouart, *Baron de Mortemart, de Montpipeau, de Tonnay-Charente, de*

Vivonne & de Luſſac, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.

Il avoit la foibleſſe de croire aux ſonges. La nuit qui précéda la bataille de Moncontour, il rêva qu'il avoit été tué, & que deux ſoldats ſe tranſportoient de deſſus le champ de Bataille. Il y combattit avec la plus grande valeur, attaqua, avec ſon eſcadron, celui de d'Autricourt qui commençoit à faire plier le Vicomte de Martigues, le mit dans une entiere déroute, & tua de ſa main d'Autricourt. Le ſoir, un de ſes parens à qui il avoit conté le matin ſon rêve, lui demanda s'il croiroit encore aux ſonges. *Je ne comprends pas*, répondit-il, *pourquoi j'ai eu celui-là*, & continua d'avoir toute ſa vie la même foibleſſe.

Guy VI, Vicomte de Limoges, ayant fait priſonnier, diſent tous les Hiſtoriens, Grimoard, Evêque d'Angoulême, avec qui il avoit des conteſtations au ſujet de l'Abbaye de Brantôme, cet Evêque, dès qu'il fut ſorti de priſon, l'ajourna devant le Pape Sylveſtre II. Guy ſe rendit à Rome. L'affaire fut plaidée le jour même de Pâques 1003. Le Pape le condamna, en réparation d'avoir mis & retenu un Evêque en priſon, à être traîné à la voirie, attaché par les pieds à la queue d'un che-

val indompté; & ſuivant la coutume de ce tems-là, en attendant l'exécution qui devoit ſe faire le lendemain, on le donna en garde à l'Evêque dont le cœur s'attendrit, & qui l'ayant fait ſortir ſecrétement de Rome pendant la nuit, l'emmena bien vîte en France où ils vécurent depuis dans une parfaite réconciliation. Les perſonnes qui avoient été chargées de l'éducation de René de Rochechouart, en l'entretenant des actions des Vicomtes de Limoges, ſes ancêtres, lui avoient apparemment raconté ce trait; il lui avoit fait une telle impreſſion dans un âge tendre, que lorſqu'on prononçoit le nom de *Pape* devant lui, il lui prenoit un ſaiſiſſement dont il ne put jamais ſe rendre entiérement le maître; il n'en étoit pas moins bon Catholique.

V.

HENRI DE LENONCOURT, *Seigneur de Coupurai, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, fils de Henri de Lenoncourt & de Marguerite de Broye.*

Dans les récits de ſiéges & de batailles de ce tems-là, il eſt ſouvent nommé parmi les principaux Officiers. Il fut bleſſé au combat de la Roche-

la-Belle en 1569, & au ſiége de la Charité en 1577. On remarqua comme une choſe ſingulière, qu'il reçut cette ſeconde bleſſure préciſém entau même endroit & ſur la cicatrice de la première. Il mourut le 31 Décembre 1584, âgé de quarante-ſept ans. Il deſcendoit d'Odelric de Nanci, un des grands Seigneurs de Lorraine dès l'an 1065.

V I.

NICOLAS D'ANGENNES, *Seigneur de Rambouillet, Vidame du Mans, Gouverneur de Metz & du Pays Meſſin, Capitaine des Gardes-du-Corps de Charles IX, Conſeiller d'Etat.*

Tous les Mémoires de ce tems-là en parlent comme d'un homme d'un rare mérite, ferme, courageux, prudent, *très-aviſé*, aimant & cultivant les Lettres. *Il étoit*, dit Sully, *plein de droiture, allant toujours au bien de l'Etat, ſans aucunes conſidérations d'intérêt.* T. 1, p. 140.

La plupart des Députés aux Etats de Blois de 1588 étoient dévoués aux Guiſes; ils projettèrent d'établir que ce qui auroit été réſolu par les trois Ordres, auroit force de loi. Cayet, le Grain & autres Hiſtoriens du tems, n'ont fait que répéter ce qu'avoit dit M. de Rambouillet pour combattre une pareille propoſition, qui en effet fut rejettée

comme *attentatoire* aux principes fondamentaux, à la conſtitution de la Monarchie, & aux droits de la Famille Royale. Il repréſenta qu'il n'y avoit point en France de puiſſances intermédiaires; que toute autorité n'y émanoit que du Roi; qu'il convoquoit les Etats-Généraux pour propoſer & remontrer, mais qu'il n'appartenoit qu'à lui ſeul de décider. *Cayet, Chron. Nov. T. 1, page 101. Préſid. Hénault, année 1614, & autres.*

Il ménagea, en 1589, l'accord entre Henri III & le Roi de Navarre, accord ſi déſiré de tous les bons François, mais qui paroiſſoit ſi difficile.

Son père, Jacques d'Angennes, un des favoris de François I, eut de ſa femme Iſabelle Cottereau, Dame de Maintenon, neuf garçons & deux filles; Jacques d'Angennes, mort ſans enfans; Charles d'Angennes, Cardinal & Evêque du Mans; Renaud d'Angennes, Cornette de la Cavalerie-Légère, tué en Piémont; Nicolas d'Angennes dont il s'agit dans cet article; Claude d'Angennes, Evêque & Comte de Noyon, & depuis Evêque du Mans; Louis (1) d'Angennes, Seigneur de Maintenon;

(1) Ce Louis d'Angennes, Seigneur de Maintenon, & Jean d'Angennes, Seigneur de Poigni, furent auſſi Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit; j'en parlerai à leur promotion.

François d'Angennes, Seigneur de Montlouet; Jean d'Angennes, Seigneur de Poigni, & Philippe d'Angennes, Seigneur de Fargis, tué au ſiége de Laval, en 1590. Tandis que les troubles du Royaume diviſoient les familles & qu'on voyoit les plus proches parens, les frères même, s'armer les uns contre les autres, ces neuf frères, toujours fidèles à leurs Rois, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV, leur rendirent des ſervices diſtingués à la guerre ou dans des ambaſſades.

Nicolas d'Angennes fut enterré dans l'Egliſe de Rambouillet; il y eſt repréſenté ſur un tombeau de pierre, à genoux, tout armé, mais ſans gantelets à ſes bras; ils ſont à terre devant lui, pour marquer qu'il n'étoit pas mort à la guerre : il étoit âgé de plus de quatre-vingt-deux ans quand il mourut. Il eſt rare qu'on meure à la guerre à cet âge-là.

QUATRIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1581.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc d'Elbœuf, Pair, Grand-Ecuyer & Grand Veneur de France, Capitaine de cent Hommes-d'armes, fils de René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, & de Louiſe de Rieux.*

Henri III le fit arrêter à Blois, le 23 Décembre 1588, immédiatement après avoir ſacrifié le Duc de Guiſe à ſa juſte vengeance. On le conduiſit au Château de Loches, où il reſta priſonnier juſqu'en 1591 : il étoit très-brave, mais de ce courage qui ne paſſoit point du cœur à l'eſprit. Ses couſins profitoient de la douceur & de la facilité de ſon caractère, pour le dominer & l'entraîner dans leurs coupables projets ; il s'y prêtoit, quoiqu'il les déſapprouvât. Après qu'il eut fait ſon accord avec Henri IV, il le ſuivit en Franche-Comté, & ſe ſignala au combat de Fontaine-Françoiſe. Avant

l'âge de trente ans, il paroiſſoit très-vieux; ſes cheveux, ſa barbe & ſes ſourcils, étoient dèja tout blancs, ce qu'on attribuoit à l'ardeur trop précoce de ſe livrer aux plaiſirs. Le goût pour la Muſique & les Belles-Lettres, que lui avoit inſpiré ſon Précepteur, le célèbre Remi Belleau, lui avoit été d'un grand ſecours contre l'ennui de ſa priſon. *Je tâchois*, diſoit-il, *d'y racourcir les heures en jouant des inſtrumens & compoſant de petites pièces de vers.* Quelques tems avant ſa mort, ayant rencontré ſon couſin, le jeune Comte de Sommerive, ſecond fils du Duc de Mayenne, il lui demanda s'il étoit vrai qu'il plaiſantoit ſur un cartel qu'un Gentilhomme lui avoit envoyé: *Sachez, Monſieur*, lui dit-il, *qu'on n'eſt plus que l'égal de celui qu'on a offenſé, & que ſi l'on refuſe de lui donner ſatisfaction, on n'eſt regardé que comme un lâche qui n'auroit oſé inſulter, s'il n'avoit cru être à l'abri de la vengeance.*

Il mourut à Moulins le 24 Août 1605. Il fut le père de Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, un des grands Capitaines & des plus honnêtes hommes de ſon ſiècle. La branche de Lorraine-Armagnac & Brionne deſcend de lui; celle d'Elbœuf, qui vient de s'éteindre, deſcendoit de Charles, Duc d'Elbœuf, ſon frère aîné.

II.

ARMAND DE GONTAUT, *Baron de Biron, Maréchal de France, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Jean de Gontaut, Baron de Biron, & d'Anne de Bonneval.*

Il fit ſes premières armes en Piémont ſous le Maréchal de Briſſac, & s'y acquit beaucoup de réputation; il y fut bleſſé d'une arquebuſade dont il reſta boiteux toute ſa vie. De retour en France, le peu d'accueil qu'on lui faiſoit à la Cour, où ſes envieux publioient qu'il étoit Huguenot dans le cœur, commençoit à le dégoûter; il penſoit à ſe retirer dans ſes Terres. Le Maréchal de Retz lui conſeilla d'attendre encore quelque tems, parla à Catherine de Médicis, & lui fit connoître qu'au lieu de mécontenter un Gentilhomme diſtingué, & dont le Maréchal de Briſſac ne parloit qu'avec éloge, elle devoit tâcher de ſe l'attacher: il fut employé Maréchal de Camp. François de Guiſe, qui juſqu'alors avoit paru ne le point aimer, fut ſi charmé de ſon activité, de ſon coup d'œil, de ſa prudence & de ſa valeur dans une occaſion très-haſardeuſe, que le lendemain, en l'embraſſant, il lui prédit qu'il ſeroit un jour un des plus grands hommes qu'eût eus la France. La guerre ci-

vile recommença en 1567 : depuis ce tems-là, ſous Charles IX, Henri III & IV, on voit Biron à tous les combats, les ſiéges mémorables, & commander en chef dans ſept batailles rangées : on voit en même tems qu'il fut employé à toutes les négociations les plus importantes au-dedans & au-dehors du Royaume.

Pierre Mathieu prétend qu'après la mort de Henri III, il ne reconnut Henri IV, qu'après en avoir exigé la promeſſe de lui céder le Comté de Périgord en toute ſouveraineté. Sulli, Brantôme, Davila, Cayet, n'en diſent pas un mot; & d'Aubigné dit au contraire que le Maréchal de Biron *fut des premiers qui parlèrent hautement de ſervir ce Prince ſans* ſi *& ſans* car, *ſans en exiger aucune condition* : s'il en avoit exigé la promeſſe dont parle Pierre Mathieu, ces Hiſtoriens n'auroient pas manqué d'en faire quelque reproche à ſa mémoire, même en convenant que la récompenſe n'auroit pas été trop au-deſſus de ſes ſervices, & que tout grand, tout belliqueux qu'étoit Henri IV, il lui eût été bien difficile de conquérir ſon Royaume, s'il n'avoit pas eu deux hommes comme Biron & d'Aumont.

Ceux qui lui reprochoient de vouloir perpétuer la guerre pour être toujours néceſſaire, ne pouvoient

voient pas dire qu'il tâchoit de l'être long-tems : il s'expoſoit en toute occaſion comme un ſimple Soldat ; auſſi étoit-il fréquemment bleſſé, *moitié peu, moitié beaucoup*, dit Brantôme.

Il eut toute ſa vie le plus grand état de maiſon ; la vanité n'y avoit point de part : c'étoit par un goût naturel de grandeur. Son Maître-d'Hôtel lui ayant un jour repréſenté qu'il avoit un grand nombre de Domeſtiques dont il pouvoit ſe paſſer : *Je le crois*, répondit-il ; *mais avant que de les renvoyer, il faut s'informer s'il peuvent ſe paſſer de moi* : cette réponſe peint une ame bien noble & pleine d'humanité.

En préſentant à Henri III ſes titres pour être reçu Chevalier des Ordres : *Sire*, lui dit-il, *ma nobleſſe eſt là compriſe ; mais la voilà encore mieux*, en mettant la main ſur la garde de ſon épée.

Il liſoit beaucoup, & avoit aimé & cultivé les Lettres dès ſa jeuneſſe ; il avoit écrit ſes Commentaires, un Journal de ſa vie, & un Traité des devoirs du Maréchal de Camp. Ces Ouvrages que regrette M. de Thou, ſont-ils malheureuſement perdus, ou les garde-t-on dans la famille ?

Sa deviſe étoit une méche allumée avec ces mots : *Moriar, ſed in armis.* Le 27 Juillet 1592, devant la petite Ville d'Epernai en Champagne,

il eut la tête emportée d'un coup de fauconneau, à l'âge de ſoixante-huit ans. Son ſecond fils, Jean de Gontaut, avoit été tué à la malheureuſe journée d'Anvers en 1583; & ſon père étoit mort des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint-Quentin en 1557. Les Hiſtoriens n'ont pas manqué de remarquer qu'il fut le parrain du Cardinal de Richelieu, à qui il donna ſon nom de baptême, Armand.

III.

GUI DE DAILLON, *Comte de Lude & de Pontgibaut, Baron d'Iliers, de Chênedoré & de Magné, Gouverneur de Poitou, Sénéchal d'Anjou, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Jean de Daillon, quatrième du nom, & d'Anne de Batarnai.*

Ses actions à la bataille de Renti, au ſiége de Metz, à la priſe de Calais & de Guines, méritèrent qu'il ſuccédât à ſon père dans le Gouvernement de Poitou & de Poitiers; il défendit cette ville * en 1569, & obligea l'Amiral de Coligny d'en lever le ſiége. Sa Terre de Magné ayant été ſi pillée & ſi ravagée par les Huguenots, que c'étoit

* Voyez ci-deſſus.

pour lui une perte de près de cent mille écus, Charles IX voulut l'en dédommager. *Sire*, lui dit-il, *votre tréſor eſt preſque épuiſé; & vous avez quant-à-préſent beſoin de vos finances, pour des choſes plus preſſées; je puis attendre.* Le Laboureur rapporte que Charles IX ſe promenant ſur la Sarte dans le Maine, le bateau ſe remplit d'eau au point qu'il alloit périr; que tandis que les Courtiſans ne s'empreſſoient qu'à crier que le Roi ſe noyoit; Daillon ſe précipita avec ſon cheval dans cette rivière qui étoit très-creuſe, trouva le moyen de mettre ce Prince en croupe, & le ſauva. Henri III, en 1580, lui offrit le Gouvernement de Brouage & du Pays d'Aunis qu'il vouloit ôter à Saint Luc; il refuſa: *Comment! je ſais que vous êtes ennemis*, lui dit Henri III: *C'eſt une raiſon de plus*, répondit-il, *pour ne pas profiter de la dépouille d'un Gentilhomme que je ſçais d'ailleurs vous avoir bien ſervi, & qui ne mérite pas, je crois, cette diſgrace.*

IV.

FRANÇOIS DE LA BAUME, *Comte de Suſe, Lieutenant-Général pour le Roi en Provence, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de*

Guillaume de la Baume, Comte de Suſe, & de Catherine d'Albaron.

Le Baron des Adretz, ſi fameux par ſes cruautés, lui envoya un cartel pour ſe battre trois contre trois : de Suſe lui répondit *qu'il n'expoſeroit jamais perſonne que pour le ſervice du Roi, mais que s'il vouloit ſe rendre ſeul à l'endroit indiqué dans ſon cartel, il l'y trouveroit ſeul.* Ils ſe battirent. De Suſe l'ayant renverſé à ſes pieds de deux coups d'épée, lui demanda : *Que ferois-tu de moi, ſi tu m'avois mis dans l'état où te voilà? Je t'acheverois*, répondit des Adretz : *J'en ſuis perſuadé*, répliqua de Suſe, *comme tu dois l'être que je n'ai jamais tué, & que je ne tuerai jamais un ennemi à terre.* Il le fit tranſporter dans la maiſon la plus proche, & ne le quitta point qu'on n'eût panſé ſes bleſſures qui ne ſe trouvèrent pas dangereuſes. On prétend que le Comte de Suſe avoit commandé à cinquante-quatre combats, priſes ou repriſes de Villes dans la Provence, le Comtat, le Vivarais & le Dauphiné. Il venoit de prendre Montelimar, au mois d'Octobre 1587, & ſe préparoit à attaquer le lendemain la citadelle, lorſque Leſdigueres s'étant approché de nuit de cette Ville, y entra par eſcalade. On ſe battit aſſez long-tems

dans les rues ; le Comte de Suſe fut tué ; & ſon fils aîné, Roſtang de la Baume, fut bleſſé & fait priſonnier ; ſon ſecond fils, Ferdinand de la Baume, avoit été tué, en 1577, en montant à l'aſſaut au ſiége d'Iſſoire.

V.

ANTOINE DE LEVIS, *Comte de Quelus, Gouverneur & Grand Sénéchal du Rouergue, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils de Guillaume de Levis, Baron de Quelus, & de Madelaine d'Amboiſe Aubijoux.*

Il en eſt parlé comme d'un homme très-courageux, & à qui quelques combats où il avoit commandé contre les Huguenots dans le Rouergue & le Quercy, avoient acquis une ſorte de réputation ; mais on pourroit préſumer que ſon courage tenoit beaucoup d'un caractère féroce : il propoſa au père de Buſſi de ſervir de ſeconds à (1)

(1) Jacques de Quelus, tué quelque tems après, le 27 Avril 1578, par d'Entragues ; Louis de Clermont, dit Buſſi d'Amboiſe, tué le 19 Août 1579, au Château de Monſoreau, où le mari le ſurprit en rendez-vous avec ſa femme. Ce Jacques de Quelus, après avoir langui près d'un mois, mourut & fut enterré le 30 Mai 1578 ; Henri III,

leurs fils, qui, ſur un ſujet aſſez léger, s'étoient donné rendez-vous pour ſe battre; Henri III qui fut informé de cet étrange combat, l'empêcha.

V I.

JEAN DE THEVALLE, *Seigneur d'Aviré & de Bouillé, Comte de Créance, Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & Pays Meſſin, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Thevalle, premier Chambellan du Duc d'Alençon, & de Françoiſe de Scepeaux.*

Quoique très-affoibli, depuis quinze jours, par une fièvre lente, il voulut aller & monter à l'aſſaut au ſiége d'Iſſoire en 1577; il y reçut trois bleſſures. Voilà tout ce que j'ai pu trouver à ſon ſujet. Mais cela me donne occaſion d'obſerver par rapport à lui & à quelques autres, que quoique l'Hiſtoire n'en parle que généralement, & comme s'étant trouvés à tels ſiéges & telles batailles, il falloit cependant que ce fuſſent des hommes d'un mérite reconnu; car Henri III étoit très-jaloux de

ce même jour, mit la première pierre au Pont-Neuf : on a dit qu'il vouloit, qu'en commémoration de ce Favori, on le nommât le *Pont des Pleurs*, & que ſa mère & le Chancelier de Chiverny eurent bien de la peine à l'en diſſuader.

la dignité de ſon Ordre, & ne vouloit pas que la voix publique pût critiquer ſur ceux qu'il y admettoit; & les Admis n'étoient pas moins délicats ſur les Confrères qu'il auroit voulu leur donner.

VII.

LOUIS D'ANGENNES, *Baron de Meſlé, Seigneur de Maintenon, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi.*

Dans la rédaction des Mémoires de Sully, pag. 145, Tome I, *in*-4°. il eſt dit, *que le Roi de Navarre envoya ſix cens hommes pour contenir Chartres; dont on découvrit que Maintenon travailloit ſourdement à s'emparer au nom de la Ligue :* voilà certainement une mépriſe, puiſque cette Ville s'étoit déclarée pour la Ligue, & qu'ainſi Maintenon ne pouvoit pas travailler à lui faire embraſſer un parti qu'elle avoit déja pris. Il eſt encore prouvé par tous les Journaliſtes & Hiſtoriens de ce tems-là, qu'aucun * des d'Angennes ne fut Ligueur; que Maintenon & ſes trois frères, lorſque Henri III vint aſſiéger Paris, étoient dans

* Voyez ci-deſſus.

ſon armée, & que Maintenon, n'ayant avec lui que ſix cents hommes, prit d'aſſaut le Château de Verneuil.

Après l'aſſaſſinat de Henri III, il inſiſta vivement dans le Conſeil, pour qu'on fît paſſer l'armée devant le corps ſanglant de ce malheureux Prince qu'on expoſeroit ſur le pont de Saint-Cloud, & qu'on allât tout de ſuite attaquer la porte Saint-Honoré, & livrer Paris à toute la fureur vengereſſe dont le Soldat ſeroit animé. Il eſt nommé parmi les principaux Officiers qui combattirent ſous Henri IV à la journée d'Arques; & ſon frère, Montlouet, fut bleſſé à la bataille d'Ivri. *Journal de Henri IV, Tome IV, pages 312 & 335.*

Le ſoir de la réduction de Paris, étant allé au Louvre, il fut tellement agité en voyant Henri IV jouer avec la Ducheſſe de Montpenſier, que ce Prince lui demanda ce qu'il avoit: *J'ai cru voir*, lui répondit-il, *l'ombre ſanglante de Henri III qui vous regardoit.* Henri IV baiſſa les yeux; & Madame de Montpenſier fut ſi troublée, que les cartes lui tombèrent des mains. Perſonne n'ignoroit qu'elle avoit fait aſſaſſiner Henri III.

CINQUIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1582.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc de Mayenne, Pair de France, Grand-Chambellan, Gouverneur de Bourgogne, fils de François de Guiſe, & d'Anne d'Eſt.*

Il avoit de l'habileté, de l'expérience à la guerre, une politique adroite & toujours aſſez bien combinée, un diſcernement prompt, une pénétration étonnante dans toutes ſortes d'affaires. Mais c'eſt en préſenter un portrait très-peu reſſemblant; c'eſt peindre d'imagination, comme fait ſouvent Varillas, que de dire qu'il étoit d'un caractère doux, modéré, & que l'ambition, en égarant ſon eſprit dans de funeſtes projets, n'avoit point corrompu la bonté & la généroſité de ſon cœur.

Sur le bruit des amours de la Ducheſſe de Guiſe, ſa belle-ſœur, avec Eſtuer de Cauſſade, Comte de S. Maigrin, il attendit ce jeune homme

le ſoir du 21 Juillet 1578; & lorſqu'il le vit ſortir du Louvre, ſuivi d'un ſeul laquais, il fondit ſur lui avec quinze ou vingt de ſes ſatellites. *Le Comte de S. Maigrin*, dit l'Etoile, *quoique percé de trente-quatre ou trente-cinq coups d'épée, ne mourut que le lendemain.*

Charles de Birague, dit le Capitaine *Sacremore*, qui lui avoit rendu d'importans ſervices, le preſſe de lui tenir enfin la promeſſe qu'il lui avoit faite de le marier avec Mademoiſelle de Villars-Deſprez, ſa belle-fille; il ne ſe ſouvient plus de ſa promeſſe, le rebute avec aigreur & mépris; & ſur les inſtances réitérées de cet Officier, mêlées de quelques reproches, il tire bruſquement ſon épée & la lui paſſe au-travers du corps.

Au commencement de Décembre 1588, étant à Lyon, il charge Alphonſe d'Ornano, qui partoit pour les Etats Généraux aſſemblés à Blois, de dire au Roi que ſes frères, le Duc & le Cardinal de Guiſe, n'avoient pas encore fixé le jour, mais qu'ils avoient tout préparé, & ne tarderoient pas à attenter ſur ſa perſonne, s'il ne les prévenoit; & lorſque ſur cet avis, & d'autres qu'il recevoit de tous côtés, Henri III, par la punition de ces deux perfides, s'eſt garanti du ſort qu'ils lui préparoient, Mayenne crie à la trahiſon, à l'aſſaſ-

ſinat, & leve l'étendad de la vengeance & de la rébellion. On ne peut pas douter, qu'auſſi forcené d'ambition que ces frères, contre qui d'ailleurs il avoit eu tout récemment de nouveaux ſujets de haine & d'animoſité; on ne peut pas douter, dis-je, qu'il avoit eſpéré que par leur mort, il deviendroit le Chef de la Ligue, comme en effet, il le devint.

La plûpart des Hiſtoriens, & nommément M. de Thou, diſent *que par les informations ſecrettes qui furent faites, il fut prouvé qu'il avoit eu, dans S. Lazare, une converſation particulière avec Jacques Clément, le jour même que ce ſcélérat étoit parti de Paris, pour aller aſſaſſiner ſon Roi; que la veille, il avoit fait mettre à la Baſtille plus de cent des principaux Bourgeois qu'on ſoupçonnoit d'être attachés à Henri III, avec prommeſſe à l'Aſſaſſin que leur vie répondroit de la ſienne; qu'enfin le Parlement étoit ſi perſuadé que le Duc de Mayenne avoit trempé dans cet horrible attentat, qu'il n'enregiſtra les Lettres d'abolition que Henri IV lui accorda en 1595, qu'après trois Lettres de juſſion.*

En 1591, ſur le ſoupçon que Florimon d'Hallwin, Marquis de Menelay, Gouverneur de la Fere, vouloit quitter le parti de la Ligue, & remettre cette Ville ſous l'obéiſſance de Henri IV,

il y envoie le Lieutenant de ſes Gardes avec ordre de le poignarder : ce digne miniſtre de pareils ordres y arrive, voit le Marquis de Menelay qui ſortoit de la Meſſe, l'aborde & le poignarde.

Après s'être aſſez long-tems flatté de monter au Trône, le Duc de Mayenne fut enfin obligé de ſe ſoumettre ; & on lui doit la juſtice de dire, qu'il rentra très-ſincèrement dans ſon devoir: l'attachement & la fidélité qu'il jura à Henri IV, ne ſe démentirent jamais. Il fixa ſon ſéjour ordinaire à Soiſſons. On raconte que vers la fin de ſa vie, il étoit fréquemment tourmenté de noires vapeurs, qui excitoient dans ſa tête de lugubres idées, des viſions de ſpectres : c'étoient aſſez ſouvent, dit-on, ceux de ſes frères & de Henri III. On le voyoit tout-à-coup effrayé, reculer, cherchant à fuir, & ſe couvrant les yeux de ſes mains, comme voulant ſe cacher quelque objet funeſte qui lui apparoiſſoit. Il mourut le 4 d'Octobre 1611. On prétend qu'il demanda que l'endroit où il ſeroit inhumé dans la Cathédrale de Soiſſons, fût ſecret, & qu'en effet il le fut. *On ne le découvrit*, dit Piganiol, Deſcript. de la France, T. I, p. 391, *qu'au mois de Décembre* 1738. Ce qui doit paroître encore aſſez ſingulier, c'eſt qu'il n'y avoit point d'inſcription ſur ſon cercueil, au lieu

qu'il y avoit ſur celui de ſa femme, qui mourut dix jours après lui, *Henriette de Savoie, Ducheſſe de Mayenne, morte le 14 Octobre 1611.* Ils ne laiſſèrent que deux fils, Henri de Lorraine, Duc du Maine, tué au ſiege de Montauban en 1621, ſans laiſſer d'enfans; & Charles de Lorraine, Comte de Sommerive, mort en 1609, ſans avoir été marié; ainſi cette branche s'éteignit en eux. Ce Comte de Sommerive mourut dans une eſpece d'exil, & dans l'indignation de Henri IV. Son crime étoit de s'être fait aimer de la Comteſſe de Moret; d'avoir bâtonné un homme qu'il ſoupçonnoit de les eſpionner, & d'avoir dit à quelques perſonnes qui lui repréſentoient que ſes aſſiduités auprès de cette Favorite, déplaiſoient au Roi: *Comment morbleu, il a couché avec nos mères, & nos ſœurs; & il voudroit nous interdire ſes garc...?*

Je finirai cet article du Duc de Mayenne par la façon dont il avoit toujours penſé de la Ligue & des Ligueurs. Jean-Baptiſte Taxis, Ambaſſadeur d'Eſpagne, étant venu lui dire qu'il ſçavoit poſitivement que des Agens du * *Béarnois* travailloient vivement à gagner l'Amiral de Villars-Brancas; qu'il étoit d'une grande conſéquence de ſe conſer-

* Henri IV.

ver un homme ſi important par lui-même, & par la Ville de Rouen où il commandoit, & qu'il falloit donc lui envoyer promptement quelque perſonne de confiance, avec des offres capables de l'empêcher de changer de parti : *Monſieur*, lui répondit le Duc de Mayenne, *ſi vous me nommiez tout autre qui penſât à ſe détacher de la Ligue, je me flatterois de pouvoir le retenir par les nouveaux avantages que je lui propoſerois ; mais ſoyez perſuadé que l'intérêt ſeul de la Religion détermina l'Amiral de Brancas à ſe déclarer pour nous ; il craignit qu'elle ne ſe perdît en France ſous un Prince Calviniſte ; s'il commence à croire qu'elle y ſera maintenue comme elle doit l'être, & que le Roi de Navarre s'eſt converti de bonne foi, il ne balancera pas à aller ſe jetter à ſes genoux, & à le reconnoître pour ſon légitime Souverain ; toutes les propoſitions que je lui ferai ſeront abſolument inutiles.* En effet elles le furent : il joignoit à la plus haute valeur, dit Sulli, T. I, p. 305, la probité la plus exacte. Il fut tué l'année ſuivante, le 24 Juillet 1595, au malheureux combat de Dourlens. Henri IV, dit encore Sulli, p. 412, fut extrêmement affligé de ſa mort, & lui donna autant d'éloges que de regrets. Il avoit tenu le 9 de ce même mois de Juillet 1595, chapitre exprès pour le nommer

Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, & l'auroit reçu à la prochaine cérémonie; ainſi cet André de Brancas, Amiral de France, & que tous les Hiſtoriens mettent au nombre des Hommes Illuſtres de ſon ſiecle, peut être regardé comme appartenant à l'Ordre, où il y en a eu juſqu'à préſent ſix de cette très-noble & ancienne Maiſon.

II.

ANNE DE JOYEUSE, *Duc-Pair & Amiral de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Normandie.*

Jamais les dons de la Nature & de la Fortune n'ouvrirent à un Gentilhomme une carriere plus brillante : il joignoit à une très-ancienne nobleſſe, la figure la plus aimable, une ame généreuſe, obligeante, beaucoup d'eſprit & de valeur. Henri III, dont il partageoit l'affection avec la Valette, voulut que l'un & l'autre devinſſent ſes beaux-frères; il les maria à deux ſœurs de la Reine. Joyeuſe épouſa Madelaine de Lorraine-Vaudemont qui avoit dix-ſept ans; & la Valette fut fiancé avec Chriſtine (1) qui n'en avoit que dix. La Terre de Joyeuſe, & celle d'Épernon que Henri

(1) Elle mourut avant que le mariage pût être conſommé,

III avoit achetée pour la Valette, furent érigées en Duchés-Pairies, avec la clauſe que ces deux Favoris, en conſidération de l'alliance qu'ils venoient de contracter, marcheroient avant tous les autres Ducs, & immédiatement après les Princes du Sang, & les Princes iſſus de Maiſons ſouveraines. Joyeuſe alla, en 1583, Ambaſſadeur extraordinaire auprès du Pape, qui lui fit rendre de grands honneurs, mais dont il n'obtint rien de ce qu'il déſiroit; il n'en rapporta que des Indulgences & deux corps d'anciens Martyrs. Il auroit pu ſe conſoler de n'avoir pas réuſſi dans ſes projets, s'il eût retrouvé la même affection dans le cœur du Roi: il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il n'en étoit plus aimé, & que d'Épernon en poſſédoit toute la faveur. On prétend que le dépit & la jalouſie le firent ſe joindre aux Ligueurs qui vouloient forcer, & qui forcerent en effet Henri III à déclarer la guerre aux Huguenots. Il demanda le commandement d'une des armées, l'obtint & ſe flatta de voir bientôt ſa tête couronnée de lauriers, & que quelque éclatante victoire le ſubſtitueroit au Duc de Guiſe dans la faveur du Peuple & de la Ligue. Quelques avantages qu'il eut d'abord, accrurent ſa préſomption; il ſe hâta de donner la bataille de Coutras qui lui fut ſi funeſte. Un de ſes Officiers

ciers généraux qui voyoit que les Catholiques étoient enfoncés & plioient de tous côtés, lui demanda ce qu'il falloit faire : *mourir*, répondit-il ; & s'étant précipité dans les eſcadrons ennemis, avec ſon frere, Claude de S. Sauveur, ils y furent tués : on a fauſſement prétendu qu'ils furent faits priſonniers & maſſacrés de ſang froid. On plaignit le ſort du Duc de Joyeuſe ; il étoit plus envié que haï, n'uſant de ſa faveur que pour obliger, ne recevant du Roi que pour donner, & donnant avec des grâces qui ajoutoient au prix du bienfait.

III.

JEAN-LOUIS DE NOGARET DE LA VALETTE, *Duc d'Épernon, Pair, Amiral de France, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Metz, Pays Meſſin, d'Angoumois, Saintonge & de Guyenne, fils de Jean de Nogaret, Seigneur de la Valette, Lieutenant Général pour le Roi en Guyenne, & de Jeanne de S. Lari Bellegarde.*

Malgré la haine des Peuples, des Parlemens, des Miniſtres qu'il traitoit avec hauteur, des Courtiſans que ſon orgueil & la dureté de ſon commerce révoltoient ; quoique déſagréable à Henri

IV, & peu affectionné de Louis XIII, il conſerva juſqu'à une extrême vieilleſſe, ſon crédit, ſes honneurs, ſes dignités, & certain éclat de grandeur & de ſupériorité, même parmi ſes égaux : homme d'eſprit, d'une intrépidité peu commune, & ayant montré en différentes occaſions d'aſſez grands talens pour la guerre.

Les uns diſoient qu'il étoit le petit-fils d'un Notaire; d'autres le faiſoient deſcendre de ce fameux Guillaume de Nogaret, qui traita ſi rudement Boniface VIII : il deſcendoit d'un Capitoul de Toulouſe en 1366.

Chriſtine de Lorraine-Vaudemont, âgée de dix ans, avec qui il avoit été fiancé en 1581, étant morte avant que le mariage pût être conſommé, il épouſa, en 1587, Marguerite de Foix, Comteſſe de Candale, & héritiere de cette illuſtre maiſon.

Avare d'inclination, il étoit magnifique & faſtueux par oſtentation; c'eſt le premier Seigneur qui ait mis dans Paris ſix chevaux à ſon caroſſe.

Sur le prétexte de la goutte dont il étoit fréquemment tourmenté, il obtint de Henri IV, en 1607, la permiſſion d'entrer en caroſſe dans la cour du Louvre; cette permiſſion devint une prérogative ſous la Régence de Marie de Médicis;

cette Princeſſe, obligée de ménager les Grands de la Cour, l'accorda à tous les Ducs & grands Officiers de la Couronne; juſqu'alors les Princes du Sang étoient les ſeuls qui en avoient joui.

En 1514, deux Soldats du Régiment des Gardes s'étant battus en duel, l'un fut tué, & l'autre arrêté. D'Épernon, comme Juge ſouverain de l'Infanterie de France, le reclama; & ſur le refus que le Parlement fit de le remettre entre ſes mains, huit Soldats allèrent par ſon ordre enfoncer les portes de la priſon & l'enlever; le lendemain, Décret d'ajournement perſonnel contre lui, & de priſe de corps contre les huit Soldats. Cette procédure lui déplut; il alla dans la ſalle du Palais, accompagné de pluſieurs Officiers & Gentilhommes, tous en bottes; les Audiences ceſſèrent; Greffiers, Procureurs, Huiſſiers, tous s'enfuirent; il y eut des robes accrochées & déchirées par les éperons; le Parlement déclara qu'il ne rentreroit point, qu'on ne lui eût fait ſatisfaction: la Reine mère & les Miniſtres eurent beaucoup de peine à obtenir du Duc d'Epernon, qu'il iroit faire des excuſes; & celles qu'il fit en avoient moins l'air, que de réprimandes; il finit par dire que dans l'Ordonnance qui avoit érigé en ſa faveur l'état de Colonel général de l'Infanterie Françoiſe en char-

ge de la Couronne, il étoit expreſſément marqué qu'il auroit pleine & entiere juriſdiction, droit de vie & de mort ſur tous les Soldats, & que le Parlement n'auroit pas dû l'ignorer, puiſqu'il avoit enregiſtré cette Ordonnance le 22 Janvier 1583.

Quatre ans après, en 1618, autre affaire : il prétendit que l'office de Garde des Sceaux n'étant qu'une ſimple commiſſion, & non pas une charge de la Couronne, ne pouvoit donner la préſéance au-deſſus des Ducs, même au Conſeil. Du Vair, homme d'un grand mérite, poſſédoit alors cette place ; il étoit très-agréable au Roi, & très-protégé du Duc de Luynes qui gouvernoit alors l'État ; cela n'arrêta point d'Épernon ; & même, pour que l'affront qu'il préparoit à ce Magiſtrat fût bien public, il attendit le jour de Pâques, & que le Roi & toute la Cour fuſſent à la Grand'Meſſe à S. Germain-de-l'Auxerrois, Paroiſſe du Louvre. Du Vair s'étant placé à ſon ordinaire au-deſſus des Ducs, il alla le prendre par la main, l'arracha de ſa place, & lui parla avec mépris. Cette affaire fit d'abord beaucoup de bruit. Cependant de Luynes, malgré les plaintes & les repréſentations de du Vair, ne jugea pas à propos de la pouſſer, & ſe contenta d'éloigner un homme qui ne cherchoit qu'à le braver ; d'Épernon reçut un ordre du Roi

d'aller à ſon Gouvernement de Metz. Il eut celui de Guyenne en 1622. Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, paſſoit pour être hautain, turbulent & peu meſuré dans ſes paroles. Il n'étoit guère poſſible qu'ils fuſſent long-tems dans la même Ville ſans ſe brouiller. On avoit tâché pluſieurs fois de les raccommoder; mais à la moindre petite occaſion la méſintelligence recommençoit; & les choſes en vinrent enfin au point, que les Gardes du Duc d'Épernon arrêtèrent dans la rue, ſur je ne ſçais quel prétexte, le caroſſe de ce Prélat; il en ſortit furieux, implorant le ſecours du Peuple, excommuniant les Gardes, & indiquant à haute voix une aſſemblée de ſon Clergé. D'Épernon fait inveſtir l'Archevêché pour empêcher cette aſſemblée; l'Archevêque en ſort, court les rues à pied, criant, *A moi, mon Peuple; on fait violence à l'Egliſe :* d'Épernon le rencontre, le prend par le bras; & tandis qu'il continue de crier, *A moi, mon Peuple; frappe, tyran; tes coups ſont des fleurs pour moi*, il lui donne quelques coups de poings dans la poitrine, & du bout de ſa canne, jette ſon chapeau à terre : pour regarder des coups comme des fleurs, il faut bien aimer la vengeance qu'on eſpere en tirer. Cette étrange ſcène entre un Gouverneur de Province,

âgé de près de quatre-vingts ans, & un Archevêque, ne cauſa pas moins de trouble que d'étonnement à la Cour. Les fils du Duc d'Épernon, recommandables par leur rang & leur mérite perſonnel, y avoient beaucoup d'amis. D'un autre côté, le Cardinal de Richelieu paroiſſoit implacable, & prétendoit que tout le Clergé étoit outrageuſement offenſé. Il parut une Relation des ſignes qu'on avoit vus dans le Ciel pendant cet attentat; & le Peuple qui crut qu'il y en avoit véritablement eus, redoubloit d'indignation. Enfin l'orgueilleux d'Épernon fut obligé d'écrire une Lettre bien humble & bien ſoumiſe à l'Archevêque, & de ſe mettre à genoux devant lui pour écouter bien reſpectueuſement la réprimande ſévere & humiliante qu'il lui fit avant que de lever l'excommunication. Le Maire & les Jurats de Bourdeaux, quatre Préſidens & vingt Conſeillers du Parlement, aſſiſtèrent, par ordre de la Cour, à cette cérémonie, pour en dreſſer un procès-verbal qui fut imprimé & affiché aux carrefours & portes d'Egliſes de cette Ville.

Ce Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, ſe piquoit d'être Guerrier & un très-habile Marin; il demanda & obtint, en 1637, le commandement d'une eſcadre pour reprendre les Iſles

d'Hieres dont les Eſpagnols s'étoient emparés ; il y eut un conſeil de guerre où il parla en termes ſi injurieux à Nicolas de l'Hôpital-Vitri, Maréchal de France & Gouverneur de Provence, que ce Maréchal ne put ſe contenir & lui donna des coups de canne : il n'y eut point d'excommunication pour ceux-là ; mais M. de l'Hôpital perdit ſon Gouvernement, & fut mis à la Baſtille, d'où il ne ſortit qu'au mois de Janvier 1643, après la mort du Cardinal de Richelieu.

Le Duc d'Épernon mourut le 13 Janvier 1642, âgé d'environ quatre-vingt huit ans. Il donna encore, quelques mois avant ſa mort, un trait de ſon orgueilleuſe affectation à mépriſer ceux qui gouvernoient. Le Cardinal de Richelieu lui ayant dépêché un Courier, il ne le fit entrer qu'après l'avoir fait attendre long-tems, & lui dit, en lui montrant un bréviaire : *Je n'ai pas cru devoir m'interrompre ; il faut bien que nous faſſions l'office des Capellans, puiſqu'ils font le nôtre :* c'étoit pour ſe moquer du Cardinal de Richelieu qui vouloit commander les armées.

IV.

TANNEGUY LE VENEUR, *Seigneur de Carrouges, Comte de Tillieres, Lieutenant-Général au Gou-*

vernement de Normandie, fils de Jean le Veneur, Seigneur du Homet, de Carrouges & de Tillieres, & de Gillonne de Montejan.

Lorſqu'il reçut les ordres de Charles IX pour faire maſſacrer les Huguenots à Rouen, comme ils venoient de l'être à Paris la nuit & le jour de la S. Barthelemi : *Je croyois*, dit-il, *les avoir combattus avec aſſez de réputation & d'honneur, toutes les fois qu'ils ſe ſont armés, pour qu'on ne me choisît pas pour être leur aſſaſſin.* Sulli, de Thou & d'Aubigné diſent que tous ſes efforts pour empêcher ce maſſacre, furent impuiſſans, & qu'il n'en put ſauver qu'un très petit nombre. Le lendemain, avant que de jetter dans la Seine tous ces cadavres d'hommes, de femmes & d'enfans dont les rues étoient jonchées, on imagina charitablement de les dépouiller, pour diſtribuer aux pauvres leurs vêtemens encore tout dégoutans de ſang. Qu'eſt-ce que l'homme, s'il a pu croire que ſon Dieu vouloit qu'il aſſaſſinât ſes concitoyens ? ou s'il ne le croyoit pas, ſi la Religion n'étoit qu'un prétexte pour piller, violer, pour aſſouvir des haines, de jalouſes fureurs, des vengeances particulières, il eſt bien affreux d'être obligé de penſer qu'il n'y a que la crainte des loix qui le retient, & que demain la moitié d'une Ville égorgeroit

l'autre, ſi elle croyoit pouvoir l'égorger avec impunité.

V.

JEAN DE MOY, *Seigneur de la Meilleraye, Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie.*

Sans entrer dans le détail de ſes ſervices à la guerre, qui n'étoient après tout, que des preuves qu'il avoit beaucoup de coutage, & qui d'ailleurs n'eurent rien de bien remarquable, je me contenterai de rapporter de lui une action, ſur laquelle les Hiſtoriens diſent que les ſentimens furent bien partagés, & dont le Lecteur ſera, je crois, bien-aiſe de juger.

Catteville, Gentilhomme de Normandie, trama en 1569, avec quelques autres Gentilshommes Calviniſtes, une conſpiration pour ſurprendre Dieppe; il ſe confia à un Officier de la garniſon, de ſes amis, & qu'il crut pouvoir lui être utile. Cet Officier, après avoir balancé quelque temps entre l'amitié & le devoir, découvrit cette conſpiration à Cicogne, Gouverneur de Dieppe, qui en donna auſſi-tôt avis à Moy-la-Mailleraye, Gouverneur du Pays de Caux. Catteville fut arrêté; & dans ſes interrogatoires, lorſqu'on lui demanda ſi Lignebœuf n'avoit pas eu connoiſſance de ſon

deſſein, il déclara qu'il lui en avoit fait part. La Mailleraye manda Lignebœuf qui ſe rendit auſſitôt auprès de lui; ils avoient toujours été intimes amis; il avoua que Catteville lui avoit parlé de l'entrepriſe qu'il méditoit; mais il ſoutint toujours, & Catteville en convenoit, qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour l'en détourner; il n'en fut pas moins condamné à mort par le Parlement de Rouen, pour n'avoir pas révélé cette conſpiration contre l'Etat. *La conduite de la Mailleraye qui n'avoit pas averti ſon ami, & qui l'avoit mis en Juſtice, indigna bien des gens*, dit M. de Thou; *mais*, ajoute-t-il, *le plus grand nombre le loua, & admira ſa vertueuſe fermeté à triompher de tous les mouvemens de l'amitié & à les ſacrifier aux intérêts de la Patrie.* C'eſt ainſi que s'énonce ce grave Hiſtorien; & les Juges qui condamnèrent ſon fils, dont le crime fut préciſément le même que celui de Lignebœuf, purent s'autoriſer de ſon ſentiment & de ſes propres paroles.

VI.

PHILIPPE DE VOLUIRE, *Marquis de Ruffec, Seigneur de Saint-Brice, Vicomte du Bois de la Roche, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur d'Angoulême & de l'Angoumois, ſecond*

fils de René de Voluire, Marquis de Ruffec, & de Catherine de Montauban.

Le Duc d'Alençon, frere de Henri III, s'échappa de la Cour, alla dans ſon appanage, enſuite en Poitou, & ſe mit bientôt à la tête d'un parti conſidérable de mécontens : il ſemble que chacun veut le paroître ſous un Roi qui ne tient pas le ſceptre d'une main ferme, & dont on regarde la douceur comme l'effet d'un caractère indolent, & d'une averſion naturelle pour le travail & l'embarras des affaires. Catherine de Médicis ne tarda pas à négocier un accommodement entre ſes deux fils; on ſigna une trève de ſix mois, dont un des articles fut que juſqu'à l'entiere concluſion de la paix, on donneroit ſix places de ſûreté au Duc d'Alençon; Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Châtité-ſur-Loire & Mezieres. Le Duc de Montpenſier s'étant préſenté devant Angoulême pour en prendre poſſeſſion au nom de ce Prince, Ruffec, Gouverneur de cette Ville, lui en refuſa l'entrée, *& perſiſta dans ſon refus*, dit l'Etoile, *malgré les juſſions réitérées du Roi & de la Reine mere, dont les Gouverneurs faiſoient peu d'état dans ce temps-là, étant Rois eux-mêmes dans leurs Gouvernemens.* Ruffec s'étoit acquis dans le ſien ce qui fit les premiers Rois, l'amour & l'eſtime

des Peuples ; mais quoiqu'il n'y eût pas un homme dans l'Angoumois qui ne ſe fût ſacrifié pour lui, il ne penſa jamais à ſe ſouſtraire à l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Souverain : *Sire*, lui diſoit-il dans ſon Mémoire, *je fus bleſſé à la bataille de Saint Quentin ; je l'ai été depuis trois fois ſous les yeux de Votre Majeſté, à Jarnac, à Moncontour, & au ſiége de la Rochelle. Ma vigilance, & peut-être quelques heureux combats contre vos Sujets de la nouvelle Religion, m'ont particulierement attiré leur haine ; ils l'ont ſignalée en ravageant mes terres à un tel excès, que de long-temps je ne puis eſpérer d'en rien retirer. Eh quoi ! Sire, un ſimple Juge dans un de vos Parlemens, prétendra qu'il faut commencer par lui faire ſon procès avant que de lui ôter ſon office, & un Gentilhomme d'une ancienne race ſera déplacé d'un moment à l'autre, quoique ſon zele & ſa fidélité ne ſe ſoient jamais démentis ? J'eſpere, Sire, que votre juſtice me protégera contre ceux qui veulent vous perſuader de me dépouiller de la récompenſe que m'ont acquiſe mes ſervices, ceux de mes ancêtres, leur ſang & le mien répandu pour la patrie : je ne parle point de la dévaſtation des héritages qu'ils m'ont laiſſés.* J'ignore l'impreſſion que firent ces repréſentations à la Cour ; mais il eſt certain qu'il reſta en poſ-

ſeſſion de ſon Gouvernement, & que l'année ſuivante, Henri III lui écrivit avec éloge à l'occaſion de la Ville de Montaigu qu'il avoit repriſe ſur les Huguenots, & d'une rencontre où il les avoit battus. Il mourut le 6 Janvier 1585, âgé de cinquante-cinq ans.

VII.

FRANÇOIS DE MANDELOT, *Seigneur de Paſſy, de Lerné & de Vireaux, Vicomte de Châlon, Gouverneur du Lyonnois, Forez & Beaujolois, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Georges de Mandelot & de Charlotte d'Igny.*

Il ne commanda en chef que de petites armées; mais il eut la gloire d'avoir battu deux fois Leſdigueres. Il mourut le 24 Novembre 1588, très-regretté dans ſon Gouvernement, & avec la réputation d'avoir toujours été moins jaloux de plaire à la Cour, que de bien ſervir l'Etat. Le Pere Edmond Auger prononça ſon Oraiſon funebre, & dit, *Qu'il n'avoit jamais ſigné la Ligue, & qu'il étoit mort ferme en ſa Religion & au ſervice du Roi.* Il m'a paru remarquable qu'un Jéſuite, lorſque la Ligue étoit ſi puiſſante, l'ait déſapprouvée, l'ait regardée comme contraire au ſervice du Roi, & l'ait dit publiquement devant le Duc

de Mayenne qui étoit alors à Lyon, & préſent à cette cérémonie.

Pierre d'Eſpinac, Etudiant en Droit à Toulouſe, alloit aux aſſemblées, aux prêches des Calviniſtes, & embraſſoit leurs erreurs; enſuite, ne voyant pas de grands objets de fortune dans cette Religion, il en devint le plus ardent ennemi. L'Archevêché de Lyon qu'il obtint, & qu'il n'auroit pas du eſpérer, ne borna point ſon ambition; il vouloit être Cardinal; mais le déréglement (1) de ſes mœurs étoit trop connu, & ne permit jamais à la Cour de Rome de lui laiſſer que des eſpérances, quelque dévouement qu'il marquât

(1) M. de Thou rapporte que le Duc d'Epernon, indigné de la façon injurieuſe dont il parloit du Roi de Navarre, l'interrompit, & lui reprocha, devant Henri III & les Miniſtres; *le trafic honteux qu'il faiſoit des choſes ſacrées; l'éclat de ſon inceſte avec ſa ſœur Marguerite d'Eſpinac, femme du Baron de Luz.*

La Châtre diſoit un jour, que cette haine ſi violente de la Ducheſſe de Montpenſier contre Henri III, venoit de ce que ce Prince, loin de profiter d'un rendez-vous qu'il en avoit obtenu, l'avoit quittée mépriſemment, dégoûté de certaines difformités que le trop ſimple appareil du lit ne pouvoit pas cacher : *Je ne conçois pas cela; je ſuis auſſi délicat qu'un autre*, répondit, à ce qu'on prétend, ce Prélat.

pour elle en toute occaſion. Mandelot qu'il avoit voulu entraîner dans le parti de la Ligue, & qui n'avoit écouté toutes ſes propoſitions, que pour avoir des éclairciſſemens poſitifs ſur ſes intrigues & les reſſorts qu'il faiſoit jouer, conſeilla à Henri III, dès l'année 1585, de le faire arrêter, de ſaiſir ſes papiers, & de les rendre publics, afin de faire connoître authentiquement, que les Chefs de la prétendue ſainte Union n'avoient pour objet que d'écraſer la famille royale ſur les dégrés du Trône, & de démembrer la Monarchie pour en partager entre eux les débris. Henri III, s'il eût ſuivi le conſeil de Mandelot, auroit évité les malheurs qui lui arrivèrent. Les Guiſes étoient déterminés à l'attentat de le détrôner; mais ils n'en avoient pas encore aſſez réuni & concerté les moyens; il leur laiſſa le temps d'y donner de la conſiſtance, d'augmenter le nombre de leurs partiſans, & d'accoutumer le peuple à les regarder comme les défenſeurs de la Foi Catholique. Après la mort du Duc de Guiſe, on trouva dans ſes papiers un Mémoire de l'Archevêque de Lyon, écrit en entier de ſa main, & dans lequel, entre autres conſeils, il lui diſoit *que Charles Martel avoit eu beaucoup de peine pour parvenir à être*

Maire du Palais, mais qu'ayant obtenu (1) *cette dignité, elle lui ſervit d'échelle & de dégré pour monter à la grandeur à laquelle il parvint, s'étant, de Sujet qu'il étoit, fait Prince & Duc de France, & depuis ayant laiſſé & inſtitué ſes fils Rois.*

Les derniers momens de cet Apôtre de *la ſainte Union*, de ce Déclamateur injurieux & acharné contre Henri III & Henri IV, ne furent pas édifians. Un Capucin s'étant approché de ſon lit, & lui ayant dit : *Pierre d'Eſpinac, ſongez à la mort;* il leva la tête, ouvrit les yeux, jetta un regard orgueilleux & mépriſant ſur ce pauvre Capucin qui lui parloit d'une façon ſi familiere, ſe tourna de l'autre côté, & mourut. Son neveu, le Baron de Luz, fut tué; & ſon fils qui, quelques jours après ſa mort, voulut la venger, fut auſſi tué, en combat ſingulier, par le Chevalier de Guiſe.

VIII.

TRISTAN DE ROSTAING, *Baron de Brou & de la Guerche, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, Lieutenant-Général au Gouvernement*

(1) Le Duc de Guiſe venoit d'obtenir la Lieutenance-Générale du Royaume.

de

de l'Iſle de France, Gouverneur de Fontainebleau & de Melun, fils d'Antoine de Roſtaing & de Jeanne de Chartres.

Le troiſieme fils de François I, Charles d'Orléans, vif, étourdi, turbulent, ſe plaiſoit à des divertiſſemens & des aventures biſarres. Ayant ſçu que pendant le ſéjour de la Cour à Amboiſe, des filoux ſe poſtoient aſſez ſouvent le ſoir ſur le pont de cette Ville, il y alla pour voir s'ils l'arrêteroient *& les bien roſſer*, diſoit-il; il y auroit péri ſans Roſtaing qui y fut dangereuſement bleſſé. Ce jeune Prince étant mort en 1545, Roſtaing qui avoit été élevé auprès de lui, & maître de ſa garderobe, s'attacha à Catherine de Médicis; cette Princeſſe étant devenue Reine, & dans la ſuite Régente du Royaume, fut ſi contente de ſon zele & de ſon habileté dans les différentes négociations où elle l'employa, qu'il devint un de ſes plus intimes Confidens.

En 1589, les Ligueurs aſſiégèrent Melun dont il étoit Gouverneur, & lui firent beaucoup de menaces, s'il tardoit à ſe rendre. *Je ſuis trop vieux*, répondit-il, *pour commencer à apprendre à trembler; & je ſerai trop honoré de pouvoir ſacrifier le peu de jours qui me reſte, à ma patrie & à mon Roi.* Les Ligueurs levèrent le ſiege; mais ils revin-

rent quelque tems après; il ne montra pas la même fermeté, & capitula bien plutôt qu'on n'auroit cru. Il mourut le 7 Mars 1591.

I X.

JEAN-JACQUES DE SUSANNE, *Comte de Cerni, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Suſanne & de Françoiſe de Stavelle.*

On l'appelloit le *Bonhomme l'Aſſaut*, parce qu'à des ſieges, lorſque dans le Conſeil de Guerre on lui avoit demandé ſon avis, il lui étoit ſouvent arrivé de répondre, qu'il n'y avoit qu'à monter à l'aſſaut, & qu'on l'y voyoit toujours marcher un des premiers.

Avec un ton & un air aſſez rudes, on ne pouvoit pas avoir une ame plus humaine, plus compatiſſante, plus charitable: ſa femme lui diſoit un jour que par toutes ſes charités, leurs revenus ne ſuffiſoient pas quelquefois pour les trois quarts de l'année: *Eh bien, ma femme*, lui répondit-il, *modérons la dépenſe de notre maiſon.*

Il avoit épouſé en 1558, Charlotte de la Chambre: le Roi & la Reine avoient ſigné à leur contrat de mariage; ce qui prouve qu'il étoit d'une naiſſance très-diſtinguée; car les Rois ne ſignoient alors

qu'aux contrats de mariage des perſonnes recommandables par l'ancienneté de leur nobleſſe & les ſervices de leurs ancêtres. On dit que certain Préſident n'entra & n'entraîna toute ſa famille dans le parti de la Ligue, que pour ſe venger de la mortification que Henri III lui avoit donnée, en refuſant de ſigner au contrat de mariage de ſon fils.

SIXIÈME PROMOTION

Faite dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris, le 30 Décembre 1583.

PRÉLAT.

CHARLES DE LORRAINE, *Cardinal de Vaudemont, Evêque & Comte de Toul.*

Il étoit frere utérin de la Reine Louiſe, femme de Henri III. Sa carriere ne fut pas longue; né le 2 Avril 1561, il mourut le 30 Octobre 1587. Il paroît qu'il étoit d'un facile accès, & d'un caractere obligeant, dit un ſatyrique de ce tems-là : ſon écurie où il paſſoit toutes les matinées, étoit ouverte à tout le monde : un jour qu'on parloit devant lui de l'entrée de Jéſus-Chriſt

dans Jéruſalem, monté ſur un âne. Si *j'avois été-là*, dit-il, *je lui aurois prêté avec plaiſir mon beau cheval.*

CHEVALIERS.

I.

HONORAT DE BEUIL, *Comte de Fontaine, Vice-Amiral de France, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne, Gouverneur de S. Malo, fils de Jean de Beuil & de Françoiſe de Montalais.*

Sur le ſoupçon de quelque rébellion dans Saint-Malo, il écrivit au Prince de Dombes qui commandoit les troupes de Henri IV en Bretagne, de lui envoyer deux Régimens. Ils n'avoient pas eu le tems d'arriver, lorſque quelques partiſans du Duc de Mercœur eſcaladèrent les murs du château de cette ville, à l'aide de deux échelles de corde qu'un Canonier attacha à deux canons ſur la plate-forme : une partie de la garniſon fut égorgée ; & le Comte de Fontaine, réveillé par le bruit & les cris, ayant mis la tête à la fenêtre de ſa chambre, fut tué roide d'un coup d'arquebuſe. Le Canonier qui favoriſa cette eſcalade, étoit une eſpece de *Virginius*, un de ces hommes qu'on ne peut pas dire délicats, mais brutaux ſur

l'honneur; il avoit trouvé mauvais que le Comte de Fontaine fût amoureux de ſa fille, & lui fît des préſens. Le Duc de Mercœur ne retira aucun fruit de cette conſpiration; les habitans de Saint-Malo refuſèrent toujours de le recevoir dans leur ville; ils délibérerent entre eux de n'être ni à la Ligue, ni à un Roi Huguenot; ils ſe nommèrent des Officiers, ſe firent des réglemens, & ſe gouvernèrent en Républicains juſqu'à ce que Henri IV eut fait abjuration.

Le Comte de Fontaine étoit de l'illuſtre maiſon de Sancerre; il avoit épouſé ſa couſine, Anne de Beuil, fille de Louis de Beuil, Comte de Sancerre, qui ne ſe diſtingua pas moins toute ſa vie par la généroſité de ſon caractère, que par les ſervices à la guerre; je n'en citerai que ce trait. Le Prince de Condé ayant été arrêté après la conſpiration d'Amboiſe, les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel dont étoit ce Prince, furent convoqués conformément aux Statuts, pour procéder au jugement de ſon procès. Louis de Sancerre ſe ſoucia peu de s'attirer l'inimitié de François II & des Guiſes, & de perdre l'eſpérance d'obtenir une grande charge qu'il ſollicitoit alors à la Cour; il déclara hautement, *que tout Prince du Sang pouvant devenir ſon*

Roi, il ſe croiroit criminel, s'il ſouſcrivoit à un Arrêt de mort contre un Prince du Sang.

II.

RENÉ DE ROCHEFORT, *Baron de Fiolles & de la Croiſette, Lieutenant-Général au Gouvernement du Bleſois, Dunois & Bailliage d'Amboiſe, fils de Jean de Rochefort, Baron de Pluvaut, & d'Antoinette de Châteauneuf.*

Lorſque Henri III le propoſa pour être Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, quelques Chevaliers dirent qu'il étoit très-ſuſceptible de cet honneur par la façon dont il avoit ſervi & commandé en différentes occaſions, mais qu'ils le croyoient de nobleſſe de robe; il produiſit ſes titres, & prouva que les Ancêtres de ſon grand-père, Gui (1) de

(1) Guillaume de Rochefort, Chancelier de France en 1483, juſqu'en 1492, & ſon frère Gui de Rochefort, auſſi Chancelier de France en 1497 juſqu'en 1527; tous les deux très-aimés & très-eſtimés. Louis XII, en 1499, envoya Gui de Rochefort à Arras recevoir la foi & hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche, pour les Comtés d'Artois, de Flandres & de Charolois; ce Prince, ſans éperons, épée ni ceinture, à genoux & tête nue, rendit ſon hommage, & fit le ſerment ordinaire entre les mains de ce Chancelier qui étoit aſſis & couvert.

Rochefort, Chancelier de France, étoient Gentilshommes de nom & d'armes, d'ancienne extraction militaire, & que même quelques-uns avoient été Maréchaux de Bourgogne du tems des Ducs.

Ces deux Chanceliers de France, Guillaume & Gui de Rochefort, & la plûpart de leurs descendans, furent enterrés aux Célestins jusqu'en 1648; on dit même qu'on y apporta & qu'on y inhuma Rochefort de la Croisette, & Rochefort-Pluvaut tués à la bataille de Coutras.

III.

JEAN DE VIVONNE, *Marquis de Pisanni, Seigneur de S. Gouard, Sénéchal de Saintonge, Ambassadeur à Rome & en Espagne, fils d'Artur de Vivonne & de Catherine de Clermont.*

Il resta en ambassade à Rome pendant presque tout le pontificat de Sixte-Quint. En 1585, il répondit froidement à ce Pape, qui lui parloit de la Bulle qu'il alloit publier contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, *qu'il feroit mieux de la jetter lui-même au feu, que de l'envoyer brûler en France*: en effet, elle y auroit été brûlée comme l'avoit été celle de Boniface VIII sous le règne de Philippe-le-bel, si Henri III, qui se croyoit dans

des circonſtances à être obligé de ménager la Cour de Rome, n'avoit pas retenu le zèle & l'indignation de ſes Parlemens.

Le Marquis de Piſanni revenoit de Rome ſur une galère, avec Claude d'Angennes, Evêque du Mans; ils furent pris par le Corſaire Barberouſſetta : ce Corſaire ſe cachoit ordinairement près de terre, à couvert d'un rocher : au bout de trois ou quatre jours, s'étant éloigné pour courir après une autre proie, le Marquis de Piſanni réſolut de tout riſquer pour recouvrer ſa liberté; il attaqua, tua le Capitaine qui le gardoit & trois autres de ces Pirates, gagna le haut du rocher avec l'Evêque du Mans, & revint par terre en France: il eſt parlé de cette action de vigueur dans le *Thuana*, article *Piſanni.*

Henri IV, en 1595, lui donna une grande marque d'eſtime; il le choiſit pour Gouverneur du jeune Prince de Condé, qui étoit alors le plus proche héritier de la couronne. *Il ne pouvoit pas*, dit l'Etoile, *le mettre entre les mains d'un Seigneur plus ſage, plus accompli & plus généralement eſtimé.*

Il mourut le 7 d'Octobre 1599, au Château de S. Maur-les-Foſſés, près de Paris, âgé de ſoixante-neuf ans; il avoit épouſé Julie Saveli, Dame

Romaine, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Charles d'Angennes, Marquis de Rambouillet; c'étoit chez elle, rue S. Thomas du Louvre, près de l'Hôtel de Longueville, que s'aſſembloient les beaux eſprits & la meilleure compagnie de Paris.

IV.

LOUIS DE CHASTEIGNER, *Seigneur d'Abain, de la Rochepoſay & de Touffou, Gouverneur des Pays de la Haute & Baſſe Marche, fils de Jean de Chaſteigner & de Claudine de Mauléon.*

Beaucoup d'eſprit naturel & beaucoup de lecture l'avoient rendu très-agréable à Charles IX qui aimoit les Lettres. Quand on apportoit à ce Prince la nouvelle de quelque bataille, & qu'on lui en avoit fait le récit, il demandoit toujours s'il n'étoit rien arrivé à la Rochepoſay.

Dès les premiers Etats de Blois, les Ligueurs avoient commencé à étendre leurs intrigues dans le Royaume & à Rome. Henri III ſentit la néceſſité d'avoir auprès du Pape un Ambaſſadeur ſage, éclairé, ferme & fidele; il choiſit la Rochepoſay qui l'avoit accompagné en Pologne, & qui ſe conduiſit auprès de Grégoire XIII avec tant de prudence & de dextérité, que ce Pape fut toujours

aſſez ſourd aux ſollicitations de la Ligue, & *ne la ſecourut*, diſoit le Cardinal d'Eſt, *que de la menue monnoie du Saint Siége, d'indulgences.*

La Rochepoſay, de retour de ſon ambaſſade, étoit ſouvent conſulté en ſecret par Henri III; mais ſes conſeils étoient toujours inutiles : ce Prince, après l'avoir bien écouté, au lieu de prendre les ſentimens d'une autorité ferme, s'amuſoit à gémir ſur les embarras & les traverſes que lui cauſoient les Guiſes. Ayant tout à craindre, le 13 Mai 1588, d'une populace effrénée, il ſortit de Paris & ſe retira à Chartres; le ſoir, il dit à la Rochepoſay, les larmes aux yeux, que ce qu'il venoit d'éprouver lui rappelloit bien amérement les dernières paroles du Comte de Tanchin : *Tu étois préſent, mon cher Rochepoſay*, ajouta-t-il, *lorſque ce fidèle Polonois, ayant couru après moi pour m'engager à retourner à Varſovie, finit par me dire : Eh! Sire, ſi c'eſt régner que de poſſéder les cœurs des ſes Sujets, où pourrez-vous régner auſſi véritablement & auſſi abſolument qu'en Pologne?*

Après la mort de Henri III, Georges de Villequier, Vicomte de la Guerche, avoit embraſſé le parti de la Ligue, & s'étoit rendu très-redoutable dans la Marche & le Poitou. La Rochepoſay l'attaqua, tailla en pièces une partie de ſes troupes,

& mit l'autre dans une telle déroute, que la plupart des Fuyards ſe précipitèrent dans la Vienne; Villequier lui-même s'y noya: la Rochepoſay reçut, à cette occaſion, une lettre très-honorable de Henri IV. Il mourut à Moulins le 29 Septembre 1595, âgé de ſoixante ans: *Vir nobilitate, eruditione, fortitudine & morum probitate inſignis*, dit M. de Thou.

V.

BERNARD DE NOGARET, *Seigneur de la Valette, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi au-delà des Monts, Amiral de France, Gouverneur de Provence.*

Le Duc de Savoie, lorſqu'il fut entré en Provence avec des forces conſidérables, demanda à la Comteſſe de Sault, ſi M. de la Valette avoit beaucoup de troupes? *Non*, répondit-elle, *mais il les commande.* La Valette, avec ſa petite armée, fit face par-tout, & battit deux fois celle de ce Prince: on pouvoit dire de lui, qu'avec de petites armées il faiſoit de grandes choſes; il reprit pluſieurs Places qui s'étoient livrées à la Ligue; & il l'auroit anéantie en Provence, lorſqu'il fut tué d'un coup d'arquebuſe, le 11 Février 1592, devant la petite

Ville de Roquebrune, près Frejus. C'étoit un homme comparable à Leſdigueres, & dont tous les Mémoires de ce tems-là parlent avec éloge : intrépide, diſent-ils, dans le péril, ferme dans les revers, modeſte dans ſes ſuccès, poli, affable, bienfaiſant, libéral : il étoit l'aîné du Duc d'Epernon ; ces deux frères s'aimoient avec la plus grande tendreſſe ; certainement elle n'étoit pas inſpirée par la reſſemblance de caractère.

V I.

HENRI DE JOYEUSE, *Comte du Bouchage, Maréchal de France, Maître de la Garderobe du Roi, Lieutenant-Général pour Sa Majeſté en Languedoc.*

Il avoit épouſé, le 18 Novembre 1581, Catherine de Nogaret, ſœur de la Valette dont je viens de parler, & du Duc d'Epernon. Elle s'abrégea les jours par les auſtérités d'une dévotion outrée, & mourut le 12 Août 1587. Jamais mari ne fut pénétré d'une plus vive douleur ; ſes regrets, dans certains momens, alloient juſqu'au déſeſpoir ; mais il avoit trop de religion pour ſe tuer ou s'aller noyer ; il ſe fit Capucin. Il y avoit cinq ans qu'il étoit le Père Ange, lorſque les Ligueurs, dans le

Haut Languedoc, ayant perdu ſon frère Scipion de Joyeuſe, leur Chef (1), le ſollicitèrent de le remplacer; il ſe laiſſa aiſément perſuader, quitta la robe de S. François, ſe mit à leur tête, & ſe qualifia Gouverneur de cette Province au nom de la Ligue. Il s'y maintint avec aſſez d'adreſſe & de courage, & ne ſe ſoumit qu'en 1596, & qu'à condition que pour la réduction de Toulouſe & des autres Villes ligueuſes où il commandoit, il auroit un million quatre cent ſoixante & dix mille livres, & le bâton de Maréchal de France; ce que Henri IV lui accorda, aimant mieux acheter la ſoumiſſion de ſes Sujets, que de verſer leur ſang. Auſſitôt après cet accommodement, il vint à la Cour, & ſe livra pendant près de trois ans à tous les égaremens d'un cœur plus ardent que délicat ſur les plaiſirs. On fut très étonné le 3 Mars 1599, en apprenant qu'il étoit rentré chez les Capucins, & qu'en peu de jours, on le verroit monter en chaire; car il ne crut pas devoir ſe cacher entiérement dans l'ombre du Cloître; on le vit cher-

(1) Il ſe noya dans le Tarn, le 21 Septembre 1592, s'enfuyant après la défaite de ſon armée par le Maréchal de Montmorenci, près de Villemur en Languedoc.

cher l'éclat dans le ſein même de l'humilité : c'étoit ſans doute dans l'eſpérance d'être un objet d'édification : il ne le fut que de curioſité ; tout Paris courut à ſes Sermons ; les Marguillers des Paroiſſes ſe l'arrachoient ; c'étoit le premier Maréchal de France qu'on eût vu prêcher. Il alla, en 1608, à Rome pour y ménager quelques intérêts de ſon Ordre ; il voulut en revenir à pied comme il y étoit allé ; la fatigue du voyage lui occaſionna une maladie dont il mourut le 26 Septembre 1608. Il n'avoit eu de ſon mariage qu'une fille, Henriette-Catherine de Joyeuſe, qui épouſa Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, & qui ſe remaria, après la mort de ce Prince, au Duc de Guiſe, fils du Duc de Guiſe tué à Blois.

En 1588, le Père Ange avoit donné au Public une ſcène très-ſingulière. Henri III, comme je l'ai dit, ayant tout à craindre d'une populace effrénée, étoit ſorti de Paris & s'étoit retiré à Chartres. Les Ligueurs, voyant que leur entrepriſe avoit échoué, affectoient des ſoumiſſions & un repentir qui n'étoit point dans leurs cœurs ; c'étoit chaque jour quelque députation à Chartres pour engager ce Prince à revenir dans ſa Capitale : il paroiſſoit inflexible. Le Père Ange imagina un ſpectacle

dont il crut que l'appareil ne manqueroit pas de le toucher & l'attendrir : voici la deſcription qu'en font pluſieurs Mémoires de ce tems-là.

Paroiſſoit d'abord un grand Capucin, à longue barbe, la mine refrognée, couvert d'un cilice, & ayant ſur ce cilice un large baudrier d'où pendoit un grand ſabre recourbé ; il ſonnoit de tems en tems d'une vieille trompette rouillée. Après lui marchoient fièrement trois autres Capucins, armés de hallebardes, avec braſſards, gantelets, la cotte de maille ſur la robe, une marmite en tête en guiſe de caſque, & affectant des yeux hagards & futibonds ; ils traînoient Frère Ange, lié, garotté, revêtu d'une aube, coëffé d'une vieille perruque, & ayant ſur cette perruque une couronne d'épines, d'où ſembloient couler des gouttes de ſang faites au pinceau. Son dos étoit chargé d'une longue croix de carton peint, ſous le poids de laquelle il feignoit d'être accablé, ſe laiſſant tomber par intervalle en pouſſant de profonds gémiſſemens. Deux jeunes Capucins repréſentoient à ſes côtés, l'un la Vierge, l'autre la Madelaine ; ils arroſoient la terre de leurs larmes, & ſe proſternoient devant lui, comme en cadence, toutes les fois qu'il ſe laiſſoit tomber. Quatre Satellites ſuivoient, & tenant la corde dont Frère Ange étoit

garrotté, le faiſoient relever & le frappoient à grands coups de fouet. Malgré le goût qu'on avoit dans ce tems-là pour les proceſſions de Pénitens, cette pieuſe maſcarade, qui s'étoit acheminée de Paris à Chartres, fut auſſi ridiculiſée & blâmée qu'elle méritoit de l'être.

VII.

NICOLAS DE GRIMONVILLE, *Seigneur de l'Archant, d'Auteuil & de la Boulaye, Capitaine de cent Archers de la Garde du Roi, fils de François de Grimonville & d'Anne d'Eſtanſon.*

Henri III, de retour de Pologne où il l'avoit accompagné, lui donna une des Compagnies de ſes Gardes-du-Corps, qu'on appelloit alors Archers de la Garde du Roi.

Le 8 Mai 1589, à la furieuſe attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, Henri III, dont l'ame avoit perdu, diſoit-on, toute force & tout courage dans la molleſſe & les plaiſirs, ſe comporta, au milieu du feu le plus vif de mouſqueterie & de canon, avec toute la valeur, le ſang-froid & l'intrépidité d'un Héros. L'Archant, bléſſé dès le commencement du combat, & tâchant toujours de le couvrir de ſon corps, tomba à ſes pieds noyé dans ſon ſang.

Il

Il ne fut pas moins attaché à Henri IV qu'il l'avoit été à Henri III ; & il eſt parlé de lui avec diſtinction dans le récit de la bataille d'Ivry.

Vers la fin de l'année 1591, Henri IV aſſiégea Rouen. Les Aſſiégés, le 23 Février 1592, firent une ſortie très-nombreuſe & très-imprévue, chaſsèrent les Aſſiégeans des travaux & des tranchées, & continuoient de les pourſuivre vivement, lorſque le Maréchal de Biron arriva avec l'Archant. Le déſordre fut bientôt arrêté ; & les Aſſiégés ne tardèrent pas à rentrer dans leur ville. L'Archant reçut une bleſſure au talon dont il mourut le 8 Mats 1592. On voit ſur ſon tombeau, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, ſa ſtatue & celle de ſa femme Diane de Vivonne, fille de ce François de Vivonne-la-Chateigneraye, ſi connu par ſon duel avec Jarnac.

Il y a ſur ce tombeau deux épitaphes, l'une en latin, & l'autre en vers françois, tels qu'on en faiſoit dans ce tems-là ; après y avoir raconté qu'il avoit fait quelques campagnes contre les Turcs en Hongrie, & que revenu en France, il s'étoit trouvé aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour & d'Ivry, on ajoute :

Outre infinis aſſauts dont nos rages civiles
Ont ſaccagé l'orgueil des plus ſuperbes Villes,

Et qui dedans la tombe à la fin l'ont mené ;
Le malheur ayant fait qu'au ſiége infortuné,
Qui preſſoit de Rouen la muraille rébelle,
L'effort d'une ſortie & la perfide grêle,
Des balles que lançoient contre lui les mouſquets,
Lui foudroyât le pied d'un coup qui tôt après
Pour ſon être mortel fut un trait homicide,
Comme autrefois celui que reçut * Eacide ;
Le Ciel les égalant par un ſemblable ſort,
Auſſi bien qu'en valeur, par l'eſpèce de mort....

VIII.

LOUIS D'AMBOISE, *Comte d'Aubijoux, Seigneur & Baron de Châteauneuf, Sénéchal & Gouverneur d'Albi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques d'Amboiſe & d'Hippolyte de Chambes.*

C'étoit un homme très-brave, actif, infatigable à la guerre, incapable de ſacrifier ſon devoir à ſes plaiſirs, mais n'aimant pas à s'en priver & à ſe gêner pour ce qu'on appelle bienſéances d'état ; il vouloit être libre dans ſes actions comme un ſimple particulier. Tout ce qui pouvoit aider à le faire diſtinguer, toute décoration lui déplaiſoit. S'il avoit pu ſe diſpenſer d'accepter le cordon de

* Achille.

l'Ordre du S. Eſprit, il l'auroit fait. Cela me rappelle ce que j'ai lu dans les Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette, page 106 : elle rapporte *que le Marquis d'Huxelles*, depuis Maréchal de France, *ayant été nommé pour être Chevalier des Ordres, recommanda au Courier qui lui en apporta la nouvelle, de dire à M. de Louvois, que ſi la décence du cordon ne permettoit pas d'aller au cabaret & autres lieux, il n'en vouloit point.*

Le Comte d'Aubijoux étoit né poſthume en 1536; il mourut en 1622, âgé de quatre-vingt-ſix ans; il avoit eu trois fils de ſa femme, Blanche de Lévis. Le ſecond, qu'on appelloit l'*Amant fortuné*, fut tué à la bataille de Coutras. Je n'ai pu découvrir quelles étoient les avantures qui lui avoient fait donner ce ſurnom.

IX.

FRANÇOIS DE VALETTE, *Seigneur de Cornuſſon & de Pariſot en Guyenne, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouſe, fils de Guillot de Valette & d'Antoinette de Nogaret.*

Il écrivoit à ſon oncle : *Vous paroiſſez content de moi; j'en ſerois très-flatté, ſi je pouvois me*

dire qu'on ne vous a point exagéré ce que j'ai fait dans les deux dernieres occaſions où j'ai commandé. . . . . Vos triomphes ne ſont point mêlés d'une ſecrette douleur ; vous en jouiſſez ſans amertume ; au-lieu que dans ce malheureux Royaume, contre qui combattons-nous ? contre nos parens, nos concitoyens, contre des François. Cet oncle à qui il écrivoit, étoit un homme bien illuſtre ; c'étoit Jean (1) de Valette, Grand-Maître de Malthe, qui défendit cette Ville, en 1565, contre toutes les forces navales de l'Empire Ottoman. Les Turcs, après quatre mois d'attaques preſque continuelles & très-opiniâtrées, furent obligés d'en lever le ſiége. Brantôme dit que lorſqu'on en apporta la nouvelle à Charles IX, le Chancelier de l'Hôpital fit remarquer à ce jeune Prince, que dans les trois grands ſiéges qu'avoient ſoutenus les Chevaliers de S. Jean, c'étoient trois François qui étoient Grands-Maîtres ; d'Aubuſſon qui défendit Rhodes ; l'Iſle-Adam qui n'en ſortit qu'après y avoir fait périr près de deux cent mille Turcs, & Jean de Valette qui venoit auſſi de s'immortaliſer dans Malthe.

(1) Jean *de Valette*, & non pas *de la Valette*, comme diſent la plûpart des Hiſtoriens.

X.

FRANÇOIS DE CAZILLAC, *Baron de Ceſſac, Seigneur de Millars, Chambellan ordinaire du Roi, Conſeiller d'État, fils d'Antoine de Cazillac, Seigneur de Berail, & d'Anne de Cruſſol.*

Il étoit de ces hommes fermes, hardis, pleins de feu en parlant pour les autres ; embarraſſés, timides à parler pour eux-mêmes. Il avoit été employé, au-dedans & au-dehors du Royaume, à des négociations ſecrettes & très-épineuſes. Catherine de Médicis avoit roujours paru très-contente de ſon habileté & de ſa diſcrétion ; il ne profita point de la bienveillance qu'elle lui devoit ; jamais il ne s'occupa de ſa fortune : ſa femme diſoit aſſez plaiſamment, que *de tous les hommes qu'il connoiſſoit, il étoit celui dont il ſe ſouciait le moins.*

On raconte de lui un trait qui n'eſt pas, je crois, dans l'uſage ordinaire de la Cour : il avoit reçu un rembourſement de quarante mille écus. Brulart, Secrétaire d'État, lui fit demander s'il pouvoit les lui prêter ; il dit qu'il feroit réponſe le lendemain ; il ſçavoit que Brulart, qui ſe croyoit très-ferme dans ſa place, alloit être diſgracié ;

il lui envoya les quarante mille écus, dès que ſa diſgrace eut éclaté.

XI.

JOACHIM DE DINTEVILLE, *Seigneur de Dinteville & de Fougerolles, Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement de Champagne & de Brie, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Dinteville & de Gabrielle de Stainville.*

La nuit du 22 Janvier 1589, une compagnie de cinquante Soldats de la Ligue s'introduiſit dans ſon Château par la trahiſon d'un de ſes Domeſtiques. Quatre de ces Soldats, armés de poignards, entrerent dans ſa chambre, & lui préſenterent une Lettre à ſigner; elle étoit adreſſée à Rouſſart, Maire de Langres; on lui faiſoit écrire à ce Maire, qu'il lui envoyoit un ſecours de (1) ſix cens hommes, venant d'être averti que le Capitaine Saint Paul devoit le lendemain ſe préſenter devant Langres, & qu'il eſpéroit de s'en rendre maître à la faveur des intelligences qu'il y avoit. Il re-

(1) Ce ſecours étoit une perfidie qu'avoit imaginée le Capitaine Saint Paul, un des Chefs de la Ligue; ces ſix cents Soldats auroient été des Ligueurs qui lui auroient livré la Ville de Langres, que Dinteville gouvernoit & maintenoit dans le parti du Roi.

jetta cette Lettre, ſans daigner dire un mot : ces quatre Soldats, après l'avoir bien menacé, le poignard ſur la gorge, ſe retirèrent pour aller prendre, dirent-ils, les derniers ordres de leur Commandant. Il y avoit heureuſement dans ſa chambre un petit eſcalier dérobé qui communiquoit au jardin, par où il ſe ſauva.

Chaque année, juſqu'à ſa mort, il fit l'anniverſaire de celle de Henri III; il faiſoit chercher & raſſembloit ce jour-là à ſa table, quarante Soldats qui s'étoient trouvés aux batailles que ce malheureux Prince avoit gagnées ; il leur rappelloit ſa valeur, ſon affabilité, ſa généroſité ; c'étoit un ſacrifice de larmes qu'il faiſoit & qu'il leur faiſoit faire à ſa mémoire : il terminoit ce repas funéraire par un petit préſent de trente écus à chacun.

Il mourut en 1607, très-regretté de Henri IV, dit Sulli. On remarque, comme une choſe ſinguliere, qu'il n'avoit jamais été bleſſé, quoiqu'il ſe fût trouvé à bien des combats, & qu'il ſe fût quelquefois aſſez témérairement expoſé.

XII.

JOACHIM DE CHATEAUVIEUX, *Comte de Confolant, Capitaine des cent Archers de la Garde Écoſſoiſe du Roi, & de cinquante Hommes d'armes*

des Ordonnances, Bailli de Breſſe & de Bugey, Chevalier d'honneur de Marie de Médicis, Gouverneur de la Baſtille, fils de Claude de Châteauvieux & de Marguerite de Montchenu.

Henri IV, en chaſſant, ſe plaiſoit quelquefois à ſe dérober à ſa ſuite; il alloit dans les petites Villes & les Villages autour des forêts, s'arrêtoit dans les hôtelleries, & ſe mêloit à la converſation des Bourgeois qu'il y trouvoit, & qui, ſans le connoître, en diſcourant ſur les affaires publiques, parloient de lui, de ſes Miniſtres, louoient ou contrôloient ſes actions. Ses Capitaines des Gardes lui repréſentoient ſans ceſſe que ſes diſparitions les jettoient, & toute ſa Cour, dans les plus vives inquiétudes. Un jour qu'il avoit encore diſparu, Châteauvieux, avec quatre Gardes, après l'avoir bien cherché, le trouva dans une auberge où il venoit de ſe mettre à table avec cinq ou ſix Marchands; il lui frappa ſur l'épaule, & d'un ton ſévere lui dit de le ſuivre. Lorqu'ils furent ſortis de cette auberge : *Mon ami*, lui dit Henri IV, *ces bonnes gens penſeront que c'eſt un malfaiteur que tu viens d'arrêter. Vous riez, Sire*, lui répondit Châteauvieux; *& moi je ne ris pas depuis long-temps; & je ſuis enfin obligé de vous ſupplier de vouloir bien accepter la démiſſion de ma place de Capitaine de vos Gardes. Si tu le deſires ab-*

ſolument, je l'accepte, répliqua Henri IV, après avoir un peu rêvé; *& je t'en donne une autre où tu dormiras, je crois, très-tranquillement; c'eſt celle de Chevalier d'honneur de ma femme.*

Il me ſemble qu'on dut le blâmer; ſes inquiétudes & ſes craintes devoient moins l'engager à ſe démettre de ſa charge, qu'à redoubler de vigilance & d'attention.

Il parloit un jour du ſiége de la Rochelle, en 1573, & diſoit qu'il avoit été bien long : *Pas trop*, lui dit Henri IV; *tu n'eus le temps d'y être bleſſé que deux fois.* Il le fut encore à celui d'Iſſoire. Dès que Henri III fut mort, il ne balança pas, comme tant d'autres; il mena ſa Compagnie des Gardes-du-Corps prêter ſerment à Henri IV; & depuis ce temps-là, on le voit auprès de ce Prince à tous les ſiéges & toutes les batailles. C'étoit un des hommes de France de la plus noble & de la plus aimable figure; il mourut le 13 Janvier 1615, ſans avoir été marié : quand ſes parens lui propoſoient quelque mariage, *Je n'y puis penſer*, répondoit-il; *j'aime trop les femmes.*

XIII.

CHARLES DE BALZAC, *Seigneur de Clermont-d'Entragues, Capitaine d'une des quatre Compa-*

gnies des Archers de la Garde du Roi, troiſieme fils de Guillaume de Balzac, Seigneur d'Entragues, & de Louiſe d'Humieres.

Il fut tué, auprès d'Henri IV, à la bataille d'Ivri : ce Prince diſoit ſouvent qu'il ne penſoit jamais à cette bataille, ſans ſe rappeller le regard tendre & plein d'affection que d'Entragues avoit tourné vers lui, en tombant & fermant les yeux pour jamais. Il étoit frere de François de Balzac-d'Entragues, dont j'ai parlé dans les commencemens de cette Hiſtoire.

XIV.

CHARLES DU PLESSIS, *Seigneur de Liancourt, premier Ecuyer, Marquis de Guercheville, Comte de Beaumont-ſur-Oiſe, Gouverneur de Paris.*

Il épouſa Antoinette de Pons, veuve de Henri de Silli, Comte de la Rocheguyon. La Princeſſe de Conti, dans ſon Hiſtoire des Amours de Henri IV, parle d'eux & de leur mariage en ces termes : *Ce Monarque*, dit-elle, *devint ſi amoureux d'Antoinette de Pons, veuve du Comte de la Rocheguyon, qu'il lui propoſa de l'épouſer, n'eſpérant plus de réuſſir autrement.....* Elle lui répondit, comme j'ai dit beaucoup plus haut, qu'elle étoit trop reconnoiſſante de l'honneur qu'il vou-

loit lui faire, pour en accepter l'offre.... Il conſerva toujours pour elle la plus parfaite eſtime, & *pratiqua ſon mariage*, ajoute la Princeſſe de Conti, *avec un très-illuſtre Seigneur* (Charles du Pleſſis-Liancourt), & *lui écrivit en faveur de ce nouvel Amant, comme il avoit fait peu auparavant pour lui-même.*

M. de Liancourt étoit dans le caroſſe, ſur le devant, lorſque Henri IV. fut aſſaſſiné. Il rapporte, dans ſa dépoſition, que le matin, le jeune Duc de Vendôme étoit venu prier ce bon Roi de ne point ſortir & de prendre bien garde à tous ceux qui l'approcheroient, parce que la * Broſſe continuoit de prédire que ce jour, 14 Mai, lui ſeroit fatal. *Ce bruit étoit ſi répandu*, ajoute M. de Liancourt, *qu'un de nos Ecuyers, tandis que je dînois, fut aſſez ſimple pour venir m'avertir, comme d'un pronoſtic, que le cheval que ce grand Prince aimoit le plus & montoit ordinairement, étoit très-triſte depuis le matin, & n'avoit ni bu ni mangé.*

XV.

François de Chabannes, *Marquis de Curton, Comte de Rochefort, Vicomte de la Roche-Maſſe-*

* Fameux Aſtrologue.

lin, Lieutenant-Général au Gouvernement d'Auvergne, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils de Joachim de Chabannes, Baron de Curton; & de Claudine de la Rochefoucault.

Henri IV lui écrivoit :

Je viens de bien battre mes ennemis dans la plaine d'Ivri. Je ne tarde pas à te l'écrire, perſuadé, mon cher Curton, que perſonne n'en recevra la nouvelle avec plus de plaiſir que toi. Ce 14 Mars 1590, à neuf heures du ſoir.

Par un haſard aſſez ſingulier, le même jour & à la même heure, le Marquis de Curton lui écrivoit :

Je viens de battre vos ennemis dans la plaine d'Iſſoire. Le Comte de Randan qui les commandoit, vient de mourir à l'inſtant de ſes bleſſures; mon fils a été auſſi bleſſé; mais j'eſpère qu'il n'en mourra pas. Raſtignac, Lavedan & Chazeron ont fait des merveilles. J'enverrai demain un plus long détail à Votre Majeſté. Ce 14 Mars 1590, à neuf heures du ſoir.

XVI.

ROBERT DE COMBAULT, *Seigneur d'Arci-ſur-Aube, premier Maître-d'Hôtel du Roi, fils de Pierre de Combault, Seigneur des Vaſſeux, & d'Anne Balore.*

Le Laboureur, en parlant de Brantôme, dit que, *quoiqu'il appartînt, d'alliance ou d'amitié, à pluſieurs des grands Capitaines de ce tems-là, la fortune lui fut toujours ſi contraire, qu'il n'obtint jamais d'établiſſement digne de ſon mérite particulier & de ſa naiſſance, & que c'eſt ce qui le rendit d'aſſez mauvaiſe humeur dans ſa retraite à Brantôme, où il compoſa ſes Œuvres dans différentes aſſiettes d'eſprit, ſelon que ceux qui repaſſoient dans ſa mémoire, excitoient ſa bile, ou des ſouvenirs d'amitié.* Pour moi, je crois que Brantôme étoit né avec un orgueilleux amour-propre, qui le rendit toute ſa vie jaloux, envieux, ſatyrique. Il étoit Chevalier de l'Ordre de S. Michel; on voit, en plus d'une occaſion, que l'inſtitution de celui du S. Eſprit, où il n'eſpéroit pas d'être admis, lui déplaiſoit beaucoup, & lui faiſoit faire de très-plates & de très-baſſes plaiſanteries : je ne citerai que celle qu'il fait au ſujet de Robert de Combault, & de ſa charge de premier Maître-d'Hôtel. Il prétend que lorſque Henri III l'eut nommé pour être Chevalier du S. Eſprit, on dit à la Cour *que cet Ordre ne valoit plus rien, puiſqu'il étoit deſcendu juſqu'à la broche de la cuiſine.* Davila parle de Robert de Combault comme d'un homme de beaucoup d'eſprit, & qui paſſoit pour un

très-habile Négociateur. D'ailleurs on ne pouvoit pas être d'une plus ancienne nobleſſe, s'il deſcendoit, comme il le prétendoit, de Gui, frere cadet d'Archambault VIII du nom, Seigneur de la Baronnie de Bourbon, & dont la petite-fille, Béatrix, héritiere de cette Baronnie, la porta dans la Maiſon Royale par ſon mariage avec Robert de Clermont, ſixième fils de S. Louis.

XVII.

François de S. Nectaire, *ou* de Sennectere; *Seigneur de la Ferté-Nabert, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'État, Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & Pays Meſſin.*

Le Duc de Guiſe diſoit que quand il voyoit Sennectere vivant, après tout ce qu'on lui en avoit raconté & ce qu'il en avoit vu lui-même, il croyoit qu'on ne pouvoit pas douter qu'il n'y eût une deſtinée, & que les coups à la guerre n'étoient que pour les malheureux.

Henri de Sennectere, qui ſervit glorieuſement ſous les régnes de Louis XIII & de Louis XIV, & qui mérita le bâton de Maréchal de France, étoit petit-fils de ce François de Sennectere.

SEPTIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1584.

CHEVALIERS.

I.

JEAN DE S. LARI, *Seigneur & Baron de Termes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de Metz, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

Perroton de S. Lari, Gouverneur de la Ville & Sénéchauſſée de Toulouſe, épouſa, en 1520, Marguerite d'Orbeſſan; il en eut deux fils, Roger de S. Lari-Bellegarde & Jean de S. Lari-Termes, & une fille qui fut mariée à Jean de la Valette, & mère du Duc d'Épernon & de Bernard de la Valette. Roger de S. Lari-Bellegarde, que Henri III fit Maréchal de France, mourut empoiſonné (1) par une petite bourgeoiſe, d'autres diſent une bergere dont il étoit paſſionnément amoureux. Il

(1) Voyez les commencemens de cette Hiſtoire.

avoit épouſé, avec diſpenſe, la veuve de ſon grand-oncle, le Maréchal de Termes, & n'en avoit eu qu'un fils, Céſar de Bellegarde, qui fut tué à la bataille de Coutras en 1587; il n'avoit que vingt-cinq à vingt-ſix ans : on lui avoit propoſé à la Cour des partis conſidérables; il les avoit tous refuſés. Quelque tems après ſa mort, une Demoiſelle à qui il avoit promis de l'épouſer, & qu'il avoit laiſſée groſſe en partant pour l'armée, accoucha d'un garçon. Ce petit-fils d'un Maréchal de France fut pendant pluſieurs années le jouet de la fortune; elle ſe divertit à en faire un Procureur au Parlement de Bordeaux : enfin il trouva des preuves de ſa naiſſance, ſur leſquelles il plaida & gagna ſon procès; il embraſſa l'État Eccléſiaſtique; on lui donna l'Abbaye d'Aubrac.

Le frere du Maréchal de Bellegarde, Jean de S. Lari, Baron de Termes, Chevalier du S. Eſprit à cette promotion de 1584, eut quatre fils & une fille; Roger, Duc de Bellegarde; Céſar-Auguſte, Baron de Termes, mort d'une bleſſure qu'il reçut au ſiége de Clerac en 1621; Jean de S. Lari, mort de la peſte à quatorze ans; Octave (1) de

(1) Je me conforme à la généalogie que le Laboureur a faite de la Maiſon de S. Lari, dans ſes *Additions aux Mé-*

S. Lari,

S. Lari, Archevêque de Sens; & Paule de S. Lari, mariée à Antoine Arnaud de Pardaillan. Ce Roger, Duc de Bellegarde, ſi brave (1), ſi galant, ſi aimable par la figure, l'eſprit, la douceur, la généroſité & la bienfaiſance de ſon caractere, que devint-il ? Quelle fut la vieilleſſe de ce grand Écuyer de France, de ce Gouverneur de Bourgogne, de ce Favori de Henri III, de Henri IV, & dont la converſation faiſoit ſortir Louis XIII de ſes ſombres ennuis ? Il eut le ſort de tous ceux qui donnoient de l'ombrage au Cardinal de Richelieu, ou qui ne plioient pas aſſez ſous ſes volontés. *Nous le voyons*, dit un Écrivain de ce tems-là, *dépouillé de ſon Gouvernement & de tous les bienfaits qu'il avoit reçus des Rois, réduit dans*

moires de Caſtelnau, page 776, Tome II; elle m'a paru plus ſûre que celle que rapporte le P. Anſelme. D'ailleurs, les uns diſent que Jeanne de Lyon, mère d'Octave de S. Lari, Abbé d'Aubrac, étoit fille; d'autres prétendent qu'elle avoit été déja mariée, & qu'elle étoit veuve, lorſque Céſar de Bellegarde en devint amoureux.

(1) Au mois de Juillet 1592, n'ayant avec lui que quarante-cinq Soldats & dix Gentilshommes, il défendit le Fort de Quillebœuf contre l'armée du Duc de Mayenne, qui fut obligée d'en lever le ſiége au bout de trois ſemaines, après y avoir donné pluſieurs aſſauts.

une petite maiſon d'un de ſes amis, contraint d'emprunter de l'argent pour vivre : & il n'y a pas d'apparence, ajoute-t-il, *qu'à l'âge de ſoixante & douze ans qu'il a, il releve jamais ſa fortune :* on verra, à ſon article de Chevalier des Ordres, qu'elle changea.

II.

JEAN DE VIENNE, *Baron de Ruffey, Gouverneur du Bourbonnois, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils de François de Vienne, Baron de Ruffey, & de Gilberte de Luxembourg.*

Voyez l'obſervation que j'ai faite à l'article de Thevalle.

III.

LOUIS-ADHEMARD DE MONTEIL, *Comte de Grignan, Baron d'Entrecaſteaux, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

La Cour, à la prière du Pape, lui avoit recommandé de défendre le Comtat contre les Calviniſtes du Dauphiné & du Vivarez qui y faiſoient de fréquentes incurſions; il les combattit ſouvent; & le courage eſt encore plus éprouvé dans ces combats entre de petites armées, que lorſqu'elles ſont plus nombreuſes. Quand Henri III, paſſant

par Avignon, s'y fit inſcrire dans les (1) Confraiſries de Pénitens ; il raconta à ce Prince, à l'occaſion de leurs proceſſions, qu'il avoit été bleſſé & fait priſonnier dans une action contre cinq cents Calviniſtes qui venoient d'enlever, avec d'autre butin, trois proceſſions de Pénitentes : les choſes qu'il diſoit avoir vues, n'étoient pas moins ordinaires aux troupes de la Ligue qu'à celles des Calviniſtes. La Religion, dans ces guerres civiles, n'étoit qu'un voile dont l'ambition des Chefs de l'un & de l'autre parti tâchoit de ſe couvrir ; & l'idée de piller ſon voiſin & de jouir de ſa femme ou de ſa fille, leur fourniſſoit des recrues.

Il étoit fils de Gaſpard de Caſtellane, Baron d'Entrecaſteaux, qui avoit épouſé Béatrix Adhemar, & avoit été ſubſtitué *aux biens, nom & armes des Adhemars de Monteil ou* (2) *Montelimar, Seigneurs de Grignan*, par ſon beau-frère, Louis Adhemar de Monteil, Comte de Grignan, qui mourut ſans enfans, & en qui s'éteignit la branche des Adhemars de Provence, & non toute cette très-ancienne maiſon ; il en ſubſiſtoit une branche en Languedoc, qui fut alors exclue de l'hérédité,

(1) Il y en avoit de blancs, de noirs & de bleus.

(2) Cette Ville s'appelloit *Montilium Adhemari.*

à cauſe d'une renonciation donnée en 1237 par Lambert Adhemar à Hugues ſon frère; lequel Lambert renonçoit aux biens de leur maiſon en Provence, ſous la condition que Hugues renonceroit à ceux de Languedoc : c'eſt de ce Lambert que deſcend le Vicomte Adhemar, Colonel du Régiment de Chartres.

HUITIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1585.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE BOURBON, *Comte de Soiſſons & de Dreux, Grand-Maître de France, fils de Louis I, Prince de Condé, tué à Jarnac, & de Françoiſe d'Orléans-Longueville, ſa ſeconde femme.*

Il étoit beau, bien fait, avoit beaucoup d'eſprit, & tout le courage de ſon père. Après la bataille de Coutras où il fit des prodiges de valeur, le Roi * de Navarre qui lui avoit promis ſa ſœur,

* Depuis Henri IV.

Catherine de Bourbon, l'emmena en Béarn où elle étoit; mais au moment qu'on croyoit qu'il alloit les unir, il rétracta ſa promeſſe ſur des préventions qu'on lui inſpira contre ce jeune Prince. D'Aubigné, la Ducheſſe de Rohan & beaucoup d'autres prétendent qu'il ne vouloit point marier ſa ſœur, & que dans les conjectures embarraſſantes où il ſe trouvoit, il la regardoit politiquement comme un appât qu'il préſentoit tantôt à un Prince, tantôt à un autre, pour les attirer ou les engager plus fortement dans ſes intérêts : il eſt certain que cette Princeſſe diſoit quelquefois en plaiſantant, *que ſon frere l'aimoit ſi fort, qu'il ne vouloit point ſe défaire d'elle.* Il la maria, le 31 Janvier 1599, à Henri Duc de Bar, fils aîné de Charles III, Duc de Lorraine; elle avoit alors près de quarante ans, & avoit toujours continué d'aimer le Comte de Soiſſons & d'en être aimée; elle mourut le 13 Février 1604; Henri IV parut extrêmement touché de ſa mort. Croiroit-on que le Nonce du Pape, en ſe préſentant, comme les autres Ambaſſadeurs, pour lui faire ſon compliment de condoléance, lui dit *que ſon Maître & lui regrettoient beaucoup la perte de la perſonne de Madame la Ducheſſe de Bar, & en même tems la perte de ſon ame?*

Elle étoit Calviniſte. Le Comte de Soiſſons, à qui l'on rapporta ce propos du Nonce, fut ſaiſi d'une ſi vive douleur, que ceux qui étoient auprès de lui, eurent bien de la peine à le retenir & l'empêcher d'aller ſe porter à quelque violence contre ce Prélat. Il faut avouer qu'au moment qu'on apprend la mort d'une perſonne tendrement aimée, il eſt bien affreux qu'on nous la préſente dans des tourmens éternels.

J'ai dit plus haut que Sulli étoit un habile, un grand Miniſtre; mais que l'inimitié, l'humeur & la dureté de ſon caractère, lui avoient fait ſouvent crayonner des portraits peu fidèles; croira-t-on que celui qu'il a fait (1) du Comte de Soiſſons, étoit reſſemblant? Ils ſe haïſſoient mortellement; & ce Prince & Catherine de Bourbon racontoient à toute occaſion les ruſes que ce Miniſtre avoit employées pour les tromper, les piéges qu'il leur avoit tendus, la confiance qu'ils avoient eue en lui, & la façon dont il en avoit abuſé; il eſt vrai que ſa trahiſon fut odieuſe dans toutes ſes circonſ-

(1) De Thou dit, en parlant du Comte de Soiſſons, *Is magni animi juvenis, &c.* On doit s'en rapporter plutôt à lui qu'à M. de Sulli, & à ceux qui n'ont fait que le copier.

tances. *Voyez Mémoires de Sulli, Tome premier, Livre 6, page 309*, in-4°.

Le Comte de Soiſſons mourut le premier Novembre 1612; cette branche de Bourbon-Soiſſons s'éteignit dans ſon fils qui fut tué, le 6 Juin 1641, à la bataille de la Marfée qu'il gagna, ou qui ſe tua lui-même en levant la viſière de ſon caſque avec ſon piſtolet qui ſe débanda.

II.

JEAN GROGNET DE VASSÉ, *Seigneur de Vaſſé, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Antoine Grognet de Vaſſé, Gouverneur de Pignerol, & de Marguerite de Harri Dame d'Alligni.*

Le Comte de Montgommeri, aſſiégé dans Domfront, ſe rendit après s'être long-tems défendu en déſeſpéré; il fut conduit à Paris; on lui fit ſon (1) procès; & il eut la tête tranchée le 26 Juin 1574. Le bruit courut qu'on avoit violé la foi qu'on lui avoit donnée, & que Vaſſé (2) à qui

(1) Ce n'étoit pas à cauſe de la mort de Henri II, qu'il avoit innocemment bleſſé, mais comme Chef de Rebelles.

(2) D'Aubigné rend juſtice à Vaſſé, en parlant du Procès fait à Montgommeri, *Tome II, chap. 7.*

il s'étoit rendu, lui avoit promis qu'il n'auroit rien à craindre pour ſa vie. Vaſſé fit afficher à la porte du Louvre, *que les indignes calomniateurs qui diſoient qu'il avoit fait des promeſſes au malheureux Montgommeri, n'oſeroient venir le lui dire à lui-même. Si je lui avois donné quelque parole*, ajoutoit-il, *& que la Cour ne l'eût pas tenue, je me ſerois coupé la main qui reçut ſon épée, & je l'aurois portée & fait attacher vis-à-vis du trône.* Auroit-il été capable d'une ſi étrange action? Tous ceux qui le connoiſſoient, n'en doutoient pas; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il avoit cette ſorte de courage, qui ne tient pas moins de la fermeté de l'ame que du deſir de la gloire, & qu'il s'étoit toujours montré & ſe montra toujours le digne fils de cet Antoine de Vaſſé, ſi renommé dans nos guerres de Piémont, & que Brantôme place au nombre *des Hommes illuſtres & grands Capitaines François*, dont il nous a donné *les Vies*. Après avoir détaillé quelques-unes de ſes actions, *M. de Vaſſé*, dit-il, *a laiſſé une bonne lignée d'enfans & tous vaillans*, Tome VII, p. 367.

III.

ADRIEN TIERCELIN, *Seigneur de Broſſes & de Sarcus, Gouverneur de Dourlens & de Mouzon*,

Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Adrien (1) *Tiercelin & de Jeanne de Goulay.*

Il ſe laiſſa entraîner & entraîna ſes trois fils dans le parti de la Ligue ; il dut s'en repentir ; il les perdit tous les trois en moins d'un an : l'aîné, Anne Tiercelin, Seigneur de Broſſes, alla mourir chez lui des bleſſures qu'il avoit reçues à l'eſcarmouche de Boulogne en 1588 ; le ſecond, Charles Tiercelin, Seigneur de Saveuſe, mourut de celles qu'il reçut au combat près de Bonneval en Beauce en 1589 ; & le cadet, Nicolas Tiercelin, Seigneur de Cailleville, y fut tué. Le plus âgé n'avoit que vingt-ſix ans ; & ils s'étoient déjà acquis beaucoup de réputation à la guerre.

IV.

François Chabot, *Marquis de Mirebeau, Comte de Charni, Seigneur de Brion, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, fils de Philippe*

(1) Il avoit été Chambellan de François I, Gouverneur de ſon fils, le Dauphin François, Gouverneur des Villes & Châteaux de Bayeux, d'Argentan, de Loches, & Sénéchal de Ponthieu. La Maiſon de Saveuſe eſt fondue dans celle des Tiercelins ; & le ſecond fils porte toujours le nom & les armes de Saveuſe.

Chabot, Seigneur de Brion, Amiral de France, & de Françoiſe de Longvy.

Dès que la guerre commençoit, il ſe rendoit à l'armée, y ſervoit avec tout le zèle & toute l'exactitude poſſibles, n'en partoit que des derniers, retournoit dans ſes terres & ne paroiſſoit que rarement à la Cour. L'exemple de ſon père, Philippe Chabot, l'avoit trop frappé; il ne vouloit ni charges, ni dignités : l'envie, diſoit-il, en ſuit toujours le don, & peut parvenir à les faire ôter avec opprobre à l'homme le plus innocent. Philippe Chabot, ſi connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de l'Amiral de Brion, étoit un des Favoris de François I, & méritoit de l'être par ſes ſervices & ſa naiſſance. Il commanda en 1535, l'armée contre le Duc de Savoie, dont il conquit très-rapidement plus de la moitié des Etats; la conquête du reſte étoit aiſée lorſqu'il reſta tout-à-coup dans l'inaction. François I déſapprouva ſes raiſons & parut très-chagrin de ſa conduite; ſes envieux ne manquèrent pas de profiter de ce commencement de diſgrace pour donner des mémoires contre lui; ils l'accusèrent de concuſſions dans ſon Gouvernement de Bourgogne & dans ſa charge d'Amiral. François I lui en parla; ſes réponſes, dit-on, furent très-arrogantes; & quelques jours après, pour

marquer qu'il ne craignoit point la recherche de ſes actions & toutes les atteintes qu'on tâcheroit de donner à ſa réputation, il parut dans un tournoi avec une nouvelle deviſe : c'étoit un ballon en l'air & ces mots, *concuſſus* (1) *ſurgo*. François I fut d'autant plus indigné de cette bravade, qu'il ne le croyoit pas innocent ; il l'envoya priſonnier au château de Vincennes, & chargea Poyet de lui faire faire ſon procès. Ce Chancelier choiſit vingt-quatre Commiſſaires, ſe mit à leur tête, & ſe comporta, dans toute cette affaire, en homme dévoué à la faveur, & très-prodigue de zèle contre les Accuſés, quand il croyoit avoir pénétré les intentions de la Cour. Il vouloit un Arrêt de mort ; il trouva des Juges plus ſcrupuleux qu'il ne les avoit préſumés, & ne put obtenir qu'un Jugement qui condamnoit Brion, pour quelques exactions & un droit ſur la pêche qu'il s'étoit illégitimement attribué, à être dégradé de ſes charges & emplois, & à payer une amende de quinze cens cinquante mille livres tournois.

Ce ne fut qu'au bout de près d'un an, que la Ducheſſe d'Etampes, qui ſe ſouvenoit toujours

(1) Je crois qu'on peut les traduire ; *plus on me frappe, plus je m'élève.*

de l'avoir aimé, ſe flatta d'avoir trouvé le moment favorable pour parler en ſa faveur. François I s'attendrit ſur le ſort d'un ancien Officier de ſa Couronne, & qui, après tout, lui avoit rendu de très-grands ſervices ; il ordonna au Parlement de Paris de revoir le procès ; & Brion fut renvoyé abſous ; il ne ſurvécut pas long-tems à cet Arrêt. Une ame courageuſe ſe débat contre l'opprobre où elle ſe voit tombée ; ſi elle en ſort, la joie lui eſt devenue trop étrangère ; ſa fierté même l'entretient dans le dégoût de la vie ; elle reſte livrée au morne déſir de ſortir d'un monde où elle a été ſi outragée. Il mourut dans ſon hôtel, rue du Roi de Sicile, le premier Juin 1543, & fut inhumé aux Céleſtins ; on y voit ſa ſtatue en marbre blanc, à demi-couché ſur un tombeau de marbre noir.

V.

GILLES DE SOUVRÉ, *Marquis de Courtanvaux, Gouverneur de Touraine, Gouverneur de Louis XIII, Maréchal de France, fils de Jean de Souvré, Seigneur de Courtanvaux, & de Françoiſe Martel.*

La probité, la candeur, le déſintéreſſement, l'amour pour la patrie, toutes les vertus morales, il les poſſédoit ; auſſi fut-il toujours généralement

eſtimé. Henri III diſoit que s'il n'étoit pas Roi, il voudroit être Souvré.

La Ligue, en 1589, lui fit les offres les plus avantageuſes; & le Duc de Mayenne, dit M. de Thou, y ajouta qu'on lui compteroit cent mille écus d'or à l'inſtant qu'il ſigneroit le traité : ſa réponſe fut que ce ſeroit acheter bien cher un traître.

Grillon lui reprochoit, qu'après avoir toujours parlé aſſez librement à Henri III, il paroiſſoit, depuis quelque tems, le flatter & lui complaire en tout : *Hélas*, répondit-il, *c'eſt que depuis quelque tems il eſt malheureux, & que chacun l'abandonne.*

En 1591, une femme qu'il aimoit & un ami en qui il avoit beaucoup de confiance, lui dirent que Henri IV ſe défiant de lui & le ſoupçonnant de vouloir entrer dans le tiers parti, penſoit à lui ôter ſon Gouvernement, & qu'on leur avoit offert de leur en donner des preuves : *il ſeroit inutile de me les montrer*, répondit-il; *je le ſers, parce qu'il eſt mon Roi; & comme ſon injuſtice ne le feroit pas ceſſer de l'être, je ne me déclarerois pas contre lui, après même en avoir éprouvé le traitement dont vous me croyez menacé.*

Henri IV crut ne pouvoir prévenir plus favorablement les esprits sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'en le lui donnant pour Gouverneur; il fut fait Maréchal de France en 1613, & mourut en 1620, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

V I.

FRANÇOIS D'O, *Seigneur de Frêne & de Maillebois, Maître de la Garderobe de Henri III, premier Gentilhomme de sa Chambre, Surintendant des Finances, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, fils de Jean d'O, Capitaine de la Garde Ecossoise du Roi, & d'Héleine d'Illiers.*

Homme de qualité, ayant montré du courage dans des occasions, très-débauché, mais aimable, à peine fut-il à la tête des Finances, qu'il devint sauvage, farouche, aussi odieux par son orgueil que par sa dureté; d'ailleurs sans ressources dans l'esprit, sans capacité pour la place qu'il occupoit. Il n'étoit pas difficile de mettre des impôts, & de trouver des Traitans; c'étoient chaque année de nouvelles taxes, très onéreuses au Peuple, & qui ne rapportoient presque rien au Roi. Quand on parloit de miseres & de misérables: *N'en faut-il pas*, disoit-il? *ils sont aussi nécessaires dans la vie, que les ombres dans un tableau.* Il ne donnoit

preſque jamais d'audiences, ſous le prétexte qu'elles lui auroient emporté du tems; & on le voyoit à toutes les fêtes, à tous les ſpectacles, comme le Courtiſan le plus déſœuvré. Il ſe piquoit de volupté, & ſe croyoit voluptueux, parce qu'il mangeoit dans de l'or, & que les ſcenes de ſes débauches ſe paſſoient ſous des lambris dorés. Il ne regardoit pas ſes Cuiſiniers comme des Domeſtiques, mais comme des gens à talent. Cet homme ſi faſtueux, plus ſplendide dans ſes équipages, ſes meubles & ſa table que le Roi même, n'étoit pas encore abandonné des Médecins, dit Sulli, que ſes Parens & ſes Domeſtiques, qu'il avoit cependant toujours affectionnés, le dépouillèrent au point, que long-tems avant ſon dernier ſoupir, il n'y avoit plus un ſeul meuble dans ſa chambre; il ne lui reſtoit que le lit où il expira : il en avoit fait expirer tant d'autres, encore plus dénués !

VII.

CLAUDE DE LA CHASTRE, *Baron de Maiſonfort, Gouverneur de Berri, Maréchal de France, fils de Claude de la Châtre, & de Claudine Robertet.*

Sancerre étoit un des boulevards des Huguenots; Charles IX vouloit abſolument leur ôter cette

place; la Châtre l'avoit aſſiégée en 1569, & avoit été obligé d'en lever le ſiege au bout de cinq ſemaines. Il l'aſſiégea ſur de nouveaux ordres, au mois de Janvier 1572; & fut encore ſi vigoureuſement repouſſé à l'aſſaut général qu'il y donna le 19 de Mars, qu'il prit le parti de convertir ce ſecond ſiege en blocus. Ces malheureux Aſſiégés que les prédications de leurs Miniſtres encourageoient dans une fanatique opiniâtreté, ne capitulèrent qu'au bout de dix-neuf mois, & qu'après avoir ſouffert toutes les extrémités de la plus affreuſe famine. Quelle horreur, quand on lit qu'un (1) pere & une mere ſalèrent le corps de leur fille, morte de faim, & s'en nourriſſoient!

La Châtre s'étoit attaché au Duc d'Alençon, & fut ſoupçonné de l'entretenir dans ſa haine contre ſon * frere. Après la mort de ce jeune Prince, il ſe dévoua aux Guiſes & à la Ligue.

Il aſſiégea en 1591, la petite Ville d'Aubigny. La veuve du Seigneur d'Aubigny, Catherine de

(1) Pendant le ſiége Paris, en 1590, on vit de pareilles horreurs parmi les Catholiques. On fit de la bouillie avec des oſſemens de morts moulus. *Journal de Henri IV, Tome I, pag. 58.*

* Henri III.

Balzac,

Balzac, auſſi courageuſe que belle, ſe préſenta ſur la breche une pique à la main ; & la garniſon, quoique peu nombreuſe, animée par ſon exemple, ſe défendit avec tant de courage, que la Châtre fut contraint d'abandonner une entrepriſe à laquelle un fol amour, diſoit-on, avoit eu beaucoup de part.

Il refuſa de reconnoître Henri IV juſqu'en 1594, & ne ſe ſoumit, avec les Villes de Bourges, d'Orléans & autres où il commandoit au nom de la Ligue, qu'après avoir obtenu qu'il conſerveroit le Gouvernement de Berri & de l'Orléanois, & qu'il ſeroit gratifié d'une ſomme de neuf cent mille livres, & confirmé dans la dignité de Maréchal de France : il étoit un des quatre que le Duc de Mayenne avoit faits, & de qui l'on avoit dit, *que c'étoient des bâtards qu'il faiſoit, & qui ſe feroient tôt ou tard légitimer en l'abandonnant.*

En 1610, le Maréchal de la Châtre eut le commandement de l'armée que la Reine Régente, Marie de Médicis, envoya au ſiege de Julliers ; il n'eut pas à y faire de grands exploits. Il mourut le 18 Décembre 1614, âgé de ſoixante-dix-huit ans. Il étoit très-brave, mais un très-médiocre Général. Les la Châtre ſe diſoient iſſus de Ebbes, Prince

de Déols en Berri, qui vivoit dans le dixieme ſiecle.

VIII.

GIRAUD DE MAULÉON, *Seigneur de Gourdan, Capitaine de cinquante Homme d'armes, Gouverneur de Calais, fils d'*Eſpagnolet *de Mauléon, Seigneur de Gourdan, & de Jeanne Saman.*

Calais étoit reſté aux Anglois depuis l'année 1347 qu'Edouard III s'en étoit rendu maître après un ſiege de près d'un an. François de Lorraine, Duc de Guiſe, reprît cette place en ſept jours, au mois de Janvier 1558. Parmi ceux dont la valeur avoit le plus contribué à la reprendre, le Vicomte de Gourdan, qui d'ailleurs avoit eu une jambe emportée d'un coup de canon à la dernière attaque, mérita qu'on le regardât comme un des plus dignes d'être chargé de la garder; il en fut nommé Gouverneur.

En 1588, une grande galéaſſe de la flotte Eſpagnole, qu'on ſurnommoit l'*Invincible*, échoua ſur des bas-fonds près de cette ville : trois cens Forçats, Turcs & Maures, profitant du déſordre, s'y ſauvèrent; le Capitaine Eſpagnol les réclama; le Vicomte de Gourdan répondit que le Roi à qui il alloit les envoyer, décideroit ſi l'on devoit les lui

remettre. Ces malheureux arriverent à la Cour; l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſoutenoit que ſon Maître n'étant point en guerre avec la France, on ne pouvoit pas refuſer de les lui rendre. Henri III aſſembla ſon Conſeil. Le Duc de Nevers & les Maréchaux de Biron & d'Aumont dirent que dès qu'on touchoit la terre de France, on étoit libre comme ceux qui l'habitoient; qu'on n'y connoiſſoit point d'eſclaves; que ſi l'on y voyoit des Forçats, c'étoient des malfaiteurs; que ces Turcs & ces Maures ne l'étoient pas; mais des priſonniers de guerre; qu'on ne les avoit point ſollicités à venir dans le Royaume; & qu'enfin le Roi n'avoit pas le droit de les arrêter & de les priver d'un bien que le haſard leur avoit fait recouvrer. Cet avis l'emporta ſur celui du Cardinal de Guiſe & de l'Archevêque de Lyon; ils avoient appuyé la prétention de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour faire leur cour à ſon Maître qui protégoit la Ligue.

IX.

JACQUES DE LOUBENS, *Seigneur de Loubens & de Verdalle, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Philippe de Loubens, Seigneur de Coutras & de Verdalle, & d'Anne de Montaut.*

Henri III, dans la lettre où il lui annonce qu'il

l'a nommé pour être un des Chevaliers de ſon Ordre du S. Eſprit, parle de l'ancienneté de ſa nobleſſe, d'une action ſignalée qu'il avoit faite au ſiege de la Charité, & de deux ſervices importans qu'il venoit de lui rendre dans ſa Province. Mes recherches ſur cette action ſignalée & ſur ces deux ſervices importans, ont été inutiles, comme ſur tout le reſte de ce qu'il peut avoir fait. Son frere, Hugues de Loubens de Verdalle, étoit Grand-Maître de Malthe, & mourut en 1595, laiſſant plus de cent mille écus d'or qu'il avoit gagnés par les galeres qu'il envoyoit en mer, à ſon profit particulier. Les Chevaliers, après lui avoir reproché pluſieurs fois cette infraction aux Statuts de l'Ordre, réſolurent de ſe plaindre au Pape : *Votre pere*, dit-il à celui qu'il ſçut chargé de ces plaintes, *étoit un bon Gentilhomme de Toſcane, mais très-pauvre; on l'intéreſſa dans les fermes du grand Duc; il y gagna, en moins de dix ans, des ſommes bien plus conſidérables que celles qu'on me reproche, & que je n'ai acquiſes que par des priſes ſur les ennemis de notre Ordre & de la Religion.*

X.

LOUIS DE BERTON, *Seigneur de Crillon*,

Baron de S. Jean de Vaſſou, Meſtre-de-camp du Régiment des Gardes, fils de Gilles de Berton, Seigneur de Crillon, & de Philippote Grillet.

On a donné, depuis quelques années, tant de détails ſur ſon caractere & ſur ſa vie, que je ne pourrois rien dire ici qui ne fût déjà très-connu.

XI.

JEAN D'ANGENNES, *Seigneur de Poigni & du Boiſorcan, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques d'Angennes & d'Iſabelle Cottereau.*

J'ai parlé de lui & de ſes freres, dans les commencemens de cette Hiſtoire. Ils étoient trois Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit en même temps; ce qui ne devoit & ne doit pas être. Il fut employé à des négociations de la plus grande importance à Turin, à Vienne & chez quelques Princes d'Allemagne. *Je ne connois perſonne*, diſoit Henri IV, *qui voie plus clair dans une bataille & dans les affaires, que M. de Poigni.* Il aimoit les lettres & les beaux-arts, & avoit fait une collection de Livres rares & de Tableaux curieux dans ſon Château du Boiſorcan en Bretagne. Le Duc de Mercœur les fit brûler, *comme Chrétien*, diſoit-il. M. de Poigni

ne tarda pas à prendre ſa revanche, & fit en même temps imprimer un petit Livre qui avoit pour titre : *Exercices du Chrétien par M. de Mercœur.* On y voyoit ſon ingratitude envers Henri III, ſon Roi, ſon bienfaiteur & ſon beau-frere; l'aſſaſſinat * du Comte de Fontaine & de quelques autres ; la priſe de Blavet en Bretagne, &c.

Henri IV n'entendoit jamais parler de ces malheureuſes Bretonnes de Blavet, que les larmes ne lui vinſſent aux yeux. Voici ce que raconte Pierre Mathieu, Tome II, page 245 : *Le Duc de Mercœur aſſiégea Blavet par mer & par terre; il y trouva une forte réſiſtance ; les femmes, pour y combattre, mettoient à leurs pieds leurs enfans qu'elles avoient à la mamelle. Enfin la Ville fut forcée ; & tout ce qui étoit dedans paſſa au fil de l'épée : trente ou quarante jeunes filles ſe jettèrent dans un vaiſſeau du Havre, ſe fiant plus à la mer & aux vents qu'aux hommes ; mais ſe voyant pourſuivies & preſque priſes, elles ſe réſolurent de ſe noyer, & d'un conſentement unanime, ſe tenant par la main, ſe jettèrent dans la mer.*

Le Marquis de Poigni mourut en 1593.

* Satyre Ménippée, Tome II, pag. 48.

XII.

FRANÇOIS DE LA JUGIE-DU-PUY-DU-VAL, *Seigneur & Baron de Rieux en Languedoc, Gouverneur de Narbonne, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques de la Jugie, Baron de Rieux, & d'Antoinette d'Oraiſon.*

Il fut toujours bon Catholique; cependant les Moines tâchoient de le faire regarder comme fauteur des Hérétiques, parce qu'il n'avoit pas exécuté les ordres qu'il avoit reçus, de faire maſſacrer les Huguenots à Narbonne, & parce qu'il avoit la réputation, lorſqu'il avoit pris quelque Ville Calviniſte, d'y avoir toujours arrêté, autant qu'il avoit pu, la fureur du Soldat.

D'Aubigné rapporte, Tom. premier, pag. 100, que le frere du Baron de Mouvans fut maſſacré, avec quelques autres Huguenots, dans la petite Ville de Draguignan en Provence; qu'on lui arracha le cœur; qu'on le jetta à des chiens, & qu'on aſſomma ces chiens, *comme Hérétiques*, parce qu'ils ne le mangeoient pas.

La Jugie fut des premiers à reconnoître Henri IV, & fit les fonctions de Maréchal dans ſon armée au combat d'Arques & à l'attaque des Fauxbourgs de Paris; enſuite il retourna en Lan-

guedoc où il battit les Ligueurs en différentes rencontres.

XIII.

FRANÇOIS-LOUIS D'AGOUT-DE-MONTAUBAN ; *Comte de Sault, Seigneur de Veſc, de la Tour-d'Aigues, de Montlor, de Grimand, &c.*

Antoine d'Agout, Seigneur de Sault, ſe voyant ſans enfans, ſubſtitua, par ſon teſtament du 12 Août 1503, à ſes biens, noms & armes, Louis de Montauban, fils de ſa ſœur Louiſe d'Agout, & d'Antoine de Montauban, iſſu des anciens Barons de Montauban, Comtes de Die en Dauphiné. Ce Louis qui prit le nom de d'Agout-de-Sault & de Montauban, eut trois fils, François d'Agout-de-Sault & de Montauban, Jean d'Agout & Gilbert d'Agout. François & Jean embraſſèrent le Calviniſme, en devinrent les zélés défenſeurs, & furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1567. Gilbert mourut ſans avoir eu d'enfans. François, tué à la bataille de Saint-Denis, laiſſa de Jeanne de Veſc, ſa femme, une fille qui fut mariée à Hubert de Vins, & deux fils, François-Louis d'Agout & Jacques d'Agout; ils ne ſuivirent point la Religion de leur pere; Jacques d'Agout, Seigneur de Saint-André, ſe jetta même dans

le parti de la Ligue, mena des troupes au Duc de Mayenne, & fut tué au combat d'Arques en 1589. Son frere aîné, François-Louis d'Agout, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit à cette promotion de 1585, mourut avant la fin tragique des Guiſes ; ainſi l'on ne peut pas ſavoir de quel parti il auroit été ; il avoit épouſé Chreſtienne d'Aguerres, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui : ce fut une Héroïne ; ſon eſprit, ſon courage, & l'audace de ſes entrepriſes, l'ont rendue célebre dans l'Hiſtoire de la Ligue en Provence ; elle s'y forma un parti très-puiſſant, favoriſa l'invaſion du Duc de Savoie, ſe brouilla enſuite avec ce Prince, & lui fit perdre, en l'abandonnant, toutes les eſpérances dont il s'étoit flatté ; enfin elle reconnut Henri IV, & contribua beaucoup à l'importante réduction de Marſeille en 1596. Elle avoit eu de ſon ſecond mariage une fille, Jeanne d'Agour, qui fut mariée à François de la Baume, Comte de Monrevel, & deux fils, Louis d'Agout-de-Sault-de-Montauban, & Philippe d'Agout, Baron de Grimaud : ce Philippe d'Agout mourut ſans enfans en 1608 ; Louis, ſon aîné, mourut en 1609, & légua tous ſes biens à ſa mere, Chreſtienne d'Aguerres ; elle en uſa très-mal ; elle en priva preſque en-

tierement ſa fille, la Comteſſe de Monrevel, qui en étoit l'héritiere naturelle, & les ſubſtitua à ſon fils du premier lit, Charles de Blanchefort-Créqui, Prince de Poix, Comte de Canaples, depuis Duc de Leſdiguieres, Pair & Maréchal de France.

XIV.

GUILLAUME DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Lieutenant-Général pour le Roi en Bourgogne, fils de Gaſpard de Saulx, Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, & de Françoiſe de la Baume.*

Nous avons ſes Mémoires; on y voit que ſon affection à la gloire & à la ſplendeur de la Monarchie aidoit encore à le rendre inébranlable dans ſa fidélité & ſon zèle à ſoutenir les droits de Henri IV. Dans de petits Etats qu'il avoit raſſemblés dans la Ville de Seurre, que veulent les Guiſes, dit-il? Peuvent-ils eſpérer qu'un Luxembourg, les Rohans, les Montmorencis & tant d'autres, voudront les reconnoître pour leurs maîtres? Offriront-ils de partager les débris du Trône? Alors que deviendroit la France? Ce Royaume ſi beau, ſi puiſſant ſeroit donc diviſé, comme l'Italie, en petites Souverainetés? Ce ne ſeroit pas même l'ancien gouvernement féodal; chacun de ces petits Souverains s'attribueroit l'in-

dépendance ; & la Nobleſſe Françoiſe ne ſeroit plus celle d'un grand Roi, mais de quelques petits Princes à peine connus dans l'Europe.

Avec autant de valeur & peut-être de talens pour la guerre, ſon caractère étoit auſſi doux, auſſi humain que celui de ſon pere avoit été fougueux, féroce & ſanguinaire. Il ſe diſtingua, dès ſa premiere campagne, au combat de Dormans en 1575. Il fut bleſſé, en montant à l'aſſaut, au ſiége d'Iſſoire en 1577. Henri III, en 1589, le nomma Commandant en chef en Bourgogne : c'étoit preſque un vain titre, toutes les principales Villes de cette Province s'étant déclarées pour la Ligue. Cependant, au moyen de trois ou quatre qui étoient reſtées fidelles, il tint toujours la campagne, battit, en deux ou trois rencontres, le Vicomte de Tavanes, ſon frère, zélé Ligueur, & parvint à affoiblir peu-à-peu le parti du Duc de Mayenne.

Dans ſes Mémoires, parmi différens traits pour faire connoître à quel point ſon père étoit capable de braver toutes ſortes de dangers, il eſt étonnant qu'il en rapporte un auſſi odieux que celui-ci : *Catherine de Médicis*, dit-il, *ſe plaignant devant mon père de l'attachement de ſon mari pour la Ducheſſe de Valentinois, il lui offrit d'aller à l'inſtant couper le nez de cette Favorite.* Cette offre ſera tou-

jours regardée avec horreur, & ne pouvoit partir que d'une ame auſſi féroce, que baſſement cruelle.

XV.

MERRI DE BARBESIERES, *Seigneur de Chemeraut & de Bois-le-Vicomte, Grand-Maître des Logis de la Maiſon du Roi.*

On dit qu'il fut aimé; & aſſez long-tems, de Catherine de Médicis. Il eſt remarquable qu'elle n'ait jamais rien fait pour aucun de ſes Amans. L'élévation de Chemeraut à quelque dignité, n'auroit point ſurpris; c'étoit un homme de qualité qui avoit bien ſervi à la guerre & dans les négociations dont on l'avoit chargé; d'ailleurs on ſçavoit qu'une aventure ſinguliere l'avoit rendu agréable à Charles IX. On raconte que ce Prince, tout jeune encore, chaſſoit dans la forêt de Lions en Normandie; que tout-à-coup il apparut, à dix pas devant lui, un ſpectre de feu, haut de ſix ou ſept pieds; qu'il mit l'épée à la main, courut ſur ce fantôme qui s'évanouit, & qui n'étoit apparemment qu'une exhalaiſon de la terre, à qui le haſard avoit donné une forme humaine, comme il la donne à des nuages; tous les chaſſeurs effrayés s'étoient enfuis, excepté Chemeraut.

Il fut bleſſé au ſiége de la Rochelle en 1573;

& je vois qu'à ce ſiége, le Duc de Nevers, le Duc de Mayenne, Biron père, Beauvilliers-Saint-Aignan, Robert de la Marck, la Grange-Montigni, Bétenger du Gaſt, Crillon, Châteauvieux, Bellegarde, Puygaillard, Buſſi d'Amboiſe, la Motte, Ragni, d'Auxi, le Comte de Rais, Chavigni, Stroſſi, y furent auſſi bleſſés, & que le Duc d'Aumale, Serillac, S. Sulpice, Clermont-Tallard, Goas, Coſſeins, y furent tués. Il ſembleroit d'abord que les ſiéges, dans ce tems-là, étoient auſſi meurtriers pour les gens de la Cour, ou élevés en grades, que pour les ſimples Officiers; mais il faut conſidérer qu'aujourd'hui, pour épargner les hommes, on attaque les places avec une artillerie ſi formidable, que leurs principales fortifications étant bientôt détruites, elles ne peuvent guère attendre l'aſſaut & tarder à capituler.

XVI.

François Duplessis, *Seigneur de Richelieu, Grand-Prévôt de France, Conſeiller d'État, fils de Louis Dupleſſis, Seigneur de Richelieu, & de Françoiſe de Rochechouart.*

Son oncle, François Dupleſſis-Richelieu, Meſtre-de-camp des Bandes Françoiſes, fut bleſſé à la repriſe du Havre ſur les Anglois en 1563; *il s'y*

étoit ſi vaillamment comporté, dit Caſtelneau dans ſes Mémoires, Tome I, p. 162, *que le Gouvernement de cette importante Place lui étoit deſtiné : il mourut de ſes bleſſures.* Son neveu s'acquit l'eſtime & l'affection du Duc d'Anjou aux batailles de Jarnac & de Moncontour. Ce Prince, au ſiége de la Rochelle en 1573, le voyant revenir de l'aſſaut au baſtion de l'Evangile, lui dit : *Mon cher Richelieu, vous donniez bon exemple ; mais il y a bien des mal-intentionnés dans cette armée.* Ayant été élu Roi de Pologne, il l'emmena avec lui, &, de retour en France, lui donna la charge de Grand-Prévôt de l'Hôtel. Richelieu fut des premiers à reconnoître Henri IV ; & dans le récit du combat d'Arques, Journal de Henri IV, Tome IV, p. 302 (1), il eſt dit *que l'âge ancien de M. de Richelieu n'empêcha pas qu'il ne revînt, l'épée toute ſanglante, de cette rude mêlée.* Il combattit encore à la bataille d'Ivri, tomba malade au ſié-

(1) C'eſt une relation de ce combat par un Médecin ordinaire de Henri IV ; il étoit alors de ſervice, & au Camp. Il n'étoit pas poſſible que M. de Richelieu, Grand-Prévôt de l'Hôtel, & dont il dit, *l'âge ancien*, ne lui fût connu ; cependant le Pere Anſelme prétend que M. de Richelieu n'avoit que quarante-deux ans quand il mourut.

ge de Paris, & mourut dans le Village de Gonneſſe, le 10 Juillet 1590. Il laiſſa trois fils & deux filles. L'aîné, Henri Dupleſſis-Richelieu, Maréchal-de-Camp, fut tué en duel par le Marquis de Themines en 1619, & ne laiſſa point d'enfans. Le ſecond, Alphonſe-Louis, fut Archevêque de Lyon, Cardinal & Grand-Aumônier de France. Le troiſiéme, Armand, fut le Grand Cardinal de Richelieu. L'aînée des deux filles, Françoiſe Dupleſſis-Richelieu, fut mariée en premières nôces à Jean de Beauveau, & en ſecondes noces, à René de Vignerot, Seigneur du Pontcourlay & de Glené. La cadette, Nicole Dupleſſis-Richelieu, épouſa Urbain de Maillé-Brezé, Maréchal de France. M. du Pontcourlay, dit le Duc d'Angoulême dans ſes Mémoires, eut ſon cheval tué ſous lui de cinq coups de lances au combat d'Arques; & ſon frere utérin, la Roche-Jacquelin, y fut bleſſé.

XVII.

GABRIEL-NOMPAR DE CAUMONT, *Comte de Lauzun, Vicomte de Montbahus, Baron de Puy-Guillem, de Vertueil & de la Crouillie, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'État,*

fils de François Nompar de Caumont, & de Charlotte de la Roche-Andri.

Son père & lui rendirent des ſervices eſſentiels à Jeanne d'Albret; il y a des Lettres de cette Princeſſe, où elle leur marque beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance.

XVIII.

HECTOR DE PARDAILLAN, *Seigneur de Monteſpan & de Gondrin, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'État, fils d'Antoine de Pardaillan, Seigneur de Gondrin, & de Paule d'Eſpagne, Dame de Monteſpan.*

Il mourut en 1611, âgé de quatre-vingts ans. Quelques mois avant ſa mort, voyant que la Régente, Marie de Médicis, envoyoit des troupes au ſiége de Julliers, il vouloit y aller pour pouvoir dire qu'il avoit porté les armes ſous ſept Rois, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII. On dit qu'il ne fut jamais bleſſé qu'une fois, en 1587, au combat qu'on appelle en Gaſcogne *des trois freres:* c'étoient trois fils de Gaſton de Foix, Marquis de Tran, auſſi aimables par l'eſprit que par la figure. Ils avoient raſſemblé ſept à huit cens hommes

mes pour ſecourir une petite Ville Calviniſte que Pardaillan aſſiégeoit ; ils forment leur attaque : le ſecond & le plus jeune, s'abandonnant trop à leur courage, ſont enveloppés ; l'aîné court, bleſſe, renverſe Pardaillan, ſe fait jour, voit ſes deux freres expirans, & lui-même, percé de coups, tombe, expire à côté d'eux. Ils étoient proches parens de Henri IV. Cayet prétend qu'ils étoient cinq freres, & que tous les cinq furent tués dans ce combat.

XIX.

Louis de Champagne, *Comte de la Suze, Baron de Brouaſſin & de la Chapelle-Rainſoin, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'État, fils aîné de Nicolas de Champagne, Comte de la Suze, & de Françoiſe de Laval.*

On diſoit de Madame de la Suze, dont nous avons des Élégies, que pour ne ſe pas trouver dans l'autre monde avec ſon mari, elle ne vouloit point être de la même Religion ; on auroit pu dire auſſi que pendant plus de cent ans, dans cette illuſtre maiſon, le fils ne vouloit point ſe trouver dans l'autre monde avec ſon père. Nicolas de la Suze, né d'un père très-Catholique, ſe fit Calviniſte, & fut tué à la bataille de Saint-Denis en 1567 ; ſon

fils, Louis de la Suze, se fit Catholique, fut tué à la bataille de Coutras en 1587, & ses fils se firent Calviniſtes.

XX.

René de Bouillé, *Comte de Créance, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'Etat, Gouverneur de Carlat & de Périgueux, fils de René de Bouillé, & de Jacqueline d'Eſtouteville, Comteſſe de Créance.*

Dragues Comnene, qui se disoit issu des Empereurs d'Orient, commandoit dans la Ferté-Bernard au nom de la Ligue. Bouillé n'avoit pas donné dans une embuscade qu'il lui avoit dressée, & l'avoit au contraire obligé de rentrer bien vîte dans cette Ville avec perte de la moitié de sa troupe. Henri IV, en réponse à une lettre où le Prince de Conti lui parloit de cette action, lui disoit: *Le Manceau a donc été plus fin que le Grec; je l'ai toujours connu pour auſſi aviſé que valeureux; je ſuis bien aiſe que vous l'aimiez & que vous le reteniez avec vous; il peut bien conſeiller & bien agir.* Bouillé étoit un des plus considérables parmi la Noblesse du Maine; les d'Angennes & lui, après bien de petits combats & des prises & reprises de villes, chassèrent entièrement Guy de Lans-

ſac de cette Province, malgré tous les renforts que lui envoyoit le Duc de Mercœur.

XXI.

Louis du Bois, *Seigneur des Arpentis, Maître de la Garderobe du Roi, Gouverneur de Touraine, fils de Louis du Bois, Seigneur des Arpentis, & de Louiſe de Surgeres.*

M. de Sulli en parle avec beaucoup d'eſtime. Il étoit véritablement affectionné au bien de l'État, & à la gloire de ſon Maître. Quelque tems avant ſa mort, il s'étoit preſque banni de la Cour, voyant que ſes conſeils étoient inutiles. On raconte que par une galanterie aſſez ſinguliere, un Moine qu'il admettoit ſouvent à ſa table, fit & lui préſenta ſon épitaphe; qu'il ſe portoit bien, & que trois jours après il mourut. Il n'eut que des filles de ſon mariage avec Claudine Robertet.

XXII.

Jean d'O, *Seigneur de Manou & de Courteilles, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roi, fils de Jean d'O & d'Heleine d'Illiers.*

J'ai parlé, ci-deſſus, de ſon frere aîné.

C'étoient des Gentilshommes d'ancienne nobleſſe en Normandie. S'ils avoient marqué de

l'ardeur pour ſe faire quelque réputation à la guerre, elle parut bien ralentie depuis qu'ils eurent goûté de l'opulence que pouvoit leur procurer la place de Surintendant des Finances. Ils ne manquerent jamais de courage dans (1) un combat; mais ils n'en avoient plus contre les fatigues du métier. Plongés l'un & l'autre dans toutes ſortes de débauches, ne les cachant point, affichant même la corruption de leurs mœurs, il étoit ſingulier de les voir catéchiſer ſans ceſſe Henri IV, & ſe mettre à la tête de ceux qui ſe faiſoient le plus de ſcrupule de ſervir un Roi Huguenot. Au ſiége de Rouen en 1591, après un combat très-vif, on avoit enterré indiſtinctement les morts, Catholiques & Huguenots, du parti de ce Prince. Meſſieurs d'O en furent très-ſcandaliſés, & vouloient qu'on exhumât les corps des Huguenots pour qu'ils ne fuſſent pas mêlés avec ceux des Catholiques. Cependant, dès le ſoir même, diſoit le Maréchal de Biron, ſi l'occaſion s'en étoit préſentée, ils auroient couché avec une Huguenote, une Juive, une Muſulmane, pour peu qu'elle eût été jolie. Le Surintendant acheta l'Hôtel de Château-Vilain, en partie à cauſe d'une galerie *où l'on*

(1) Le Surintendant fut bleſſé à la bataille d'Ivri.

voyoit, dit Brantôme, *des peintures ſi laſcives, qu'une grande Dame, entre pluſieurs autres qui étoient allées les voir, ne put qu'à peine attendre à être ſortie, pour ſe livrer au plaiſir dont elle venoit de voir l'enchantement ſi bien peint.* L'Hôtel d'O eſt aujourd'hui le Monaſtère des Religieuſes Hoſpitalieres de Saint Anaſtaſe & Saint Gervais, vieille rue du Temple. Ce Surintendant ne laiſſa point d'enfans de ſon mariage avec Charlotte-Catherine de Villequier; & ſon frere, Manou, qui avoit épouſé Charlotte de Clermont-Tallard, n'eut qu'une fille.

XXIII.

HENRI DE SILLI, *Comte de la Roche-Guyon, Damoiſeau de Commerci, Baron d'Aquigni & de Crevecœur, Capitaine de cent Hommes-d'armes, Conſeiller d'Etat, fils aîné de Louis de Silli, Comte de la Roche-Guyon, & d'Anne de Laval.*

Il étoit né le même mois & la même année que Henri III; il combattit à ſes côtés aux batailles de Jarnac & de Moncontour: ils n'avoient tous les deux que dix-ſept ans.

Henri III, à ſon ſacre, lorſqu'on lui mit, ſuivant l'uſage, la couronne de Charlemagne, s'écria qu'elle le bleſſoit; & même elle penſa lui tomber deux fois de deſſus la tête. On oublia d'y chanter

le *Te Deum ;* & le lendemain, la Meſſe où il épouſa Louiſe de Vaudemont, ne put commencer qu'à ſix heures du ſoir, parce que toute la journée il s'étoit occupé, diſoit-on, de ſon ajuſtement, de celui de ſa femme, du choix & de l'aſſortiment de leurs pierreries. Les mal-intentionnés avoient eu grand ſoin de répandre parmi le peuple & d'y rappeller ſouvent ces trois circonſtances : la Meſſe, diſoient-ils, célébrée à une heure indue, indiquoit qu'il ne régneroit aucun ordre dans ſa conduite & ſes actions : l'oubli du *Te Deum* & la couronne qui avoit penſé lui tomber deux fois de deſſus la tête, préſageoient qu'une grande partie de la Nation ſeroit mécontente, ſe révolteroit & ne le reconnoîtroit plus pour ſon Roi. On prétend que Henri III reprocha, avec beaucoup d'aigreur, au Comte de la Rocheguyon, de recevoir aſſez ſouvent à ſa table un Moine, qui dans deux ſermons avoit beaucoup appuyé ſur ces prétendus pronoſtics. On ajoute que la Rocheguyon avoit toujours eu pour ce Prince l'affection la plus tendre, & qu'il fut ſi ſenſible à ce reproche, qu'il en tomba malade & en mourut. J'ai dit, dans quelque endroit de ce Volume, que Henri IV devint ſi amoureux de ſa veuve, qu'il lui propoſa de l'épouſer.

XXIV.

ANTOINE DE BAUFREMONT dit DE VIENNE, *Marquis d'Arc en Barrois, Seigneur de Liſtenois, fils de Claude de Baufremont, Seigneur de Scey, & d'Antoinette de Vienne.*

Une femme qui ne l'aimoit pas, dit en apprenant ſa mort, qu'il avoit été brave & honnête homme, mais ſans être véritablement attaché à l'honneur & à la probité, & ſeulement par orgueil, & parce qu'ayant ſans ceſſe la tête pleine de ſes ayeux, il croyoit toujours les voir le regarder. Si l'on décompoſoit ainſi toutes les vertus, il ſeroit difficile d'en trouver de bien pures.

XXV.

JEAN DU CHATELET, *Seigneur de Thons, Souverain de Vauvillars, Marquis de Trichâteau, Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Langres, fils de Hugues du Châtelet, & de Guillemette d'Amoncourt ſa troiſieme femme.*

A la journée de Landreci en 1543, il ſe fit ſi bien remarquer, que François I, dès que l'action fut finie, le fit appeller & lui donna l'accolade de Chevalerie. Au ſiege de Thionville en 1558, François de Guiſe parloit de lui avec affection au

ſujet de l'attaque d'une tour dont il l'avoit chargé : *Il prétend être de votre maiſon*, dit quelqu'un ; *S'il n'en étoit pas*, répondit François de Guiſe, *nous aurions à ſouhaiter qu'il en fût.* Il eſt bien prouvé qu'il en étoit. Il mourut en 1590.

XXVI.

FRANÇOIS D'ESCOUBLEAU, *Seigneur de Sourdis, de Jouy, de Launay & de Mondoubleau, Marquis d'Alluye, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Chartres, fils de Jean d'Eſcoubleau, Maître de la Garderobe du Roi, & d'Antoinette de Brives.*

Sa femme, Iſabelle Babou de la Bourdeſieres, étoit tante & fort aimée de Gabrielle d'Eſtrées. Elle ne pouvoit pas manquer d'être en grande faveur auprès de Henri IV, & d'en obtenir bien des graces. L'envie & la haine s'attachent toujours à la faveur, & font débiter bien des calomnies. Je penſe donc qu'on peut plus que douter des traits honteux qu'on attribue à ce Marquis de Sourdis dans la plûpart des Mémoires de ce tems-là; il n'y a que ſon avarice qui me paroît bien prouvée. Il avoit une Maîtreſſe, fille de condition, mais très-pauvre; à peine lui donnoit-il le néceſſaire ; ſa femme à qui on la montra, lui envoya du linge,

des habits, des meubles, & une bourſe pleine d'or.

XXVII.

CHARLES D'ONGNIES, *Comte de Chaulnes, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils de Louis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, & d'Antoinette de la Raſſe, Dame de la Hargerie.*

Sa famille étoit originaire de Flandres. Par la mort de ſon frere, François d'Ongnies, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567, ſans avoir été marié, il devint l'aîné & le ſeul de ſa branche établie en France. Il épouſa Anne Juvenel-des-Urſins dont il eut un fils, Louis d'Ongnies, & deux filles, Madeleine & Louiſe d'Ongnies. Ce Louis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, marié avec Anne d'Humieres, croyant qu'elle ne lui étoit pas fidelle, la précipita & la noya dans les foſſés de ſon Château. Sa ſœur, Madeleine d'Ongnies, trouva un époux auſſi barbare dans Charles d'Humieres; elle ſe promenoit dans ſon parc; trois hommes maſqués la ſaiſirent & l'étranglèrent avec ſes cheveux. Louiſe d'Ongnies devenue l'héritiere de ſa maiſon par la mort de ſon frere & de ſa ſœur qui n'avoient point eu d'enfans, en porta tous les biens dans la maiſon d'Ailli par ſon mariage avec

Emmanuel Philibert d'Ailli, Seigneur de Pecquigny, Vidame d'Amiens; ils eurent trois fils, morts jeunes, & une fille, Charlotte d'Ailli, qui en hérita, & qui épouſa en 1619, Honoré d'Albert, depuis Duc de Chaulnes, Pair & Maréchal de France, frere puîné du Connétable de Luines.

On lit dans le Journal de Henri IV, tom. 4, p. 374, que *ce Prince aſſiégeant Paris, & ſe promenant, , le 27 Juillet 1590, dans les allées du jardin des Thuileries, le Comte de Chaulnes vint lui dire que le Duc de Mayenne s'avançoit pour lui faire lever le ſiege.* Le palais & le jardin des Thuileries n'étoient point encore dans Paris. Les murs de la Ville, de ce côté de la riviere, commençoient à la porte Neuve au bord de l'eau, traverſoient la place dite depuis du Carouſel, & alloient aboutir à la porte Saint-Honoré qui étoit alors ſituée où eſt aujourd'hui la boucherie des Quinze-Vingt. Le Pont Neuf n'étoit que commencé; & le Pont Royal ne le fut que ſous le regne de Louis XIV. La Porte Neuve, comme je viens de le dire, étoit au bord de la riviere, à-peu-près où eſt aujourd'hui le guichet le plus proche des Thuileries, dont la galerie ne fut commencée que ſous Henri IV, & ne fut achevée que ſous Louis XIII.

XXVIII.

DAVID BOUCHARD, *Vicomte d'Aubeterre, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Périgord, Conſeiller d'Etat, fils de François Bouchard, Vicomte d'Aubeterre, & de Gabrielle de Laurenſane.*

Ayant quelque différent & querelle, dit Brantôme, *avec d'Aubeterre, qui avoit épouſé ma niece, le Duc de Mayenne le ſoutint contre moi; depuis*, ajoute-t-il, *il en fut mal payé; d'Aubeterre qu'il avoit aſſocié dans la Ligue, le quitta au bout de ſix mois, & ſe moqua de lui.*

Si le Vicome d'Aubeterre parut Ligueur, c'étoit dans le tems que Henri III lui-même étoit obligé de le paroître; il avoit été élevé auprès de Henri IV qui n'étoit encore que Prince de Navarre; il ne ceſſa jamais de lui être attaché, & lui rendit de grands ſervices. *Cayet, Chronique Noven. Tom. I, page 25.* Il mourut à Aubeterre, le 10 Août 1593, d'une bleſſure qu'il avoit reçue au ſiege de l'Iſle, petite Ville en Périgord; il n'eut de ſon mariage avec Renée de Bourdeilles, qu'une fille, Hippolyte Bouchard, Vicomteſſe d'Aubeterre, qui épouſa le 12 Avril 1597, François d'Eſparbez-de-Luſſan, très-aimé de Henri IV; il fut Maréchal de France

en 1620 : ce fut lui qui ne vouloit point aller au ſiege de Montauban en 1621, & qui dit à Louis XIII, que le grand nombre des Chefs y nuiroit; ce qui arriva; il y avoit huit Maréchaux de France à ce ſiege qu'on fut obligé de lever.

NEUVIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1586.

CHEVALIERS.

I.

GEORGES, *Baron de Villequier, Vicomte de la Guerche, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils unique de Claude, Baron de Villequier, & de Renée d'Apelvoiſin.*

Voyez ce que j'ai dit de lui, dans divers endroits de cette Hiſtoire.

II.

JACQUES DE MOY, *Seigneur de Pierrecourt, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de*

Charles de Moy, Seigneur de la Mailleraye, & de Charlotte de Dreux, Dame de Pierrecourt.

De ſon mariage avec Françoiſe de Betheville, il laiſſa pluſieurs enfans, dont les petits-fils ne jouiſſent pas, je crois, d'une fortune proportionnée à leur naiſſance & aux ſervices de leurs ancêtres.

Moy la-Mailleraye & Vaudrai-Moy étoient deux branches de la même famille. C'étoit Claudine de Moy qui fut mariée à Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, frere utérin de la Reine Louiſe; elle étoit fille unique & héritiere de Charles de Moy, couſin de Jacques de Moy dont il eſt queſtion dans cet article, & de Jean de Moy dont j'ai parlé beaucoup plus haut.

III.

CHARLES DE VIVONNE, *Seigneur de la Châteigneraye, Sénéchal de Saintonge, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils de Charles de Vivonne, Seigneur de la Châteigneraye, & d'Iſabelle Chabot.*

Ennemi des Huguenots, il ne l'étoit pas moins des Ligueurs. Un de ſes fils, Jean de la Châteigneraye, qui s'étoit dévoué aux Guiſes & qui fut tué depuis à la bataille d'Ivri, étant allé le voir

quelque tems après les Barricades : *Miſérable*, lui dit-il, *tu as aidé à chaſſer ton Roi de ſa Capitale ; viens-tu chaſſer ton pere de chez lui ? Sors de ma préſence ; ſi tu parois jamais devant moi, je te poignarderai, fuſſes-tu entre tes deux hommes céleſtes.* Les émiſſaires des Guiſes ayant préparé la révolte le 12 Mai 1588, ce Jean de la Châteigneraye, Tromont & quelques autres Gentilshommes, s'étoient mis à la tête des Bourgeois dans la rue de la Huchette & au tour du petit Châtelet, & leur avoient fait commencer des barricades. Dinteville & Marivault, avec un détachement de Suiſſes, les ayant attaqués, les bourgeois s'enfuyoient : deux hommes *vêtus de blanc, la rondache au bras, le coutelas à la main, le ton & l'air menaçans*, les arrêtent, leur reprochent leur lâcheté, raniment leur premiere fureur, & les font retourner à la défenſe de leurs barricades ; le nombre des mutins augmente à chaque inſtant : les Gardes Françoiſes & les Suiſſes, à qui Henri III avoit ordonné d'agir doucement, de tâcher d'intimider & de ne verſer du ſang qu'à la derniere extrémité, ſe trouvent bientôt enfermés & à la merci des bourgeois dans les barricades qu'on pouſſe & qu'on avance de tous côtés. Henri III eſt obligé de ſortir de Paris, & ſe retire à Chartres. Le lende-

main le bruit courut, parmi la populace, que *deux hommes céleſtes* étoient venus au ſecours du pauvre peuple : *ces deux hommes céleſtes* avoient déjeûné, peut-être peu ſobrement, dans un petit cabaret de la rue de la Huchette.

IV.

JACQUES LE VENEUR, *Seigneur de Tillieres & du Carouges, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant-Général de la haute Normandie, Gouverneur du Vieux Palais de Rouen, fils de Tannegui le Veneur, dont j'ai parlé ailleurs, & de Madeleine de Pompadour.*

Les habitans de Rouen, après la mort des Guiſes, s'étant déclarés pour la prétendue ſainte Union, allèrent en foule au Vieux Palais, réſolus de le tuer; ſa fermeté les étonna; ils ſe contenterent de lui dire de ſortir à l'inſtant de la Ville. On lit dans le Journal de Henri IV, Tome IV, page 398, qu'il mena de bonnes troupes à ce Prince. Il aida à reprendre Corbeil en 1590, & y reçut trois bleſſures. Il mourut en 1596. C'eſt une tradition dans la famille des le Veneur, que ce ſurnom leur eſt reſté d'un de leurs ancêtres, grand Veneur de Normandie ſous le regne de Guillaume le Conquérant.

DIXIÈME PROMOTION

Faite dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris, le 31 Décembre 1587.

PRÉLATS.

FRANÇOIS DE FOIX-CANDALE, *Captal de Buch, Evêque d'Aire, fils de Gaſton de Foix, Captal de Buch, & de Marthe d'Aſtarac.*

Loin d'ambitionner les honneurs & les richeſſes que ſon illuſtre naiſſance ſembloit lui deſtiner, il ſe contenta toujours de ſon petit Evêché (1) d'Aire. La bienfaiſance naturelle de ſon ame lui inſpira un goût déterminé pour les ſciences qui lui ſembloient les plus utiles à la ſociété, ſur-tout pour les Mathématiques : *il y fit de grands progrès, de nouvelles découvertes, & perfectionna celles des Anciens*, dit M. de Thou.

Il avoit écrit contre l'inſolente Bulle où Sixte-Quint privoit le Roi de Navarre & le Prince de Condé de leurs droits à la Couronne : un jour le Nonce lui demanda s'il n'écriroit point auſſi con-

(1) Petite Ville en Gaſcogne.

tre la diſpenſe que Sa Sainteté alloit accorder au Cardinal de Bourbon pour ſe marier : *Elle ne m'étonnera pas*, répondit-il ; *j'ai dans mes papiers de famille, celle que Calixte III accorda à Jean V, Comte d'Armagnac, pour épouſer ſa propre ſœur.*

Il mourut au mois de Février 1594, dans ſon château de Cadillac ſur la Garonne.

Fin des Promotions ſous le Règne de Henri III.

REGNE DE HENRI IV.

PREMIÈRE PROMOTION

LE Pere Anſelme, toujours fautif, dit que cette promotion ſe fit dans l'Égliſe de Mantes ; ce fut dans celle de Darnetal, * près Rouen, le premier Janvier 1592 : le Maréchal de Biron, père, y préſida comme le plus ancien des Chevaliers qui s'y trouvèrent.

PRÉLAT.

RENAUD DE BEAUNE, *d'abord Evêque de Mende,*

* *Cayet, T. II, p. 16. Chr. Nov. L'Etoile, T. I, p. 201. Journal de Henri IV.*

transféré à l'Archevêché de Bourges, enſuite à celui de Sens, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, fils de Guillaume de Beaune, Vicomte de Tours, & de Bonne-Cottereau.

Inviolablement attaché aux véritables maximes de l'État & de la Religion, il fut des premiers & toujours des plus fermes à ſoutenir les droits de Henri IV à la Couronne. Il le détermina, par ſes conſeils & ſes inſtructions, à rentrer dans le ſein de l'Égliſe Catholique, reçut ſon abjuration, & lui donna l'abſolution, mépriſant également les promeſſes & les menaces de la Cour de Rome, pour qu'il ne la lui donnât pas. Ce fut encore par ſon conſeil, que Henri IV parut déterminé à établir un Patriarche dans le Royaume. La crainte qu'en eut le Pape, ne tarda pas à avoir ſon effet; il reconnut enfin ce Prince pour Roi de France, & pour bon Catholique; mais il conſerva toujours beaucoup de reſſentiment contre l'Archevêque de Bourges, & lui refuſa, pendant plus de ſix ans, les Bulles de ſa tranſlation à l'Archevêché de Sens.

Cet illuſtre Prélat, ſi diſgracié à Rome, & ſi chéri de tous les bons François, joignoit à une éloquence vive & naturelle, une profonde connoiſſance de nos Loix & anciennes Coutumes : il

avoit été Conſeiller au Parlement, Préſident aux Enquêtes, & Maître des Requêtes. Nous avons de lui pluſieurs harangues, & quelques Oraiſons funèbres, entr'autres celles de Marie Stuart & de Catherine de Médicis : dans cette dernière, il fit deſcendre la maiſon de Médicis d'un Capitaine Gaulois très-renommé dans l'armée de Brennus, & répondit plaiſamment à un de ſes amis qui le railloit ſur l'ancienneté de cette généalogie, qu'il le défioit d'en prouver la fauſſeté.

Il ſoupoit à ſix heures, ſe couchoit à huit : à peine avoit-il dormi quatre heures, que la faim le contraignoit de ſe lever pour manger ; enſuite il ſe repoſoit juſqu'à quatre heures du matin, remangeoit, & toujours très-amplement ; dînoit à onze heures, & faiſoit deux collations en attendant le ſouper : il n'oſoit ſe promener & faire de l'exercice, dans la crainte d'exciter ſon appétit ; & *ce qui étoit encore très-ſingulier*, dit M. de Thou, *c'eſt que cette prodigieuſe quantité d'alimens n'appéſantiſſoit point ſa tête, & que ſon eſprit étoit toujours également diſpoſé à l'étude & au travail.*

En 1594, aux cérémonies du ſacre & couronnement de Henri IV, qui ſe firent à Chartres, il avoit prétendu que c'étoit à lui qu'il appartenoit de les faire, venant d'être nommé à l'Archevêché

de Sens, dont l'Evêque de Chartres étoit (1) alors Suffragant. Sa prétention parut mal fondée ; & l'on décida en faveur de l'Evêque de Chartres, qui citoit un Décret du Pape Calixte, par lequel il eſt défendu à tous Primats, Métropolitains & Evêques, de faire les fonctions de leur dignité dans le Diocèſe d'un autre, ſans ſon approbation.

Charles le Chauve, en 876, obtint du Pape Jean VIII, en faveur d'Anſegiſe, Archevêque de Sens, *la Primatie des Gaules & de Germanie.* Les Evêques de France, aſſemblés à Pontyon, déſapprouvèrent cette élévation de l'Egliſe de Sens ; cependant les Archevêques de Sens jouirent de cette prérogative pendant près de deux cents ans, juſqu'en 1009, que Grégoire VII confirma à l'Archevêque de Lyon la Primatie ſur les quatre Provinces Lyonnoiſes, qui ſont, Lyon, Rouen (2). Tours & Sens. Le Cardinal Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon, voyant que les Archevêques

(1) Paris fut érigé en Archevêché en 1622 ; Chartres en eſt Suffragant depuis ce tems-là.

(2) Par Arrêt du Conſeil du 12 Mai 1702, les Archevêques de Rouen furent maintenus dans le droit & poſſeſſion où eſt de tems immémorial l'Egliſe de Rouen, de ne reconnoître Supérieur immédiat que le Pape.

de Sens reclamoient toujours contre cette conceſſion de Grégoire VII, porta la déciſion de ce procès au Parlement de Paris; l'Archevêque de Sens s'y laiſſa condamner par défaut. Malgré ce jugement, les Archevêques de Sens ont toujours continué de prendre le titre de *Primat des Gaules & de Germanie.* Renaud de Beaune, à l'aſſemblée du Clergé, en 1605, prétendit la préſéance ſur l'Archevêque de Lyon; il ne l'obtint pas. Il mourut en 1606, âgé de près de quatre-vingts ans, & fut enterré dans le chœur de la Cathédrale de Paris. Il étoit né en 1527, la même année, quelques-uns diſent le même jour, que ſon grand-père, Jacques de Semblançai, Surintendant des Finances, ſubit une condamnation & une mort auſſi injuſtes qu'ignominieuſes.

CHEVALIER.

CHARLES DE GONTAUT, *Baron de Biron, depuis Duc & Pair, Amiral & Maréchal de France, fils d'Armand de Gontaut, Baron de Biron, & de Jeanne d'Orneſan.*

Il fut décapité dans la cour de la Baſtille le 31 Juillet 1602, âgé d'environ quarante ans. On croyoit que la peine de mort ſeroit commuée en une priſon perpétuelle : il eſt certain que ſon père

& lui avoient rendu de grands ſervices à Henri IV. Il marqua, dans ſes derniers momens, beaucoup de foibleſſe : ce Biron, qu'on avoit vu tant de fois braver la mort au milieu des combats, s'abandonna aux cris, aux gémiſſemens, à tout le déſeſpoir d'une ame puſillanime ; il ne parla avec quelque dignité qu'en rendant le cordon de l'Ordre du S. Eſprit que le Chancelier lui redemanda, conformément aux Statuts, à l'égard des Chevaliers convaincus de crime : *Le voilà*, dit-il ; *j'avois reçu trente deux bleſſures, lorſqu'on me le donna.* Il fut enterré à Saint Paul : *Jamais ſépulture*, dit M. de Thou, *ne fut arroſée de plus d'eau bénite :* c'eſt-à-dire, qu'il étoit trop criminel pour qu'on y verſât des larmes, mais qu'on ſe ſouvenoit de ces tems où il avoit ſervi ſi glorieuſement l'État & ſon Roi ; de ces tems où nos Soldats juroient par le génie de Biron, comme ceux de l'ancienne Rome par le génie de leurs Empereurs. Aucun des Pairs ne voulut aſſiſter au jugement de ſon procès, quoique tous dûement convoqués, & quoique Henri IV leur eût ordonné de s'y trouver. On rapporte deux traits bien inepres, ou bien barbares du Chancelier Pomponne de Bellievre ; il arrive à la Baſtille, avec l'Arrêt qui condamnoit Biron, & en ordonnant de dreſſer

l'échaffaud, *Qu'on le faſſe dîner*, dit-il; & lorſqu'il crut qu'il avoit dîné, il le fait venir dans la Chapelle, lui annonce ſon Arrêt, & lui dit en le quittant, *Monſieur, je vous ſouhaite le bon jour.* — *Quel bon jour*, répondit cet Infortuné!

Biron n'avoit point été marié; il avoit recherché, en 1586, Anne de Caumont, riche héritiere; & ſur la nouvelle que Claude Deſcars-Peruſe, Prince de Carenci, alloit l'épouſer, & qu'ils venoient d'être fiancés, il l'appelle en duel; ils ſe battirent derriere les Chartreux, trois contre trois; Biron eut pour ſeconds Geniſſac & Lognac; ceux de Carenci furent d'Eſtiſſac & la Batie: il tomboit beaucoup de neige; les ennemis de Biron l'accuſèrent de s'être poſté de façon, que le vent la ſouffloit dans les yeux de Carenci & de ſes Seconds, qui furent tous les trois tués. Il eſt bien difficile de croire qu'un brave homme ait cherché à ſe procurer un avantage qui auroit rendu ce duel une eſpece d'aſſaſſinat.

Lorſqu'en 1605, la Marquiſe de Verneuil, avec ſon père & ſon frère, fut accuſée d'une conſpiration contre l'État, un des Commiſſaires qui l'interrogeoit, lui reprocha certain portrait de Biron qu'elle avoit commandé à un Peintre: *Oui*, répondit-elle, *je voulois le faire peindre, & à cha-*

que endroit de ſon corps, la bleſſure qu'il y avoit reçue; on l'en auroit vu tout couvert, au milieu de ſon père tué au ſiége d'Épernai, & de ſon grand-père Jean de Gontaut, bleſſé, priſonnier à la bataille de Saint-Quentin, & mourant dans ſa priſon. Naturellement hautaine, la Marquiſe de Verneuil ſembloit ſe plaire à irriter Henri IV, dont elle ſçavoit être encore aimée.

OFFICIER COMMANDEUR.

MARTIN RUZÉ, *Seigneur de Beaulieu, Longjumeau, Chilli & la Preſſay, fils de Guillaume Ruzé & de Marie Têtu.*

Henri III, à qui il avoit toujours été très-attaché, le nomma Secrétaire d'État au commencement de Septembre 1588, & grand Tréſorier de ſes Ordres le 10 Avril 1589, ſur la démiſſion de Nicolas de Neuville, Marquis de Villeroy. Ce fut lui qui imagina, en 1605, de rendre les charges de Judicature héréditaires, moyennant ce qu'on appella *le droit annuel*, c'eſt-à-dire, que ceux qui en ſeroient revêtus, pour en aſſurer l'hérédité à leurs héritiers, payeroient chaque année le ſoixantième denier du prix auquel leurs offices auroient été évalués. Sulli & lui perſuaderent à Henri IV que tandis que les charges qui venoient à va-

quer ſeroient à la diſpoſition du Roi, elles ne rapporteroient preſque jamais rien au Roi, attendu que les femmes ou les hommes en faveur & en crédit à la Cour, continueroient toujours de les demander, & les obtiendroient pour leurs créatures, ou pour en tirer de l'argent, comme il étoit preſque toujours arrivé ſous les règnes de Henri II, François II, Charles IX & Henri III.

Ruzé mourut le 6 Novembre 1613, âgé de 86 ans; il laiſſa de grands biens, ſans laiſſer d'enfans de ſon mariage avec Géneviéve Arabi. Le bruit courut qu'étant Surintendant des Mines & Minieres de France, il trouva le moyen de s'approprier beaucoup d'or d'une mine qu'on découvrit, en 1602, dans le Lyonnois, au Village de Saint Martin-la-Plaine. Cayet parle de cette mine avec emphâſe, Tome II, Livre 5, p. 207 de ſon Hiſtoire Septénaire : *Entre pluſieurs belles pièces qu'on tira*, dit-il, *j'en montrai une au Roi, aux Thuileries, belle, riche, admirable, en laquelle l'or paroiſſoit & pouſſoit comme des bourgeons de vigne & très-fin; & l'on pouvoit dire*, ajoute-t-il, *que le ſoleil n'avoit rien produit de plus parfait dans les entrailles de la terre.*

Ruzé inſtitua ſon Légataire univerſel, ſon petit-neveu, le petit-fils de ſa tante, Antoine Coeffier,

Seigneur d'Effiat, à la charge de porter ſon nom & ſes armes : cet Antoine Coeffier-Ruzé, fut Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, en 1625, & Maréchal de France en 1631; ſon fils, Henri d'Effiat, Marquis de Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, eut la tête tranchée à Lyon, le 12 Septembre 1642, âgé de vingt-deux ans.

HENRI IV,

Chef & ſouverain Grand-Maître.

SEMBLABLE aux demi-Dieux de l'Antiquité; avec de grandes foibleſſes, & peut-être même quelques vices, il eut beaucoup des brillantes qualités d'un Héros, & tout le génie d'un grand Roi.

LE 28 Février 1594, le lendemain de ſon ſacre & couronnement, il reçut dans l'Egliſe de Chartres, des mains de Nicolas de Thou, Evêque de cette Ville, le collier de l'Ordre du S. Eſprit, après avoir fait le ſerment de Chef & ſouverain Grand-Maître.

SECONDE PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins le 7 Janvier 1595.

PRÉLATS.

I.

PHILIPPE DU BEC, *Evêque de Vannes, enſuite de Nantes, transféré à l'Archevêché de Reims en 1594, Maître de la Chapelle du Roi, fils de Charles du Bec, Seigneur de Bourri & de Vardes, Vice-Amiral de France, & de Madelaine de Beauvilliers-Saint-Aignan.*

Il avoit été trop attaché à Henri III, & l'étoit trop à Henri IV, pour n'être pas très-haï des Ligueurs. Quand ils apprirent qu'il étoit nommé à l'Archevêché de Reims, leur haine ne manqua pas de renouveller ſes invectives: *S'il s'acquit*, diſoient-ils, *de la conſidération & de l'eſtime au Concile de Trente, ce ne fut qu'à la faveur du maſque de l'hypocriſie. Avec quelle affectation peu chrétienne, ne parloit-il pas, à ſon retour en France, des intrigues, des brigues, & de tout ce qu'il préſendoit avoir vu de ſcandaleux à ce Concile? Verra-*

t-on, ajoutoient-ils, *verra-t-on ſans indignation, ſur un des premiers Siéges de l'Egliſe Gallicane, un homme dont les frères ont ſi long-tems combattu pour ſoutenir l'héréſie, & qui eſt oncle de ce fameux du Pleſſis-Mornay, l'ame, le ſoutien, l'eſpèce de Patriarche du Calviniſme? A-t-on oublié qu'il traîna ſon père par les cheveux?....*

C'étoit ainſi que le délire, ſi ordinaire à l'eſprit de parti, tâchoit de décrier un Prélat auſſi recommandable par ſa charité, ſon érudition & ſon attachement à ſes Rois, que par ſa naiſſance & les ſervices que ſes Ancêtres avoient rendus à l'Etat. Il ne ſe paſſoit guère d'années, qu'il n'employât les deux tiers de ſon revenu à ſoulager des familles tombées ou prêtes à tomber dans l'indigence. A l'égard d'avoir traîné ſon père par les cheveux, ce fut une aventure ſingulière, & dont il y avoit bien de la mauvaiſe-foi à vouloir lui faire un crime. A l'âge de quinze à ſeize ans, étant encore au Collége, & venant paſſer les vacances dans ſa famille, il arrive d'aſſez grand matin, court, avec le tendre empreſſement d'un fils, à l'appartement de ſa mère, entr'ouvre les rideaux : elle dormoit encore; que voit-il? Un Noir à côté d'elle! Plus il regarde, moins il en peut douter; l'indignation ſuccède à l'étonnement;

il le prend par les cheveux & l'arrache du lit : c'étoit ſon père qui n'étoit arrivé de la mer que depuis trois ou quatre jours, & que perſonne de ſa maiſon n'avoit d'abord reconnu : étant ſur le tillac * de ſon vaiſſeau, il avoit été frappé d'un coup de ſoleil dont ſon viſage, ſon cou, & ſes bras étoient devenus auſſi noirs *que l'eſt un Ethiopien*, dit le Laboureur ; *& l'on ne put jamais*, ajoute-t-il, *le remettre dans ſa première carnation.*

Philippe du Bec mourut le 10 Janvier 1605, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit repréſenté un des Pairs Eccléſiaſtiques au ſacre de Henri IV. Sa famille ſe diſoit iſſue d'Andergot, neveu de Rollon, premier Duc de Normandie.

II.

HENRI D'ESCOUBLEAU-SOURDIS, *Evêque de* (1) *Maillezais, fils de Jean d'Eſcoubleau, Maître de la Garde-Robe du Roi & d'Antoinette de Brives.*

Au Sacre de Henri IV, il repréſenta un des ſix Pairs Eccléſiaſtiques, l'Evêque-Comte de Beauvais. Il prêchoit ſouvent, & jamais le moindre point de

* Il étoit Vice-Amiral.

(1) L'Evêché de Maillezais fut transféré à la Rochelle, en 1648.

controverſe. Il ne s'attachoit qu'à inſtruire ſes Auditeurs de la divine morale de l'Evangile & des vérités utiles à la ſociété.

Il mourut en 1615, auſſi regretté des Calviniſtes que des Catholiques; mais très-haï des Moines, contre qui ſa prévention avoit éclaté en toute occaſion, exhortant les maris & les femmes à n'en point recevoir chez eux, & leur appliquant ce vers de Juvénal:

Scire volunt ſecreta domûs, atque inde timeri.

Ils s'en vengeoient ſur la fin de ſes jours, en diſant que Dieu, pour le punir de tout ce qu'il avoit dit à leur détriment, lui avoit enfin ſcellé la bouche: quelques années avant ſa mort, il lui étoit venu au nez un polype qui lui rendoit la parole très-embarraſſée.

CHEVALIERS.

I.

HENRI DE BOURBON, *Duc de Montpenſier, fils de François de Bourbon, Duc de Montpenſier, & de Renée d'Anjou, fille unique & héritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres, & Comte de S. Fargeau.*

Ce fut un bon Prince, très-brave, mais d'un

eſprit borné. Croiroit-on qu'un jour il propoſa à Henri IV de rendre les gouvernemens des Provinces héréditaires, en les donnant en propriété aux Gouverneurs, ſous la condition de l'hommage-lige ? Il voulut lui perſuader que ces Gouverneurs, en s'engageant à tenir des troupes toujours prêtes, dès qu'il en ſeroit beſoin, rendroient le Roi & le Royaume auſſi formidables qu'ils devoient l'être. Henri IV, après l'avoir écouté, avec moins d'indignation que de pitié, lui fit connoître que ce ſeroit faire retomber la Nation ſous ce même gouvernement féodal, qui avoit penſé anéantir la Monarchie & le nom François pendant nos guerres avec les Anglois ; & que pour croire qu'un pareil gouvernement pût être bon, il falloit commencer par ſuppoſer que ces petits Souverains dans les Provinces, ſeroient toujours de pere en fils, inviolablement attachés à leur Chef & au bien général ; qu'ils ne ſe livreroient point au deſir de l'indépendance, & ne formeroient jamais de ligues & d'aſſociations entre eux & avec les Puiſſances étrangères.

Le Duc de Montpenſier avoit reçu au ſiege de Dreux en 1593, un coup de mouſquet dans la mâchoire inférieure : on avoit d'abord déſeſpéré de ſa vie ; cependant, par les ſoins & l'habileté des

Chirurgiens, il en réchappa; mais cette bleſſure lui avoit cauſé dans la ſuite de fréquentes maladies. Il y avoit deux ans qu'il ne vivoit que de lait de femme, lorſqu'il mourut le 27 Février 1608, âgé de trente-cinq ans. En lui s'éteignit la branche de Bourbon-Montpenſier. Il avoit épouſé Henriette-Catherine de Joyeuſe, dont il n'eut qu'une fille, qui fut mariée à Gaſton de France, Duc d'Orléans, & qui n'eut auſſi qu'une fille, Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, Princeſſe de Montpenſier, ſi célebre par ſes amours & ſon mariage avec le Duc de Lauzun.

II.

HENRI D'ORLÉANS, *Duc de Longueville, fils de Léonore d'Orléans, Duc de Longueville, & de Marie de Bourbon, fille & héritiere de François de Bourbon, Comte de S. Pol.*

Au mois de Mai 1589, le Duc d'Aumale, à la tête de plus de dix mille hommes, avoit aſſiégé Senlis : cette Ville étoit mal pourvue de vivres & de munitions de guerre. Le Duc de Longueville, à qui Henri III écrivit de tâcher de la ſecourir, y marcha, n'ayant que trois ou quatre mille hommes. Lorſqu'il fut en préſence de l'ennemi : *Meſſieurs*, dit-il aux principaux Officiers de ſa petite armée,

armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres ; ils ſont de le proclamer notre Chef, & de combattre ſous lui en cette journée :* cette action décéloit dans ce Prince une ame bien grande. La Noue, après s'en être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer à l'ordre que ſon Général lui donnoit de le commander. Les Aſſiégeans furent entierement défaits, avec perte de plus de deux mille hommes tués, de quatorze ou quinze cens priſonniers, de leurs bagages & de toute leur artillerie. Cette victoire préparoit les ſuites les plus avantageuſes. Henri III ſe trouvoit en état d'aſſiéger Paris ; & la priſe de cette Capitale alloit écraſer la Ligue. Les Ducs de Mayenne & d'Aumale ne virent plus d'apparence de reſſource que dans le plus horrible attentat ; Henri III fut aſſaſſiné.

Le Duc de Longueville ſe couvrit de gloire au combat d'Arques, & continua juſqu'à ſa mort, de rendre de grands ſervices à Henri IV : il reçut un coup de mouſquet dans la tête, par un homme apoſté, dans une ſalve de mouſqueterie qu'on lui faiſoit par honneur à ſon entrée à Dourlens ; il mourut deux jours après, le 29 Avril 1595. Voici ce qu'en dit la Princeſſe de Conti dans ſon Hiſtoire des amours d'Henri IV : *Mademoiſelle d'Eſtrées écoutoit le Duc de Longueville, en recevoit*

des Lettres & y répondoit. Ce jeune Prince, au bout de quelque tems, ne voulant pas s'expoſer à perdre les bonnes graces du Roi qui alloit revenir, dit à cette Favorite, qu'il ne ceſſeroit jamais de l'aimer, mais qu'il falloit être très-circonſpects à l'avenir, & qu'il ſeroit même prudent de ſe rendre réciproquement les Lettres qu'ils s'étoient écrites. Ils ſe donnèrent un rendez-vous où elle lui remit toutes celles qu'elle avoit reçues de lui; il n'eut pas la même bonne foi; il garda une partie de celles qu'il en avoit reçues, & ſur tout, les Lettres qui parloient le plus clairement; elle fut indignée de cette fourberie, & tâcha depuis ce tems-là de lui rendre de mauvais offices auprès de Henri IV; & tout le monde crut qu'elle avoit enfin trouvé le moyen de ſe défaire de lui par une mouſquetade qu'il reçut dans la tête à l'entrée d'une Ville.

Gabrielle d'Eſtrées avoit une ame douce & incapable d'un crime. D'autres ont écrit, & cela me paroît plus vraiſemblable, que le Marquis d'Humieres ayant ſurpris quelques Lettres de ſa femme & du Duc de Longueville, fit aſſaſſiner ce Prince; il eſt certain qu'à-peu-près dans ce tems-là, ce Mari qui devenoit furieux au moindre ſujet de jalouſie, étrangla ſa femme, Madelaine d'Ongnies, avec ſes propres cheveux.

La veille de la mort du Duc de Longueville, ſa femme accoucha d'un fils qui fut le pere de Charles Pâris, Duc de Longueville, tué au paſſage du Rhin en 1672, âgé de vingt quatre ans, & en qui s'éteignit cette illuſtre Maiſon.

III.

FRANÇOIS D'ORLÉANS, *Comte de Saint-Pol, frere puîné du Duc de Longueville dont je viens de parler.*

Ce qu'on appelle *douceur de mœurs* eſt ſouvent une molleſſe de caractere qui exclut toute élévation dans l'ame. Ce Comte de Saint-Pol en fut un exemple; avec de l'eſprit & beaucoup de bravoure, il n'avoit aucune ardeur pour la gloire. Son indifférence naturelle ſur les grandes comme ſur les petites choſes, étouffoit en lui tout amour-propre; il ne penſoit pas plus aux batailles où il s'étoit diſtingué, qu'aux parties de chaſſe qu'il avoit faites. *Le 7 Octobre 1631, il eſt mort*, diſoit on, *tout doucement ſans rien dire, comme il avoit vécu ſans rien faire*, apparemment par comparaiſon avec ſon frere, & parce qu'il avoit toujours marqué peu d'ambition pour commander. Il ne laiſſa point d'enfans de ſon mariage avec Anne de Caumont. Le fils qu'il en avoit eu, Léonor d'Orléans,

Duc de Fronſac, ayant été tué à l'âge de dix-ſept ans au ſiege de Montpellier en 1622. Cette Anne de Caumont avoit été d'abord fiancée à Claude d'Eſcars, Prince de Carenci, qui fut tué en duel, comme je l'ai dit, par Biron ſon rival.

I V.

ANTOINE DE BRICHANTEAU, *Marquis de Nangis, Meſtre-de-Camp* (1) *du Régiment des Gardes-Françoiſes, fils de Nicolas Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis, & de Jeanne d'Aquerre.*

Son pere, ſon oncle & deux de ſes couſins furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1562. Il commença de porter les armes au ſiege de Mucidan en 1569, y fut bleſſé, & le fut encore la même année, au ſiege de Saint-Jean-d'Angeli. Henri III lui donna le Régiment des Gardes-Françoiſes, au mois de Novembre 1575. Je remarque qu'excepté lui & Crillon, tous ceux qui ont été à la tête de ce Régiment ſous les regnes de Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, ont été tués. Charles

(1) Philippe de Stroſſi étoit Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe.

IX, lors de ſa création en 1564, y nomma pour Meſtre-de-Camp François Charri (1), qui fut tué, quelque tems après, ſur le Pont Saint Michel, par du Châtelier-Portaut.

Coſſeins fut tué au ſiege de la Rochelle en 1573. Louis Bérenger-Dugua, fut tué par le Baron de Viteaux, le 31 Octobre 1575.

Nangis.

Crillon.

Charles de Créqui fut tué au ſiege de Bremen, en Allemagne, le 17 Mars 1635.

Son fils, Charles de Créqui, Comte de Canaples, en faveur de qui il avoit obtenu de ſe démettre du Régiment des Gardes, étoit mort huit ans auparavant d'une bleſſure qu'il avoit reçue au ſiege de Chamberi.

Jean de Rambures, qui ſuccéda à ce ſecond Créqui, fut tué au ſiege de la Capelle en 1635.

M. de Nangis, quelque tems avant ſa mort, avoit commencé un petit Ouvrage que ſon fils acheva, & qui fut imprimé ſous ce titre : *Mémoi-*

(1) Ce premier Meſtre de Camp des Gardes-Françoiſes occupoit pour tout logement deux chambres dans l'hôtellerie des trois Chandeliers, rue de la Huchette.

res de M. de Beauvais-Nangis, ou *Hiſtoire des Favoris François, depuis Henri II, juſqu'à Louis XIII.* Le début m'en a paru remarquable : *Toutes les fortunes*, dit-il, *avoient toujours été médiocres juſqu'au regne de François I; car les Maiſons d'Armagnac, de Foix, d'Albret, de Rohan, de Laval, de Luxembourg & autres grandes, quoiqu'elles euſſent poſſédé de grandes charges, étoient maintenues & élevées par les alliances, & non par les grands bienfaits des Rois, parce que les Rois ne levant pas de grands impôts ſur leurs Sujets, avoient aſſez de peine à ſubvenir aux charges de leur Royaume, & ne pouvoient faire de grands biens à leurs Favoris.*

V.

JEAN DE BEAUMANOIR, *Marquis de Lavardin, Maréchal de France, fils de Charles de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, & de Marguerite de Chourſes.*

Il avoit fait une eſpece de Mémorial des principales circonſtances de ſa vie; je vais en rapporter quelques articles, en y retranchant beaucoup de faits peu intéreſſans.

« Né en 1551, j'étois plus âgé de deux ans que

» le Prince * de Navarre, auprès de qui je fus » élevé. . . . .

» Je fis mes premieres armes en 1567, à la » bataille de Saint-Denis, où je fus bleſſé, mais « légerement. . . . . .

» J'étois au ſiege de Poitiers en 1569. Lorſque » l'on crut dans la Ville que nous allions donner » l'aſſaut, plus de quatre-vingt Dames s'avancè- » rent juſqu'au bord de la muraille, aux deux » côtés de la breche, dans l'intention ſans doute » de redoubler le courage de leurs maris, de leurs » freres & de leurs parens, en leur donnant de » pareils témoins de leur valeur; l'aſſaut n'eut » pas lieu; & nous levâmes le ſiege quelques » jours après. . . . . .

» Mon pere fut tué au maſſacre de la Saint- » Barthelemi, & j'aurois eu le même ſort; mais » heureuſement j'étois allé paſſer la nuit avec la » veuve d'un Conſeiller, bonne Catholique & » Dame de Charité de ſa Paroiſſe; j'y reſtai ca- » ché pendant trois jours, au bout deſquels elle » m'emmena habillé en fille, & comme ſa Cham- » briere, à ſa Terre à douze lieues de Paris. . . .

* Depuis Henri IV.

» J'abjurai le Calviniſme, comme bien d'au-
» tres. . . . . .

» Le 10 Juin 1574, nous prîmes la Ville de
» Saint-Lo d'aſſaut; j'y reçus trois bleſſures aſſez
» dangereuſes.

» Dugua, Meſtre-de-Camp des Gardes-Fran-
» çoiſes, ayant été tué par Viteaux, je demandai
» ſa place au Roi qui me la promit; mais le len-
» demain il la donna à Beauvais-Nangis. Je fus
» très-ſenſible à ce manquement de parole; &
» dès-lors je me joignis à ceux qui conſeilloient
» depuis long-tems au Roi de Navarre de s'échap-
» per de la Cour où ſa vie n'étoit pas en ſûreté;
» ce qu'il exécuta le 4 Février 1576, ſous pré-
» texte d'une partie de chaſſe. Dans notre fuite,
» nous étant arrêtés pour repaître à Montfort-
» l'Amauri, ce Prince qui devoit un jour gagner
» tant de batailles & conquérir ſon Royaume,
» penſa être tué dans une grange, d'un coup de
» ſerpe, par une vieille femme, dont (1) il careſſoit
» la fille; j'étois heureuſement à l'autre bout de
» cette grange, d'où je m'avançai aſſez vîte pour

(1) D'Aubigné, dans ſes Mémoires, pag. 50, donne un autre ſujet de colère à cette Vieille.

» parer le coup de ſerpe dont cette vieille alloit » lui fendre la tête par derriere. . . . . .

» La guerre civile s'étant rallumée, je pris » d'aſſaut Villefranche en Périgord; il y eut plus » de pillage, & de filles & de femmes violées, » que de ſang répandu : on m'accuſa à la Cour » d'avoir eu le ſoir pour ma part deux Religieuſes » fort jolies.

» Mai 1578. Randan & moi recherchions en » mariage Madame de Montafié. Nous nous que- » rellâmes, nous nous battîmes; je le tuai.

» Octobre même année. La Reine Mere * vint » à Nérac, pour faire des propoſitions au Roi de » Navarre. Ce Prince me dit un jour très-bruſque- » ment, que mes aſſiduités auprés de Mademoi- » ſelle (1) Dayelle l'importunoient; cette bruſ- » querie & d'autres ſujets de mécontentement qu'il » m'avoit déja donnés, me firent écouter les pro- » meſſes de la Reine Mere; je quittai le Parti Hu- » guenot, & retournai auprès de Henri III, qu » me reçut avec bonté.

* Catherine de Médicis.

(1) Fille d'honneur de Catherine de Médicis; elle étoit Grecque, & avoit été ſauvée du ſaccagement de l'Iſle de Chypre, en 1571.

» Il me donna en 1587, la Lieutenance-Géné-
» rale de l'Armée, ſous le Duc de Joyeuſe, hom-
» me préſomptueux, & qui n'écouta aucun de mes
» conſeils à Coutras.

» Après la mort de Henri III, je reconnus auſſi-
» tôt notre grand Henri.

» La nuit du 24 au 25 Juillet 1590, M. d'Au-
» mont & moi attaquâmes & emportâmes d'aſ-
» ſaut le Fauxbourg Saint-Germain. . . . .

» Avril 1592. Je fus bleſſé au combat d'Au-
» male auprès du Roi, qui y fut auſſi bleſſé. »

Lavardin eut le bâton de Maréchal de France en 1595, & mourut en 1614.

V I.

François d'Espinay, *Seigneur de Saint-Luc, Gouverneur de Brouage, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne, Grand-Maître de l'Artillerie, fils de Valerau d'Eſpinai, Seigneur de Saint-Luc, & de Marguerite de Grouches-Gribouval.*

On raconte que Henri III avoit fait conſtruire, dans une ſalle très-vaſte, chez le Marquis d'O, pluſieurs petits cabinets qui n'étoient ſéparés que par des cloiſons; qu'il y menoit ſouvent ſes Favoris; qu'on y ſoupoit, qu'on y couchoit; que

Saint-Luc, qui n'avoit jamais eu pour ces petits cabinets qu'un goût de complaiſance, tourmenté d'ailleurs par la jalouſie & les reproches de ſa femme, imagina que le caractere très-ſuperſtitieux de Henri, pouvoit être un moyen de le faire changer de mœurs ; qu'il introduiſit au chevet du lit de ce Prince, par un trou dans la cloiſon, une ſarbacanne d'airain, avec laquelle d'une voix ſourde & ſépulcrale, il lui prononça, de la part du Ciel, les menaces les plus terribles, s'il ne renonçoit à ſes infâmes plaiſirs ; que Henri éveillé en ſurſaut, crut d'abord que ce n'étoit qu'un ſonge ; mais que cette voix s'étant encore fait entendre, il fut très-effrayé, & paſſa le reſte de la nuit en prieres ; que le jour ne diſſipa point ſon trouble, & que les mouvemens de terreur qui lui échappoient, étoient ſi marqués, qu'enfin d'O ſe jetta à ſes genoux, & le preſſa, d'un air ſi touché, de lui dire la cauſe de l'état où il le voyoit, qu'il en obtint l'aveu ; que d'O n'étant pas homme à croire aiſément aux avertiſſemens du Ciel, chercha, examina & s'informa avec tant de ſoin & d'adreſſe, qu'il découvrit la fourberie, & que Saint-Luc, averti qu'on alloit l'arrêter, s'enfuit dans ſon Gouvernement de Brouage : les différens partis, ajoute-t-on, qui commençoient déja à

déchirer la France, rendoient l'autorité royale ſi foible, qu'il s'y maintint contre les ordres & les troupes qui vinrent pour l'en chaſſer.

Je crois que cette prétendue anecdote, quoique rapportée par de Thou & d'Aubigné, n'eſt qu'un de ces contes, une de ces calomnies que la haine des Ligueurs & des Calviniſtes contre (1) Henri III, répandoit dans le public, pour diffamer & ridiculiſer ce malheureux Prince : voici la véritable cauſe de la diſgrace de Saint-Luc. Henri III aimoit Marie de Lorraine, fille du Marquis d'Elbeuf, & en étoit aimé : Catherine de Médicis eut des raiſons de politique pour traverſer cet amour. Henri III épouſa Louiſe de Vaudemont; & Mademoiſelle d'Elbeuf fut mariée au Duc d'Aumale. Elle avoit paſſé quatre ou cinq ans dans ſes Terres ou dans le Gouvernement de ſon mari, & n'étoit revenue à la Cour, que depuis peu de temps; Henri III lui avoit fait quelques viſites déguiſé, & n'ayant pris pour confident que Saint-Luc, qui eut l'indiſcrétion de parler de ces viſites à ſa femme; & ſa femme en avertit la Reine à qui

(1) Il me ſemble que j'ai bien prouvé que ce Prince n'avoit point les mœurs infâmes qu'on lui imputoit.

elle vouloit paroître très-affectionnée; il arriva ce qui arrive preſque toujours : les indiſcrets furent ſacrifiés.

Les Calviniſtes, en 1585, aſſiégèrent Brouage; ils ſçavoient que cette place, par certaines circonſtances, étoit alors mal pourvue de vivres & de munitions de guerre; *mais Saint-Luc y eſt*, leur avoit dit pluſieurs fois le Maire de la Rochelle; en effet il s'y défendit avec tant de courage & d'habileté, qu'ils furent obligés de lever le ſiége.

Après la mort de Henri III, il fut des premiers à reconnoître Henri IV, contre qui il avoit ſouvent combattu, lorſque ce Prince n'étoit encore que Roi de Navarre. Il lui rendit d'importans ſervices, ſur-tout au ſiége de Laon, à celui de la Fere, & en Bretagne contre le Duc de Mercœur. Il fut tué le 7 Septembre 1597, au ſiége d'Amiens, d'une mouſquetade dans la tête. Tous les Hiſtoriens de ce temps-là, Catholiques & Calviniſtes, s'accordent ſur les éloges qu'il méritoit. *M. de Saint-Luc*, dit Brantôme, *Chevalier très-gentil & très-accompli en tout, & qui fut tué au ſiége d'Amiens, très-regretté & en réputation d'un très-brave, vaillant & bon Capitaine. Saint-Luc*, dit d'Aubigné, *qui avoit quitté l'excellence entre*

les courtiſans, pour la gagner entre les gens de guerre; envié des premiers, aimé des autres juſqu'à la mort, & bien regretté.

VII.

ROGER DE SAINT-LARY, *Duc de Bellegarde; Pair & grand Écuyer de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Bourgogne, fils de Jean de Saint-Lary, & d'Anne de Villemur.*

Lorſque dans ſa vieilleſſe il ſe rappelloit le cours de ſa vie, quel homme put jamais avoir des ſouvenirs plus agréables & plus flatteurs? Il avoit été particulièrement chéri de Henri III & de Henri IV; il avoit eu des actions diſtinguées à la guerre: on ne ſçauroit être plus aimé & plus honoré qu'il l'avoit été dans ſon Gouvernement de Bourgogne: il avoit poſſédé le cœur de Gabrielle d'Eſtrées, & de la charmante Mademoiſelle de Guiſe, depuis Princeſſe de Conti. Voici ce qu'elle dit elle-même dans ſon Hiſtoire des Amours de Henri IV: *Mademoiſelle de Guiſe* (1) *ſur quelques eſpérances que le Roi* (2) *avoit données de l'épouſer, dédaignoit tout ce qui*

(1) Mademoiſelle de Guiſe, ſous le nom de *Mitagarde.*
(2) Henri IV.

ne lui offroit pas l'idée d'un trône ; elle ſentit, en voyant M. de Bellegarde (1), *que ſans être Roi, on pouvoit la rendre ſenſible ; ils s'aimèrent dès qu'ils ſe virent. . . . . L'intérêt de la fortune de M. de Bellegarde exigeoit qu'il ménageât* (2) *Mademoiſelle d'Eſtrées dont il étoit aimé, & qui commençoit à s'appercevoir qu'il lui devenoit infidele. Il ſe ſervit de tout l'aſcendant qu'il avoit ſur ſon cœur & ſon eſprit, pour lui faire croire qu'il lui étoit toujours auſſi attaché, mais que pour effacer entierement les ſoupçons qu'avoit eus le Roi qu'ils s'aimoient, il étoit à propos qu'il parût amoureux de Mademoiſelle de Guiſe ; enfin il ſçut ſi bien la perſuader, qu'elle y conſentit ; Mademoiſelle de Guiſe & elle devinrent même ſi bonnes amies, qu'on les voyoit toujours enſemble & habillées l'une comme l'autre.*

M. de Bellegarde ſe croyoit apparemment deſtiné à l'amour des (3) Reines : *Quoique * vieux*, dit Madame de Motteville, T. I, pag. 15, *il*

(1) M. de Bellegarde, ſous le nom de *Florian*.

(2) Mademoiſelle d'Eſtrées, ſous le nom de *Griſante*.

(3) Mademoiſelle de Guiſe & Gabrielle d'Eſtrées, que Henri IV avoit voulu épouſer.

* Il avoit près de ſoixante ans.

fut un de ceux qui aimèrent Anne d'Autriche ; il avoit été le favori de deux Rois ; & la renommée en faiſoit encore tant de bruit, que cette Reine ne refuſa point un encens qui ne pouvoit noircir ſa réputation.

Il fut enveloppé, en 1631, dans l'Arrêt rendu contre tous ceux qui avoient ſuivi le parti du Duc d'Orléans. Dépouillé de ſon Gouvernement & de tous les bienfaits qu'il avoit reçus de nos Rois, réduit & confiné dans une petite maiſon d'un de ſes amis, contraint d'emprunter de l'argent pour vivre, il n'y a pas d'apparence, dit M. de Beauvais-Nangis, qu'à l'âge de ſoixante-douze ans qu'il a, il releve jamais ſa fortune. Anne d'Autriche l'a releva en 1643 ; elle lui donna des penſions, & lui fit rendre ſes biens qui avoient été déclarés acquis & confiſqués au profit du Roi. Il avoit alors quatre-vingts ans ; il en vécut encore trois, aimé, recherché, agréable même aux jeunes gens : ſa vieilleſſe étoit le ſoir d'un beau jour. Il mourut le 13 Juillet 1646, âgé de quatre-vingt-trois ou quatre ans, ſans laiſſer d'enfans de ſa femme, Anne de Beuil, fille d'Honorat de Beuil, Comte de Fontaines, dont j'ai parlé dans un autre endroit.

VIII.

VIII.

HENRY D'ALBRET, *Baron de Mioſſens, Comte de Marennes, Grand-Sénéchal de Béarn, fils de Jean d'Albret, Baron de Mioſſens & de Suſanne de Bourbon-Buſſet, Gouvernante de Henri IV.*

On traitera ſans doute de fable ou de folle viſion, ce qu'il racontoit d'une tête d'Apollon qu'il avoit eue de ſon grand-pere. Il diſoit que cette tête, d'un métal particulier, très-brillant, quand il la regardoit le matin, ſe terniſſoit s'il devoit lui arriver quelque malheur dans la journée. On prétend qu'à l'aſſaut de la Ville de Cahors en 1580, le Roi de Navarre lui demandant s'il avoit conſulté ſa tête, il répondit qu'il l'avoit vue bien ternie, & qu'en effet, quelques heures après, il avoit été très-dangereuſement bleſſé.

Il étoit petit-fils d'Etienne d'Albret, bâtard de Gilles d'Albret & de Jeanne Sellier. Il épouſa Antoinette de Pons, dont il eut Apollon d'Albret, qui embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & Henri d'Albret, qui épouſa Anne de Gondrin-Pardaillan, dont il eut trois fils, François-Alexandre d'Albret, Céſar-Phœbus d'Albret qui fut Maréchal de France, & François-Amanjeu d'Albret, tué en duel en 1672, ſans laiſſer de poſtérité. Céſar-Phœbus d'Albret, Maréchal de France, n'ayant qu'une

fille de ſon mariage avec Madelaine de Guenegaud, la maria à ſon neveu Charles d'Albret, fils de ſon frere aîné, François-Alexandre d'Albret. Ce Charles d'Albret, Maréchal de Camp, & fort eſtimé, étoit le dernier mâle de ſa famille, & n'eut point d'enfans; il fut tué au mois d'Août 1678, chez le Marquis de Buſſi-Lamet, au Château de Pinon en Picardie, allant voir nuitamment la Marquiſe; on le prit, ou l'on feignit de le prendre pour un voleur. Le Marquis de Buſſi ſe juſtifia en prouvant l'*alibi*.

IX.

ANTOINE DE ROQUELAURE, *Lieutenant-Général au Gouvernement de Guyenne, Maire perpétuel de Bordeaux, Maréchal de France en 1615, fils de Géraud, Seigneur de Roquelaure, & de Catherine de Beſoles.*

Il ne s'étoit pas fait moins chérir de Henri IV par l'agrément de ſa converſation, que par les ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre. Avec beaucoup d'eſprit, de pénétration, un ſens droit, il avoit encore l'avantage d'être doué d'une gaieté de caractère qui donnoit une tournure agréable & plaiſante aux choſes les plus ſérieuſes. Au combat de Fontaine-Françoiſe, le 5 Juin 1595,

Henri IV voyant fuir deux de ſes eſcadrons, lui dit de courir après : *Vous m'excuſerez, s'il vous plaît*, répondit-il ; *on croiroit que je fuirois comme eux ; je combattrai à vos côtés, comme j'ai toujours fait ; l'action va être chaude ; & je ſerai bien aiſe d'écrire à ma belle amie que j'y étois.* Il voyoit que ce Prince s'étoit trop expoſé, & que n'ayant avec lui que cent ſoixante chevaux, il alloit avoir dans l'inſtant à ſoutenir le choc de dix eſcadrons : il le ſoutint, comme on ſçait, & les mit même en fuite.

Roquelaure ne ſe ſervit jamais de ſa faveur pour nuire ; au contraire, il ſembloit, diſoit-on, qu'il croyoit qu'elle lui faiſoit un devoir de chercher les occaſions de rendre des ſervices. Quand il voyoit un Officier ſe promener d'un air triſte dans le Jardin & les appartemens du Louvre, il l'abordoit, l'engageoit à lui conter ce qui l'amenoit à la Cour, & ſollicitoit pour lui, ſi ſa demande lui paroiſſoit bien fondée.

Il eut le bâton de Maréchal de France en 1615, & mourut ſubitement dans ſon Gouvernement de Leitoure, le 9 Juin 1625, âgé de quatre-vingt-un ans.

X.

CHARLES D'HUMIERES, *Marquis d'Ancre*,

Lieutenant-Général au Gouvernement de Picardie, fils de Jacques d'Humieres & de Renée d'Averton.

Quelques momens avant la bataille d'Ivri, Iſaac de Vaudrai-Moy & lui envoyèrent dire à Henri IV, qu'ils n'étoient qu'à deux lieues avec les troupes qu'ils lui amenoient de Picardie. Henri IV, ſoit impatience de combattre, ſoit dans la crainte de laiſſer ralentir l'ardeur qu'il remarquoit dans ſon armée, ne les attendit pas : le ſoir, lorſqu'il vinrent le ſaluer, s'appercevant qu'ils avoient l'air mortifié, *Mes amis*, leur dit-il en les embraſſant, *vous avez aſſez ſouvent battu mes ennemis ſans moi, pour que j'aie cru que je pouvois, ſans vous fâcher, les battre une fois ſans vous.*

La plûpart des Hiſtoriens font de grands éloges de la valeur, des talens pour la guerre, & des ſervices que ce Charles d'Humieres rendit à Henri IV ; il cultivoit les Lettres & les Arts, ajoutent-t-ils, & s'étoit appliqué à l'Anatomie, au point qu'il y étoit devenu très-expert : il me ſemble que la pratique de cet art décele je ne ſçais quoi de barbare dans un homme dont la profeſſion n'eſt pas de l'exercer.

Il fit périr ſa femme de la maniere que je l'ai dit dans un autre endroit. Ce meur-

tre dut le rendre d'autant plus odieux, que le trouble dont ſon eſprit étoit ſouvent agité après cette horrible action, ne paroiſſoit point cauſé par ſes remords, mais la ſuite de la fureur jalouſe qui la lui avoit fait commettre. Ses Domeſtiques l'entendoient la nuit s'écrier, ſe lever, & le trouvoient, un poignard à la main, courant dans ſa maiſon, injuriant & croyant pourſuivre le phantôme de cette Infortunée. Il fut tué à la repriſe de Ham ſur les Eſpagnols, le 19 de Juin 1595.

XI.

GUILLAUME DE HAUTEMER, *Seigneur de Fervacques, Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie, Maréchal de France en 1595, fils de Jean de Hautemer, Seigneur de Fervacques, & d'Anne de la Beaume-Montrevel.*

Il n'avoit que ſix ans lorſque ſon pere fut tué à la bataille de Ceriſoles en 1544. Il commença de porter les armes à l'âge de ſeize. Il ſe trouva aux batailles de Renti, de Saint-Quentin & de Gravelines contre les Eſpagnols; à celles de Dreux, de Saint-Denis & de Moncontour, contre les Calviniſtes; reprit ſur eux, en 1574, pluſieurs Châteaux en Normandie, & contribua beaucoup à la défaite des Reîtres à Dormans, en 1575. Le

Duc d'Alençon, frere de Henri III, ſouhaita de ſe l'attacher, & le fit Grand-Maître de ſa Maiſon, premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Surintendant de ſes Finances. Ce fut, dit-on, par ſes funeſtes conſeils que ce Prince, en 1583, ſous prétexte de ſe précautionner contre l'inconſtance des Provinces de Flandres, qui venoient de le reconnoître pour Souverain, voulut s'y aſſurer de pluſieurs Places fortes, en y mettant des garniſons qui ne dépendiſſent que de lui. Son entrepriſe ſur Anvers échoua; plus de trois cens Gentilshommes François & douze cens Soldats y furent maſſacrés par les Bourgeois; ſa perfidie & ſa malhabileté le couvrirent de honte; il revint en France, mourut l'année ſuivante à Château-Thierri où il s'étoit retiré. Une de ſes Maîtreſſes, pour ſe venger de Fervacques qu'elle ſoupçonna d'avoir fait courir le bruit qu'elle avoit empoiſonné ce Prince par un bouquet, montra à Henri III un manuſcrit qui avoit pour titre : *Intrigues galantes de la Cour*, & qui étoit en entier de de l'écriture de Fervacques. Henri III y étoit très-ridiculiſé à l'occaſion d'un rendez-vous nocturne qu'il avoit obtenu de Madame de Brion, & dont il n'avoit pas profité, parce que le Duc de Nemours, très-amoureux & très-jaloux de cette

Dame, averti de ce rendez-vous par une Femme-de-chambre qui étoit dans ſes intérêts, avoit engagé cette Femme-de-chambre, par de nouveaux préſens, à lâcher un chat dans la chambre, à-peu-près à l'heure que Henri III arriveroit : il eſt certain que ce Prince avoit une averſion naturelle pour les chats. *Il étoit prêt à tomber en foibleſſe*, dit Varillas, *toutes les fois qu'il en voyoit, ou qu'il en ſentoit l'odeur ; & ſes Valets-de-pied avoient ſoin de viſiter exactement les maiſons avant qu'il y entrât, & de les chaſſer.*

Henri IV n'étant encore que Roi de Navarre, avoit toujours affectionné Fervacques ; & ce fut du moins autant par amitié, dit un Hiſtorien, que par une juſte récompenſe de ſes ſervices, qu'il le fit Maréchal de France en 1595. La faveur, ſous Henri IV, pouvoit faire obtenir des graces, des diſtinctions de Cour, mais jamais des honneurs militaires qui ne fuſſent bien mérités.

XII.

FRANÇOIS DE CUGNAC, *Seigneur de Dampierre, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Orléanois, Maréchal de Camp, fils de François de Cugnac & de Jeanne Avy, Dame de Saint-Pere-Avy.*

Quelques années avant ſa mort, il s'étoit fait

peindre ſur un tas de pièces d'or, tenant ſon épée d'une main, & de l'autre une bourſe ; & quand on lui en demandoit la raiſon, *c'eſt*, diſoit-il, *un petit trophée que je me ſuis élevé, & qui ſubſiſtera du moins en peinture, lorſque mes héritiers en auront diſſipé la réalité : j'ai dans certain coffre cent mille écus, que je ne dois ni aux bienfaits de la Cour, ni aux emplois que j'ai poſſédés, & dont certainement rien n'a été pris ſur le peuple ; c'eſt le produit de pluſieurs rançons de priſonniers faits de ma main en différens combats.*

Aujourd'hui un Officier ſe déshonoreroit, s'il penſoit à tirer de l'argent d'un priſonnier ; on ne penſoit pas de même dans ce tems-là. *A la bataille d'Ivri*, dit Sulli, *la Châteigneraye s'étoit rendu mon priſonnier ; le Comte de Torigni, ſon parent, me le demanda, & m'en répondit ; la* (1) *Châteigneraye, tandis qu'il l'emmenoit, fut tué par deux ſoldats ; j'aurois pu faire payer ſa rançon à Torigni, comme on me le conſeilloit ; mais je ne voulus pas ajouter cette mortification à la douleur*

(1) Ce zelé Ligueur méritoit bien le ſort qu'il eut ; c'étoit lui qu'on ſoupçonna d'avoir imaginé, le jour des Barricades, *ces deux hommes céleſtes*, dont j'ai parlé un peu plus haut.

qu'il reſſentoit de la mort de ſon parent.... Alphonſe Idiaquez, dit M. de Thou, *fut pris dans un combat près de Gray par René de Viau, Chevalier des Ordres, qui lui rendit la liberté, moyennant vingt mille écus de rançon.* D'Aubigné, qui ſe piquoit de grands ſentimens & d'être très-délicat ſur l'honneur, dit dans ſes Mémoires, *qu'il fit propoſer le duel au Duc d'Epernon; & qu'il ajouta qu'il avoit vu autrefois à ce Duc une épée ſur la garde & la poignée de laquelle il y avoit pour vingt mille écus de diamans, & que s'il lui plaiſoit d'apporter celle-là, il en feroit plus de cas que d'aucune autre.* Un Gentilhomme qui tiendroit aujourd'hui un pareil propos, feroit horreur. Quoi, vouloir hériter de ceux qu'on tue !

Le Marquis de Varambon, commandant en Artois pour le Roi d'Eſpagne, fut attaqué, battu, & fait priſonnier, en 1596, par le Maréchal de Biron; il preſſa beaucoup pour qu'on le mît à rançon; on ne le fit pas attendre; elle fut taxée à trente mille écus : il s'en plaignit comme d'une inſulte, & déclara qu'il reſteroit plutôt toute ſa vie priſonnier, que de laiſſer dire qu'on n'avoit exigé que cette ſomme pour relâcher un homme de ſa qualité. Biron, après lui avoir fait bien des

excuſes, le pria de ſe taxer lui-même; il ſe taxa à cinquante mille écus.

XIII.

ANTOINE DE SILLI, *Comte de la Rochepot, Damoiſeau de Commerci, Gouverneur d'Anjou, fils de Louis de Silli, Comte de la Rocheguyon & d'Anne de Laval.*

Henri IV, après la paix de Vervins, l'envoya en ambaſſade à Madrid. Son neveu & quelques autres Gentilshommes François, étant allés * un jour ſe baigner, des Eſpagnols s'arrêtèrent à les regarder, & les plaiſantèrent groſſièrement. Ils ſortirent de l'eau, prirent leurs épées; cinq ou ſix de ces Eſpagnols furent bleſſés, & deux tués. Leurs parens demandèrent juſtice au Roi d'Eſpagne, qui ordonna à ſes Officiers de la rendre. On força le Palais de l'Ambaſſadeur; ſon neveu & les Gentilshommes François en furent arrachés & traînés en priſon. Henri IV, en apprenant cette violence contre le droit des Gens, déclara qu'il en vouloit ſatisfaction, ou qu'il en tireroit vengeance; il rappella ſon Ambaſſadeur, & défendit tout com-

* Au mois de Juin 1601.

merce avec l'Eſpagne. Le Pape voyant que la guerre alloit ſe rallumer entre les deux Nations, s'entremit; le Roi d'Eſpagne lui envoya les priſonniers; il les remit à M. de Béthune, notre Ambaſſadeur à Rome.

Rochepot, diſoit-on, a donné des preuves de la plus grande valeur à tous les aſſauts & toutes les batailles où il s'eſt trouvé: il eſt bien étonnant qu'il ait trahi la majeſté de ſon miniſtere, en ne la défendant pas juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Il y a des occaſions où le plus brave homme eſt embarraſſé, s'il ne joint pas le courage d'eſprit à celui du cœur. Émeric de Barraut qui lui ſuccéda dans cette ambaſſade, avoit l'un & l'autre: un ſoir qu'il étoit à la Comédie, on joua une pièce dont le ſujet étoit la priſe de François I, à la bataille de Pavie; ce Monarque y étoit repréſenté demandant humblement la vie à un Officier Eſpagnol, qui lui tenoit le pied ſur la gorge & l'outrageoit; les applaudiſſemens redoubloient à chaque mot; de Barraut s'élance de ſa place ſur le théâtre, l'épée à la main, & la paſſe au travers du corps de l'Acteur.

XIV.

Ouet de Goyon-Matignon, *Comte de Tori-*

gni, Lieutenant-Général au Gouvernement de la baſſe Normandie, fils de Jacques de Goyon-Matignon, Maréchal de France, & de Françoiſe de Daillon.

Né en 1559, & n'ayant que quinze ans au ſiége de S. Lo, en 1574, il monta à l'aſſaut, fut renverſé de deſſus la bréche dans le foſſé, remonta & entra des premiers dans la ville. Le ſoir, un de ſes patens étant venu l'embraſſer & le féliciter de n'avoir point été bleſſé : *Il me ſemble au contraire,* lui répondit-il naïvement, *que je dois en être fâché ; rien n'aide mieux à commencer la réputation d'un jeune homme, qu'une bleſſure.*

Inviolablement attaché à Henri III & à Henri IV, il répondit au Duc de Mayenne qui lui avoit écrit pour l'engager dans le parti de la Ligue : « Je » croyois être le ſeul en France qui s'appellât To» rigni ; apparemment qu'il y en a un autre à qui » votre Lettre s'adreſſe, & que vous eſpérez d'en» gager à ſacrifier ſon honneur aux brillantes of» fres que vous lui faites ; je ne crois pas que » vous l'ayez préſumé de moi ».

Goyon de Torigni.

Il venoit de battre un gros détachement d'Eſpagnols, de paſſer la Saône & d'emporter d'aſſaut

Lons-le-Saunier, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuſe dont il mourut le 7 Août 1595, âgé de trente-ſix ans. Toutes les repréſentations qu'on lui avoit faites pour l'empêcher d'aller dans les hôpitaux, avoient été inutiles : *Il eſt mort depuis cinq ou ſix jours trop de ſoldats*, avoit-il toujours répondu, *pour que je ne craigne pas que ce ne ſoit faute de ſoins ; abandonnerai-je dans leurs beſoins, des hommes qui ne m'ont jamais abandonné dans le combat ?*

Henri IV écrivit au Maréchal de Matignon : « Vous avez perdu un fils, & l'État & moi un » vertueux ami : je ne vous dirai point de tâcher » de vous conſoler, mais que tant de gloire qu'il » s'étoit acquiſe, doit diminuer votre affliction ».

XV.

François de la Grange, *Seigneur de Montigni, Maréchal de France, fils de Charles de la Grange, Seigneur de Montigni, & de Louiſe de Rochechouart.*

Étant très-jeune, il eut une aventure bien triſte en Pologne. Il aimoit la Comteſſe Vienoska, & en étoit aimé. Un Italien, ſon rival, eut la lâcheté d'inſpirer de violens ſoupçons au mari, homme naturellement jaloux & féroce, qui alla à l'ap-

partement de ſa femme, & lui tenant le poignard ſur la gorge, lui dit qu'il ne la croiroit innocente, qu'à condition qu'elle enverroit dire à l'inſtant à Montigni qu'elle l'attendroit le ſoir à onze heures, & l'introduiroit par la petite porte du jardin. *Je ne contribuerai jamais à un aſſaſſinat*, lui répondit-elle avec fermeté; il la poignarda. Montigni, le cœur percé de la plus vive douleur, en apprenant l'affreuſe mort de cette Infortunée, ſe fit conduire dans le champ où on l'avoit ignominieuſement enterrée. Proſterné ſur ſa foſſe, il l'arroſoit de ſes larmes; il voit le barbare Vienoski & l'Italien qui venoient fondre ſur lui l'épée à la main : le combat ne fut pas long; il les tua tous deux, & les vit expirer à l'endroit même qui pouvoit être le plus cher à ſa vengeance.

Quelques ſemaines après, il revint en France avec Henri III. C'étoit, dit-on, un des *Mignons* de ce Prince. Ce *Mignon*, à la bataille de Coutras, commença l'attaque, enfonça & mit en fuite l'eſcadron que commandoit le Vicomte de Turenne, chargea celui de Salignac, & fut fait priſonnier, après avoir aſſez long-tems combattu à pied, ſon cheval ayant été tué.

Il fut des premiers à reconnoître Henri IV; & tous les Hiſtoriens, dans les détails qu'ils font des

combats d'Arques, d'Aumale, de Fontaine-Françoiſe, & des ſiéges de Rouen, de Paris, de Laon & d'Amiens, parlent avec diſtinction de ſon courage & de ſes ſervices. Henri IV, en 1603, au lieu du Gouvernement de Paris qu'il lui avoit donné en 1601, lui donna celui de Metz, Toul & Verdun où certaines circonſtances exigeoient un homme ferme & de confiance. Après la mort de ce grand Prince, il n'entra dans aucune des cabales & des ligues qui troublerent l'État ſous l'adminiſtration de Marie de Médicis.

Themine, en 1616, ayant été fait Maréchal de France, pour avoir arrêté le Prince de Condé dans le Louvre, *Montigni qui arriva par hazard le ſoir à Paris*, dit Baſſompierre, *cria très haut, & fut auſſi fait Maréchal de France.* On convenoit que cette dignité étoit dûe à ſes ſervices; mais on le blâma de l'avoir demandée dans un moment où il ſembloit qu'on venoit de la dégrader, en la donnant pour récompenſe d'une action qu'il étoit ſi aiſé d'exécuter. Il mourut le 9 Septembre de l'année ſuivante, âgé de ſoixante-trois ans; il venoit de reprendre toutes les villes de Berri qui s'étoient déclarées pour les mécontens.

Marie-Caſimire de la Grange-d'Arquien, ſa petite-nièce, née en 1640, épouſa Jean Sobieski,

& devint Reine de Pologne. Pendant la négociation du mariage du Prince Jacques, ſon fils aîné, ave la Princeſſe de Neubourg, ſœur de l'Impératrice, Caillet de Teil, notre Envoyé ſecret en Pologne, lui demanda, étant ſeul avec elle dans ſon cabinet, s'il étoit vrai qu'elle fût déterminée à s'allier avec l'Empereur ? *Le peu d'égards du Miniſtre Louvois*, répondit-elle, *n'a point effacé de mon cœur que je ſuis Françoiſe ; ainſi je préférerai toujours l'alliance de la France à toutes les autres ; il ne tiendra qu'au Roi votre Maître, de m'attacher entièrement à tous ſes intérêts ; mais s'il veut que je rompe avec la Maiſon d'Autriche, il faut qu'il faſſe pour moi ce que fait l'Empereur, & qu'il donne à mon fils une Princeſſe de ſon ſang.* Cette Reine, dans les circonſtances où nous nous trouvions, pouvoit nous rendre de grands ſervices ; on la négligea trop.

XVI.

CHARLES DE BALSAC-D'ENTRAGUES, *Baron de Dunes, Comte de Graville, Lieutenant-Géneral au Gouvernement de l'Orléanois, fils de Charles de Balſac-d'Entragues, Seigneur de Clermont, & d'Hélene Bon, épouſa Catherine Hennequin.*

On cite de lui des actions très-courageuſes, que

que cependant on n'auroit peut-être pas regardées comme aſſez importantes, pour le faire nommer Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, ſi les ſervices & la mort de ſon père, tué à côté d'Henri IV, à la bataille d'Ivri, n'y avoient concouru.

Le Père Anſelme, très-ſouvent fautif, le confond avec ſon oncle, qui ſe nommoit, comme lui, Charles d'Entragues, & qui ſe battit contre Quelus. Les Mémoires de ce tems-là ont tant parlé de ce duel, & ſi diverſement de ce qui l'occaſionna, que j'ai eu la curioſité d'en rechercher la véritable cauſe : la voici. Ce d'Entragues avoit été amoureux & aimé de la Maréchale de Retz ; il la ſacrifia, & un cœur de diamans qu'elle lui avoit donné, à Marguerite de Valois, Reine de Navarre : cette Princeſſe qui ne ſe cachoit pas trop de ſes galanteries, ſe paroit de ce cœur. Quelus en fit des plaiſanteries dont d'Entragues réſolut de ſe venger, & ſe vengea. D'ailleurs, s'il fut heureux dans ce combat, il ne le fut pas dans une querelle qu'il eut à Toulouſe en 1599, le jour même qu'il venoit de fiancer une fille du Maréchal de Montluc ; il fut bleſſé, & mourut quelque tems après de ſes bleſſures.

XVII.

CHARLES DE COSSÉ, *Comte, puis Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, fils de Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, Maréchal de France, & de Charlotte d'Eſquetot.*

Henri III le nomma Lieutenant-Général, ſous Stroſſi, de l'armée navale qu'il envoya en 1582, pour favoriſer les prétentions de D. Antoine à la Couronne de Portugal. Au combat du 26 Juillet, près des Iſles Açores, ſon vaiſſeau criblé de coups de canon, coula à fond; il eut beaucoup de peine à ſe ſauver, remonta ſur un autre, & continua de combattre. Stroſſi ayant été bleſſé à mort & fait priſonnier, il ſe trouva chargé du commandement en chef; & s'il ne lui fut pas poſſible de rétablir l'action, il eut du moins la gloire d'une belle retraite, & d'avoir ſauvé dix-huit de nos vaiſſeaux qu'il ramena en France. Il ne reçut pas de Henri III l'accueil qu'il croyoit mériter; & quelque tems après, il en eſſuya même quelques paroles déſobligeantes à l'occaſion d'un différent qu'il eut avec Joyeuſe. Il ſe retira de la Cour, parut ſe dévouer entierement aux Guiſes, & devint un des principaux Acteurs dans les troubles

que leur ambition fomentoit depuis long-tems dans l'Etat.

La lecture de l'Hiſtoire Romaine, dit Sulli, *avoit inſpiré au Comte de Briſſac un projet ſingulier ; il avoit médité d'ériger* (1) *la France en Republique, & de rendre Paris la Capitale de ce nouvel Etat, ſur le modele de l'ancienne Rome.* Il me ſemble que dans un Coſſé & le fils d'un homme des plus illuſtres, ce projet, d'ailleurs très-chimérique, eût été du moins plus noble, que celui de vouloir ſe donner pour Roi Guiſe ou Mayenne, d'une race étrangere, tout récemment établie en France, & qui, à force de troubles & d'attentats pour anéantir les Princes du Sang, y étoit devenue aſſez préſomptueuſe, pour ſe flatter que la Nobleſſe Françoiſe, dans le choix d'un Roi, la préféreroit à tant d'illuſtres familles nées dans ſon ſein. *Coſſé*, ajoute Sulli, *fut long-tems ſans pouvoir comprendre d'où provenoit l'oppoſition générale qu'il trouvoit à ſon deſſein de changer la Monarchie en République ; car il s'en étoit ouvert à tous les principaux de la Ligue ; il craignit à la fin que*

(1) Apparemment que l'exemple tout récent du Prince d'Orange & des Provinces-Unies, avoit ſéduit ſon imagination. *Anciennement les Gaules ſubſiſtèrent pendant pluſieurs ſiecles en République*, diſoit-il à ſa ſœur, Madame de S. Luc, en lui parlant de ſon projet.

tandis qu'il travailloit à un projet où perſonne ne le ſecondoit, Henri IV ne l'anéantît en s'emparant de Paris; cette crainte le fit retomber de ſes idées purement Romaines, à l'eſprit françois de ce tems-là, c'eſt-à-dire, à ne travailler que pour lui-même, & à ſe vendre le plus cher qu'il pourroit.

Quand on conſidere la juſteſſe des meſures qu'il prit, & ſa dextérité à les cacher & à tromper la défiance & l'inquiétude vigilante des Seize & des Moines prêts à le poignarder ſur le moindre ſoupçon, il n'eſt pas poſſible qu'on ne convienne que la réduction de Paris, ſans effuſion de ſang, n'ait été de ſa part un chef-d'œuvre de prudence & de courage. *Le Cardinal Légat, le Duc de Feria, & D. Diego d'Ibara, avertis*, dit l'Etoile, *qu'il y avoit une entrepriſe ſur Paris, envoyèrent prier le Comte de Briſſac de vouloir bien venir leur parler; il ſe rendit auſſi-tôt chez le Duc de Feria; & après avoir entendu le ſujet de leur crainte, il leur dit qu'il n'en croyoit rien; néanmoins qu'il falloit y prendre garde, & que pour cet effet il alloit faire ſa ronde le long des remparts; ce qu'il fit avec trois Capitaines & quelques Soldats Eſpagnols que le Duc de Feria lui donna, & auxquels il avoit, dit-on, ordonné en ſecret de tirer ſur ledit Comte de Briſſac au premier bruit qu'ils entendroient au-dehors. La*

ronde étant faite ſans avoir entendu aucun bruit au-dehors, & après avoir trouvé les gardes en état, ils ſe ſont retirés ſur les deux heures après minuit ; & le Comte de Briſſac ayant reconduit les Officiers Eſpagnols juſqu'au logis du Duc de Feria, a donné ſes ordres ſecrets au corps de-garde qui eſt auprès de la maiſon dudit Duc, de tirer ſur les mêmes Eſpagnols, en cas qu'ils ſortiſſent de leur logis ; en même tems les Seize qui avoient auſſi fait leur ronde, ſe retirèrent chez eux.

A quatre heures du matin, les troupes de Henri IV entrèrent dans Paris ; *& en moins de trois heures*, ajoute l'Etoile, *dans cette grande Ville qui avoit fait pendant cinq ans la guerre à ſon Roi, tout fut auſſi tranquille, que s'il n'y eût jamais eu de troubles.* Henri IV fit le Comte de Briſſac Maréchal de France & Conſeiller d'Etat ; il ne fut Duc & Pair que ſous le regne de Louis XIII, au mois d'Avril 1611. Il tomba malade, & mourut en 1621, au Château de Briſſac, des fatigues qu'il s'étoit données au ſiege de Saint-Jean-d'Angeli : *J'aurois dû, ſur-tout quatre fois, y être tué*, diſoit-il quelques jours avant ſa mort ; *mais il y a une deſtinée ; on n'en peut guere douter* ; & il racontoit qu'au mois de Janvier 1596, Henri IV étant allé voir ſa ſœur (Catherine de Bourbon)

qui étoit un peu indiſpoſée, & s'étant aſſis ſur le bord de ſon lit, le plancher de la chambre fondit tout-à-coup, excepté à l'endroit où étoit le lit: que vingt ans après, au mois de Janvier 1616, ſa femme (la Reine Marie de Médicis) ayant paſſé après ſon dîné dans ſon grand cabinet, le plancher fondit auſſi tout-à-coup, excepté à l'endroit où elle étoit aſſiſe: *Voilà*, ajoutoit-il, *le Roi, enſuite la Reine, bien étonnément préſervés; & je le fus auſſi; car je venois de me mettre derriere le fauteuil de cette Princeſſe, ayant quelque choſe à lui dire.*

L'Etoile, Journal de Henri IV, Tome II, page 256, fait mention de ce premier accident, & Baſſompierre parle du ſecond, T. I, p. 359: *Je tombai*, dit-il, *avec ving-ſept autres perſonnes, & fus bleſſé à l'épaule & à la cuiſſe, & eus deux des petites côtes enfoncées, dont je me ſuis ſenti longtems; la Reine*, ajoute-t-il, *demeura ſur une poutre qui tint ferme.*

XVIII.

PIERRE DE MORNAY, *Seigneur de Buhi, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Iſle de France, fils aîné de Jacques de Mornay, & de Françoiſe du Bec.*

Les Mémoires de ce tems-là le nomment en pluſieurs occaſions parmi les Officiers qui s'étoient le plus diſtingués. J'eſpérois de trouver quelques particularités ſur ſes ſervices & ſon caractere dans *la Vie* de ſon frere, le célebre Dupleſſis-Mornay ; mais il n'y eſt parlé de lui que très-légerement. D'ailleurs aurois-je pu citer, avec quelque confiance, l'Auteur de *cette Vie*, lorſqu'on y lit que quelques jours après les (1) conférences & les diſputes publiques entre du Perron, Evêque d'Evreux, & Dupleſſis-Mornay, ſur l'ancienne & la nouvelle Religion, du Perron prêchant à Notre-Dame devant le Roi & toute la Cour, & ayant vanté ſa prétendue victoire, le tonnerre tomba dans la ſemaine même ſur la chaire ; qu'il tomba encore ſur celle de Saint-Germain de l'Auxerrois après ſon ſermon ; de ſorte, ajoute cet Auteur Calviniſte, qu'aucun Curé ne vouloit plus lui prêter ſon Egliſe pour y prêcher, & que de ſon côté il fit ſerment qu'il ne prêcheroit plus que l'hiver ne fût venu ?

XIX.

FRANÇOIS DE LA MAGDELAINE, *Mar-*

(1) Ces conférences ſe tinrent à Fontainebleau, au mois de Mai 1600.

quis de Ragni, Gouverneur de Nivernois, Lieutenant-Général au Gouvernement des pays de Breſſe & Charolois, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils de Gerard de la Magdelaine, & de Claudine de Damas, épouſa Catherine de Marcilli-Cipierre.

D'Aubigné, dans les Mémoires de ſa Vie, dit que le Marquis de Ragni (qu'il affecte de ne nommer que la Magdelaine) avoit feint d'être tombé ſubitement malade, pour ne ſe pas trouver à un rendez-vous qu'ils s'étoient donné pour ſe battre : *Au bout de huit ans*, ajoute-t-il, *l'ayant rencontré à Montauban, qui avoit ſon épée & qui marchoit fort roide, je lui envoyai demander par Frontenac, s'il étoit aſſez bien guéri pour faire un aſſaut ; à quoi il répondit que non ; & Fontenac vint m'apporter cette réponſe hors la ville où j'étois allé attendre ledit la Magdelaine. Je fis cette eſcapade contre le ſentiment de mes amis, à cauſe de la réputation qu'avoit ce champion de rude joueur, pour avoir tué huit Gentilshommes en combat ſingulier, ſans y avoir perdu une goutte de ſon ſang.*

Conçoit-on que d'Aubigné (1) ait pu s'imagi-

(1) On ne peut lire qu'avec indignation & mépris, ſes Mémoires ; j'en parlerai à l'article du Connétable Henri de Montmorenci.

ner qu'on croiroit que des hommes généralement connus, & par différentes actions, pour très-braves, Fervaques, Ragni & pluſieurs autres, trembloient & devenoient des poltrons, lorſqu'il s'agiſſoit de ſe battre contre lui ? Ragni, en repouſſant une ſortie au ſiege de la Rochelle en 1573, fut dangereuſement bleſſé ; il le fut encore en 1591, au ſiege d'Autun. Avec une troupe très-inférieure en nombre, il avoit attaqué en 1590, près de Joigni, le Vicomte de Tavannes, & l'avoit battu complettement : il eſt dit à cette occaſion *qu'il avoit eu, dès ſa jeuneſſe, de très-belles actions à la guerre, qu'il avoit toujours dignement ſervi Charles IX & Henri III, & que Henri IV l'aimoit & le conſidéroit.* Il avoit été élevé Page de la Chambre de Henri II. Il mourut en 1626, âgé de quatre-vingt-trois ans. S'il avoit véritablement tué en duel huit Gentilshommes, ſes Compatriotes, & qui peut être avoient été pendant un tems ſes amis, il dût avoir dans ſa vieilleſſe des reſſouvenirs bien triſtes & bien amers.

XX.

CLAUDE DE L'ISLE, *Seigneur de Marivaut, Gouverneur de Laon, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Iſle de France, fils de Jean de l'Iſle,*

Seigneur de Marivaut, & d'Hélene d'Apremont, épouſa Catherine Béatrix du Mouſtier.

Ils étoient cinq freres; l'aîné, George de l'Iſle, Seigneur de Traſſereux, s'étant jetté dans Therouenne que Charles-Quint aſſiégeoit, fut tué dans une ſortie le 9 Mai 1553.

Claude, Chevalier des Ordres à cette promotion de 1595, étoit le ſecond; il mourut le 17 de Mai 1598; les efforts qu'il avoit faits pour ſe relever de deſſous ſon cheval tué dans une eſcarmouche, au ſiege d'Amiens, ayant r'ouvert deux grandes bleſſures qu'il avoit reçues, l'une à la défaite du grand convoi de Laon, & l'autre au combat de Fontaine-Françoiſe.

Le troiſieme, Louis de l'Iſle-Mativaut, Seigneur de Pontillant, avoit été tué au combat de Dormans en 1575, âgé de vingt-un ans.

Le quatrieme, Jean de l'Iſle-Marivaut, étoit Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps de Henri III. *Le Mercredi 2 Août 1589, trois ou quatre heures après la mort de ce Prince*, dit l'Etoile, *Jean de l'Iſle-Marivaut du parti Royaliſte, & Claude de Marolles du parti de la Ligue, ſe rendirent derriere le jardin des Chartreux; & après avoir obſervé toutes les formalités de la Chevalerie en préſence des Aſſiégeans & des Aſſiégés,*

au ſignal des trompettes, ils partirent en même tems l'un contre l'autre. Marivaut donna le premier & rompit ſa lance contre la cuiraſſe de Marolles qui n'en fut point ébranlé, & qui dreſſa ſi juſtement ſon coup, qu'il lui donna dans l'œil, & y laiſſa le fer de ſa lance avec le tronçon enfoncé dans la tête que Marivaut par une trop grande confiance en ſa force & en ſes victoires paſſées dans de pareils combats, n'avoit point armée.

Ce combat, dit Pierre Mathieu, *ſe fit à la vue de l'armée du Roi, rangée en bataille, & des Pariſiens qui étoient ſur leurs murailles. Les deux Champions furent conduits par leurs Parrains, Marivaut par Chatillon, & Marolles par la Châtre. Marolles ayant vu que les grilles de la viſiere du caſque de Marivaut étoient un peu larges, avoit dit que ſûrement il le tueroit; en effet il lui donna droit dans l'œil.* Marivaut dit en expirant : *Je n'ai point de regret à la vie, puiſque mon Roi eſt mort.*

Son cinquième frère & ſon cadet, François de l'Iſle, Seigneur de Trigni, tua de ſa main, à la bataille d'Ivri, le Comte d'Egmont, Chevalier de la Toiſon d'Or, & qui commandoit les Troupes Eſpagnoles. Ses deux petits-fils, Robert & Auguſtin de l'Iſle-Marivaut, furent tués, Robert au ſiége de Montmédi, âgé de vingt-quatre ans, &

Auguſtin au combat de Senef, âgé de vingt-huit.

Le Château de l'Iſle-Adam prit ſon nom de ſa ſituation ſur la rivière d'Oiſe, & d'un Seigneur nommé Adam qui le fit bâtir vers l'an 1100, ſous le règne de Philippe I. Ses deſcendans, qui prirent dans la ſuite le nom de la Terre de Marivaut, le poſſédèrent juſqu'en 1364, qu'il paſſa dans la famille de Villiers, enſuite dans celle de Montmorency, & de celle-ci dans la maiſon de Bourbon-Condé, & par partage, dans la branche de Bourbon-Conti. Le Prince de Conti revenant de Dantzik, relâcha à Copenhague le 10 Novembre 1697, & fut préſenté en public, au Roi de Dannemarck, ſous le nom de Comte de l'Iſle-Adam, Gentilhomme François, qui n'avoit pas voulu paſſer dans ſes États, ſans avoir l'honneur de le ſaluer; enſuite Sa Majeſté Danoiſe l'ayant fait entrer dans ſon cabinet, l'embraſſa & lui rendit les honneurs dûs à ſon Sang.

XXI.

CHARLES DE CHOISEUL, *Comte de Prâlin, Maréchal de France, fils aîné de Ferri de Choiſeul, Comte de Prâlin, & d'Anne de Béthune d'Hoſtel, épouſa Claudine de Cazillac.*

Parmi les grands Hommes de cette ancienne

maiſon, c'eſt un de ceux qui en ont le plus relevé l'éclat & la gloire. Il réuniſſoit toutes les vertus civiles & militaires ; & l'on remarquoit dans toute ſa conduite un fond de nobleſſe, de candeur, de reſpect pour lui-même, de bienfaiſance pour les autres, & d'attachement le plus déſintéreſſé & le plus inviolable pour ſes Rois. Henri IV, quand il parvint au trône, ne le connoiſſoit que par la réputation de valeur qu'il s'étoit acquiſe ; il ne tarda pas à connoître ſon caractère, & à lui accorder la confiance la plus intime. Il lui donna, en 1595, une des Compagnies de ſes Gardes-du-Corps ; il lui avoit déja donné le Gouvernement de Troyes & la Lieutenance générale de Champagne.

Sous le règne de Louis XIII, au milieu des troubles qui agitoient la France, il fut un des plus fermes appuis de l'autorité royale, & la fit triompher dans toutes les occaſions où il commanda en chef. Il eut le bâton de Maréchal de France en 1619. Son corps étoit couvert de bleſſures ; il en avoit reçu trente-ſix ; on le vit plus d'une fois, couvert de ſon ſang, continuer de combattre, ou aller ſe faire panſer & revenir au combat. *Le Maréchal de Prâlin*, dit Baſſompierre, *avoit veillé toute la nuit dans les tranchées, qui étoient en ſi mauvais*

état, qu'il y croyoit ſa préſence néceſſaire ; mais cela lui enflamma tellement ſa bleſſure, qu'il ne put aller la nuit ſuivante à la garde du ſecours. Il mourut à Troyes le premier de Février 1623, âgé de ſoixante-trois ans.

La Princeſſe de Conti, dans l'Hiſtoire des Amours de Henri IV, dit *que ce Prince, averti un ſoir par un de ſes Valets-de-chambre* (Beringhen) *que Bellegarde venoit d'entrer chez Gabrielle d'Eſtrées, ordonna à un de ſes Capitaines des Gardes d'aller le tuer ; que ce Capitaine* (le Comte de Prâlin) *s'arrêta à choiſir des Gardes dans la ſalle, prit un chemin ſi long, & fit tant de bruit en arrivant à l'appartement de cette Favorite, qu'il donna le tems à Bellegarde de s'évader.* L'honneur permettoit d'obéir à Henri III & de tuer ou faire tuer les Guiſes ; ils étoient notoirement connus pour criminels d'Etat ; & il n'étoit pas poſſible de les punir juridiquement. Le Maréchal d'Ancre mit la main ſur la garde de ſon épée, lorſque Vitri lui intimoit l'ordre qu'il avoit reçu de Louis XIII de l'arrêter ; mais certainement Henri IV n'avoit pas le droit d'envoyer tuer les gens qui couchoient avec ſes Maîtreſſes. Le Comte de Prâlin eut la prudence de diſſimuler & de ne pas paroître offenſé de l'ordre déshonorant qu'il recevoit, & qu'il ne

regarda que comme un premier tranſport de fureur qu'il falloit laiſſer ſe calmer.

XXII.

HUMBERT DE MARCILLI, *Seigneur de Cipierre, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils de Philbert de Marcilli, Seigneur de Cipierre, & de Louiſe d'Hallwin, épouſa Antoinette de Gondi.*

L'ardeur, dit Sulli, *avec laquelle Henri IV venoit de ſe préſenter* (au combat d'Aumale) *à un ennemi très-ſupérieur en nombre, réveilla nos craintes ſur les dangers où il s'expoſoit ſans ceſſe, & nous porta à lui en expoſer les conſéquences; mais ce Prince, qui ne connoiſſoit aucuns ménagemens lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire, ne changea point de conduite, & ſe contenta d'ordonner à trente de nous qu'il déſigna, de ne point abandonner ſes côtés, en quelque occaſion que ce pût être.* Humbert de Cipierre fut toujours un de ces trente, & ne fut jamais bleſſé qu'à la bataille d'Ivri; il y tua le Comte de Brunſwick.

Philbert de Cipierre, ſon pere, avoit été Gouverneur de Charles IX, & l'avoit appris, dit Brantôme, à parler fièrement à la ſoldateſque, plus en Général des François, qu'en Roi.

XXIII.

GILBERT DE CHAZERON, *Sénéchal & Gouverneur du* (1) *Bourbonnois, fils d'Antoine de Chazeron & de Claudine le Maréchal, épouſa Gabrielle de Sennectere.*

Il contribua beaucoup au gain de l'importante bataille d'Iſſoire, qui ſe donna, comme je l'ai dit ailleurs, le même jour que celle d'Ivri. Quoiqu'avec des troupes bien inférieures en nombre, il battit deux fois celles du Duc de Nemours, & ſçut, par ſon activité & un courage infatigable, ſe rendre toujours le maître de la campagne dans tout le Bourbonnois.

Lorſqu'il vint à la Cour pour être reçu Chevalier des Ordres, Gabrielle d'Eſtrées qu'on avoit prévenue contre lui, & qu'il alla ſaluer, lui demanda avec un ſourire dédaigneux, s'il croyoit qu'elle avoit parlé pour lui : *Non, Madame*, lui répondit-il, *& je me flatte même qu'on eſt très-perſuadé que je n'en avois pas beſoin; mes ſervices ſont connus.*

(1) Et non pas du Lyonnois, comme dit le P. Anſelme.

L'eſprit

L'eſprit & les affreuſes maximes de la plupart des Moines de ce tems-là, lui avoient inſpiré contre eux une averſion qu'il ſe plaiſoit à manifeſter en toute occaſion; & comme il cultivoit les Lettres, on le crut l'Auteur de certains Contes imprimés à la Rochelle en 1597; ils ſont amenés par la converſation d'un Capucin qui vient de mourir, & auquel le Souverain des Enfers qui l'apperçoit tapi dans un coin de la ſalle, dit: *Capucin? Plaît-il, Monſeigneur*, répond en ſe proſternant le Révérend Séraphique, & la converſation commence.

XXIV.

RENÉ VIAU, *Seigneur de Chanlivaut & de l'Eſtang, Gouverneur d'Auxerre & de Montereau, fils de René Viau, Seigneur de Chanlivaut, & de Péronne de la Peſſeliere, épouſa Anne de Barbanſon.*

On ne voit pas qu'il ait eu des commandemens bien conſidérables; mais lorſqu'il s'agiſſoit de ce qu'on appelle des coups de main à la guerre, d'attaquer un retranchement, de preſſer un aſſaut, de débuſquer des eſcadrons d'un poſte avantageux, Henri IV le chargeoit ordinairement de ces opérations bruſques & hardies.

Il eſt parlé de lui dans une lettre à l'occaſion de l'abſolution de ce Prince à Rome. *M. de Chanlivaut*, dit-on, *bon Officier, plein de zèle & de droiture, mais extrêmement violent & emporté....* Le trait d'emportement qu'on cite, ne me paroît que celui d'un homme très-ſenſible à la gloire de ſon Maître. Pendant la cérémonie (1) de l'abſolution, le Pape, à chaque verſet du *Miſerere*, donnoit des coups de houſſine ſur les épaules de d'Oſſat & de du Perron, proſternés à ſes pieds, & y repréſentant la perſonne du Roi. Toute la France fut indignée. Du Perron, de retour à la Cour, en tâchant d'excuſer l'ignominie à laquelle Chanlivaut & quelques autres lui reprochoient d'avoir ſoumis ſon Maître, s'aviſa de dire, *que d'ailleurs ces coups de houſſines étoient ſi légers, qu'il ne les ſentoit pas plus que ſi une mouche lui eût paſſé ſur*

(1) *D'Oſſat & du Perron*, dit l'Abbé de Longuerue, *l'échappèrent belle, quand on ſçut en France la maniere d'abſolution de Henri IV à coups de bâton; le déchaînement fut univerſel; & je ne ſçais ce qui leur en ſeroit arrivé, ſans M. de Villeroi, qui étoit un grand Papimane. Le Chancelier de Chiverny crioit comme une aigle; tous les Gens de Robe & d'Epée crioient de même. Henri IV voyant que l'affaire étoit faite, la prit du bon côté, & comme une ſimple formalité pénitentielle.*

les épaules : Jour de Dieu ! s'écria Chanlivaut, en le pouſſant rudement contre le mur, *au ſeul geſte qu'en auroit fait le Pape, je l'aurois aſſommé.*

XXV.

CLAUDE DE GRUEL, *Seigneur de la Frette, Gouverneur de Chartres, fils de Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, & de Marguerite Auvé, épouſa Louiſe de Faudouas.*

La (1) Curée & lui, s'étoient donné rendez-vous pour ſe battre dans un endroit de la forêt de Fontainebleau; il arrive, & voit la Curée attaqué par quatre hommes; il ne balance pas à le défendre, tue un des voleurs; les trois autres s'enfuirent. *Je vous dois la vie*, lui dit la Curée : *Vous ne me devez rien*, lui répond-il; *je n'ai fait pour vous que ce que vous auriez fait pour moi; & nous pouvons à préſent vuider notre querelle. Je ne puis que vous embraſſer*, répliqua la Curée.

Henri IV ſouffroit impatiemment l'affluence de toutes ſortes de perſonnes qui alloient à S. Paul, & paroiſſoient déplorer la malheureuſe deſtinée du Maréchal de Biron; il ſçut que la Frette y alloit

(1) Philibert de la Curée, un des Braves de Henri IV, qui ne l'appelloit que *mon Curé.*

tous les jours ; & il lui en fit des reproches : *Sire*, lui répondit la Frette, *cet Infortuné m'aimoit ; ſi j'ai rendu quelques ſervices à Votre Majeſté ; ſi j'ai acquis quelque réputation à la guerre, je la lui dois par les occaſions qu'il me procuroit d'en acquérir : je ne ſerois pas le maître de vous cacher ma douleur ; je vais le pleurer dans mes terres :* le lendemain il quitta la Cour.

Il étoit Conſeiller d'Etat ; & l'on voit dans un Recueil de différentes Pièces de ce tems là, un Mémoire qu'il avoit apparemment fait, lorſqu'il fut queſtion de l'Edit contre les Duels ; je n'en citerai qu'un trait dont l'idée eſt ſingulière. Il prétend que les duels, par l'honneur prétendu qu'on y attache, peuvent beaucoup contribuer à la dépravation des mœurs : tel homme, dit-il, eſt dur, ingrat, trompe ſes amis, calomnie les femmes, tyranniſe la ſienne, maltraite ſes domeſtiques, ne paye point ſes dettes, & ſe croit dédommagé par la réputation d'être brave, de tout le mal que l'on peut d'ailleurs penſer de lui.

Son fils, Pierre Gruel, Marquis de la Frette ; Gouverneur de Chartres & du Pont-Saint-Eſprit, Capitaine des Gardes-du-Corps de Gaſton de France, Duc d'Orléans, fut un célèbre Duéliſte, un émule du fameux Bourteville, contre qui il ſe

battit deux fois. Deux de ſes fils, Gaſton & Nicolas de la Frette, ſemblèrent auſſi affecter ce faux honneur ; ils ſe battirent avec S. Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmoutier, d'Antin & Flamarens : ce fut à l'occaſion de ce duel & en mémoire de la ſévérité avec laquelle Louis XIV crut devoir le punir, qu'on frappa une médaille, où l'on voit une femme (la Juſtice) tenant un glaive & regardant, d'un air courroucé, quatre hommes étendus par terre l'épée à la main, avec ces mots, pour légende, *Juſtitia optimi Principis*, & pour exergue, *Singularium certaminum furor coercitus.* Ces deux la Frette, quoique proſcrits du Royaume, privés de leurs biens & condamnés par contumace, & ſans eſpoir de pardon, à une mort ignominieuſe, eurent toujours le cœur François, & ne voulurent jamais prendre d'emplois que dans les troupes alliées de la France ; on dit même qu'ils vinrent, en 1667, ſous des noms déguiſés, ſervir ſoldats dans l'armée de Louis XIV qui aſſiégeoit Lille. Ils étoient originaires de Bretagne & deſcendoient de ce Raoul Gruel, qu'on peut dire avoir été un des Reſtaurateurs de la Famille Royale & du nom François. L'Anglois régnoit dans Paris. Ce fut ce Raoul Gruel, dont le zèle ardent ne ſe laſſa point, & qui parvint enfin

à toucher le cœur & à gagner l'eſprit du Duc de Bourgogne, & à lui faire ſigner, en 1435, le Traité d'Arras, par lequel l'Anglois, privé du ſecours de ce Prince, & abandonné à ſes ſeules forces, fut bientôt chaſſé du Royaume.

XXVI.

GEORGES BABOU, *Seigneur de la Bourdaiſiere, Capitaine d'une des deux Compagnies des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, fils de Jean Babou, Maître de la Garderobe du Roi, & de Françoiſe Roberteet, épouſa Marie de Bellay.*

Il avoit été élevé enfant d'honneur auprès du Duc d'Alençon, frere de Henri III, & fut enſuite premier Gentilhomme de ſa Chambre. Il le ſuivit à ſes deux expéditions de Flandres, & s'y diſtingua. La Ducheſſe de Montpenſier, qu'il mépriſoit au fond de ſon ame, mais ſans pouvoir ſecouer le joug d'une malheureuſe paſſion, l'entraîna dans le parti de la Ligue :

Odi & amo ; quare id faciam, ſi fortè requiris,
Neſcio ; ſed fieri ſentio & excrucior, *

diſoit il ſouvent. Il fut légerement bleſſé au com-

* Martial.

bat d'Arques en 1589 : ſon frere puîné, Jean Babou, Comte de Sagonne, qui commandoit la Cavalerie légere de la Ligue, y fut tué par le jeune Comte d'Auvergne, fils de Charles IX, qui commandoit la Cavalerie légere de Henri IV. La Bourdaiſiere, en 1591, défendit très-courageuſement Chartres, & ne rendit cette ville qu'à la derniere extrêmité & à des conditions honorables. Il reconnut Henri IV, dès que ce Prince eut abjuré, le ſervit toujours depuis avec beaucoup de zèle & de fidélité, & fut bleſſé à ſes côtés au ſiége de Laon.

Il étoit oncle de Marie (1) de Beauvilliers, Abbeſſe de Montmartre, & de Gabrielle d'Eſtrées, & pere de la Vicomteſſe d'Etauges : on le loue beaucoup d'avoir toujours eu la délicateſſe de ne vouloir pas profiter de leur faveur pour obtenir des graces & des dignités, & de n'avoir point

(1) Elle avoit autant d'eſprit que de beauté, aimoit la lecture, & ſçavoit le Latin & l'Italien. Le Comte de S. Pol, qui prétendoit avoir été ſon premier amant, diſoit que, vive & paſſionnée, ſortant d'entre ſes bras, elle étoit allée avec ſon aimable enjouement, écrire ſur ſon Bréviaire, ces paroles de la Veſtale Romaine :

Felices nuptæ, moriar niſi nubere dulce eſt !

laiſſé d'autres biens, que ceux qu'il avoit reçus de ſes Ancêtres. Il mourut en 1607, *conſumé*, dit-on, *peu-à-peu par le chagrin rongeur que lui avoit cauſé l'aventure de ſa ſeconde fille.*

Il eſt certain que le Baron de Termes, auſſi galant que ſon frere Bellegarde, avoit été ſurpris la nuit, couché avec elle dans la chambre des filles de la Reine, & s'étoit ſauvé nud en chemiſe. La Reine dit l'Étoile *, vouloit abſolument qu'on coupât le cou au Baron de Termes; mais Henri IV, à qui la choſe ne devoit pas paroître un crime capital, ſe contenta de faire dire à ce Galant de s'abſenter pour quelque temps du Royaume; le bon Prince interpoſa même ſon autorité, pour arrêter les effets violens de la colere de la Reine qui ne vouloit pas ſe contenter d'avoir chaſſé Mademoiſelle de la Bourdaiſiere avec tout l'éclat & toute l'ignominie poſſible.

M. de la Bourdaiſiere & Madame de Sourdis, ſa ſœur, allèrent en Italie en 1571, pour recueillir la riche ſucceſſion de leur oncle, le Cardinal de la Bourdaiſiere. Ils trouvèrent, dit M. de Thou **, que ſon bâtard, nommé Alphonſe, s'étoit mis

* Journal, T. 3, p. 171.

** *Thuana, p. 7.*

en poſſeſſion de cette ſucceſſion, en vertu d'une Bulle ſecrette qui porte, *que les bâtards des Cardinaux leur ſuccedent* ab inteſtato, *dans les biens qu'ils ont acquis à quarante milles de Rome.* Les parens alléguoient le Droit commun contre les bâtards, ſur-tout des Prêtres. Le procès étoit à la Rote, & dura près de dix ans. Le Roi ſollicitoit pour les parens; le Pape & quelques Cardinaux étoient aſſez d'avis de caſſer cette Bulle; mais le plus grand nombre s'y oppoſoit. Enfin on conſeilla à M. de la Bourdaiſiere & à Madame de Sourdis de s'accommoder, ſans quoi, ils ne verroient jamais la fin de ce procès, à cauſe de la Bulle qu'on ne vouloit pas enfreindre. Le Bâtard leur donna vingt mille écus, & demeura en poſſeſſion du reſte de la ſucceſſion. Malgré tout ce récit de M. de Thou, je doute que cette Bulle ait jamais exiſté; & quoiqu'il ajoute *qu'il y avoit encore à Rome des enfans de ce Bâtard, entre autres un Camerier du Pape, qui étoit venu à Paris de ſon temps, & que le Cardinal Séraphin racontoit cette hiſtoire, en diſant qu'il n'avoit pas vu cette Bulle; mais qu'elle étoit tenue pour certaine.*

TROISIÈME PROMOTION.

Faite à Rouen, dans l'Égliſe de l'Abbaye de Saint-Ouen, le 5 Janvier 1597.

CHEVALIERS.

I.

HENRI I du nom, Duc DE MONTMORENCI; *Pair, Amiral, Maréchal, Connétable & premier Baron de France, Gouverneur & Lieutenant-Général du Languedoc.*

Il étoit le ſecond des cinq fils du Connétable Anne de Montmorenci, & de Magdelaine de Savoie-Tende, & porta le nom d'Amville pendant la vie de ſon pere & de ſon frere aîné, François de Montmorenci. Il fit ſa premiere campagne en Allemagne & en Lorraine en 1552, & ſe ſignala à la défenſe de Metz aſſiégé par l'Empereur Charles-Quint. Enſuite il paſſa à l'armée de Piémont, y commanda la Cavalerie-Légere, & mérita que le Maréchal de Briſſac, dans toutes les Lettres qu'il écrivoit à la Cour, fit les plus grands éloges de ſa valeur, de ſon activité, de la nobleſſe de

ſon caractère, & de ſon empreſſement à s'acquérir l'eſtime générale. A ſon retour en France, il reçut de Henri II un accueil diſtingué, & le collier de l'Ordre de Saint-Michel, quoiqu'il n'eût encore que vingt-quatre ans.

Les Calviniſtes, croiſſans dans l'ombre où ils avoient été obligés de ſe cacher pendant le regne de ce Prince, devinrent ſi puiſſans, qu'au commencement de celui de Charles IX, ils demandèrent, à main armée, l'exercice libre & public de leur Religion. En 1562, à la bataille de Dreux, d'Amville combattant à l'aîle gauche, eut ſon jeune frere (Gabriele de Montmorenci-Montberon) tué à ſes côtés; & quelques momens après, on vient lui dire que ſon pere, à l'aîle droite, épuiſé d'efforts, bleſſé, abandonné des ſiens, eſt au pouvoir de l'ennemi : Quel jour, s'écria-t-il! & ſe précipitant ſur quelques eſcadrons qu'il avoit mis en déſordre & qui ſembloient ſe rallier, il apperçoit le Prince de Condé; il ne pouvoit pas attaquer un Guerrier plus redoutable; il ignoroit que ce Prince venoit d'être bleſſé à la main; il s'élance ſur lui, & le fait priſonnier.

L'année ſuivante, il eut le Gouvernement de Languedoc & le bâton de Maréchal de France. La guerre de Religion s'étant rallumée en 1567,

il ſe trouva avec ſes trois freres, à la (1) bataille de Saint Denis, où leur illuſtre pere, âgé de ſoixante-dix-huit ans, bleſſé à mort, jouit d'un moment bien doux & bien cher à une ame comme la ſienne ; la victoire ſembloit balancer ; il vit ſes fils arracher à l'ennemi les lauriers dont ils couvriroient ſon tombeau.

L'antiquité de la Maiſon, les hautes alliances, les richeſſes, les grands établiſſemens des Montmorenci, & l'inclination de la Nobleſſe pour eux, les rendoient d'inſurmontables obſtacles aux projets ambitieux que le Cardinal de Lorraine formoit pour ſes neveux. Il ne fut pas difficile à ce méchant homme de perſuader à Catherine de Médicis, qu'il falloit les envelopper dans le maſſacre qu'elle méditoit. Elle avoit trop haï le pere, pour

(1) A cette bataille, l'armée du Prince de Condé n'avoit point de canons ; l'artillerie alors ne faiſoit pas encore une des principales forces des armées ; cependant quoïque moins nombreuſes qu'elles ne ſont depuis cent ans, il reſtoit toujours ſur le champ de bataille, autant ou plus de bleſſés qu'aujourd'hui. Que penſer ? Dira-t-on que le Soldat ſe dit aujourd'hui en lui-même, qu'on ne ſe bat point contre du canon, & s'enfuit ; au-lieu que dans ces tems-là, il ſe diſoit qu'un homme ne devoit pas en craindre un autre, & combattoit ?

ne ſe pas croire haïe des fils ; ils auroient donc été au nombre de ſes victimes la nuit de la Saint-Barthelemi, ſi l'aîné (le Maréchal de Montmorenci) deux jours avant cette horrible nuit, ne s'étoit pas retiré à Chantilli, en avertiſſant ſes freres de ſe tenir ſur leurs gardes, s'ils s'obſtinoient à reſter à Paris : certains mouvemens extraordinaires qu'il avoit remarqués, joints à des bruits ſourds, lui avoient donné des ſoupçons qui les ſauvèrent tous les quatre.

L'année ſuivante, le Duc d'Anjou (depuis Henri III) étoit parti pour la Pologne ; il n'avoit pas emporté beaucoup de regrets ; le maſſacre de la Saint-Barthelemi avoit donné de ſiniſtres idées de ſon caractère. Catherine de Médicis prétendit que l'on conſpiroit pour empêcher ſon retour en France, & faire paſſer la Couronne ſur la tête de ſon frere, le Duc d'Alençon ; elle accuſa les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, d'être les Chefs de cette conſpiration, & les fit arrêter & enfermer à la Baſtille quelques jours avant la mort de Charles IX. D'Amville étoit alors en Languedoc. Elle dépêcha deux de ſes Confidens, qui devoient tâcher de l'attirer à une entrevue & l'arrêter ; on dit même que le Comte Sara-

Martinengue s'étoit chargé de l'aſſaſſiner ; il évita cette entrevue ſous différens prétextes.

Cependant Henri III, revenant de Pologne, étoit arrivé à Turin. D'Amville, à qui le Duc de Savoie avoit offert ſa médiation & ſes bons offices, y alla. Henri lui marqua beaucoup de bienveillance, le fit coucher dans ſa chambre, lui demanda ſes conſeils, & parut l'écouter avec plaiſir ; mais des Lettres de l'artificieuſe Médicis firent bientôt évanouir ces favorables diſpoſitions. D'Amville en fut averti par le Duc & la Ducheſſe de Savoie ; il ſortit de Turin, retourna en Languedoc, & ne voyant plus d'eſpérance de pouvoir éviter ſa ruine, celle de ſes freres & de toute ſa maiſon, qu'en ſe défendant & ſe tenant armé, il ſigna, comme Chef & Protecteur, la Confédération, par laquelle les *Politiques* & les Calviniſtes s'uniſſoient pour une défenſe commune. On appelloit *Politiques* les Catholiques qui repréſentoient qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût qu'une Religion dans le Royaume ; mais qu'on y comptoit près de cinq cent mille familles Calviniſtes, qui continueroient de défendre le libre exercice de la leur juſqu'au dernier ſoupir ; que la France ne s'étoit que trop long-temps déchirée de ſes propres mains & bai-

gnée dans ſon ſang ; qu'il falloit donc ſincérement la paix, & ne plus chercher à les tromper par d'inſidieux Traités.

D'Amville battit les troupes qu'on envoya contre lui, & ſe rendit ſi puiſſant dans ſon Gouvernement, que *ſes ennemis*, dit Brantôme, *en cherchant à l'accabler, n'avoient fait qu'augmenter ſa réputation, ſon état & ſa grandeur. Il fut empoiſonné*, ajoute-t-il ; *& s'il n'eût été promptement ſecouru, & par de bons remedes, il ſeroit mort ; & même les nouvelles de ſa mort arrivèrent à la Cour. Le 8 Juin 1575*, dit l'Étoile, *ſur la fauſſe nouvelle de la mort du Maréchal d'Amville, le Maréchal de Montmorenci, ſon frère, fut encore plus reſſerré à la Baſtille ; & ſes principaux Domeſtiques lui furent ôtés par ordre de la Reine mère, contre le ſentiment du Roi, qui ne tenoit pas cette nouvelle pour certaine. Le Maréchal de Montmorenci*, ajoute l'Étoile, *dit à un de ſes gens d'aſſurer la Reine mère, qu'il ſavoit ce qu'on vouloit faire de lui ; qu'il n'y falloit point tant de façons, & qu'elle n'avoit qu'à lui envoyer l'Apothicaire de M. le Chancelier*, (Birague, le plus grand ennemi de toute ſa maiſon) *& qu'il prendroit ce qu'il lui donneroit.* L'intention de Catherine de Médicis, dit M. de Thou, étoit de le faire étrangler avec une

ſerviette, & qu'on feroit courir le bruit qu'il étoit mort d'une eſquinancie. La nouvelle certaine que le Maréchal d'Amville étoit hors de danger, & les remontrances que Souvré fit à Henri III ſur cet attentat, en empêchèrent l'exécution. L'année ſuivante, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé furent déclarés innocens; d'Amville obtint une paix honorable; & lorſque les troubles recommencèrent, il ſe ſoutint toujours avec le même courage & la même habileté.

Ce n'étoit point l'intérêt ſeul d'une commune défenſe qui l'uniſſoit au Roi de Navarre & au Prince de Condé; l'attachement le plus véritable pour le ſang de ſes Rois, étoit gravé dans ſon cœur; ſûr d'être écraſé ſous les ruines de la Famille Royale, il en auroit défendu les droits. Dès qu'il apprit la mort de Henri III, il fit proclamer Henri IV dans toutes les Villes où il commandoit.

Je n'entrerai point dans le détail de tous les ſervices qu'il continua de lui rendre: je dirai ſeulement que par ſon courage, ſon activité, ſa prudence dans le Languedoc, & par ſa prévoyance & ſon attention à donner de prompts ſecours à Leſdiguieres & à d'Ornano dans la Provence & le Dauphiné, tous les trois firent échouer tous les efforts

efforts du Roi d'Eſpagne, du Duc de Savoye & du Duc de Nemours, qui s'étoient flattés qu'à la faveur de ces troubles & des partiſans qu'ils s'étoient faits dans ces Provinces, ils parviendroient à les envahir & les démembrer de la Monarchie.

Ce quatrième Connétable de Montmorenci (Henri IV lui en avoit envoyé l'épée en 1593) mourut à Agde en Languedoc, le premier Avril 1614, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Il paſſoit pour plus heureux qu'habile Général. Perſonne, dans le maniement des affaires & les négociations, n'eut une politique plus adroite & mieux raiſonnée. Un jugement exquis & le diſcernement le plus fin lui donnoient une prévoyance qui lui faiſoit preſque toujours prendre les meſures les plus juſtes. C'étoit, dans ſa jeuneſſe, un des plus beaux hommes du Royaume & des plus adroits à tous les exercices de ce tems-là. Il avoit aimé Marie Stuart, veuve de François II, & en avoit été ſi tendrement aimé, qu'elle l'auroit épouſé s'il n'avoit pas été marié. Un homme de la Cour, à qui apparemment il en fit la confidence, lui conſeilla de rompre le lien qui l'empêchoit de poſſéder un Trône & une Reine charmante, & lui offrit ſon miniſtère pour empoiſonner ſa femme; il traita ce ſcélérat avec toute l'indignation & le mé-

pris qu'il méritoit, & ne le regarda jamais depuis qu'avec horreur.

Brantôme & d'Aubigné l'avoient ſouvent vu à la Cour & à l'Armée : Brantôme dit, *qu'à peine ſçavoit-il lire, & que ſon ſeing n'étoit qu'une marque.* D'Aubigné, p. 85 de ſes Mémoires, raconte *que ſe trouvant un jour avec lui ſur le bord de la Drogne, ledit Maréchal ſe mit à faire de grands ſoupirs, & qu'arrachant un morceau d'écorce d'un arbre qui étoit en ſéve, il écrivit deſſus ſix vers latins au ſujet d'une Dame qu'il aimoit alors :* il rapporte ces vers latins. Lequel croire de Brantôme ou de d'Aubigné ? Les Mémoires de d'Aubigné, (je ne parle pas de ſon Hiſtoire) ne ſont, ſelon moi, qu'un tiſſu de venteries, de faits controuvés & d'attrocités contre la plûpart des perſonnes de la Cour du Roi de Navarre & contre ce Prince même; il l'accuſe page 63, d'avoir voulu le faire aſſaſſiner, & faire enſuite jetter ſon corps dans la riviere pour ôter la connoiſſance de cette criminelle action; il faut remarquer que c'eſt de Henri IV dont il parle, *& qu'il lui reprocha*, ajoute-t-il, *ce noir projet en bonne compagnie.* Mais, me dira-t-on, quelle raiſon d'Aubigné auroit-il pu avoir pour imaginer l'anecdote ſur le Connétable de Montmorenci ? Je ne ſçais; mais il me

ſemble que plus on y réfléchira, de même qu'aux circonſtances dont il l'accompagne, moins on la croira.

II.

HERCULE DE ROHAN, *Comte de Rochefort, puis Duc de Montbazon, Pair & Grand-Veneur de France, Gouverneur de Paris, &c. fils de Louis de Rohan, Prince de Guemené, & de Léonore de Rohan:*

Son père, en 1587, lui forma une Compagnie, compoſée en partie de Gentilshommes Bretons, & l'envoya au * Roi de Navarre, ſous le nom de Comte de Rochefort: il avoit dix-neuf ans, étant né le 27 Août 1568. Il ſe trouva à la bataille de Coutras, & l'année ſuivante 1588, il s'acquit beaucoup de réputation à certaines petites expéditions dans la Saintonge & le Pays d'Aunis. Le 8 Mai 1589, il ſe ſignala à la défenſe du fauxbourg de Tours. Le Roi de Navarre, qui ne put arriver que le lendemain, entendit parler de lui avec tant d'éloges, qu'il l'embraſſa & le ſerra dans ſes bras avec cette affection qu'inſpire un jeune parent dont on conçoit de hautes eſpérances. La même année, au combat d'Arques, les Lanſquenets de la Ligue, méditant la trahiſon la plus

* Depuis Henri IV.

noire, baiſſèrent leurs drapeaux, crièrent *Vive le Roi*, & parurent vouloir ſe ranger du côté de Henri IV; mais dès qu'ils furent dans le retranchement, ils tournèrent leurs armes contre ceux qui venoient de les recevoir comme amis. *Le jeune Comte de Rochefort*, dit un Témoin oculaire, *combattant contre ces traîtres avec toute la valeur poſſible, eut ſon cheval tué ſous lui, fut bleſſé & fait priſonnier.* Relation de ce combat, Journal de Henri IV, T. 4, p. 300.

Des Mémoires de ce tems-là, après avoir parlé de ſon courage & de ſes ſervices en pluſieurs autres occaſions, ajoutent que la douceur de ſon caractère & la ſenſibilité de ſon ame, invitoient à la confiance, & que quoique bien plus jeune que Henri IV, c'étoit ſouvent avec lui, que ce grand Prince alloit chercher de la conſolation dans ſes chagrins domeſtiques. *Tout ce que le Roi faiſoit pour diſſiper ſes violens chagrins*, dit M. de Sulli, *ne ſervoit qu'à les mieux faire paroître; il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit point, à Livry & dans une autre maiſon appartenante au Duc de Montbazon.*

S'il eſt bien flatteur d'avoir été chéri d'un ſi grand Roi, il ne l'eſt pas moins de l'avoir été dans

tous les lieux où l'on a commandé ; le Duc de Montbazon réuniſſoit l'un & l'autre éloge. Quelques années avant ſa mort, il ſe démit de tous ſes emplois, & ſe retira de la Cour ; il avoit été Lieutenant-Général de la Normandie, de la Picardie, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, Grand-Veneur, Chevalier d'honneur de la Reine. Il mourut au Château de Coutieres en Touraine le 16 Octobre 1654, âgé de quatre-vingt-ſix ans. Il eut de ſa première femme, Madeleine de Lenoncourt, un fils & une fille, Louis de Rohan, Comte de Rochefort, puis Prince de Guemené, & Marie de Rohan, mariée d'abord au Connétable de Luines, enſuite ſi connue dans l'Hiſtoire ſous le nom de ſon ſecond mari, Claude de Lorraine, Duc de Chevreuſe. De ſa ſeconde femme, Marie de Bretagne, il eut Armand de Rohan, Prince de Soubiſe, & deux filles.

Lors de l'inſtitution de l'Ordre du S. Eſprit, perſonne de la Maiſon de Rohan n'en étoit ſuſceptible ; elle étoit partagée en deux branches ; l'une étoit Calviniſte : Louis de Rohan, Prince de Guemené, chef de l'autre, étoit devenu aveugle dès l'âge de quatre ans. Le Duc de Montbazon, dont je viens de parler, eſt le premier qui fut admis dans l'Ordre.

Le 2 Décembre 1688, Louis XIV fit une promotion; le Prince de Soubiſe en étoit; il repréſenta à Louis XIV les prérogatives de ſa Maiſon, & le ſupplia de ne le point comprendre dans cette promotion, s'il ne jugeoit pas à propos de le placer au rang des *Princes iſſus de Maiſons Souveraines*. Louis XIV en parla à M. de Louvois, Chancelier des Ordres, qui avoit arrangé la liſte, & qui n'aimant pas, dit-on, M. de Soubiſe, dit qu'à la promotion de 1597, le Duc de Montbazon paroiſſoit n'avoir été qu'au rang de Duc, & qu'à la promotion du mois de Décembre 1619, Louis de Rohan, Comte de Rochefort, & Alexandre de Rohan, Marquis de Marigni, n'étant point Ducs, n'avoient été qu'au rang des Gentilshommes.

On lit dans les Regiſtres de l'Ordre (année 1688), *que Sa Majeſté déclara qu'elle avoit eu intention de donner place dans cette promotion à M. de Soubiſe, lequel l'avoit ſuppliée de ne l'y point comprendre, & de trouver bon qu'il ne ſuivît pas le mauvais exemple du Comte de Rochefort, qui n'ayant que dix-ſept ans quand il étoit entré dans l'Ordre, n'étoit pas en état de connoître les véritables intérêts de ſa Maiſon.*

A la promotion de 1597, la ſeconde du règne de Henri IV, le Duc de Montbazon fut reçu dans

l'Ordre, *& ſans diſpenſe*, quoiqu'il n'eût que vingt-neuf ans ; ce ſeroit une preuve qu'il y fut reçu comme *Prince*, les Ducs & les Gentilshommes (1) ne pouvant y être reçus *ſans diſpenſe*, qu'à l'âge de trente-cinq ans.

(1) Art. 82. *Ordonnons qu'il n'y aura au marcher dudit Ordre, ni aux ſéances, aucune diſpute pour les rangs, mais que chacun marchera ſelon l'ancienneté de ſa réception ; ſçavoir eſt, après nos Enfans & les Princes de notre Sang, les Princes iſſus de Maiſon Souveraine, qui ſont Ducs ; puis les Princes qui ne ſeront pas Ducs, & après eux, les Ducs qui ne ſeront que Gentilshommes, en gardant l'ordre & le rang qui leur eſt attribué par la création de leurs Duchés ; & après les Commandeurs *, ſelon l'ancienneté de leur réception audit Ordre, ſauf pour le regard de ceux qui ont été par nous choiſis & élus pour entrer au préſent Ordre, dès la première inſtitution d'icelui, leſquels garderont le rang de leur réception en l'Ordre de S. Michel, encore qu'ils reçoivent l'habit dudit Ordre après les autres.*

Les Ducs ont proteſté contre cet article, diſant entr'autres raiſons, qu'il a été inſéré dans les Statuts de 1585, lorſque les Guiſes étoient tout-puiſſans dans l'Etat ; ils ont cité la première Promotion, 31 Décembre 1578, lors de l'inſtitution de l'Ordre, dans laquelle Promotion on voit le Duc d'Uzès avoir la préſéance ſur les Ducs de Mercœur & d'Aumale.

L'Auteur des Mémoires de Madame de Maintenon,

* Les Gentilshommes.

Il fut nommé le premier & à la tête de ſa promotion, quoiqu'il ne paroiſſe y être que le ſecond. Le Duc de Montmorenci ne le précédoit point comme Duc, mais comme Connétable: le Connétable, à toutes les cérémonies de la Cour, & ſur-tout à celles de Chevalerie, prétendoit marcher immédiatement après les Princes du Sang, & avoir la préſéance ſur tous les autres. Lors du mariage de Henri IV, ce même Connétable de Montmorenci étant allé à Marſeille au-devant de la Reine, Marie de Médicis, eut toujours la préſéance ſur le Duc de Guiſe, même dans le Gouvernement du Duc de Guiſe; il donnoit la main* à la Reine; le Duc de Guiſe la donnoit à la Grande-Ducheſſe de Toſcane. *La Reine fut reçue par le Connétable de Montmorenci, premier Officier de la Couronne, par le Duc de Guiſe, Gouverneur de la Province, par les Princeſſes de Rohan & de Guiſe, & pluſieurs autres Dames*, dit Mademoiſelle de

T. III, pag. 17, rapporte une réponſe du Duc de Luxembourg à Louis XIV, au ſujet des Guiſes, qui me paroît bien vive. D'ailleurs cet Auteur, & Madame de la Fayette, pag. 79, ſe ſont trompés ſur l'objet de la prétention du Prince de Soubiſe, & ſur d'autres détails. On doit en croire les Regiſtres de l'Ordre.

* *Journal d'Henri IV*, T. 2, p. 538.

Guiſe elle-même dans ſon Hiſtoire des Amours du Grand Alcandre, Journal d'Henri III, Tom. IV, pag. 394.

Le fils de ce Duc de Montbazon, Louis de Rohan, fut reçu à l'âge de dix-ſept ans; mais nonobſtant une diſtinction ſi marquée, il crut devoir s'abſtenir de ſe trouver aux cérémonies de l'Ordre, juſqu'à ce qu'il pût y aſſiſter, ſans préjudicier au rang qu'il prétendoit lui appartenir. Son oncle, Alexandre de Rohan, Marquis de Marigni, qui fut reçu à cette même promotion de 1619, fit une proteſtation qu'on voit ſur les regiſtres * de l'Ordre, conçue en ces termes :

Et ſur ce qui a été repréſenté, que le Marquis de Marigni appréhendoit que le rang qu'on lui donnoit parmi les Chevaliers-Gentilshommes, ne pût préjudicier à celui qu'il prétend appartenir à ſa Maiſon, il a été dit & arrêté, que ce ſera ſans aucun préjudice du rang qui lui pourroit appartenir, & qu'il lui en ſera délivré acte par le Greffier de l'Ordre.

Cette préſéance, que les Rohans prétendent dans l'Ordre du Saint-Eſprit, m'engage néceſſairement à une narration de faits & d'alliances,

* Année 1619, 31 Décembre.

que je tâcherai de rendre la plus ſuccinte qu'il me ſera poſſible ; je ne rapporterai rien de douteux & qui ne ſoit très-avéré.

Il eſt prouvé par des actes & des titres inconteſtables, que les Ducs de Bretagne de la Maiſon de France, les États du Pays & les Rois de France ont reconnu dans tous temps, que les Rohans *deſcendoient en ligne directe & maſculine des anciens Souverains & Rois de Bretagne.*

Alain III, Vicomte de Rohan, arriere-petit-fils de * Guethénoc, épouſa en 1160, Conſtance de Bretagne, ſœur du Duc Conan IV.

Jean I, Vicomte de Rohan, épouſa en 1377, Jeanne (1) de Navarre, fille de Philippe III, Roi de Navarre, & petite-fille de Louis Hutin, Roi de France. On lit (année 1413) ſur les regiſtres du Parlement de Paris, à l'occaſion de ce mariage, *que la fille du Roi de Navarre fut mirablement mariée ; car le Vicomte de Rohan eſt moult grand*

* Tige des Rohans.

(1) C'eſt de ce mariage de Jean I, Vicomte de Rohan, avec Jeanne de Navarre, que ſont iſſus, en ligne directe, les Princes de Guemené, de Montbazon, de Soubiſe, & de Rochefort ; par conſéquent ils deſcendent de la petite-fille d'un Roi de France.

Seigneur en Bretagne, & du lignage des Rois de Bretagne. Cette Jeanne de Navarre, Vicomteſſe de Rohan, avoit trois ſœurs, Blanche, mariée à Philippe de Valois, Roi de France; Marie, qui épouſa Pierre IV, Roi d'Arragon; & Agnès, mariée à Gaſton de Foix.

Marguerite de Rohan, troiſieme fille d'Alain IX, Vicomte de Rohan, & de Marguerite de Bretagne, épouſa en 1449, Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême, & fut grand'mere de François I, Roi de France; ainſi nos Rois, Henri II, François II, Charles IX, Henri III en deſcendoient, & Henri IV, par Marguerite, ſœur de François I, & mere de Jeanne d'Albret.

Jean II, Vicomte de Rohan, fils d'Alain IX & de Marie de Lorraine, épouſa en 1461, Marie de Bretagne, fille de François I, Duc de Bretagne, & de Marguerite d'Écoſſe, fille de Jacques I, Roi d'Écoſſe : la Maiſon de Rohan eut par ce mariage des droits reconnus ſur la Couronne d'Écoſſe.

René; Vicomte de Rohan & de Léon, épouſa en 1534, Iſabelle de Navarre, fille de Jean d'Albret, & ſœur de Henri d'Albret, Rois de Navarre: ſi Henri d'Albret, qui n'eut qu'une fille, Jeanne d'Albret, mere de Henri IV, n'eût point eu d'en-

fans, la Couronne de Navarre & le Béarn auroient appartenu aux enfans de ce René de Rohan.

En 1570, dans les Lettres d'érection, vérifiées en Parlement, de la Terre de Guemené en Principauté : *Voulons*, dit Charles IX, *que ladite Terrre de Guemené demeure à perpétuité illuſtrée & décorée des titres correſpondans à la grandeur de la Maiſon dudit Louis de Rohan, & à la qualité de ſes Prédéceſſeurs.*

Dans les Lettres d'érection du Comté de Montbazon en Duché-Pairie, en 1588 : *C'eſt choſe aſſez notoire & remarquable*, dit Henri III, *que la Maiſon de Rohan deſcend des premiers Rois de Bretagne, & a toujours continué de mâle en mâle, depuis pluſieurs ſiecles, retenant le rang & le mérite de ſon premier tige & érecteur.*

Louis XIII, en 1626, dans les Lettres d'érection de la Terre de Fontenai en Duché-Pairie, & Louis XIV, en 1667, dans celles d'érection de la Terre de Soubiſe en Principauté, parlent dans les mêmes termes de l'ancienne tige & origine des Rohans.

Monſieur le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, écrivit à Monſieur le Prince de Soubiſe, le 27 Avril 1757, *que le Roi lui avoit ordonné de lui faire ſçavoir*

que Leurs Alteſſes Séréniſſimes M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Clermont ont déclaré à Sa Majeſté, qu'après avoir examiné les titres qui prouvent que la Maiſon de Rohan deſcend des Comtes de Porrhoet, connus comme Souverains en Bretagne, ils reconnoiſſent le droit & la poſſeſſion où elle eſt, de prendre la qualité de Prince par définition d'État, & de jouir des honneurs attachés à cette qualité, & qu'ils agiront en conſéquence par rapport à cette Maiſon, dans toutes les occaſions qui ſe préſenteront.

Je pourrois citer pluſieurs autres actes qui prouvent que les Rohans ont toujours été regardés comme *Princes de naiſſance*, & qualifiés *Très-Hauts & Très-Puiſſans Princes*; mais ce ſeroit trop m'étendre; & j'en ait dit aſſez pour ſatisfaire le Lecteur ſur leur prétention dans l'Ordre.

III.

CHARLES DE MONTMORENCI-MERU, *Baron, puis Duc d'Amville, Pair & Amiral de France, Colonel-Général des Suiſſes.*

Il étoit le troiſieme fils d'Anne de Montmorenci & de Madelaine de Savoie-Tende. Il porta le nom de Meru juſqu'en 1679, qu'il prit celui d'Amville. On a vu ci-devant, à l'article du Conné-

table Henri de Montmorenci, que ces cinq freres avoient toujours combattu contre les Calviniſtes; que cependant Catherine de Médicis vouloit les envelopper dans le maſſacre de la Saint-Barthelemi, & que deux ans après cette horrible journée, elle fit arrêter & enfermer l'aîné à la Baſtille. Meru lui échappa & alla joindre ſon frere en Languedoc. Ils s'y fortifièrent & s'y défendirent ſi bien à la tête de la Confédération des *Politiques* & des Calviniſtes, que Henri III fut obligé de traiter avec eux, & de leur accorder une paix honorable. Meru ſe retira dans ſes Terres, & y reſta près de dix ans, menant une vie tranquille, & n'allant point à la Cour.

Les Guiſes, à force d'attentats, firent enfin ſortir Henri III de ſon long aſſoupiſſement: il crut que par leur mort il diſſiperoit la Ligue; il ne fit qu'en hâter l'entiere révolte, & qu'en augmenter la rage & les fureurs. Ce fut dans ces triſtes circonſtances, & lorſque ſon regne ſembloit paſſé, que d'Amville (1) (il avoit quitté le nom de Meru en 1579) lui mena, à ſes dépens,

(1) L'aîné, François de Montmorenci, étant mort ſans laiſſer d'enfans, Henri, le ſecond des cinq frères, en prit le nom, & quitta celui d'Amville que prit Meru.

ttois cens Gentilshommes, ſes Vaſſaux : *Sire*, lui dit-il en ſe jettant à ſes pieds, *les Montmorencis qu'on vous faiſoit regarder comme des ſéditieux & des rebelles, n'ont jamais penſé à combattre contre vous, mais contre leurs ennemis, & qui ne l'étoient, Sire, que parce qu'ils nous ſavoient trop attachés à Votre Majeſté & à la Famille Royale, pour ne nous pas oppoſer à leurs ambitieux projets ; je viens, Sire, vous offrir mes biens, ma fortune, & défendre mon Roi juſqu'à la derniere goutte de mon ſang.*

Henri III, trahi par ſes Miniſtres, abandonné par tant d'autres, qu'il avoit comblés de bienfaits, l'embraſſa les larmes aux yeux, & quelques jours après profita du conſeil qu'il lui donna, de s'accorder avec le Roi de Navarre. La réunion de ces deux Princes fut ſuivie des ſuccès les plus rapides ; Paris étoit aſſiégé & réduit aux dernieres extrémités ; la Ligue reprit de nouvelles forces par le plus horrible attentat.

Après la mort de l'infortuné Henri III, pluſieurs Chefs de l'armée compoſoient & ſe faiſoient acheter pour reconnoître Henri IV. D'Amville ne balança pas un inſtant à lui vouer le zèle le plus déſintéreſſé ; il engagea une partie de ſes Terres pour continuer de le ſervir ; & ſa femme

lui ayant un jour demandé s'il vouloit ſe ruiner, *Je ne le veux pas*, répondit-il, *mais il le faut.* Tous les Hiſtoriens rapportent que par une manœuvre auſſi habile que vaillamment exécutée, il décida la victoire au combat d'Arques.

Ce ne fut pas ſeulement par ſon courage, mais encore par ſa prudence & ſes lumieres, qu'il rendit de grands ſervices à Henri IV : *C'étoit*, dit Brantôme, *le plus digne homme de ſon Conſeil, & qui avoit meilleure cervelle & meilleur avis.* Henri IV, en 1596, l'honora de la dignité d'Amiral de France ; Louis XIII, en 1610, érigea en ſa faveur, la Terre d'Amville en Duché-Pairie ; il mourut en 1612, & ne laiſſa point d'enfans de ſa femme, Renée de Coſſé, Comteſſe de Secondini. Il étoit boſſu & glorieux, ce qui eſt, dit-on, très-ordinaire. Une diſpute qu'ils eurent, le jeune Duc de Guiſe & lui, occaſionna des couplets fort plaiſans : ce jeune Duc de Guiſe, fils du Duc tué à Blois, étoit très-camus.

I V.

ALPHONSE D'ORNANO, *Colonel-Général des Corſes, Maréchal de France, Lieutenant-Général pour le Roi en Dauphiné & en Guyenne, fils de San-Pietro*

San-Pietro Baſtelica, & de Valina d'Ornano, épouſa Marguerite de Pontevès-Flaſſan.

On vint dire à Henri III (le 9 Mai 1588) que le Duc de Guiſe, à qui il avoit défendu de venir à Paris, venoit d'y arriver, & que le peuple l'avoit reçu avec de grandes acclamations, criant dans toutes les rues où il avoit paſſé, *Vive Guiſe:* d'Ornano étoit alors ſeul avec Henri III qui lui demanda que feriez-vous en ma place? *Sire*, lui dit-il, *ſi vous voulez m'en charger & vous en repoſer ſur moi, je réponds à Votre Majeſté d'apporter à ſes pieds la tête de ce Rebelle, & que perſonne ne bougera: le peuple menace quand on paroît le craindre, & tremble quand on le brave.* Henri III, avec du courage dans le cœur, n'en avoit pas aſſez dans l'eſprit, pour ſuivre un conſeil ſi déciſif; il temporiſa, négocia avec ſon ſujet, acheva de l'accréditer par ſes ménagemens, ne tarda pas à ſe repentir de n'avoir pas ſuivi le conſeil que lui avoit donné d'Ornano; mais le moment étoit perdu; & lorſque huit mois après il fit enfin tuer le Duc de Guiſe, le parti de cet Ambitieux étoi devenu trop puiſſant, pour être écraſé ſous la chûte de ſon Chef.

Alphonſe d'Ornano, à-peu-près du même âge que Charles IX & Henri III, avoit été élevé

Enfant d'Honneur auprès de ces Princes, & ne ceſſa jamais de leur être attaché; il ne le fut pas moins à Henri IV; c'étoit un homme égal à Leſdiguieres en courage & en talens pour la guerre. Peut-être que cette égalité de mérite, dans la même carriere, contribua beaucoup à fomenter de la méſintelligence entre eux. Henri IV fut obligé de les ſéparer; il donna la Lieutenance de Roi de Provence à Leſdiguieres, & celle de Dauphiné à d'Ornano; ſes eſpérances & ſa confiance en l'un & en l'autre ne furent pas trompées; ils chaſſèrent de ces deux Provinces les Ducs de Savoie & de Nemours & les Eſpagnols, dont le parti y étoit devenu très-puiſſant: les Villes rebelles y furent enfin obligées de ſe ſoumettre & de reconnoître leur légitime Souverain.

Ce Maréchal d'Ornano mourut à Paris le 2 de Janvier 1610, non-ſeulement avec la réputation de grand homme de guerre, mais encore avec celle d'avoir toujours chéri la vérité & de n'avoir jamais craint de la dire aux Rois, ſans égard pour les Maîtreſſes, les Favoris & les Miniſtres les plus accrédités. *Huit jours avant ſa mort, étant dans la réſolution de ſe faire tailler de la pierre*, dit l'Etoile, & *croyant mourir dans l'opération, comme en effet il y mourut, il alla dire adieu à*

Henri IV ; ils parlèrent long-temps d'affaires ; & l'on remarqua que pendant cet entrétien, les larmes couloient le long des joues de ce Prince, & qu'il avoit le cœur ſi ſerré lorſqu'ils ſe ſéparèrent, qu'il ne pouvoit plus proférer une parole : c'étoit Henri IV.

V.

URBAIN DE LAVAL, *Marquis de Boiſdauphin & de Sablé, Maréchal de France, Gouverneur d'Anjou, fils de René II de Laval & de Jeanne de Lenoncourt-Nanteuil, ſa ſeconde femme, épouſa Magdelaine de Monteclerc.*

On avoit fait des couplets très-piquans ſur lui & ſur une femme de la Cour ; Henri III les trouva plaiſans & les chanta ; ce fut pour s'en venger, qu'il commença de ſe lier avec les Guiſes ; mais il n'avoit eu aucun ſujet de ſe plaindre de Henri IV ; cependant, après la mort de Henri III, il continua d'être un très-paſſionné Ligueur. Vers la fin de l'année 1589, il s'étoit enfermé dans la Ville du Mans ; il s'y défendit mal, & capitula dès le cinquieme jour, quoiqu'il ne lui manquât rien pour ſe bien défendre. Il fut fait priſonnier à la bataille d'Ivri : *Voilà votre jeune parent que je regretterai toute ma vie*, lui dit Henri IV,

en lui montrant le corps de Gui de Laval, Marquis de Neſle; *il a été tué à mes côtés; vous êtes le ſeul Montmorenci qui combat contre moi.* Ses richeſſes, ſes châteaux, ſes amis, ſes intrigues, le rendoient ſi puiſſant dans l'Anjou, le Maine & la Touraine, qu'en 1595, lorſqu'il offrit de ſe ſoumettre, Henri IV fut obligé de l'acheter fort cher; il obtint le Gouvernement de l'Anjou, beaucoup d'argent, & d'être confirmé dans la dignité de Maréchal de France, à laquelle le Duc de Mayenne l'avoit nommé en 1593.

Pendant les premieres années du regne de Louis XIII, il fut en grande conſidération auprès de Marie de Médicis: elle lui donna le commandement de l'armée contre les mécontens, Catholiques & Calviniſtes, qui s'étoient unis au Prince de Condé pour empêcher l'arrivée de Louis XIII à Bordeaux, & ſon mariage avec Anne d'Autriche. Il perdit l'occaſion de les battre, leur laiſſa paſſer la Loire; & ils n'échouèrent dans leurs projets, que par des circonſtances où il n'eut aucune part; il eut beau dire qu'il avoit des ordres ſecrets de ne rien haſarder; ſa conduite fut généralement blâmée; les uns l'accuſèrent de trop de timidité; les autres, d'intelligence avec les Mécontens. Las de n'être employé ni dans les affaires ni à la guerre, & de

ne plus jouer à la Cour que le triſte rôle d'un grand Seigneur ſans crédit, il ſe retira enfin dans ſes terres, & y mourut en 1629.

Il diſoit ordinairement *que la Religion Calviniſte n'étoit point faite pour des gens de qualité; ni même pour des François; qu'elle étoit trop triſte & trop ſeche.* Un jour voyant paſſer Mangot, qui fut dans la ſuite Garde des Sceaux : *Cet homme*, dit-il, *a peu de capacité, beaucoup d'effronterie, aſſez d'ambition, point de ſentiment; il fera fortune.*

Il deſcendoit de mâle en mâle, de Mathieu II, Seigneur de Montmorenci, Connétable de France en 1218, qui épouſa en premieres noces Gertrude, fille du Comte de Soiſſons, & en ſecondes noces, Emme, fille aînée & héritiere de Gui V, Sire de Laval. Du premier mariage vint Bouchard qui continua la ligne des Montmorencis: du ſecond vint Gui, qui prit pour ſurnom celui de ſa mere, en retenant néanmoins les armes de Montmorenci, qu'il chargea de cinq coquilles d'argent ſur la croix pour briſure.

VI.

CHARLES DE LUXEMBOURG, *Comte de Brienne, de Rouſſi & de Ligni, Gouverneur de Metz & du Pays Meſſin.*

Vers la fin d'Avril 1589, le Duc de Mayenne, ayant raſſemblé preſque toutes ſes forces, marchoit en grande diligence à Tours où il eſpéroit de ſurprendre & d'enlever Henri III. Le Comte de Brienne, toujours prêt à ſe ſacrifier dans les occaſions qui lui paroiſſoient preſſantes, ne balança pas à tâcher de retarder ſa marche; il ſoutint, près d'Amboiſe, pendant plus de trois heures, un combat très-inégal, n'ayant que huit à neuf cens hommes contre dix mille; & quand il vit qu'il alloit être entierement enveloppé, il ſe fit jour, & alla ſe jetter, avec cinquante ou ſoixante des ſiens, dans le Château de Saint-Ouen, s'y défendit pendant près de quarante heures, & ne capitula que lorſque ſes Soldats, épuiſés de fatigues, & qui n'étoient plus qu'une vingtaine, lui déclarèrent qu'ils alloient ouvrir les portes, & ſe rendre à l'ennemi. * *En vérité, mon couſin*, lui dit le Duc de Mayenne, *qu'eſpériez-vous d'une pareille réſiſtance?* — *De vous rencontrer dans le combat*, lui répondit-il, *& de vous y tuer, comme j'y ai tué votre Lieutenant-Général, le gros Canillac, que j'ai pris d'abord pour vous: je vous aurois épargné bien de funeſtes projets, & à l'Etat bien des maux.*

* Relation 1589.

Le Duc de Mayenne l'envoya priſonnier à Paris, où il reſta plus d'un an, logé dans le Louvre.

Les Ducs avoient proteſté contre l'article qui donnoit la préſéance ſur eux aux Princes iſſus de Maiſons Souveraines, diſant, entr'autres raiſons, comme je l'ai déja rapporté, que cet article avoit été inſéré dans les Statuts en 1585, lorſque Meſſieurs de Guiſe étoient tout-puiſſans dans l'État ; ils avoient cité la première Promotion, 31 Décembre 1578, lors de l'inſtitution de l'Ordre du S. Eſprit, dans laquelle Promotion le Duc d'Uzès avoit eu la préſéance ſur les Ducs de Mercœur & d'Aumale. Henri IV avoit répondu qu'il examineroit ; & Charles de Lorraine, fils du Duc de Guiſe tué à Blois, avoit hautement déclaré qu'il n'entreroit jamais dans l'Ordre, qu'avec la préſéance dont ſon père & ſon oncle avoient joui ; deſorte que ni lui (1) ni aucun Prince de la Maiſon de Lorraine n'y entra pendant tout le règne de Henri IV. Le Comte de Brienne & le Duc de Montbazon avoient déclaré qu'ils ne prétendroient à la préſéance, qu'au-

(1) Ce Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, ne fut Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, que ſous le règne de Louis XIII, à la Promotion de 1619 ; il étoit alors âgé de quarante-huit ans, étant né en 1571.

tant qu'elle ſeroit confirmée aux autres Princes iſſus de Maiſons Souveraines.

Le Comte de Brienne mourut en 1610, ſans laiſſer d'enfans. Son neveu, Henri de Luxembourg, dernier mâle de cette illuſtre Maiſon, vendit en 1611, à Marie de Médicis, pour la ſomme de quatre-vingt-dix mille livres, l'Hôtel de Luxembourg, qui tomboit en ruine : ce fut ſur ſon emplacement & celui de quelques maiſons voiſines, qu'elle fit commencer en 1615, le Palais que nous voyons aujourd'hui.

VII.

GILBERT DE LA TRIMOUILLE, *Marquis de Royan, Comte d'Olonne, Capitaine de la première Compagnie des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, Sénéchal de Poitou.*

Il n'y a pas, je crois, de traits de vanité plus ſinguliers, que cinq ou ſix que l'on cite de lui : je n'en rapporterai que deux. On prétend qu'il affectoit quelquefois d'aller au Louvre avec un très-méchant habit, afin qu'on demandât, *quel eſt cet homme ſi mal vêtu avec qui le Roi s'entretient*, & que l'on répondit, *c'eſt un la Trimouille.*

Sa femme ſoupçonnoit, & lui reprochoit qu'un enfant, dont la femme de ſon Intendant

venoit d'accoucher, étoit de lui : *Madame*, lui répondit-il, *cet enfant, quoique de moi, n'en ſeroit pas moins au mari ; or pouvez-vous penſer que j'euſſe voulu riſquer qu'un la Trimouille fût un Bourgeois ?*

La Marquiſe de Noirmoutiers, ſa couſine, avoit raiſon de dire qu'il reſſembloit à certaines étoffes ridicules d'un côté, mais très-belles de l'autre ; car ces vapeurs, ces fumées de vanité ſur ſa naiſſance n'offuſquoient que ſa tête, & n'avoient point gâté ſon cœur ; il l'avoit excellent, noble, ſenſible, compatiſſant. Après avoir repris ſur les Ligueurs pluſieurs Places dans la Touraine & le Poitou, il inveſtit Montrichar : cette ville capitula ; mais le Château fit une vive réſiſtance ; il ne l'emporta qu'au quatrième aſſaut, ſe tenant ferme ſur la brèche, combattant main à main, & ranimant par ſon exemple ſes Soldats qui commençoient encore à ſe rebuter. Le lendemain, Mezieres, ſon Guidon, à qui il avoit fait quelques reproches humilians, alla lui remettre ſon emploi, en lui diſant qu'il étoit Gentilhomme : *Je vous entends*, lui répondit-il ; ils ſe battirent. Mezieres, percé de deux coups d'épée, s'écria en tombant : *Ah ma pauvre femme !* Ce fut ſon dernier ſoupir. En effet, il la laiſſoit ſans aucune fortune avec deux

à Céſar-Auguſte de S. Lari, Baron de Termes, Grand-Ecuyer de France, & frère du Duc de Bellegarde; elle ſe remaria, en ſeconde noces, à Claude Vignier, Seigneur de S. Liébaut, Préſident au Parlement de Metz. *Comment avez vous pu vous réſoudre à épouſer ce Préſidenteau*, lui demandoit un jour Mademoiſelle du Tillet? *C'eſt que j'étois groſſe*, répondir-elle naïvement. *Ah! Madame*, lui répliqua cette Demoiſelle, *ſix bâtards vous auroient moins deshonorée, que ne fera un enfant légitime venu d'un pareil mariage.*

IX.

JEAN IV du nom, *Sire de Bueil, Comte de Sancerre & de Marans, Grand Echanſon de France.*

Henri III & le Roi de Navarre, vers la fin de Mai 1589, s'approchoient pour aſſiéger Gergeau; il leur en facilita la priſe par une action auſſi vive que hardie; quatre cens Ligueurs alloient ſe jerter dans cette Place; il les attaqua, n'ayant avec lui que cent vingt hommes, & en rua plus des deux tiers.

Sa réponſe à ſa nièce, Jacqueline de Beuil, que Henri IV aimoit, prouve qu'il avoit toujours combattu avec le même courage, & prodigué ſon ſang en différentes occaſions: elle lui diſoit qu'elle

alloit demander pour lui un Gouvernement qui venoit de vaquer : *Je ne veux point*, lui répondit-il, *devoir à ce que vous ſavez, ce que dix-ſept bleſſures auroient dû me faire obtenir il y a long-tems.*

Il en reçut encore une à l'attaque du Château de Caën, en 1620. Le lendemain, le Prince de Condé étant allé le voir : *Monſeigneur*, lui dit-il, *vous vous donniez hier beau jeu ; vous tîntes, pendant plus d'un quart-d'heure, le Roi & ſon frère dont vous êtes l'héritier préſomptif, à l'endroit de la tranchée le plus expoſé.* — *Pardieu*, lui répondit ce Prince, *j'étois entre eux deux ; vous le ſavez ; & d'ailleurs je ne me ſuis apperçu du danger que lorſque je vous ai vu tomber.* — *Monſeigneur, Monſeigneur*, lui répliqua-t-il, *vous n'êtes pas plus ſourd que moi, & nous avions entendu plus d'une fois les balles ſiffler à nos oreilles.*

Il mourut fort âgé en 1638. Jacqueline de Beuil, ſa nièce, que Henri IV fit Comteſſe de Moret, fut mère d'Antoine de Bourbon, Comte de Moret, né en 1607, & légitimé en 1608. Les uns diſent que ce jeune Prince, ayant pris les armes pour le Duc d'Orléans, contre Louis XIII, ou plutôt contre la tyrannie du Cardinal de Richelieu, fut tué au combat de Caſtelnaudari le premier

Octobre 1632 : d'autres prétendent qu'il n'y fut que bleſſé ; qu'on le tranſporta à l'Abbaye de Pouille ; qu'il guérit de ſa bleſſure, paſſa dans le Pays étranger, y reſta quelques années, revint en France, ſe fit Hermite ſous le nom de *Frère Jean-Baptiſte*, & ne mourut qu'en 1593 dans l'Hermitage qu'il s'étoit bâti en Anjou, aſſez près de l'Abbaye de Fontevrault. Eſt-il vrai-ſemblable qu'après la mort de Louis XIII, n'étant âgé que de trente-ſix ans, il ne fût pas revenu à la Cour, où il pouvoit eſpérer d'être bien accueilli d'Anne d'Autriche, Régente, & du Duc d'Orléans ? On ajoute que Louis XIV chargea l'Intendant de Touraine de le voir, & de lui demander de ſa part, s'il étoit le Comte de Moret, & qu'il répondit : *Je ne le nie, ni ne veux l'aſſurer ; tout ce que je déſire, c'eſt qu'on me laiſſe comme je ſuis.* Il faudroit que pour l'emporter ſur cette invitation, le goût de la ſolitude & de la vie privée fût devenu bien vif & bien puiſſant dans un fils de Henri IV.

X.

GUILLAUME DE GADAGNE, *Seigneur de Bothéon, Baron de Verdun, Lieutenant-Général au Gouvernement du Lyonnois, Forez & Beaujolois.*

Lorſque les Habitans de Lyon, le 24 Février

1589, ſe révoltèrent & ſe déclarèrent pour la Ligue, douze des plus ſéditieux, un Prêtre à leur tête, allèrent à ſa maiſon, & lui tinrent, pendant plus d'un quart-d'heure, un poignard ſur la gorge, pour l'obliger à ſigner ce qu'ils appelloient le nouveau ſerment de la Sainte-Union. Voyant qu'ils ne pouvoient ébranler ſon courage & ſa fidélité, ils le prirent, & le portèrent hors de la Ville, en le menaçant, s'il y rentroit, de ne le pas épargner une ſeconde fois. Il alla paſſer quelque tems dans ſes Terres, y raſſembla un Corps de troupes, battit Diſimeux près de Vienne en Dauphiné, riſqua pluſieurs fois ſa vie, en rentrant dans Lyon, déguiſé, & contribua beaucoup, par les intelligences qu'il y avoit toujours ménagées, à faire rentrer cette Ville dans ſon devoir.

Il ne laiſſa que des filles de ſon mariage avec Jeanne de Sugni, ſon fils unique, Gaſpard de Gadagne ayant été tué en 1594; l'aînée épouſa Charles d'Apchon; la ſeconde, Antoine d'Oſtun; la troiſième, Charles de Monteinard; la quatrième, Pierre d'Albon; & la cinquième, Jacques Mitte, Seigneur de S. Chamont.

XI.

Louis de l'Hopital, *Marquis de Vitri, Lieu-*

tenant-Général au Gouvernement de Brie, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes-du-Corps du Roi, épouſa Françoiſe de Brichanteau-Nangis.

Au commencement de l'année 1594, il quitta le parti de la Ligue, dont il avoit été un des plus redoutables Chefs; alla trouver Henri IV à Dampmartin, & lui voua un attachement qui fut bien ſincère. Quelques jours après, il fit un Manifeſte qu'il adreſſa à la Nobleſſe Françoiſe. *Dès l'âge de douze ans*, dit-il dans ce Manifeſte, *j'ai été élevé auprès de nos Rois; & je les avois toujours fidelement ſervis. J'embraſſai le parti de la Ligue à la mort de notre feu Henri III, dans la perſuaſion où j'étois que la Religion Catholique coureroit de grands riſques dans un Royaume où régneroit un Roi Calviniſte; mais à préſent que ce Prince eſt rentré dans le ſein de la véritable Egliſe, la conſcience & l'honneur ne permettent plus de refuſer de le reconnoître pour notre légitime Souverain.... Tandis que j'ai ſervi la Ligue, il n'y a guères d'eſcarmouches, de rencontres & de combats, où je ne me ſois trouvé; j'ai eu vingt-neuf chevaux tués ſous moi; je n'ai jamais reçu du Duc de Mayenne & de l'Eſpagne aucuns dédommagemens des dépenſes & des pertes que j'ai faites: ce n'eſt pas à ceux qui vont les premiers & le plus courageuſe-*

ment aux coups, que l'Eſpagne prodigue ſes doublons; c'eſt à quelques marauds pour faire des brigues & des cabales dans une Ville, ou à quelques Prédicateurs bien féconds en injures.

Il eſt certain que dans Paris & quelques autres grandes Villes, un bon nombre de Curés & de Moines rouloient ſur l'or & l'argent, & que l'on remarquoit que certaines Filles étoient toutes de la Ligue. Vitri mérita par ſes ſervices que Henri IV lui donnât une des Compagnies de ſes Gardes-du-Corps; il en obtint auſſi la conceſſion de porter une fleur-de-lys d'or ſur un écuſſon d'azur attaché au cou du coq de ſes armes. J'ai dit que l'attachement qu'il avoit juré à Henri IV, fut bien ſincère. Sulli rapporte qu'à la nouvelle de l'aſſaſſinat de ce Prince, courant au Louvre, il rencontra Vitri qui vint l'embraſſer en pouſſant des cris lamentables, & s'écriant: *Ah! M. de Sulli, on nous a tué notre bon Maître; c'eſt fait de la France; il faut mourir; pour moi, je ſuis bien aſſuré de ne lui pas ſurvivre long-tems; & je vais ſortir du Royaume, pour n'y rentrer jamais.*

Le tems & la confiance de Marie de Médicis, devenue Régente, n'affoiblirent point ſa douleur; le ſéjour de la Cour, & même de la France, ſembloit lui être devenu inſupportable; il ne cher-

choit

choit qu'à s'en éloigner, & ſaiſit l'occaſion d'une nouvelle négociation auprès de Jacques I, pour retourner en Angleterre où il avoit déjà été Ambaſſadeur. Il mourut à Londres en 1611; & l'on dit que prêt à rendre le dernier ſoupir, il tourna ſes regards ſur un portrait de Henri IV qu'il avoit à la ruelle de ſon lit. Ses deux fils, Nicolas de l'Hopital-Vitri & François de l'Hopital-du-Hallier, furent Maréchaux de France. Celui-ci épouſa Marie Mignot, cette Blanchiſſeuſe de Grenoble, que le caprice de la fortune maria d'abord avec un Conſeiller du Parlement de Dauphiné; enſuite avec ce François du Hallier, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, Chevalier des Ordres; enfin avec un Roi, Jean Caſimir, qui avoit quitté le trône de Pologne, & s'étoit retiré à Paris. On prétend que la première nuit de ſes noces avec ce Prince, elle lui dit: *Que Dieu ſoit béni; mon horoſcope eſt accompli; on m'avoit prédit que je finirois par épouſer un Moine & un grand Roi:* Jean Caſimir avoit été Jéſuite. Ce qui eſt auſſi étonnant & plus certain que la prédiction, c'eſt qu'elle mourut preſque à la mendicité, le 30 Novembre 1711.

XII.

PONS DE LAUZIERES, *Marquis de Thémine, Sénéchal & Gouverneur du Querci, Maréchal de France.*

Le Mercure François de ce tems-là, T. IV, le Vaſſor, T. II, p. 568, le Père Griffet, T. I, p. 153, & autres Hiſtoriens, rapportent que Louis XIII rentrant dans ſon cabinet pour laiſſer Thémine exécuter l'ordre qu'il avoit d'arrêter le Prince de Condé, ſe retourna vers ce Prince, & lui demanda s'il ne viendroit pas à la chaſſe. Un Roi eſt obligé de diſſimuler avec les autres têtes couronnées; mais il ſort de la majeſté du trône, lorſqu'il diſſimule avec un de ſes Sujets & le careſſe au moment même qu'il vient de ſigner ſa diſgrace.

Dès le ſoir, Marie de Médicis annonça à Thémine que le Roi venoit de le faire Maréchal de France. Les envieux ne manquèrent pas de paroître étonnés, & de dire que c'étoit dégrader cette dignité en la donnant pour une action qu'il étoit ſi aiſé d'exécuter; mais ils étoient en même tems obligés de convenir qu'il avoit rendu de grands ſervices à Henri IV, & beaucoup contribué, par d'heureuſes & brillantes actions, à écraſer

le parti de la Ligue dans le Querci, le Rouergue & le haut Languedoc.

Ce fut en Champagne que Thémine fit, l'année ſuivante ; ſes premières fonctions de Maréchal de France ; il y reprit la plupart des Villes qui s'étoient déclarées pour les Princes & Seigneurs mécontens. Il ſervit, ſous le Roi, au fameux ſiége de Montauban en 1621. Son fils aîné, Antoine de Thémine, Meſtre-de-Camp du régiment de Navarre, y fut tué le 4 Septembre ; & le 11 Décembre de la même année, ſon ſecond fils, Charles de Lauzieres, fut auſſi tué au ſiége de Monheur.

Les Calviniſtes, en 1625, ayant recommencé leurs ſéditieuſes aſſemblées dans pluſieurs Provinces, la Cour envoya le Maréchal de Thémine en Languedoc ; il y enleva aux rebelles tous les Châteaux & toutes les Villes qu'il y attaqua, excepté Caſtres, où la Ducheſſe de Rohan, par une défenſe auſſi courageuſe que bien conduite, égala la gloire des plus célèbres Héroïnes.

N'ayant pu réduire cette Ville & manquant de ſubſiſtances dans un pays ravagé, il marcha vers le Comté de Foix, avec ſept mille hommes d'Infanterie & ſix cents Cavaliers. Il fut arrêté, près de Carla, pendant plus de vingt quatre heures,

devant une mazure, appellée le Chambonnet (1); ſept Soldats Calviniſtes qui s'y étoient renfermés, y ſoutinrent quatre ou cinq attaques, lui tuèrent plus de quarante hommes, & ne pensèrent à chercher les moyens de ſe ſauver, qu'en s'appercevant que la poudre commençoit à leur manquer. Un d'eux ſort la nuit, examine les environs, revient, reçoit un coup de fuſil qui lui caſſe la cuiſſe, & que ſon propre frère lui avoit tiré le prenant pour un ennemi; il ſe traîne, rentre dans la mazure, donne à ſes compagnons tous les enſeignemens néceſſaires pour ſe ſauver, leur dit que le moment eſt favorable, les embraſſe & les preſſe de partir: *Moi, vous abandonner*, s'écrie ſon frère! *J'ai cauſé votre malheur, voudrois-je y ſurvivre!* Un de leurs couſins n'eſt pas moins généreux, & s'obſtine à ne les point quitter. L'attaque recommence avec le jour; tous les trois continuent de ſe défendre, tombent percés de coups & meurent libres. Les Hiſtoires Grecques & Romaines

(1) Cette maiſon étoit ſituée au haut d'une colline, au bord du grand chemin, très-étroit, & à l'entrée d'une forêt. La pluie, pendant deux jours, dans un pays gras, avoit empêché le canon de ſuivre.

préſentent-elles quelque action plus mémorable & plus digne d'être tranſmiſe à la poſtérité?

Thémine eut le Gouvernement de Bretagne en 1626. Il mourut, l'année ſuivante, à Avrai, le 7 de Novembre, âgé de ſoixante-quatorze ans. Il étoit jaloux de l'affection des Provinces où il commandoit, & fut très-ſenſible à des plaintes que le Parlement envoya contre lui à l'occaſion de quelques déſordres qu'avoient commis des troupes qu'il raſſembloit; il en tomba malade; & ſa maladie augmenta par le regret d'être hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé de ſecourir l'Iſle de Rhé aſſiégée par les Anglois. Son corps fut tranſporté & enterré à Cahors. Voici le portrait qu'en font la plûpart des Mémoires de ce tems-là: « Homme généreux, diſent-ils, civil, affable, » magnifique, grand diſſipateur, ſe ſouciant fort » peu qui paieroit ſes dettes; moins habile peut-» être que brave, fort ou foible, dès qu'il avoit » jetté ſon coup-d'œil, il attaquoit ». Son fils aîné (1), Antoine de Thémine, Meſtre-de-camp du régiment de Navarre, qui fut tué, comme je

(1) Le Pere Daniel, dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe*, confond le Maréchal avec ſon fils, & l'oncle avec ſon neveu.

l'ai dit, au ſiége de Montauban en 1621, avoit tué en duel, en 1619, le frère du Cardinal de Richelieu. Le ſecond fils du Maréchal de Thémine, Charles de Lauzieres, tué au ſiége de Monheur, avoit eu un fils qui fut tué, étant auſſi Meſtre-de-camp du régiment de Navarre, au ſiége de Mardick, âgé de vingt-ſix ans.

XIII.

Louis d'Ongnies, *Comte de Chaulnes, Gouverneur de Montdidier, Perronne & Roye.*

J'ai dit ailleurs, qu'ayant cru que ſa femme, Anne d'Humieres, ne lui étoit pas fidelle, il fut aſſez barbare pour la précipiter & la noyer dans les foſſés de ſon château. Sans doute que le crime flétrit l'ame, & que dépouillée de cette force d'où naît le courage, elle devient inſenſible aux affronts. Quelque tems après ſon exécrable action, cet homme qui avoit paru ſe comporter vaillamment en pluſieurs rencontres, ſe laiſſa provoquer, & refuſa le combat dans un démêlé qu'il eut avec la Baume-Montrevel.

XIV.

Edme de Malain, *Baron de Luz, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, Gouverneur des Villes de Dijon & de Baune.*

Élevé auprès de ſon oncle, Pierre d'Eſpinac, Archevêque de Lyon, il en prit le caractère ; ſa vie ne fut qu'un tiſſu d'intrigues, d'infidélités & de perfidies. On a vu dans un des endroits de cette Hiſtoire, que ce Pierre d'Eſpinac, dans l'eſpérance d'obtenir le chapeau de Cardinal, ſacrifioit à la Cour de Rome les intérêts de l'Egliſe Gallicane ; qu'il flattoit l'ambition des Guiſes, trahiſſoit Henri III, & fut long-tems un des plus fougueux Acteurs de la Ligue. Henri IV lui pardonna & à ſon neveu, à qui même il donna le Gouvernement des Villes de Dijon & de Baune. Loin d'être fidèle & reconnoiſſant, de Luz ſe lia avec le Maréchal de Biron, & devint l'intime confident de ſes projets. Biron auroit obtenu ſa grace, s'il eût voulu faire l'aveu de ſa conſpiration ; & peut-être l'auroit-il fait, s'il n'avoit pas fallu nommer en même-tems ſes complices. Ce qui paroiſſoit à Biron une lâcheté, ne retint pas un inſtant le Baron de Luz : *Il entretint le Roi plus de quatre heures*, dit Sulli, *& ne donna pas lieu de l'accuſer de mauvaiſe diſcrétion ; au contraire, il chargea une quantité ſi prodigieuſe de perſonnes, que Henri étant bien aiſe de pouvoir trouver dans des accuſations ſi générales un prétexte pour n'en rien croire & ſe tranquilliſer, n'en traita pas*

moins favorablement tous ces Accuſés, qui étoient pour la plûpart ſans ceſſe à ſes côtés.

Après la mort de Henri IV, de Luz, pour s'inſinuer dans les bonnes graces de Marie de Médicis, devenue Régente, s'attacha à ſon Favori, le Marquis d'Ancre. L'eſpionage, les malignes interprétations, & les vrais ou faux rapports, ſont les reſſorts ordinaires qu'emploient les Intriguans. Les fils de ce Duc de Guiſe, à qui de Luz avoit été autrefois ſi dévoué, eurent des ſujets de croire qu'il leur rendoit de mauvais offices aupres de la Régente; le Chevalier de Guiſe l'ayant rencontré, le 5 Janvier 1613, dans la rue S. Honoré, au bout de la rue de Grenelle, l'attaqua & le tua. Les informations que fit d'abord le Commiſſaire du quartier, laiſſoient en doute ſi de Luz étoit en défenſe; mais celles que fit le Parlement portoient qu'il avoit l'épée à la main, & ce qui aideroit encore à le prouver, c'eſt que ſon fils, voulant venger ſa mort, envoya un cartel au Chevalier de Guiſe: on n'appelle point en duel un aſſaſſin. Ils ſe battirent dans la rue de Charonne, au-delà de la porte S. Antoine, l'épée à la main, à cheval, nuds en chemiſe, malgré l'extrême rigueur du froid. Le Chevalier de Guiſe fut bleſſé à la premiére paſſade; mais à la troiſième, le jeune de

Luz, percé d'un coup de part en part, vomiſſant le ſang, & renverſé ſur la croupe de ſon cheval, faiſant un effort pour ſe relever, tombe à terre où il expire. Le Chevalier de Grignan qui ſervoit de ſecond au Chevalier de Guiſe, fut dangereuſement bleſſé par du Riolet, ſecond du malheureux de Luz.

XV.

ANTOINE D'AUMONT, *Comte de Châteauroux, Marquis de Nolai, Baron de Boulignon & d'Eſtrabonne, Gouverneur de Boulogne, fils de Jean d'Aumont, Maréchal de France, & d'Antoinette Chabot.*

Un jour que Henri IV lui avoit accordé une grace, & lui marquoit beaucoup d'amitié: *On voit bien*, dit la Marquiſe de Verneuil, *que la mémoire du feu Maréchal d'Aumont vous eſt toujours chère.* — *Madame, Madame*, lui répondit ce Prince, *indépendamment des ſervices de ſon père, il a ſes actions à lui; je l'ai ſouvent vu à la beſogne; & ſon zèle & ſon courage doivent m'être connus; mais vous ne l'aimez pas à cauſe d'un démêlé qu'il a eu avec votre frere.* C'étoit ainſi que ce grand Roi, quand l'occaſion s'en préſentoit,

faiſoit connoître qu'il n'épouſoit point les querelles & les petites paſſions de ſes Favorites.

Le Marquis d'Aumont n'entra jamais dans aucune des cabales, des factions & des intrigues ſéditieuſes dont le regne de Louis XIII fut ſi ſouvent agité. Il mourut en 1635, âgé de ſoixante-treize ans. Il avoit été bleſſé au ſiege de Caudebec en 1592, & n'avoit jamais reçu aucune autre bleſſure; ſur quoi l'on remarquoit un trait de deſtinée aſſez ſingulier : le Baron de Termes fut bleſſé à mort au ſiege de Clérac en 1621; le Marquis de Thémines fut tué, deux mois après, au ſiege de Montauban; l'un & l'autre étoient tombés à côté de lui; & quoique ſi près, il n'avoit pas reçu le moindre coup, même dans ſes habits. Il avoit épouſé, en premieres noces, Catherine Hurault de Chiverni, dont il n'eut point d'enfans, ni de Louiſe Eliſabeth d'Angennes, ſa ſeconde femme. Celle-ci, la nuit même qu'il mourut, ayant rêvé qu'elle le voyoit habillé en Piquepucs, fit l'acquiſition de la Chapelle de Saint-Joſeph dans l'Egliſe des Piquepucs, Fauxbourg Saint-Antoine, pour l'y dépoſer, ainſi que tous ceux de la famille, qui dans la ſuite requéreroient d'y être inhumés, & auxquels ladite Chapelle & le caveau reſteroient

affectés. La plûpart des Seigneurs d'Aumont, excepté le Maréchal & ſon pere, avoient eu leurs tombeaux dans l'Egliſe de l'Abbaye de Reſſons, Diocèſe de Rouen, étant regardés comme les principaux Fondateurs de cette Abbaye par les grandes donations qu'y avoient faites Jean I, Sire d'Aumont, & Mabille, ſa femme, environ l'an 1230.

XVI.

LOUIS DE LA CHASTRE, *Gouverneur de Berri, Maréchal de France, fils de Claude de la Châtre, Maréchal de France, & de Jeanne Chabot.*

Le Prince de Condé & pluſieurs Seigneurs s'étoient retirés de la Cour & avoient pris les armes dans quelques Provinces : cette guerre civile ne fut ni longue ni vive. Le Prince de Condé, entr'autres articles de la paix qui fut ſignée à Loudun, exigea qu'on lui donneroit un Gouvernement. La Châtre, pour lui céder le ſien, le Gouvernement de Berri, demanda & obtint de Marie de Médicis cent mille écus, & le bâton de Maréchal de France : il auroit dû réfléchir qu'une grande dignité qu'on n'a point méritée, ne procure au plus que des reſpects ſans eſtime : « il s'eſt comporté, diſoit-on, avec beau-» coup de valeur dans toutes les occaſions où il

» s'eſt trouvé; mais il n'a jamais commandé plus » de deux mille hommes. »

Il joignoit, dans ſa jeuneſſe, à une figure diſtinguée, un eſprit & un caractère très-ſéduiſans. Son cheval ayant été tué ſous lui dans un combat près d'Ivetot le 28 Avril 1592, il fut pris, & conduit au Pont de l'Arche; il y devint bientôt l'idole de trois ou quatre femmes qu'il ſçut accorder, ménager & tromper avec tant d'adreſſe, qu'elles lui facilitèrent les moyens d'y faire entrer trois cens hommes que ſon pere lui envoya, & de ſe rendre ainſi le maître dans la Ville où il étoit priſonnier.

Il fut dangereuſement bleſſé en 1600, au ſiege de Bourg; un Curé qui l'avoit fait tranſporter chez lui, & dont les ſoins avoient beaucoup contribué à ſa guériſon, s'apperçut, quelques mois après ſon départ, qu'il avoit donné des preuves de ſa convaleſcence à ſa ſœur & à ſa niece : *Voilà* (1) *les François; on m'en avoit averti*, diſoit ce bon Eccléſiaſtique, en confiant ſa douleur à un de ſes amis.

S'il eſt ſouvent parlé de ce Louis de la Châtre dans les Annales galantes de ce tems-là, ſa mere & ſes ſœurs n'y ſont pas moins célebres.

(1) La Breſſe n'étoit point encore à la France.

XVII.

JEAN DE DURFORT, *Seigneur de Born, Sénéchal de Rhodès, Lieutenant-Général d'Artillerie, épouſa Françoiſe de Polignac.*

Un de ſes amis lui diſoit qu'il étoit étonnant qu'un homme de ſa naiſſance, & qui ſervoit depuis ſi long-tems, n'eût point quelque Gouvernement: *C'eſt*, répondit-il, *que j'ai paſſé moins de jours à la Cour, que je n'ai jamais vu de ſiéges & de batailles.* Il reçut trois grandes bleſſures au ſiége de Honfleur en 1589. Son fils aîné fut tué à côté de lui au ſiége d'Amiens en 1597. Son ſecond fils lui ſuccéda dans la charge de Lieutenant-Général de l'Artillerie. Le Père Daniel, dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe, Tome II, remarque que tandis que cette charge ſubſiſta, elle fut toujours poſſédée par des perſonnes de grande qualité.

XVIII.

LOUIS DE BEUIL, *Seigneur de Racan, Gouverneur du Croiſic.*

Il n'eſt guère parlé de lui qu'à l'ocaſion de ſon fils, de ſa nièce, & d'une deſcente que les Eſpagnols tentèrent auprès du Croiſic; ils furent obli-

gés de ſe rembarquer avec perte de plus de quatre cens hommes ; il n'en avoit avec lui qu'environ deux cens.

Son fils, Honorat de Beuil, Marquis de Racan, né en 1589 à la Roche-Racan en Touraine, s'attacha aux Belles-Lettres, & ſe rendit célèbre par ſes *Bergeries* & autres Poëſies.

Sa nièce, Anne de Beuil, fille d'Honorat de Beuil, Comte de Fontaine, dont j'ai fait mention un peu plus haut, épouſa Roger de Saint Lari-Bellegarde, dont j'ai ſouvent parlé, & auſſi connu par ſa valeur que par ſes aventures galantes. Henri IV, averti qu'il continuoit d'avoir des rendez-vous ſecrets avec Gabrielle d'Eſtrées, lui ordonna de s'éloigner de la Cour, & de n'y revenir *que marié & avec ſa femme :* étoit-ce pour que du moins il donnât moyen de revanche?

XIX.

Claude de Harville, *Marquis de Palaiſeau, Gouverneur de Compiégne & de Calais.*

Le Seigneur de Palaiſeau, dit l'Étoile, fut marié dans ce mois de Mai 1579, à la fille du Seigneur de la Chapelle-aux-Urſins, auxquelles noces, le Roi, la Reine & les Princes ſoupèrent. Nos Rois vivoient encore alors comme en famille avec la haute

Nobleſſe, allant à ſes mariages & aux baptêmes de ſes enfans.

Ce Seigneur de Palaiſeau eſt aſſez ſouvent nommé dans les Relations des ſiéges & des batailles de ce tems-là ; mais ſans y être cité pour aucune action particuliere & remarquable. Quelquefois il ne ſuffit pas d'avoir du courage & beaucoup d'envie de ſe diſtinguer ; il faut encore, pour en trouver les occaſions, être aidé de la fortune & du haſard.

Il paroît qu'il étoit très-affectionné à la mémoire de Henri III : un jour qu'on parloit de la fin malheureuſe de ce Prince : *Sire*, dit-il à Henri IV, *on tranſporta ſon corps à Compiegne, & on l'y mit en dépôt dans l'Egliſe de S. Corneille ; on eſt étonné que depuis que l'Etat eſt tranquille, vous n'ayez pas encore penſé à ſes funérailles, & à le faire tranſférer à Saint-Denis, dans la Chapelle des Valois.* Henri IV, malgré ce reproche, & qu'on lui répéta plus d'une fois, ne fit point rendre à Henri III les derniers devoirs. Mezerai, dans ſon Hiſtoire de la Mere & du Fils, prétend qu'on avoit prédit à ce Prince, que peu de jours après que le corps de Henri III auroit été porté à Saint-Denis, on y porteroit auſſi le ſien, &

qu'on avoit de tirer de lui une groſſe rançon.

En liſant des Relations ſur certains Peuples, nous les traitons de barbares & de ſauvages; nous les plaignons de n'avoir pas des Ecoles de Morale & de Théologie. Les Miniſtres Calviniſtes en avoient; & c'étoit dans ces Ecoles & dans leurs Prêches, qu'ils déclamoient contre ceux qui n'égorgeoient pas les priſonniers; ils les traitoient d'avares & de prévaricateurs à la cauſe de Dieu, & ſoutinrent dans une thèſe publique, qu'il y avoit de l'impiété à faire quartier aux ennemis dans une guerre de Religion; ils publièrent même un Ecrit, où ils tâchoient d'appuyer cette doctrine par des paſſages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient, ſans doute, un ſens forcé. *Il eſt vrai, & il faut auſſi l'avouer, à la honte de notre Clergé*, dit M. de Thou, T. VI, p. 643, *que dans ces derniers tems, nos Théologiens de Paris & des principales Villes du Royaume, ont ſoutenu, comme eux, cette opinion ſi contraire à l'humanité, aux loix de la guerre & à la foi publique. A la bataille de Moncontour*, ajoute ce même Hiſtorien, T. V, p. 659, *Sahtafiore, Général des troupes Italiennes, ayant ſauvé la vie à d'Aſſier-Cruſſol & à quelques autres, contre les ordres exprès que lui avoit donnés Pie V, encourut la diſgrace de ce ſouverain Pontife.*

Apparemment que le danger qu'Euſtache de Conflans avoit couru, contribua beaucoup à l'empêcher, dans ſes fauſſes réflexions, de diſtinguer le véritable caractère de la Religion Chrétienne d'avec celui de politique & de domination, qui n'éclatoit que trop alors dans ſes Miniſtres; il ſe perſuada, qu'excepté la Religion naturelle, toute autre étoit d'invention humaine. Sa façon de penſer pouvoit être d'autant plus contagieuſe pour bien des gens, qu'il joignoit à beaucoup d'eſprit des mœurs pures, honnêtes, une ame noble, bienfaiſante, & très-éloignée de toute fauſſeté. Heureuſement, il ne perſiſta pas juſqu'à la mort dans ſes prétendues idées philoſophiques : *Il a paru*, dit Baſſompierre, *qu'il en étoit moins entêté que de ſa barbe.* Depuis la moitié du règne (1) de François I, juſques vers la fin de celui de Henri III, tous les Courtiſans & les Militaires portoient la barbe auſſi longue qu'ils pouvoient l'avoir; on

(1) Il fut preſcrit, en 1525, par une Ordonnance, & ſous peine de la hart, à tout Bourgeois de ſe faire raſer la barbe; parce qu'alors la longue barbe diſtinguoit les Nobles & les Militaires d'avec ceux qui ne l'étoient pas : aujourd'hui on ne peut pas diſtinguer le Valet-de-chambre d'avec ſon Maître.

l'avoit raccourcie ſous le règne de Henri IV ; elle n'étoit plus que de quatre ou cinq doigts, en éventail. Euſtache de Conflans, qui l'avoit extrêmement longue & touffue, ne voulut jamais la mettre à la nouvelle mode, malgré les railleries aſſez fréquentes de Henri IV, & la mauvaiſe humeur que lui en marquoit quelquefois Marie de Médicis, dont il étoit Chevalier d'honneur. On raconte qu'à ſes derniers momens, un Eccléſiaſtique qui l'entretenoit de ces diſcours pieux & ordinaires que l'on tient aux mourans, fut bien étonné de le voir tirer un peigne de deſſous ſon chevet, & peigner ſa barbe.

Il avoit épouſé Charlotte des Urſins, fille unique & héritière de Gilles Juvenel-des-Urſins, Seigneur d'Armentières.

XXI.

LOUIS DE GRIMONVILLE, *Seigneur de l'Archant, Gouverneur d'Evreux.*

Il ne fut pas moins fidelement attaché à Henri III & à Henri IV, que ſon frère, Nicolas de Grimonville, dont j'ai parlé ci-devant. Sa fortune étoit très-médiocre ; une Veuve très-riche lui offrit de l'épouſer, & de lui faire de grands avantages, s'il vouloit embraſſer le

parti de la Ligue; il refuſa. Etant très-jeune, il avoit accompagné ſon frère en Hongrie ; ils y firent deux campagnes, & s'y acquirent une réputation ſi diſtinguée, que quand ils allèrent prendre congé de l'Empereur pour revenir en France où la guerre recommençoit, ce Prince leur paſſa à l'un & à l'autre une chaîne d'or au cou, en les comblant d'éloges devant toute ſa Cour.

XXII.

CHARLES DE NEUVILLE, *Marquis d'Alincourt & de Villeroi, Gouverneur de Lyon, du Lyonnois, Foretz & Beaujolois, Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi.*

Quelques Mémoires de ce tems-là donnent tant d'éloges au père & au fils; d'autres Mémoires en diſent tant de mal, que pour démêler & tâcher de faire connoître leur véritable caractère, & ſi les motifs de leur conduite en différentes occaſions méritoient d'être loués ou blâmés, il faudroit entrer dans des diſcuſſions abſolument trop longues, & par conſéquent déplacées dans un Ouvrage tel que celui-ci.

QUATRIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 2 Janvier 1599.

CHEVALIERS.

I.

ANNE DE LEVIS, *Duc de Ventadour, Pair de France, Sénéchal & Gouverneur du haut & bas Limouſin, Lieutenant-Général au Gouvernement de Languedoc.*

Il ſuivit en Flandres le Duc d'Alençon en 1581. Il voulut ſe jetter dans Cambray que les Eſpagnols aſſiégeoient; ſa petite troupe fut apperçue, attaquée & miſe en fuite; il ſe trouva ſeul au milieu de cinq Cavaliers ennemis, ſe défendit, en bleſſa trois, & ne fut pris que lorſque ſon cheval s'abattit ſous lui: c'étoit ſa première campagne; il étoit très-jeune & chéri d'une grande Dame; ſon action fut fort vantée à la Cour.

En 1589, s'étant rendu à ſon Gouvernement du Limouſin, il reprit en peu de jours, ſur les Ligueurs, Brives, Tulles, & les Forts d'Emouſ-

tiers & de Bellechaſaigne. Quelque tems après, il arrêta, par ſa fermeté, une ſédition que Henri de la Marthonie, Evêque de Limoges, & le Vicomte de Pompadour, fomentoient dans cette Ville. Un Capucin qu'ils avoient apoſté, après avoir vomi dans ſon Sermon beaucoup d'invectives contre la mémoire de Henri III & contre Henri IV, ſort de l'Egliſe, tenant un crucifix d'une main, & de l'autre, une grande épée qu'il faiſoit flamboyer; il fut bientôt ſuivi d'une nombreuſe populace. Ventadour étoit alors à l'Hôtel-de-Ville avec le Maire & les Conſuls; il laiſſe le Moine avancer, ouvre lui-même la porte, le prend par la barbe, le fait entrer, le fait pendre, fait jetter ſon cadavre par la fenêtre, ſort enſuite; & toute cette populace qui ſeroit devenue audacieuſe, inſolente & terrible, s'il avoit paru la craindre, s'écoule & ſe diſſipe.

Le 26 Novembre 1591, ayant été joint par Henri de Noailles, Thémine & Saillant, il attaqua & défit entièrement, près de la petite Ville de Souillac en Querci, les beaux-fils du Duc de Mayenne, les Montpeſats: cette victoire fut des plus importantes; elle affoiblit conſidérablement le parti de la Ligue dans le Querci, le Rouergue & le Périgord.

Il paſſa, l'année ſuivante, en Languedoc & y fut très-utile à ſon oncle, Henri de Montmorenci, depuis Connétable, & dont il épouſa la fille, Marguerite de Montmorenci, en 1593.

Il aſſiſta, le 27 Février 1594, au ſacre & couronnement de Henri IV, & y repréſenta un des Pairs, le Comte de Champagne.

Pendant la régence de Marie de Médicis, quoique beau-frère du Prince de Condé, & très-ami de Meſſieurs de Vendôme, il n'entra jamais dans leurs ligues & leurs factions. Il tint les Etats de Languedoc en 1622. On a prétendu que la Cour, après lui avoir marqué qu'il pouvoit leur promettre qu'elle leur accorderoit une demande qu'ils faiſoient, changea d'avis, & qu'il tomba malade du chagrin que lui cauſa ce déſaveu; il mourut le 3 Décembre de la même année.

I I.

JACQUES MITTE, *Comte de Miolans, Baron de S. Chamont, Lieutenant-Général au Gouvernement du Lyonnois.*

Henri IV ayant montré au Connétable, Henri de Montmorenci, & au Maréchal d'Ornano, la liſte de ceux qu'il vouloit faire Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit à cette promotion du 2 Jan-

vier 1599, ils lui marquèrent qu'ils étoient étonnés de n'y point voir le Comte de Miolans. *Vous avez raiſon*, leur répondit-il; *il m'a ſervi dans ſa Province avec tout le zèle & le courage poſſible; mais on ne le voit jamais; je vais réparer le tort que j'ai eu de l'oublier.* Miolans, né ſans ambition, aimoit une vie douce & tranquille, & ne quittoit ſes terres que lorſque l'honneur & le devoir l'exigeoit; il penſoit que le ſéjour de la Cour, en faiſant déſirer & ſolliciter ce qu'on n'a pas, empêchoit d'être content, & de jouir de ce qu'on a.

Au mois de Juillet 1600, étant allé voir à Turin une parente dont il héritoit, & qui étoit à l'extrémité, il y découvrit les intelligences que le perfide Lafin y avoit ménagées entre le Duc de Savoie & le Maréchal de Biron, & qu'on y aſſuroit *qu'au mois d'Août prochain, il n'y auroit point de Roi en France.* Il repartit auſſi-tôt, rendit compte à Henri IV de ce qu'il avoit découvert, & ſe jettant à ſes genoux, lui repréſenta qu'il devoit plus que jamais laiſſer veiller ſur ſa perſonne, & prendre garde à ceux qui l'approcheroient. *On étoit étonné*, dit M. de Thou, *que le Duc de Savoie, qui n'étoit pas moins actif que brave, ayant dit qu'il n'accepteroit aucun accommodement, pa-*

rût ſi tranquille, & ne ſe mît point en campagne. On attribua ſon inaction, ajoute cet Hiſtorien, *aux promeſſes de quelques Aſtrologues qui lui avoient aſſuré qu'il n'y auroit point de Roi en France au mois d'Août prochain; & lorſque ce mois fut paſſé ſans qu'il fut arrivé aucun accident à Henri IV, ces Aſtrologues prétendirent qu'ils ne s'étoient point trompés, puiſque ce Prince étant, & faiſant la guerre hors de ſon Royaume, il n'y avoit donc point eu de Roi en France dans ce tems-là.*

III.

JEAN-FRANÇOIS DE FAUDOAS D'AVERTON; *Comte de Belin.*

Il avoit ſigné des premiers le ſerment de la prétendue Sainte-Union. Il fut fait priſonnier au combat d'Arques: *Henri IV, à qui on l'amenoit, alla à ſa rencontre, & l'embraſſa*, dit M. de Sulli. Ayant été échangé, le Duc de Mayenne lui confia en 1591, le gouvernement de Paris, & le lui ôta en 1594, ſoupçonnant qu'il ſe préparoit à quitter le parti de la Ligue, & à reconnoître Henri IV qui venoit de rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Le Parlement, dans un Arrêt qu'il rendit pour empêcher qu'il fût démis de ce gouvernement, &

qu'il sortît de Paris, ajoutoit, *sinon, nous en sortirons tous avec lui.* Le Duc de Mayenne n'eut point d'égard à cet Arrêt; & le Comte de Belin alla trouver Henri IV, qui lui fit un accueil distingué.

Deux ans après, en 1596, les Espagnols ayant pris Calais, assiegèrent Ardres; c'étoit alors une Place très-forte; Belin, avant qu'elle fût investie, s'y étoit jetté avec quelques secours. *Cet homme,* dit M. de Thou, *beaucoup plus inquiet pour la conservation de sa vie, que pour celle de la Place, & se souciant aussi peu de son honneur que des intérêts du Roi, envoya demander à parlementer, & capitula malgré tous les Officiers qui prenoient Dieu & les hommes à témoin de cette lâcheté..... Le Roi, malgré toute sa bonté, refusa de le voir & fut obligé de le mettre en justice. Le Maréchal de la Châtre & Charles Turquant, Maître des Requêtes, eurent commission de l'interroger; on lui confronta les Officiers principaux, des Capitaines, & même des Soldats, qui lui reprochèrent tous d'avoir rendu la Place contre leurs avis & sans une nécessité pressante. Toute la Cour étoit en suspens sur l'événement de cette affaire dont la fin trompa beaucoup de gens; car à la recommandation de certaines personnes, & sur-tout de quelques femmes, on ménagea l'honneur de cet homme; il n'y eut point de Jugement prononcé*

contre lui ; & il en fut quitte pour perdre ſon Gouvernement de Picardie ; on pouſſa même les égards pour lui, juſqu'à partager ce Gouvernement qu'il avoit poſſédé en entier. T. 12, p. 642.

Je dois obſerver contre ce récit, qu'il y avoit dans Ardres un Gouverneur qui y étoit dès le regne de Henri III ; que Pierre Mathieu, Cayet, le Grain, Hiſtoriens contemporains comme de Thou, n'accuſent point Belin de la reddition de cette Place, & que même Cayet en attribue toute la honte au Gouverneur, *qui, étant le plus fort avec les habitans, avoit contraint ceux que le Roi y avoit envoyés de renfort* (Belin & autres) *d'obéir à la capitulation qu'il avoit faite.* Chron. Noven. Tome 3, page 612.

Trois ans après cette affaire d'Ardres, Henri IV, non-ſeulement décora Belin du collier de l'Ordre du Saint-Eſprit, mais encore le choiſit, après la mort du Marquis de Piſani, pour être Gouverneur du jeune Prince de Condé qui étoit alors l'héritier préſomptif de la Couronne. Peut-on s'imaginer que Henri eût voulu ſe déshonorer, en honorant un homme qui étoit reſté, ſi l'on en croit de Thou, ſous tout le poids de l'opprobre d'une accuſation diffamante, & d'une confrontation juridique avec un grand nombre de témoins d'un état diſtingué ?

Peut-on croire que la propoſition de l'adopter pour leur Confrere, n'eût pas indigné tous les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, & qu'ils n'y euſſent pas fait l'oppoſition la plus formelle, y étant non-ſeulement autoriſés par le droit naturel à tout homme, mais encore par les Statuts de l'Ordre, & le ſerment qu'ils font en y entrant ?

I V.

BERTRAND DE BAYLENS, *Baron de Poyanne, Gouverneur de la Ville & Château d'Arcqs, Sénéchal des Landes de Bordeaux.*

Le Maréchal de Montluc le regardoit comme un des meilleurs Officiers qu'on pût employer. La priſe du Mont-de-Marſan, entre autres actions que l'on cite de lui, me paroît des plus remarquables, non-ſeulement parce que dans cette Place, très-forte par elle-même, la garniſon étoit nombreuſe & très-aguerrie, mais encore par la préſence d'eſprit qu'il marqua, & qui eſt aſſez rare dans la chaleur d'un aſſaut : craignant qu'une bleſſure qu'il reçoit ne décourage ſes Soldats, *Mes amis*, leur cria-t-il d'un air riant, *mon ſonge commence à ſe vérifier ; j'ai rêvé cette nuit que j'entrois dans cette Ville tout ſanglant ; que les habitans ſe jettoient à genoux, & que les Officiers y dépoſoient leurs drapeaux.*

Quoique d'un caractere naturellement doux, il ſéviſſoit, avec la plus grande ſévérité, contre les Prêcheurs (Catholiques ou Calviniſtes), dont les diſcours pouvoient contribuer à troubler la paix & ranimer la diſſention entre les deux Religions. Trois Calviniſtes ayant été tués dans une ſédition qu'un Moine avoit occaſionnée, il le fit pendre, & condamna les autres Moines de ſon couvent à la même punition que le Connétable, Anne de Montmorenci, avoit impoſé en 1548, à quelques-uns des principaux habitans de Bordeaux; il les obligea d'exhumer ces trois cadavres avec leurs ongles, ſans s'aider d'aucun inſtrument pour lever la terre; enſuite il leur ordonna de les porter ſur leut dos au Miniſtre Calviniſte, pour les faire enterrer en lieu & d'une façon convenables.

Dans ces tems-là, après le Général, le grade de Capitaine de cinquante ou de cent Hommes d'Armes des Ordonnances, étoit le plus éminent dans les armées. Les titres de Lieutenant-Général & de Matéchal de Camp, s'il en eſt quelquefois parlé, n'étoient que de ſimples commiſſions dont le rang & les fonctions ceſſoient avec la campagne. Depuis bien des années, le Maréchal de Biron étoit boiteux d'une bleſſure à la cuiſſe qu'il avoit reçue dans nos guerres de Piémont; il ſe caſſa cette cuiſſe

même en deux endroits en 1580, ſon cheval étant tombé ſur un terrein gliſſant: il fut queſtion de nommer un autre Général juſqu'à ce qu'il fût guéri; les conteſtations furent ſi vives entre ceux qui ſe prétendoient les principaux de l'armée, qu'il y avoit à craindre qu'ils n'en vinſſent aux mains: *Meſſieurs*, leur dit Poyanne, *nous avons parmi nous le jeune Biron; vous connoiſſez ſon ardeur & ſon activité; déférons lui le commandement; il eſt vrai qu'il n'a que quinze ans, & qu'il aura beſoin de conſeils; nous lui en donnerons.* Si cette propoſition parut d'abord ſingulière, la réflexion la fit bientôt adopter par les prétendans, leur amour-propre ne ſe ſentant pas bleſſé d'obéir à un enfant. J'ai rapporté ce trait entre pluſieurs autres que l'on cite de ſon adreſſe à manier & concilier les eſprits.

V

RENÉ DE RIEUX, *Marquis de Sourdeac, Seigneur d'Oueſſan, Gouverneur de Breſt, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne.*

Aymar Hennequin, Evêque de Rennes, zélé Ligueur, l'ayant rencontré chez un Préſident du Parlement, lui fit un long diſcours ſur la puiſſance du Pape, ſur les excommunications lancées contre

le Roi de Navarre, ſur l'abomination qu'il y auroit à reconnoître un Hérétique pour Roi, & finit par lui faire des propoſitions de la part du Duc de Mercœur. *Ce Prince*, lui répondit froidement le Marquis de Sourdeac, *que vous appellez ſimplement le Roi de Navarre, eſt Roi de France & le légitime Souverain de tous les vrais François; perſonne n'a pu & ne peut le priver des droits à la Couronne que ſa naiſſance lui a donnés. D'ailleurs, ſi j'étois capable de manquer à la fidélité que je lui dois & que je lui ai jurée, ce ne ſeroit pas, ſans doute, pour aider un cadet de la Maiſon de Lorraine, Monſieur de Mercœur, à devenir Duc de Bretagne; j'y penſerois pour moi; & mon ambition paroîtroit, je crois, moins étonnante que la ſienne.*

Pendant cette guerre qui dura près de neuf ans, les Rieux ne ceſſèrent point de prodiguer leurs biens & leur ſang pour Henri IV; & l'on préſume aſſez que leur exemple ne pouvoit qu'échauffer encore, dans le cœur de la Nobleſſe Bretonne, ſon penchant naturel & ſon zele pour la France, contre les prétendus droits de la Ducheſſe de Mercœur, comme héritiere de la Maiſon de Penthievre; ſon mari fut enfin obligé de ſe ſoumettre & de s'humilier, malgré les doublons & les troupes dont l'Eſpagne l'avoit ſecouru, & malgré les priè-

res & les proceſſions des neuf Confrairies dont il étoit.

VI.

BRANDELIS DE CHAMPAGNE, *Marquis de Villaines, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.*

Quatre freres de ſa famille & de ſon nom furent tués à la bataille de Verneuil en 1424. Son grand oncle, âgé de ſoixante-dix ans, combattit auprès de François I à la bataille de Pavie, & mourut, quelques jours après, des bleſſures qu'il y avoit reçues. Son pere fut tué à la bataille de S. Denis, & ſon frere aîné à celle de Coutras. Perſonne ne ſervit Henri IV plus utilement que lui dans le Maine, & les Provinces voiſines, où Boiſdauphin, Lanſſac, Monteſſon & Maroles, ſoutenoient le parti de la Ligue. Son activité paroiſſoit ſi étonnante, qu'un Curé, dans une Egliſe de la Flèche, dit qu'il ſçavoit enfin pourquoi ce Villaines, ce zélé Partiſan d'un Roi Huguenot, paroiſſoit ſi brave & ſi vaillant, & pourquoi on le voyoit tout-à-coup arriver dans un endroit dont on le croyoit fort éloigné: *C'eſt, mes chers Auditeurs, & je le ſçais, vous dis-je, très-poſitivement depuis deux jours, c'eſt qu'avec certain farfadet que je dédaigne de nommer, il a fait un pacte par lequel il lui a légué*

légué ſon ame, à condition que, pendant cinq ans, ſon corps ne recevra aucune bleſſure, & que ce farfadet l'avertira à l'inſtant que quelqu'un des Chefs de la Sainte-Union attaquera, dans cette Province, quelque Ville ou quelque Château. Le haſard fit que le Marquis de Villaines arriva le même ſoir près de la Flêche, attaqua cette Ville, & en chaſſa Lanſſac qui s'en étoit emparé depuis quelques jours.

VII.

JACQUES DE L'HOPITAL, *Marquis de Choiſy, Gouverneur & Sénéchal d'Auvergne, Chevalier d'honneur de Marguerite de Valois, premiere femme de Henri IV.*

Il ſauva la vie à ce Prince au combat d'Arques, & fut bleſſé à la bataille d'Ivry. Perſonne ne voyoit mieux que lui dans une action; & il s'étoit tiré, avec autant d'habileté que de courage, de quelques occaſions aſſez embarraſſantes. D'ailleurs, il ſe faiſoit généralement aimer par ſa gaieté, ſa franchiſe, ſa candeur, & ſon empreſſement à rendre ſervice, quand il le pouvoit. Se retirant une nuit ſeul, après avoir ſoupé, avec quelques amis, chez la fameuſe *Paverie*, il fut percé, par derriere, de deux coups d'épée dont il tomba; heureuſement Nanteuil qui paſſa preſqu'auſſi-tôt, précédé d'un

flambeau & ſuivi de deux Laquais, l'ayant reconnu, le fit porter chez lui. Il ſoupçonna la Ducheſſe de Montpenſier de cet attentat, ne pouvant, diſoit-il, avoir d'autre ennemi. Elle ſçavoit que Crillon & lui, toujours vifs, toujours francs & prêts à dire ce qu'ils penſoient, n'avoient point diſſimulé à Henri IV, que grands & petits étoient indignés de la voir venir ſi fréquemment & ſi familierement au Louvre, & qu'il l'a mît de ſon jeu; & lui parlât d'un air accueillant & de faveur; mais ce qui achevoit de la rendre furieuſe contre le Marquis de Choiſy, c'eſt qu'il l'avoit fait peindre en Jacobin, devant une table où elle ſe lavoit les mains dans une *cuve* d'or pleine de ſang. Il racontoit qu'une Maîtreſſe du feu Chevalier d'Aumale, lui avoit aſſuré pluſieurs fois, que le premier de Janvier 1591, trois jours avant qu'il fût tué à l'attaque de Saint Denis, ſoupant avec lui dans l'Hôtel de Montmorenci, rue Saint-Avoie, où il logeoit alors avec ſa couſine, Madame de Montpenſier, elle avoit vu dans ſon cabinet une grande *cuve* d'or; c'étoit, ſans doute, ajoutoit le Marquis de Choiſy, la *cuve* de la Reine d'Angleterre, que le Chevalier d'Aumale avoit pillée dans la Chapelle de nos Rois, & que Madame de Montpenſier s'étoit appropriée à la nouvelle de ſa mort. M.

de Thou rapporte, *Tome VI, page 625*, que Charles IX ayant fait inviter, par une Ambaſſade extraordinaire, Eliſabeth, Reine d'Anglererre, à être la Marreine de ſa fille, Guillaume de Sommerſet, Baron de Worcheſter, qu'elle nomma pour la repréſenter à cette cérémonie, *apporta une cuve à baptiſer, d'or maſſif.*

VIII.

ROBERT DE LA VIEUVILLE, *Baron de Rugles, Vicomte de Farbus, Grand-Fauconnier de France, Gouverneur du Rhételois & des Villes de Mezieres & de Linchamp.*

Dans une Relation du ſiege de la Rochelle en 1574, il eſt parlé avec diſtinction des ſervices qu'il y rendit. Il fut bleſſé au combat contre les Allemands près de Château-Thierry en 1575. Il le fut encore au ſiege de la Fere en 1580. Il paroît qu'il s'acquit enſuite la réputation d'habile Négociateur, puiſque s'étant plaint à Henri IV de n'être pas nommé pour le ſuivre à la guerre de Savoie: *Mon cher la Vieuville*, lui répondit ce Prince, *je voudrois, mais je ne puis pas, vous avoir par-tout; je vous ai deſtiné pour une négociation dont je crois que je ne puis pas m'aſſurer mieux le ſuccès, qu'en la confiant à votre zele & votre habileté.*

Son fils, Charles de la Vieuville, fut Grand-Fauconnier de France, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes-du-Corps, Surintendant des Finances, Chevalier des Ordres. On entrevoit dans quelques Mémoires de ce tems-là, que c'étoit un Miniſtre du génie, du caractere, de la probité de Sulli, & à qui il ne manquoit qu'un Henri IV, un Maître qui le ſoutînt (1) contre la haine des Courtiſans & les reſſorts qu'ils font jouer pour perdre l'Adminiſtrateur des revenus de l'Etat, qui ne ſe prête pas à leur avidité. L'ambitieux Richelieu (2), à qui il avoit procuré l'entrée dans le Conſeil, ne tarda pas à s'unir à ſes ennemis, & à chercher & imaginer les moyens de lui ôter la confiance de Louis XIII; il y réuſſit: la Vieuville ſe vit dépouillé de ſes emplois, enfermé dans le Château d'Amboiſe, & réduit par les traitemens les plus durs, à forcer ſa priſon. Il ſe jetta

(1) L'étoile ſeule du Cardinal de Richelieu le ſoutint dans le Miniſtère; Louis XIII ne l'aima jamais, & fut près plus d'une fois, de l'éloigner.

(2) *Madame, je vous obéirai*, répondit-il à la Reine mere, qui le preſſoit pour que Richelieu entrât dans le Conſeil; *mais j'aurai bientôt ſujet de m'en repentir; & je crains bien que vous-même vous ne vous en repentiez un jour; vous ne le connoiſſez pas*: elle l'éprouva.

dans le parti du Duc d'Orléans, eſſuya tout ce que ſes ennemis purent ajouter d'humiliant & de terrible à ſa proſcription, ne rentra dans le Royaume, avec ſa femme & ſes enfans, qu'après la mort de Louis XIII, fut fait Duc, reprit la Surintendance des Finances en 1651, & mourut le 11 de Janvier 1653.

L'épitaphe qu'on lit ſur ſon tombeau dans l'Égliſe des Minimes de la Place Royale, eſt d'une modeſtie bien rare dans ces ſortes d'inſcriptions, où tel homme qui n'avoit ni vertu, ni talens, eſt ſouvent repréſenté comme un grand perſonnage.

Les la Vieuville étoient d'une très-ancienne & noble famille, originaire d'Artois. Marguerite, Ducheſſe de Bourgogne & Comteſſe de Flandres & d'Artois, donna à Roger de la Vieuville le commandement des troupes qu'elle envoyoit à Jean de Montfort qui diſputoit le Duché de Bretagne à Charles de Blois. Jean de Montfort, pour qui la fortune ſe déclara, prit en grande affection ce Roger de la Vieuville, & le détermina, par ſes bienfaits & ſes promeſſes, à reſter auprès de lui. Son arrière-petit-fils, Sébaſtien de la Vieuville, vint en France avec Anne de Bretagne, lors du mariage de cette Princeſſe avec Charles VIII. Il commandoit une Compagnie de cinquante Hom-

mes d'armes des Ordonnances, à la bataille de Fornoue en 1495.

IX.

CHARLES DE MATIGNON, *Comte de Torigni, Lieutenant-Général pour le Roi en baſſe Normandie.*

On étoit fâché, qu'avec de l'eſprit, de la valeur, & qu'ayant même marqué en deux occaſions du talent pour la guerre, il ſe laiſſât entièrement dominer par le goût d'une vie libre & privée, & que ſans ambition dans une carrière où il eût pu ſe diſtinguer, il ſemblât ne continuer d'y marcher, que parce qu'un homme de ſon nom ne pouvoit ſe diſpenſer d'y reſter. Il n'étoit pas moins indifférent ſur les occaſions de faire ſa cour, & paſſoit aſſez ſouvent des mois entiers ſans paroître au Louvre. Henri IV qui avoit aimé ſon père & ſon grand-père, & à qui ſes réparties vives & enjouées plaiſoient beaucoup, lui en faiſoient quelquefois de petits reproches. On dit que dès qu'il arrivoit quelque aventure biſarre & plaiſante, il ne manquoit guère de la commenter à ſa maniere, & de faire part au Public de ſon petit Commentaire. Adrienne de Freſne, du Village de Gerbigny en Picardie, près d'Amiens, vint à Paris, &

fut logée, dans la rue des Bernardins, par certains dévots qui la diſoient poſſédée ; c'étoit ordinairement dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Victor que ſe jouoient les ſcènes de ſa poſſeſſion ; elles excitèrent la curioſité de tout Paris pendant plus de deux mois. Le Père Coton fut un de ceux qui ſe flattèrent le plus de faire déſemparer le Diable ; mais avant que de le chaſſer entièrement, il imagina d'en tirer parti, & de s'éclaircir avec lui ſur certains paſſages de l'Ancien Teſtament qui l'embarraſſoient. De Thou, T. XIV, page 328 ; & Sulli, T. II, page 386, rapportent tous ces paſſages. En voici quelques-uns :

» Si le Serpent avoit des pattes (1) avant le » péché d'Adam ?

» Si Dieu eſt l'Auteur des Langues ?

» Comment tous les animaux ont pu tenir, & » vivre dans l'Arche de Noé ?

» Comment, & par quelle voie, les hommes » & les animaux ont pu arriver dans les Iſles ?

Il parut preſque auſſi-tôt une Parodie de ces queſtions du Père Coton : on l'attribua au Comte

(1) Parce que Dieu dit au Serpent : *Quia feciſti hoc, ſuper pectus tuum gradieris.*

de Torigni ; il feignoit d'avoir auſſi voulu interroger le Diable.

Je ne te demande pas, diſoit-il, *ſi le Serpent avoit des pattes avant le péché d'Adam, mais ſi Conchine avoit des ſouliers quand il vint à la Cour?*

Je ne te demande pas ſi Dieu eſt l'Auteur des Langues, mais quel Diable a pu en donner une auſſi méchante à Madame de Monglat?

Je ne te demande pas comment tous les animaux ont pu tenir & vivre dans l'Arche, mais comment certaines gens, ſans revenus, & ſans vouloir travailler, ont pu perſuader de leur bâtir des maiſons & de les nourrir?

Je ne te demande pas comment, & par quelle voie les hommes & les animaux ont pu arriver dans les Iſles, mais comment le fils d'un Echevin a-t-il pu arriver ....

Charles de Torigni mourut le 9 Juin 1648; il avoit épouſé Léonore d'Orléans-Longueville, de laquelle il eut entre autres enfans, Henri de Torigni, mort à l'âge de douze ans; Jacques de Torigni, tué en duel par Boureville en 1626; Léonor de Torigni, Évêque de Liſieux, Prélat-Commandeur, & François de Torigni, Chevalier-Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, à la promotion de 1654.

X.

FRANÇOIS JOUVENEL DES URSINS, *Marquis de Traînel, Colonel des Reîtres François, Maréchal des Camps & Armées du Roi.*

La Légion des Reîtres François eut, ſous ſon commandement, une haute réputation de valeur, mais, ajoute-t-on, il ſe rendoit haïſſable par ſon caractère jaloux & envieux. Il quitta l'armée & le parti de Henri IV, au ſiége de Rouen en 1592, parce que ce Prince, en apprenant qu'Anne d'Anglure, qu'on appelloit le *brave Giuri*, venoit d'être très-dangereuſement bleſſé, en avoit paru vivement affligé, & avoit dit que s'il en (1) mouroit, ce ſeroit une perte irréparable.

Dans ſes deux ambaſſades, l'une à Rome & l'autre à Londres, Traînel ſatisfit ſon goût pour la magnificence; on ne dit point s'il y marqua beaucoup d'habileté. Il mourut à ſon Château de Doüe en Brie, le 9 Octobre 1650, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit le dernier mâle de ſa famille; il n'en reſtoit que des filles; il ſubſtitua tous ſes biens à ſon petit neveu, François d'Harville, Marquis de Palaiſeau, à condition

(1) Il en guérit, & ne fut tué que deux ans après, au ſiége de Laon, en 1594.

qu'il prendroit ſon nom & ſes armes. Les Jouvenels deſcendoient de Jean Jouvenel de Lurſines, Avocat au Parlement de Paris, & qui fut élu Prevôt des Marchands en 1388. C'étoit un homme ſage, prudent, courageux; il ſoutint avec la plus grande fermeté & aux riſques de ſa vie, les priviléges des Bourgeois contre les uſurpations & la tyrannie de certains Seigneurs. La Ville de Paris lui marqua ſa reconnoiſſance par le don qu'elle lui fit de l'hôtel des Urſins. Sa femme & lui ſont repréſentés à genoux, ſur leur tombeau, dans une des Chapelles de la Cathédrale, appellée la *Chapelle des Urſins*; ils y ſont auſſi peints dans un tableau, avec onze de leurs enfans habillés à la mode de ce temps-là. Deux de leurs fils, l'un Archevêque de Reims, & l'autre Chancelier de France, imaginerent que leur famille étoit originaire d'Italie, & une branche de celle des Urſins, par un Antoine Urſin qui, fuyant ſa patrie, pendant une guerre civile, étoit venu s'établir à Troyes en Champagne: cette chimere leur donna d'abord du ridicule; mais on s'y accoutuma peu-à-peu, dit le Gendre, comme on a fait à beaucoup d'autres que la complaiſance des Généalogiſtes a tâché de revêtir de toutes les apparences de la vérité.

CINQUIÈME PROMOTION

Faite à Rome (1), dans l'Égliſe de Saint-Louis, le 12 Mars 1608,

CHARLES DE NEUVILLE, Marquis d'Alincourt, y repréſentant Sa Majeſté.

CHEVALIERS.

ALEXANDRE CONTI SFORCE, *Duc de Seigni, Prince de Valmonton, Marquis de Proceno, Comte de Santafiore, fils de Frédéric Sforce & de Béatrix Urſin.*

ET

JEAN ANTOINE URSIN, *Duc de Santogemini, Prince de Scandriglia, Comte d'Ercole, fils de Virginio Urſin & de Jeanne Caëtan.*

Ils s'étoient acquis beaucoup de réputation dans les campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie

(1) Cette cérémonie, qui fut magnifique, eſt décrite tout au long dans le Journal de Henri IV, T. III, p. 492. On peut auſſi voir, au commencement de cette Hiſtoire, ce que j'ai dit au ſujet de l'admiſſion des Princes & Seigneurs étrangers dans l'Ordre.

contre les Turcs. Ils avoient toujours marqué un grand attachement pour la France; & ils étoient proches parens de la Reine, Marie de Médicis.

GRANDS-OFFICIERS-COMMANDEURS.

CHARLES DE BOURBON, *Chancelier des Ordres du Roi, fils naturel d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & de Louiſe de la Beraudiere de l'Iſle-Rouet.*

A peine avoit-il douze ans, qu'on lui donna l'Evêché de Comminges. Il s'échappa, n'en ayant que quinze, du Séminaire où il étoit, alla joindre l'armée du Prince de Condé, ſon oncle, & fut fait priſonnier à la journée de Jarnac, en combattant avec toute la valeur d'un Bourbon. Il paſſa à l'Evêché de Leitoure, en 1590 : apparemment que celui-là & quelques Abbayes ne lui parurent pas encore mériter qu'il ſe fît Prêtre; il ne ſe détermina à l'être, que lorſqu'il fut nommé à l'Archevêché de Rouen, & que le Pape, en 1597, lui en eut envoyé les Bulles, avec un Indult pour jouir de tous les honneurs & de toutes les prérogatives du Cardinalat. Il fut reçu Chancelier des Ordres en 1599. Il gouvernoit bien ſon Diocèſe, y répandoit de grandes charités; d'ailleurs, on ne pouvoit être plus paſſionné

pour les femmes ; & ſes mœurs peu canoniques étoient aſſez ſouvent célébrées dans les chanſons de la Cour. Madame de Simiers, une de ſes anciennes & bonnes amies, ne le rencontroit preſque jamais ſans lui demander, *quelle Sainte fête-t-on aujourd'hui à Rouen ?* Henri IV fut donc bien étonné de le trouver ſur le ſcrupule, & de l'entendre citer les ſaints Canons, pour ſe défendre de faire la cérémonie du mariage de Madame Catherine, Calviniſte, avec le Prince de Lorraine, Catholique : *Allez, Monſieur l'Archevêque*, lui dit-il avec tout le ſourire amer de la raillerie, *allez ; je vois qu'il faut vous mettre en tête un grand Docteur, votre Directeur ordinaire, un homme qui s'entend merveilleuſement aux cas de conſcience.* Ce grand Docteur étoit Roquelaure, qui faiſoit preſque tous les ſoirs de petits ſoupers très-galans avec ce Prélat. Je me diſpenſerai de rapporter la façon enjouée & cauſtique dont il lui parla ſur ſes ſcrupules, & les menaces gaillardes qu'il lui fit d'en écrire à telle & à telle ; toute cette converſation ſe trouve dans les Mémoires de Sulli, Tom. I, pag. 584, *in*-4°. elle eſt d'autant plus plaiſante, qu'elle fut efficace.

Monſeigneur Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, mourut, dit l'Etoile, Tom. IV, pag.

143, *dans ſon Abbaye de Marmoutiers, au commencement de ce mois de Juin 1610.* — *On aſſure*, ajoute ce Journaliſte, *qu'étant à cette Abbaye, & par conſéquent très-éloigné, il lui avoit pris, dans le moment même que Henri IV, ſon frere, fut aſſaſſiné, un ſaignement de nez qui lui avoit duré juſqu'à la mort.*

Vers la fin de l'année 1604, s'étant démis de ſon Archevêché, & de ſa place de Chancelier des Ordres en 1606, il s'étoit retiré à l'Abbaye de Marmoutiers; il y paſſa les quatre dernieres années de ſa vie dans tous les exercices de la plus grande dévotion. Le bruit courut qu'une aventure horrible avoit opéré ſa converſion; qu'une femme qu'il aimoit, & qu'il n'alloit voir que de nuit, l'attendoit ordinairement dans un petit pavillon au bout de ſon jardin; qu'un de ſes parens, ruiné par un procès qu'il avoit perdu contre elle, ayant découvert cette intrigue, avoit ſaiſi le moment qu'il cherchoit de la trouver ſeule & ſans Domeſtiques; que ce ſcélérat avoit eſcaladé le mur, & l'avoit poignardée : quel objet pour un homme qui arrive quelques momens après, avec tout l'empreſſement de l'amour ! Quel ſpectacle terrible & touchant!

Je vais citer une preuve bien convaincante de la façon dont Amelot de la Houſſaie altere or-

dinairement, change ou déguiſe la plûpart des faits qu'il rapporte : *Henri IV*, dit-il, *qui avoit procuré tant de diſtinctions à ſon frere naturel, Charles de Bourbon, gâta tout en le faiſant Chancelier de ſes Ordres, qualité qui ſeyoit mal au fils d'un Roi de Navarre, & encore plus mal au frere d'un Roi de France; auſſi ſe démit-il auſſi-tôt de cette charge.* Il eſt très-certain & très-conſtaté, qu'il ſe démit de ſon Archevêché vers la fin de l'année 1604; qu'il parut à la cérémonie de l'Ordre du Saint-Eſprit, au commencement de Janvier 1605; que Henri IV qui l'aimoit & qui ſouffroit de le voir plongé dans une noire mélancolie, tâcha, par toutes les marques d'une tendre amitié, de l'engager à reſter déſormais à la Cour; qu'il refuſa de recevoir ſa démiſſion de la charge de Chancelier des Ordres juſqu'en 1606, & qu'ainſi Charles de Bourbon, ayant été reçu dans cette charge en 1599, l'avoit exerçée au moins pendant ſix ans. S'étoit-il démis de l'Archevêché de Rouen, parce qu'il trouvoit au-deſſous de lui d'être Archevêque ? Pouvoit-il ſe croire dégradé par une charge qu'avoient deſirée & poſſédée les Cardinaux George d'Amboiſe, François de Tournon, Charles de Lorraine, Antoine de Crequi, & lorſqu'il eſt dit, article 44 des Statuts:

il y aura un Chancelier dudit Ordre, lequel fera vœux & preuves de Nobleſſe, ni plus ni moins que les Commandeurs ?

GUILLAUME POT, *Chevalier, Seigneur de Rhodès & de Chemaut, Grand-Maître des Cérémonies de France, Prévôt & Maître des Cérémonies, Commandeur des Ordres du Roi, premier Ecuyer-Tranchant, & Porte-Cornette-Blanche* (1) *de Sa Majeſté.*

Il ſembleroit qu'à la Cour, il ſeroit naturel d'être faux, puiſqu'il y paſſoit pour un homme ſingulier, parce qu'il étoit vrai, & que lorſqu'on l'interrogeoit, il diſoit librement ſon avis, ſans examiner s'il plairoit ou déplairoit : je n'en citerai que ce trait : Louis XIII lui ayant demandé s'il avoit véritablement fait des recherches pour compoſer un Cérémonial François, *Oui, Sire*, répondit-il; *mais je les jettai hier au ſoir au feu. Je ne fus point étonné*, ajouta-t-il, *qu'un Cardinal du Perron eût ſuſcité la diſpute que nous vîmes ; mais elle m'étonna & m'étonnera toujours dans des Cardinaux d'une naiſſance diſtinguée, & à qui par conſéquent*

(1) Voyez ci-deſſus, ce que j'ai dit ſur cette Charge.

l'honneur

l'honneur & la dignité de la Nation devroient être d'autant plus chers : pourquoi viennent-ils où ils n'ont point de véritable place? La veille, 2 d'Octobre 1614, Louis XIII venant tenir ſon Lit de Juſtice pour la déclaration de ſa Majorité, & le Cardinal de Soutdis s'étant préſenté au Parlement, le Premier Préſident lui avoit dit que les Cardinaux n'y avoient point ſéance; il s'étoit retiré, avoit attendu que le Roi arrivât, & l'avoit ſuivi avec les autres Cardinaux. Le Premier Préſident ayant encore dit qu'ils n'avoient point ſéance en la Cour, le Roi, que du Perron avoit entretenu long-temps la veille, avoit déclaré qu'il leur avoit ordonné de l'accompagner, & qu'il vouloit qu'ils priſſent leurs places (1); ils s'étoient preſſés &

(1) La déclaration de la Majorité, diſoit-on, ne ſe faiſant ni par avis ni jugement des Pairs, & n'étant qu'une ſimple manifeſtation de la volonté du Roi, conformément à la Loi du Royaume, Sa Majeſté peut ſe faire accompagner à cette cérémonie par qui il lui plaît. Mais, répondoit-on, eſt-il juſte que ceux qui n'y ſont que comme cortége, y prennent le rang ſur ceux qui y ſiégent de droit, & à tout Lit de Juſtice quelconque; & pourquoi dit-on *la Cour des Pairs?* Il parut un Mémoire très-vif contre les Cardinaux; on l'attribua à l'Evêque de Beauvais; il falloit qu'il n'eſpérât pas d'être Cardinal.

les avoient priſes au haut du banc, à la gauche du trône, les Princes & les Pairs laïques occupant leurs places ordinaires ſur le banc, à la droite : les Pairs eccléſiaſtiques, après avoir conteſté, s'étoient retirés (2) ; & l'on voit ſur les regiſtres : *N'y ont aſſiſté les Pairs Clercs, parce qu'ils ont prétendu précéder les Cardinaux.*

Le Comte de Rhodès mourut en 1616, ſans laiſſer d'enfans. Son frère cadet, François de Rhodès, qui lui avoit ſuccédé dans toutes ſes charges, mourut de ſes bleſſures au ſiége de Montpellier en 1622. Leur aîné, Henri de Rhodès, avoit été tué à la bataille d'Ivri en 1590 ; & je remarque, à ſon occaſion, que le ſort d'une bataille peut quelquefois ne dépendre que d'une légère circonſtance. Alors, dit M. de Thou, les deux centres commencèrent à marcher, & quatre cens Arquebuſiers à cheval, ſortant du gros eſcadron où étoit le Duc

(1) Au Lit de Juſtice du 15 Mai 1610, pour la Regence de Marie de Médicis, l'Etoile, *Journal de Henri IV, T. IV, pag.* 52, dit que les Pairs Eccléſiaſtiques avoient ſiégé après les Cardinaux : Sulli qui étoit préſent, & qui parle de cette conteſtation d'une façon très-curieuſe, dit au contraire, T. III, p. 273, que les Pairs Eccléſiaſtiques avoient proteſté, & s'étoient retirés.

de Mayenne, & faiſant leur décharge, à vingt-cinq pas, ſur l'eſcadron où étoit le Roi, y cauſèrent d'abord du déſordre ; l'accident de Henri de Rhodès l'augmenta : ce jeune homme, diſtingué par ſa valeur, portoit la cornette-blanche ; il reçut un coup mortel entre les deux yeux ; l'abondance du ſang qui lui couvroit la vue, l'empêchant de pouvoir gouverner ſon cheval devenu fougueux par deux bleſſures, pluſieurs crurent que le Roi ſe retiroit de la mêlée, & ſuivoient la cornette-blanche que le cheval emportoit avec ſon Maître. Heureuſement le Roi, dont la prudence prévenoit tous les inconvéniens, avoit fait mettre ce jour là ſur ſon caſque une aigrette blanche, afin d'être reconnu de plus loin, & avoit averti que dans le cas que ſon étendart fût abbatu, ce qui pouvoit arriver, on prit garde à cette aigrette ; pluſieurs autres n'y furent donc pas trompés ; &, comme ils avoient toujours les yeux attachés ſur ce ſignal, l'accident de l'étendart royal ne leur fit point abandonner leur poſte.

PIERRE BRULART, *Marquis de Silleri, Vicomte de Puiſieux, Grand-Tréſorier-Commandeur des Ordres du Roi.*

Il fut reçu, en 1606, Sécrétaire d'Etat au département de la Guerre & des Affaires Etrangères. Henri IV ne tarda pas à prendre une idée très-favorable de ſon eſprit, de ſon caractère, & à lui donner des marques d'une entière confiance. Il ne ſe rendit pas moins agréable à Louis XIII; tous les Mémoires de ce tems-là rapportent que ce Prince, qui avoit déjà ſeize ans, verſa des larmes, lorſque la Reine mère, qui continuoit toujours de gouverner, exila, en 1616, les Silleris: il les rappella en 1617, le jour même que le Maréchal d'Ancre, leur ennemi, fut tué. Le Connétable de Luines leur marqua toujours beaucoup d'égards, & ne décidoit aucune affaire importante, ſans les avoir conſultés. Ils devinrent, après ſa mort, tout-puiſſans dans l'Etat. Quel règne que celui de Louis XIII! De Luines commençoit à être diſgracié, lorſqu'il mourut. Les Silleris, après avoir joui, comme lui, de la plus haute faveur, ſont exilés au bout de deux ans, & même avec dureté. La Vieuville qui leur ſuccède, eſt preſqu'auſſi-tôt empriſonné au Château d'Amboiſe. Châteauneuf, Garde des Sceaux, éprouve le même ſort en 1633, & reſte dix ans priſonnier au Château d'Angoulême. Deux Favoris, tout jeunes encore, Chalais & Cinqmars, périſſent par la main du Bourreau.

Marie de Médicis, errante dans le Pays étranger, y meurt, & dans la misère. Quels chagrins, quels dégoûts, quelles humiliations n'eſſuya pas Anne d'Autriche!

Le 4 Février 1624, Tronçon, Secrétaire du Cabinet, notifia au Chancelier de Silleri & à ſon fils, l'ordre de ſortir de Paris en vingt-quatre heures. Le Chancelier, âgé de quatre-vingt ans, fut très-affligé; Puiſieux ne parut pas ému: *Je partirai*, dit-il, *dès que j'aurai dîné, & fait mon petit ſomme.* Il dîna, fit ſon petit ſomme, & partit. Dans une Lettre à la Ducheſſe de Chevreuſe: « Pourquoi, diſoit-il, vous déguiſerois-je l'état » de mon ame? Je vous proteſte que je n'ai ja- » mais été ſi content que depuis que je ſuis ici. » J'étois dans le Miniſtère, mais ſans être jaloux » de m'y conſerver; j'ai toujours penſé qu'un Mi- » niſtre qui s'attache trop à la poſſeſſion de ſon » poſte, doit paſſer, & fréquemment, des nuits » bien cruelles, par la crainte d'en être dépoſſé- » dé: il ſait que l'envie le pourſuit; que la haine » le careſſe; que la flatterie & le menſonge l'ob- » ſèdent, & qu'il ſubſiſte ſans ceſſe contre lui des » menées, des brigues ſourdes & des intrigues de » femmes. Je fais bâtir, planter, défricher; je » répands ici une petite aiſance dans plus de ſix

» cens familles; elles me béniſſent; la Nobleſſe » de mon voiſinage m'aime; & je ne ſuis plus » obligé d'avoir à ma table que des amis ».

Les Brularts étoient d'une ancienne & noble famille, originaire d'Artois; un de leurs ancêtres, Adam Brulart, Seigneur de Hez, étoit Grand-Maître des Arbalêtriers ſous le règne de Philippe de Valois; ils avoient toujours ſuivi la profeſſion des armes juſqu'au règne de Louis XI; le triſayeul du Chancelier de Silleri fut le premier qui entra dans la Magiſtrature.

JACQUES DAVY DU PERRON, *Evêque d'Evreux, puis Archevêque de Sens, Grand-Aumônier de France, & en cette qualité, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit.*

Il nâquit dans le Canton de Berne le 25 Novembre 1556. Un de ſes Panégyriſtes tâche de lui donner une extraction noble; ſon père, Julien Davy, étoit un Bourgeois de Saint-Lo, y exerçant la Médecine, & qui s'étoit expatrié, avec ſa femme, dans la crainte des recherches contre les Calviniſtes. Ils revinrent en Normandie en 1562, y furent arrêtés, trouvèrent le moyen de ſe ſauver, & paſsèrent à Jerſey où ils demeurèrent trois

ou quatre années; enfin, en 1567, ils rentrèrent en France, & reſtèrent dans leur patrie, ſans y être inquiétés.

Le jeune du Perron, à qui ſon père, homme ſavant, avoit inſpiré le goût des Sciences & des Belles-Lettres, s'y étoit appliqué avec la plus grande ardeur; il n'avoit pas dix-ſept ans, qu'il ſavoit déja les Langues Hébraïque, Grecque, Latine, & qu'il avoit, dit-on, profondément étudié la Philoſophie, la Phyſique & les Mathématiques. Le Comte de Matignon, qui commandoit en baſſe Normandie, entendant parler de lui comme d'un prodige, ſouhaita de le voir; il en fut ſi content, qu'il lui promit de le mener à Paris, de le préſenter au Roi, & lui tint parole en 1576. On prétend que Henri III & tous les Courtiſans furent émerveillés de ſon eſprit & de ſa facilité à répondre à toutes les queſtions qu'on lui fit ſur différentes matières. Le Poëte, Philippe Deſportes, Abbé de Tiron, & Jean Touchard, Abbé de Béloſane, dont il rechercha & s'acquit l'amitié, lui dirent franchement que malgré tout ſon génie & ſon ſavoir, il ne pouvoit guere eſpérer de faire fortune, s'il ne changeoit pas de Religion: il en changea, ſe fit Catholique, ſe deſtina à l'état Eccléſiaſtique; & pour ſe conformer au goût d'une

Cour dévote & voluptueuſe, compoſa des Sermons, des Poëſies galantes, des Diſcours de morale & de piété, des Epîtres amoureuſes & des Oraiſons funèbres. S'il eſt vrai, comme le diſent ſes Panégyriſtes, que Henri III l'affectionnoit beaucoup & le faiſoit ſouvent appeller pour s'entretenir avec lui, il eſt bien étonnant qu'après la mort de ce Prince, il ſe trouvât *ſi pauvre & ſi dénué de tout, qu'un Jacobin, nommé Bérenger, le fourniſſoit de ce qu'il avoit beſoin de linge & d'habits; car*, ajoute le Thuana, *le jeune Cardinal de Bourbon, auprès de qui Touchard l'avoit introduit après la mort de Henri III, étoit très-avare; il falloit ſe contenter auprès de lui d'eſpérances & de l'honneur de lui appartenir.*

Pluſieurs Seigneurs Catholiques, voyant que Henri IV ſembloit perſiſter dans le Calviniſme, projettoient de reconnoître pour Roi ce Cardinal de Bourbon qui ſeroit appuyé, diſoient-ils, de toute la puiſſance ſpirituelle du Pape, & des forces du Roi d'Eſpagne dont il épouſeroit la fille. Quelques Lettres interceptées decouvrirent à Henri IV ce projet, mais confuſément; le Cardinal de Bourbon, à qui il écrivit de ſe rendre auprès de lui à Chartres, héſita & s'en excuſa pendant quelque tems; mais enfin il obéit, & mena avec lui

Touchard & du Perron : *On ne put rien tirer de Touchard*, dit encore le Thuana; *mais du Perron trahit ſon Maître; & dans une audience qu'il eut de Henri IV, il ne laiſſa rien ignorer de toute cette conjuration, qu'on appelloit le* Tiers-parti.

J'ai rapporté, dans un autre endroit de ce Volume, à quel point il trahit ſon miniſtère & la majeſté royale, lors de l'abſolution de Henri IV à Rome; il ne pouvoit pas douter que toute la France ſeroit indignée; apparemment que façonné à préférer les honneurs à l'honneur, il n'enviſagea que la récompenſe qu'il eſpéroit du Pape.

Un Légat, en 1600, prétendit que les Evêques ne devoient point paroître devant lui en habits épiſcopaux, parce que ces habits marquoient la juriſdiction épiſcopale, & que toute juriſdiction épiſcopale ceſſoit, diſoit-il, en ſa préſence. Du Perron, au lieu de répondre que les Evêques ne tenoient pas leur juriſdiction épiſcopale du Pape, mais de Dieu, conſentit à ce que le Légat exigeoit: il vouloit être Cardinal, il le fut. Dans ſa Lettre de remercîment à Clément VIII : *Je vous ai toujours révéré, adoré*, dit-il, *comme un Dieu ſur terre :* peut-être eſpéroit-il qu'un jour il pourroit être auſſi un Dieu.

Sans chercher dans des tems plus éloignés,

d'autres exemples des entrepriſes des Papes ſur la ſouveraineté & l'indépendance temporelle des Rois, je ne citerai que la Bulle par laquelle Sixte-Quint excommunioit le Roi de Navarre *, délioit ſes Sujets du ſerment de fidélité, & le déclaroit déchu & privé de tous ſes droits à la Couronne de France. Ce même Sixte-Quint, à la nouvelle de l'aſſaſſinat de Henri III, aſſembla un Conſiſtoire, y porta l'horreur & l'impiété, au point de comparer * *cet aſſaſſinat aux Myſtères de l'Incarnation du Verbe & à la Réſurrection du Sauveur; il y exalta le courage, la conſtance & le zèle de l'exécrable Jacques Clément, ajoutant qu'une action ſi généreuſe n'avoit pu être exécutée que par un ſecours particulier de Dieu & de ſa Providence.* Pendant la tenue des Etats-généraux aſſemblés à Paris en 1614, le Tiers Etat, pour arrêter le cours de l'infernale doctrine qui expoſoit la vie des Souverains aux accès du fanatiſme d'un imbécille & fougueux dévot, ſéduit par des ſcélérats; le Tiers-Etat, dis-je, repréſenta qu'il falloit ſupplier le Roi de faire confirmer, dans l'aſſemblée des Etats, comme Loi fondamentale, inviolable & notoire à

* Depuis Henri IV.

** De Thou.

tous, que nos Rois ne tenant leur Couronne que de Dieu ſeul, il n'y a aucune puiſſance ſur la terre, ſpirituelle ou temporelle, qui ait quelque droit ſur leur Royaume, & qui puiſſe, pour quelque cauſe, ou ſous quelque prétexte que ce ſoit, prétendre les en priver & diſpenſer leurs Sujets de la fidélité & obéiſſance qu'ils leur doivent.

Du Perron s'unit au Nonce, & prétendit qu'en attaquant la puiſſance du Pape ſur le temporel des Rois, c'étoit attaquer les fondemens de l'autorité de l'Egliſe, briſer le tabernacle, riſquer d'aſſeoir l'Hérétique dans le ſanctuaire, & ternir l'éclat de la Thiare & de la Pourpre du Sacré-College. On le vit, dit un Auteur comtemporain, écumant de rage, injurier des Magiſtrats ſur un Arrêt du Parlement, du 2 Janvier 1615, conforme à la demande du Tiers-Etat; toutes les intrigues, les manœuvres, tous les faux raiſonnemens & les ſophiſmes que l'eſprit de vertige peut enfanter dans une imagination ardente, il les employa contre cette demande & cet Arrêt; il porta l'audace juſqu'à inſulter le Prince de Condé dans le Conſeil, & y dire au Duc de Bouillon, que l'avis d'un Hérétique devoit être ſuſpect. O François! lorſque dans Saint-Denis, notre amour pour nos Rois ſemble encore les chercher dans la nuit profonde du trépas;

lorſque parmi leurs cercueils, nos yeux s'arrêtent ſur celui de Henri IV, & ſe mouillent de larmes au ſouvenir de ce grand, de ce bon Prince expirant ſous les coups d'un monſtre entretenu & enhardi dans ſes noires viſions par les exécrables maximes ultramontaines; ô François! dans la Cathédrale de Sens, du Perron jouit de l'honneur d'un ſuperbe mauſolée!

Il mourut le 5 de Septembre 1618. On l'accuſoit de mœurs plus que galantes. On doutoit beaucoup de ſa religion, & encore plus de ſa droiture. Scaliger, l'Abbé de Longuerue & autres Savans, prétendent qu'il ne l'étoit que ſuperficiellement. Il avoit beaucoup de mémoire, & s'énonçoit avec la plus grande facilité. Parleur impitoyable, il lui arrivoit, dit-on, de continuer de parler, ſans s'appercevoir qu'on l'avoit laiſſé ſeul.

Fin des Promotions ſous le regne de Henri IV.

QUAND un Ouvrage paroît écrit d'une main aſſez facile & d'un ſtyle ſimple & naturel, bien des Lecteurs s'imaginent qu'il n'a pas beaucoup coûté à ſon Auteur. On ne ſçauroit croire à combien de recherches, & ſouvent aſſez infructueuſes, j'ai été juſqu'à préſent obligé pour compoſer cette Hiſtoire. Si je n'avois cherché dans les Manuſcrits & les Mémoires imprimés de ce tems-là, qu'à trouver & recueillir les actions & les ſervices de chaque Chevalier à tels ſieges & telles batailles, ç'auroit déjà été beaucoup de peine; & ſi je n'avois enſuite préſenté que ces ſeuls objets, je ſerois tombé dans une narration ſeche & ennuyeuſe par l'uniformité du fond & la répétition aſſez fréquente des mêmes ſervices. J'ai eſpéré qu'en ſuivant le plan que je m'étois formé, je jetterois de la variété, de l'intérêt & de l'inſtruction dans cet Ouvrage. Je me ſuis attaché à peindre le caractère & les mœurs de ceux dont j'avois à parler; & c'eſt par des Anecdotes, par des traits particuliers de leur vie, que j'ai tâché de les faire connoître : on peut juger, par ces Anecdotes mêmes, des recherches que j'ai faites.

J'ai dit, au commencement de cette Hiſtoire, que tous les Auteurs qui juſqu'à préſent ont parlé

de l'Ordre du Saint-Eſprit, ne ſe ſont uniquement attachés qu'aux généalogies. L'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France & des grands Officiers de la Couronne, par le P. Anſelme, indépendamment des fautes qu'on y trouve preſqu'à chaque article, eſt de la plus grande ſéchereſſe ſur les faits : *Auſſi ne la lit-on point*, dit un de nos Moraliſtes ; *on n'y a recours que par haſard & en paſſant, pour quelque preuve de filiation ; il n'y en a peut-être pas*, ajoute-t-il, *cent exemplaires hors de France.* Mœurs, actions, caractères, foibleſſe & grandeur dans l'homme, voilà ce qu'on veut conſidérer, & ce qu'on ſe plaît à lire dans tous les pays.

L'Hiſtoire générale d'une nation intéreſſe par les grands événemens qu'elle préſente ; mais elle ne parle guere que de ceux qui y ont préſidé ; elle laiſſe ignorer les noms de beaucoup d'autres qui y ont contribué par leur valeur & leurs conſeils : c'eſt à quoi ſupplée l'hiſtoire particuliere d'un Ordre diſtingué ; elle y ſupplée, du moins à l'égard des Chevaliers de cet Ordre, puiſque ſon principal objet doit être de rechercher & faire connoître les ſervices qu'ils ont rendus à l'Etat.

On a vu qu'il ne faut pas s'en rapporter légerement à Brantôme & à d'Aubigné ſur ce qu'ils

diſent de pluſieurs perſonnes dont ils parlent très-mal. J'avertis auſſi que ceux qui ont mis des notes au Journal de Henri III & de Henri IV, & à la rédaction des Mémoires de Sulli, n'ont pas toujours fait des recherches sûres & ſe ſont quelquefois trompés.

Un Journaliſte prétend que je donne à la Nobleſſe de ce tems-là, une force, une vigueur d'ame qui lui paroît exagérée; il n'a pas réfléchi qu'elle devoit naturellement s'y former & s'y entretenir par l'eſprit de liberté & d'indépendance que produiſent les guerres civiles & les dangers où l'on y eſt ſans ceſſe expoſé.

Quelques remarques ſur les Statuts.

Dans l'article 37, il étoit dit qu'aucun Etranger, s'il n'étoit Regnicole ou naturaliſé, ne pourroit être admis dans l'Ordre.

L'article 73 preſcrivoit au Grand-Maître, aux Chevaliers & grands Officiers-Commandeurs, de communier tous enſemble les jours de fête de l'Ordre.

Henri IV ayant juré à ſa réception, de n'enfreindre aucun des Statuts, demanda en 1608, au

Pape Paul V, de le délier de ſon ſerment à l'égard de ces deux articles qu'il jugeoit à propos de changer : le Pape, par une Bulle du 16 Février de la même année, lui accorda ſa demande ; de ſorte que depuis ce tems-là nos Rois ont admis dans l'Ordre des Etrangers, ſans exiger qu'ils fuſſent naturaliſés & Regnicoles. Le Grand-Maître, les Chevaliers & Officiers-Commandeurs n'ont plus auſſi été aſtreints depuis ce tems-là, à communier les jours de fête de l'Ordre. Le Pape, dans cette Bulle, ne donnoit à Henri IV que le titre de *Perpetuus Adminiſtrator Ordinis militaris Spiritûs Sancti ;* cela parut apparemment ſingulier ; deux mois après dans une autre Bulle, le Pape lui donna celui de *Supremus Magiſter & Adminiſtrator.*

Les Cardinaux de Bourbon, de Guiſe & autres, depuis l'inſtitution de l'Ordre, avoient tous prêté le ſerment & reçu le cordon bleu à genoux ; le Cardinal de Richelieu fut aſſez altier pour vouloir être debout, & ſon foible Maître le ſouffrit.

A la réception d'un Chevalier Duc, il eſt dit qu'il aura pour Parreins les deux Ducs derniers reçus dans l'Ordre ; au lieu qu'à celle d'un Chevalier Gentilhomme, il eſt dit qu'il aura pour Parreins les deux plus anciens Chevaliers Gentilshommes,

hommes : pourquoi cette différence dans le cérémonial?

Louis XIV, en 1705, voulut que tous les Maréchaux de France fuſſent décorés de l'Ordre du Saint-Eſprit; il fit une Promotion particuliere pour eux; & ils furent tous reçus le 2 Février: c'étoient Meſſieurs d'Harcourt, d'Eſtrées, de Villars, de Chamilly, de Château Renaud, de Vauban, de Rozen, & de Montrevel.

M. le Maréchal de Catinat, qui avoit été compris dans cette promotion, déclara qu'il n'étoit pas en état de fournir les preuves de nobleſſe requiſes par les Statuts; Louis XIV lui répondit, comme il avoit fait au Maréchal Fabert en 1661, qu'il étoit très-fâché de cet obſtacle qui lui liait les mains; qu'il voudroit pouvoir lui accorder une diſpenſe à cet égard, mais qu'il ne le pouvoit pas ſans renverſer le fondement de ſon Ordre.

L'article 13 des Statuts porte *que nul ne ſera reçu dans l'Ordre, qu'il ne ſoit Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins.*

Il y a ſur cette qualification de Gentilhomme de nom & d'armes, différentes opinions, & dont aucune n'eſt bien ſatisfaiſante; je crois qu'un Gentilhomme de nom & d'armes, *de trois races au moins*, eſt un homme d'extraction noble & dont

la famille a reçu de l'éclat depuis un certain tems; de ſorte que ſon nom, ainſi que ſes armes, eſt à préſent très-connu & diſtingué parmi la Nobleſſe.

Il n'eſt pas douteux qu'un homme d'une extraction noble, mais peu connue, s'il vient à ſe diſtinguer par de grandes actions, ne ſoit très-ſuſceptible de la décoration du cordon bleu.

J'ai déja averti que quelques Ecrivains diſoient que nos Rois avoient quelquefois nommé pour être Chevalier du Saint-Eſprit, des perſonnes qu'ils diſpenſoient en même rems de faire leurs preuves de nobleſſe, ou à qui ils accordoient cent ans pour les faire; j'avertis & répete encore ici que rien n'eſt plus faux; & que la nomination du Maréchal Fabert, le ſeul exemple que citent ces Ecrivains, prouve le contraire de ce qu'ils avancent. *Voyez la Lettre de Louis XIV, dans les commencemens de cette Hiſtoire.*

FIN.

TABLE DES MATIERES, ET NOMS DES CHEVALIERS

Dont il eſt parlé dans ce ſixieme Volume.

PRÉFACE, Page 1
CHAP. PREMIER, *de l'ancienne Chevalerie*, 3
CHAP. II. *Origine des Ordres particuliers de Chevalerie*, 9
CHAP. III. *De l'Ordre de l'Etoile*, 12
CHAP. IV. *De l'Ordre de S. Michel*, 15
CHAP. V. *De l'Ordre du S. Eſprit*, 38
CHAP. VI. *De la Marche & Préſeance*, 55
CHAP. VII. *Réception du Grand Maître*, 58
CHAP. VIII. *Réception de Commandeurs & Chevaliers en 1724*, 64
CHAP. IX. *Proclamation; Parreins*, 79
CHAP. X. *Réception du Dauphin & des Fils de France*, 81
CHAP. XI. *Réception des quatre Grands Officiers-Commandeurs*, 83
CHAP. XII. *Des Preuves de Nobleſſe*, 85
CHAP. XIII. *Admiſſions des Rois, Princes ſouverains & Seigneurs étrangers*, 89
CHAP. XIV. *Cérémonies & Service pour les Chevaliers & Commandeurs, morts*, 92
CHAP. XV. *Quelques Particularités & Obſervations*, 93
HISTOIRE *de l'Ordre du S. Eſprit*, 97.

REGNE DE HENRI III.

PREMIÈRE PROMOTION, en 1578.

CHEVALIERS.

Ludovic de Gonzague, Duc de Nevers, 103
Jacques, Comte de Cruſſol, Duc d'Uzès, 106
Phil. Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, 110
Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, 112
Honorat de Savoye, Marquis de Villars, 115
Artus de Coſſé, 116
François Gouffier, 119
François, Comte d'Eſcars, 121
Charles de Halwin, Seigneur de Piennes, 125
Charles de la Rochefoucault, 126
Jean d'Eſcars, Comte de la Vauguyon, 127
Chriſtophe Juvenal des Urſins, 131
François le Roi, Seigneur de Chavigny, 136
Scipion de Freſque, 138
Antoine, Sire de Pons, 140
Jacques de Humieres & de Monchi, 143
Jean d'Aumont, 145
Jean de Chourſes, 149
Albert de Gondi, Duc de Retz, 150
René de Villequier, 153
Claude de Villequier, 155
Jean Bleſſet, Baron de Torci, 157
Antoine d'Eſtrées, Marquis de Cœuvres, 159
Claude Robert de la Marck, Duc de Bouillon, 161
François de Balzac, Seigneur d'Entragues, 163
Philibert de la Guiche, 168
Philippe Stroſſi, 170

OFFICIERS-COMMANDEURS.

Philippe Hurault, Seigneur de Chiverny, 173
Guillaume Pot, Seigneur de Chemaut, 176
Nicolas de Neuville, Marquis de Villeroi, 178
Claude de l'Aubespine, Ibid.

SECONDE PROMOTION, en 1579.

CARDINAUX ET PRÉLATS.

Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Rouen, 179
Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, 182
Louis de Birague, Chancelier de France, 184
Philippe de Lénoncourt, Évêque de Châlons, 186
Pierre de Gondi, Cardinal, Évêque de Paris, 188
Charles d'Escars, Évêque de Langres, 190
René de Daillon du Lude, Évêque de Bayeux, 191
Jacques Amiot, Grand Aumonier de France, 194

CHEVALIERS.

François de Bourbon, Prince de Conti, 197
François de Bourbon, Duc de Montpensier, 199
Henri de Lorraine, Duc de Guise, 201
Louis de S. Gelais de Luzignan, 203
Jean Ebrard, Baron de S. Sulpice, 205
Jacques Goyon, Seigneur de Matignon, 207
Bertrand de Salignac, Seigneur de la Motte Fénelon, 210

TROISIÈME PROMOTION, en 1580.

CHEVALIERS.

François de Luxembourg, Prince de Tingri, 212

Charles de Birague, 213
Jean de Leaumont, 214
René de Rochechouart, Baron de Mortemart, 215
Henri de Lenoncourt, 217
Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, 218

QUATRIEME PROMOTION, en 1581.

CHEVALIERS.

Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, 221
Armand de Gontaut, Baron de Biron, 223
Gui de Daillon, Comte de Lude, 226
François de la Baume, Comte de Suſe, 227
Antoine de Levis, Comte de Quelus, 229
Jean de Thevalle, Seigneur d'Aviré & de Bouillé, 230
Louis d'Angennes, Seigneur de Maintenon, 231

CINQUIÈME PROMOTION, en 1582.

CHEVALIERS.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, 233
Anne de Joyeuſe, 239
Jean Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon, 241
Tanneguy le Veneur, 247
Jean de Moy, Seigneur de la Meilleraye, 249
Philippe de Voluire, Marquis de Ruffec, 250
François de Mandelot, Vicomte de Châlon, 253
Triſtan de Roſtaing, 256
Jean-Jacques de Suſanne, Comte de Cerni, 258

SIXIÈME PROMOTION, en 1583.

PRÉLAT.

Charles de Lorraine, Cardinal de Vaudemont, 259

CHEVALIERS.

Honorat de Beuil, 260
René de Rochefort, 262
Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, 263
Louis de Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay, 265
Bernard de Nogaret, Seigneur de la Valette, 267
Henri de Joyeuſe, 268
Nicolas de Grimonville, Seigneur de l'Archant, 272
Louis d'Amboiſe, Comte d'Aubijoux, 274
François de Valette, Seigneur de Cornuſſon, 275
François de Cazillac, Baron de Ceſſac, 277
Joachim de Denteville, 278
Joachim de Château-Vieux, Comte de Conſolant, 279
Charles de Belzac, Seigneur de Clermont d'Entragues, 281
Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, 282
François de Chabannes, Marquis de Curton, 283
Robert de Combault, 284
François de Saint Nectaire, ou de Sennectere, 286

SEPTIÈME PROMOTION, en 1584.

CHEVALIERS.

Jean de S. Lari, Baron de Termes, 287
Jean de Vienne, Baron de Ruffey, 290
Louis Adhemard de Monteil, Comte de Grignan, Ibid

HUITIÈME PROMOTION, en 1585.

CHEVALIERS.

Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, 292

Jean Grognet de Vaſſé, 295
Adrien Tiercelin, Seigneur de Broſſes & de Sarcus, 296
François Chabot, 297
Gilles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, 300
François d'O, Seigneur de Frêne & de Maillebois, 302
Claude de la Châtre, 303
Giraud de Mauléon, Seigneur de Gourdan, 306
Jacques de Loubens, 307
Louis de Berton, Seigneur de Crillon, 308
Jean d'Angennes, Marquis de Poigni, 309
François de la Jugie-du-Puy-du-Val, 311
François-Louis d'Agout de Montauban, 312
Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, 314
Merri de Barbeſieres, Seigneur de Chameraut, 316
François du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, 317
Gabriel Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, 319
Hector de Pardaillan, Seigneur de Monteſpan & de Gondrin, 320
Louis de Champagne, Comte de la Suze, 321
René de Bouillé, 322
Louis Dubois, Seigneur des Arpentis, 323
Jean d'O, Seigneur de Manou, Ibid
Henri de Silli, Comte de la Roche-Guyon, 325
Antoine de Baufremont, 327
Jean du Châtelet, Ibid
François d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis, 328
Charles d'Ongnies, Comte de Chaulnes, 329
David Bouchard, Vicomte d'Aubeterre, 331

NEUVIÈME PROMOTION, en 1586.

CHEVALIERS.

George de Villequier, 332

Jacques de Moy, Seigneur de Pierre-Court, 332
Charles de Vivonne, Seigneur de la Châtaigneraye, 333
Jacques le Veneur, Seigneur de Tillieres, 335

DIXIÈME PROMOTION, en 1587.

PRÉLAT.

François de Foix-Candale, Evêque d'Aire, 336

REGNE DE HENRI IV.

PREMIÈRE PROMOTION, en 1592.

PRÉLAT.

Renaud de Beaune, Grand Aumônier, 337

CHEVALIER.

Charles de Gontaut, Baron de Biron, 341

OFFICIER-COMMANDEUR.

Martin Ruzé, Seigneur de Beaulieu, 344

SECONDE PROMOTION, en 1595.

PRÉLATS.

Philippe du Bec, Archevêque de Reims, 347
Henri d'Escoubleau-Sourdis, Evêque de Maillezais, 349

CHEVALIERS.

Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, 350
Henri d'Orléans, Duc de Longueville, 352
François d'Orléans, Comte de S. Pol, 355
Antoine de Brichanteau, Marquis de Nangis, 356
Jean de Beaumanoir, Marquis de Laverdin, 358

François d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, 361
Roger de S. Lary, Duc de Bellegarde, 366
Henri d'Albret, Baron de Mioſſens, 369
Antoine de Roquelaure, 370
Charles d'Humieres, 371
Guillaume de Hautemer, Seigneur de Fervaques, 373
François de Cugnac, Seigneur de Dampierre, 375
Antoine de Silli, Comte de la Rochepot, 378
Odet de Goyon-Matignon, Comte de Torigni, 379
François de la Grange, Seigneur de Montigni, 381
Charles de Balzac d'Entragues, 384
Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, 386
Pierre de Mornay, Seigneur de Buhi, 390
François de la Magdelaine, Marquis de Ragni, 391
Claude de l'Iſle, Seigneur de Marivaut, 393
Charles de Choiſeuil, Comte de Prâlin, 396
Humbert de Marcilli, Seigneur de Cipierre, 399
Gilbert de Chazeron, 400
René Viau, Seigneur de Chanlivaut, 401
Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, 403
George Babou, Seigneur de la Bourdaiſiere, 406

TROISIÈME PROMOTION, en 1597.

CHEVALIERS.

Henri I, Duc de Montmorenci, 410
Hercule de Rohan, Comte de Rochefort, 419
Charles de Montmorenci-Meru, Duc d'Amville, 429
Alphonſe d'Ornano, 432
Urbain de Laval, Marquis de Bois-Dauphin, 435
Charles de Luxembourg, Comte de Brienne, 437
Gilbert de la Trimouille, Marquis de Royan, 440

Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, 442
Jean de Beuil, Comte de Sancerre, 443
Guillaume de Gadagne, 445
Louis de l'Hôpital, Marquis de Vitri, 446
Pons de Lauzieres, Marquis de Thémine, 450
Louis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, 454
Edme de Malain, Baron de Luz, Ibid
Antoine d'Aumont, 457
Louis de la Chaſtre, 459
Jean de Durfort, 461
Louis de Beuil, Seigneur de Racan, Ibid
Claude de Harville, Marquis de Palaiſeau, 462
Euſtache de Conflans, 464
Louis de Grimonville, Seigneur de l'Archant, 467
Charles de Neuville, Marquis de Villeroi, 468

QUATRIÈME PROMOTION, en 1599.

CHEVALIERS.

Anne de Levis, Duc de Ventadour, 469
Jacques Mitte, Comte de Miolans, Baron de Saint-Chamont, 471
Jean-François de Faudoas d'Averton, Comte de Belin, 473
Bertrand de Baylens, Baron de Poyanne, 476
René de Rieux, Marquis de Sourdeac, 478
Brandelis de Champagne, Marquis de Villaines, 480
Jacques de l'Hôpital, Marquis de Choiſy, 481
Robert de la Vieuville, 483
Charles de Matignon, Comte de Torigni, 486
François Juvenel des Urſins, Marquis de Traînel, 489

CINQUIÈME PROMOTION, en 1608.

CHEVALIERS.

Alexandre Conty Sforce, 491
Antoine Urſin, Duc de Santogemini, Ibid

GRANDS-OFFICIERS COMMANDEURS.

Charles de Bourbon, 492
Guillaume Pot, Seigneur de Chemaut, 496
Pierre Brulard, Marquis de Silleri, 499
Jacques Davy du Perron, Grand-Aumônier, 502
Remarques ſur cet Ouvrage, 509
Remarques ſur les Statuts, 511

Fin de la Table.

De l'Imprimerie de CL. SIMON, 1778.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, les *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, & autres Ouvrages de M. de Saint-Foix; & je n'ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher la réimpreſſion. A Paris, ce 20 Octobre 1775.

Signé, CRÉBILLON.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amée la Dame Veuve DUCHESNE, Libraire, Nous a fait expoſer, qu'elle déſireroit faire imprimer & donner au Public, pluſieurs Ouvrages, ayant pour titres : *Dictionnaire Généalogique ; Grammaire Françoiſe & Allemande de Goſtched ; Hiſtoire de la République de Veniſe ; Eſſais Hiſtoriques ſur Paris ; Bibliothèque Amuſante & Inſtructive*, S'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſante, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Pré-

ſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance: comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit de ladite Expoſante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Expoſante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformement aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de les expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL; le tout à peine de nullité des Préſentes. DU CONTENU deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ladite Expoſante & ſes ayant-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout

au long, au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le quinzième jour du mois de Novembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-quinze, & de notre Règne le deuxième. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre X X de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 389, fol. 50, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 22 Novembre 1775.

Signé HUMBLOT, *Adjoint.*

99 355098
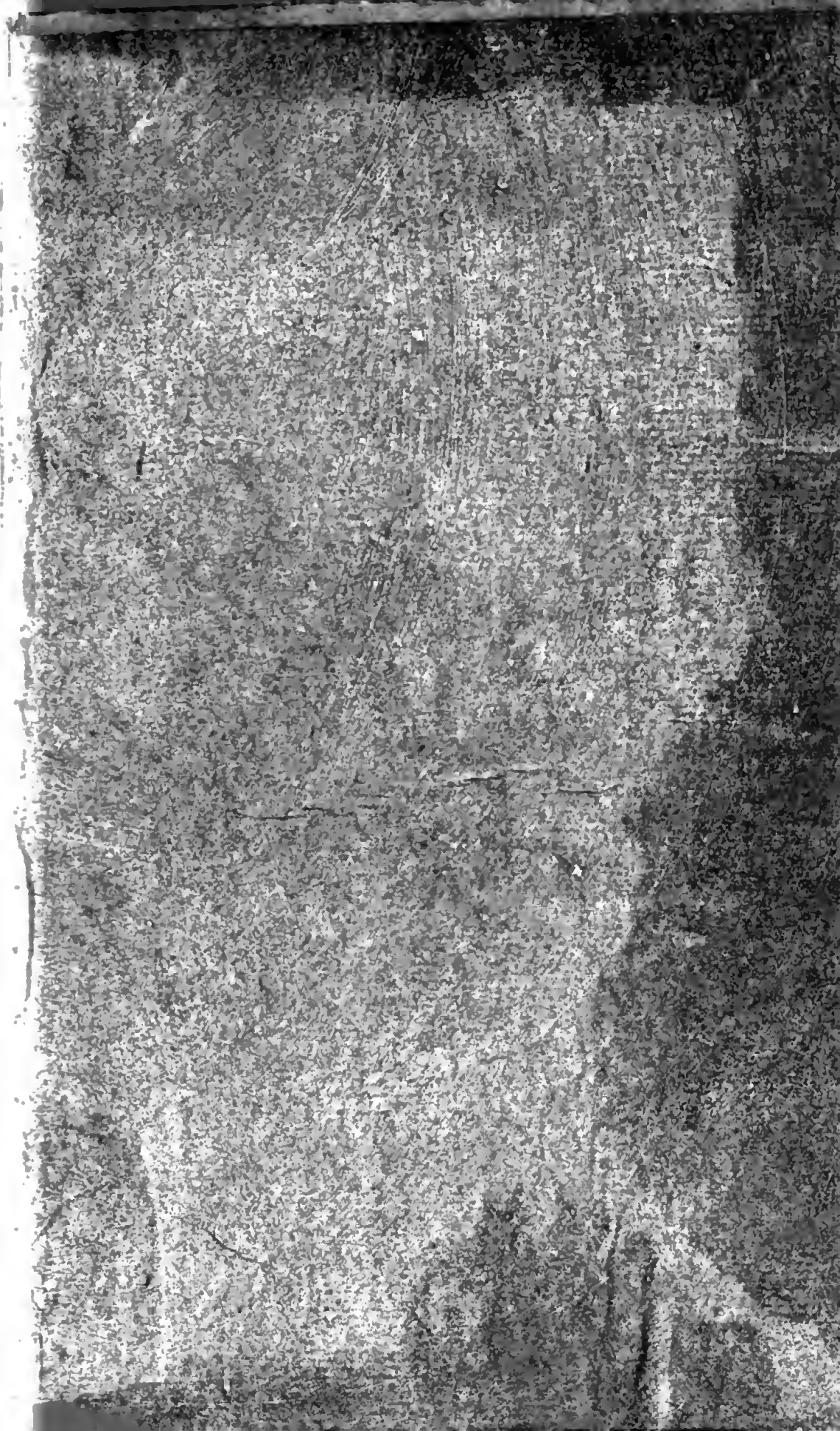
Digitized by Google